
7
12 A
3


7
6 K
9

Histoire de l'état present de l'Empire Ottoman



A Paris,
Chez Sebastien Mabre Cramoisy
Imprimeur du Roy.
[illegible]



HISTOIRE
DE L'ETAT PRESENT DE L'EMPIRE OTTOMAN:

CONTENANT

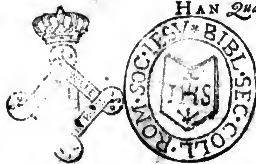
LES MAXIMES POLITIQUES DES TVRCS;

LES PRINCIPAUX POINTS DE LA RELIGION MAHOMETANE, ses Sectes, ses Héresies, & ses diverses sortes de Religieux;

LEUR DISCIPLINE MILITAIRE, AVEC UNE SUPPUTATION EXACTE DE LEURS FORCES par mer & par terre, & du revenu de l'Etat.

Traduite de l'Anglois de Monsieur RICAVT, *Escuyer, Secretaire de Monsieur le Comte de* WINCHELSEY *Ambassadeur extraordinaire du Roy de la Grand' Bretagne* CHARLES II. *vers* SULTAN MAHOMET HAN *Quatriéme du nom, qui regne à present.*

Par Monsieur BRIOT.

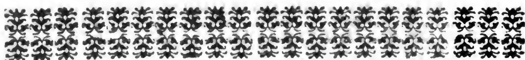






A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXX.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTÉ.



PREFACE.

VN ſavant homme * de noſtre tems, a dit en quelque endroit de ſes ouvrages, qu'il n'eût jamais connu la Turquie, s'il n'eût lû ce que Poſtel en a écrit. Quand il a parlé de la ſorte, il faloit, ſans doute, qu'il fût perſuadé, que ſon Traité de la République & de la Religion des Turcs eſtoit vn ouvrage achevé, auquel on ne pouvoit rien ajoûter. Cependant, s'il vivoit aujourd'huy il trouveroit dequoi ſe détromper dans l'Hiſtoire de l'état preſent de l'Empire Ottoman, que Monſieur Rycaut a fait imprimer en Anglois. Il verroit que le Traité de Poſtel a preſque tous les defauts qui ſe trouvent dans les relations des voyageurs ; qui n'ayant pas fait aſsez de ſejour dans les lieux par où ils paſsent, pour obſerver ce qu'il y a d'important & de conſidérable, ne nous diſent de vray, que les choſes les plus communes, ne ſachant les autres que par le rapport de ceux qu'ils rencontrent dans leur

* Monſieur Naudé.

chemin, qui ne ſont pas toûjours aſsez éclairez, ou aſsez ſincéres pour leur dire la verité. Monſieur Rycaut n'a pas eſté ſujet à ce manquement. Il a fait cinq années de ſejour dans Conſtantinople, il ſçavoit la langue du païs; il a fait pluſieurs voyages en divers lieux de la Turquie, & ſa qualité de Secretaire de Monſieur le Comte de Vvinchelſey, Ambaſsadeur du Roy de la Grand' Bretagne, luy a donné moien de faire des remarques eſsencielles à la connoiſsance parfaite de ce païs-là, qui ſont échappées à tous les autres. Il a penétré par les frequentes conférences qu'il a euës avec les principaux Miniſtres de la Porte, juſques dans le fond d'vne Politique qui nous paroiſt ſi étrange & ſi barbare, & qui réüſſit neantmoins ſi bien à ceux qui s'en ſervent. Il a appris de leur propre bouche, ou par leur maniére d'agir dans les affaires, ce qu'il nous dit de leurs maximes. Il a tiré des Regiſtres de l'Empire la ſupputation exacte qu'il nous donne de la valeur des premiéres Charges de l'Etat, des forces des Turcs par mer & par terre, & du nombre de ſoldats que chaque ville & chaque province doit fournir. Il a ſçû tout
ce

ce qu'il nous dit de leur Religion, & des Ordres religieux qui ſont parmi eux, des plus ſavans Docteurs de leur loy, & des Superieurs de ces Ordres, qu'il s'eſtoit aquis à force d'argent & de preſens. Il a appris ce qui regarde le dedans du Serrail, des perſonnes les plus éclairées & les mieux inſtruites dans les belles ſciences des Turcs. Mais il en a eſté ſur tout informé au vray, par vn tres-habile Polonois, qui avoit vécu dix-neuf ans à la Cour des Princes Ottomans, avec lequel il avoit contracté vne amitié toute particuliére : de-ſorte que l'on peut dire avec raiſon, que nous n'avons jamais veû la Turquie ſi bien repreſentée, que dans cét ouvrage. Comme la coiffure & les habits ſont les marques principales de la difference des conditions parmi les Turcs, il a eu ſoin de les faire deſigner ſur les lieux, afin de nous donner vne connoiſſance parfaite de toutes choſes. J'en ai fait obſerver exactement les traits & les contours, par M^r le Clerc qui s'aquitte fort dignement de tout ce qu'il entreprend. Et parce que les figures auroient paru trop nuës, ſi elles euſſent eſté toutes ſeules, comme dans l'original, je luy ai fait ajoû-

ter dans le lointain des ornemens accommodez à la condition de ceux qu'elles represſentent. Il ne faut pas neantmoins s'imaginer, qu'à cét égard les choſes ſoient entiérement comme il les a gravées : car elles n'y ont eſté miſes que pour plaire à la veuë. Pour ce qui eſt de ma traduction, je dirai en peu de mots, qu'elle eſt tres-fidéle, que je n'ai rien fait dire à l'Auteur, en noſtre langue, qu'il n'ait dit dans la ſienne, & que ſi je ne l'ai pas ſuivi mot à mot, ç'a eſté pour me rendre plus intelligible, & pour ne pas donner au Lecteur vne idée deſagréable d'vn ouvrage que je n'ai entrepris que pour luy plaire.



TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

Des Maximes Politiques des Turcs.

LIVRE SECOND.

De la Religion des Turcs.

LIVRE TROISIE'ME.

Où il est traité de la Milice des Turcs.

FIN.

Le Lecteur sera averti que l'Imprimeur n'aiant point laissé de place dans le Chapitre dixiéme du livre premier pour la Figure du *Bostangi* Bacha, on a esté obligé de la mettre à la fin du Chapitre précédent.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE L'ETAT PRESENT DE L'EMPIRE OTTOMAN.

LIVRE PREMIER.
Des Maximes Politiques des Turcs.

CHAPITRE I.

Que le Gouvernement des Turcs, estant différent de tous les autres Gouvernemens du monde; il faut qu'il ait des maximes particuliéres pour se soûtenir, & pour se conserver.



'EST vne entreprise tres-difficile, que de vouloir montrer quelles sont les maximes certaines des Gouvernemens Politiques; soit qu'elles soient conformes à la droite raison, soit qu'elles y soient contraires. A mon avis, plusieurs Auteurs celébres ont eu raison de com-

parer les Empires & les Royaumes à vn vaisseau qui est en mer. Car si nous considerons avec application, que ces maisons flotantes ne laissent aprés elles aucunes traces des lieux par où elles passent, qu'elles sont sujettes à toutes sortes de vents, & qu'il faut qu'elles fassent cent & cent tours différens pour arriver au port où elles veulent aller : nous trouverons que c'est vn emblême parfait des divers mouvemens d'vn bon Gouvernement Politique ; parce qu'il ne laisse point de marques certaines de ces maximes, qui changent selon les différentes circonstances des affaires, & des tems, & selon que les evénemens sont heureux ou malheureux.

Il faut pourtant qu'il y ait quelques regles fixes & constantes, par lesquelles les Etats se gouvernent, & qui leur soient tellement propres & essencielles, qu'elles ne puissent changer que par des mouvemens violens qui les ébranlent jusques dans les fondemens, comme sont les guerres civiles, & les nouvelles loix que leur impose vn Conquérant. C'est de ces maximes immuables, qui sont particuliéres au Gouvernement des Turcs, que j'ay fait vn recueil dans cét ouvrage. J'y ay ajoûté du mien quelques reflexions Politiques, je les ay ajustées autant qu'il m'a esté possible, aux regles de la vertu & de la raison, & je les ay comparées par rapport à celles des plus grands Empires du monde.

Mais avec tout cela, quand j'examine de prés la constitution du Gouvernement des Turcs, & que je vois vne puissance tout-à-fait absoluë dans vn Empereur, sans raison, sans vertu & sans merite, dont les commandemens, quelque injustes qu'ils soient, sont des loix : les actions, quoy qu'irreguliéres, des exemples : & les jugemens, sur tout dans les affaires d'Etat, des resolutions ausquelles on ne se peut opposer. Quand je considére encore, qu'il se trouve parmi eux si peu de récompense pour la vertu, & tant d'im-

punité pour les vices, dont il revient du profit au Prince: de quelle maniére les hommes y sont élevez tout d'vn coup par la flaterie, par le hazard, & par la seule faveur du Sultan, aux plus grandes, aux plus importantes & aux plus honnorables charges de l'Empire; sans avoir ni naissance, ni merite, ni aucune expérience des affaires du monde. Quand je considére combien ils demeurent peu dans des postes si eminens, que le Prince les fait mourir d'vn seul clin d'œil, qu'ils s'empressent avec chaleur, plus que tous les autres peuples du monde à s'enrichir promptement, quoiqu'ils sçachent que leurs richesses sont leurs chaînes, & qu'elles doivent enfin estre la cause de leur ruine & de leur perte; quand ils auroient pour luy toute la fidélité & toute l'honnesteté morale, qui sont des choses fort rares en vn Turc. Quand je considére, enfin, vne infinité de choses semblables, dont je parleray plus amplement dans la suitte de ce Discours; je ne puis que je n'admire la longue durée de ce grand Empire; & que je n'attribuë sa fermeté inébranlable au dedans, & l'heureux succés de ses armes audehors, plûtost à vne cause surnaturelle, qu'à la sagesse de ceux qui le gouvernent; comme si Dieu qui fait toutes choses pour le mieux, avoit suscité, élevé, & soûtenu cette puissante nation, pour le bien de son Eglise, & pour punir les Chrêtiens de leurs pechez & de leurs vices.

Mais ce qui repare tous ces defauts, & qui guérit toutes les plaies de ce grand corps Politique, c'est la promptitude & la sevérité avec laquelle la justice se fait. Car sans s'arréter avec scrupule, à cette division que l'on fait ordinairement de justice Distributive, & Commutative; ils font presque tous les crimes égaux, & les punissent du dernier supplice; ce qui se doit entendre de ceux qui regardent l'état & l'intéreft public. Sans ce remede, que je pose comme l'vnique moyen de prévenir les plus grands desordres,

ce puiſſant corps périroit par la malignité de ſes mauvaiſes humeurs, & ſe diviſeroit en pluſieurs Seigneuries, toutes les fois que les Gouverneurs des Provinces éloignées du ſiege de l'Empire, trouveroient l'occaſion de ſe revolter pour ſatisfaire à leur ambition, & pour ſe rendre abſolus.

La ſevérité, la cruauté & la violence, ſont tellement naturelles à ce Gouvernement, que ce ſeroit vne auſſi grande folie, de vouloir décharger ces peuples d'vn joug auquel ils ſont accoûtumez dés leur naiſſance, que de vouloir exercer vn pouvoir tyrannique ſur la vie & ſur les biens de ceux qui ſont nez libres : & mettre dans les fers & dans la ſervitude, des Nations qui ont vécu ſous vn Prince doux, vertueux & Chrêtien, & qui ont toûjours eſté gouvernées par des loix juſtes & raiſonnables. Car le Gouvernement Politique des Turcs a pris naiſſance dans vn tems de guerre; & il faut ſuppoſer que lorſqu'ils ſortirent en armes de la Scythie, & qu'ils ſe ſoûmirent à vn Général, ils n'avoient point d'autres loix, que ce qui eſt purement Martial & arbitraire, & qui s'accommodoit mieux au deſſein qu'ils avoient, quand *Tangrolipix* défit le Sultan de Perſe: qu'il ſe rendit maiſtre de ſes Etats & de ſon pouvoir, & qu'il s'ouvrit vn chemin pour tirer ſes compagnons de l'Armenie. Pendant cette enfance de la puiſſance des Turcs, la famille des Princes *Seleuciens* s'affoiblit, & perdit ſa force par des guerres entre eux, & par des partages de biens. De-ſorte qu'en l'année mil trois cens, Ottoman par vn bonheur extraordinaire, & par de foibles commencemens engloutit, par maniére de dire, tous leurs Etats dans la famille des *Oguſiens*, & les vnit ſous vn chef, qui eſt enfin parvenu au comble de puiſſance où nous le voyons aujourd'huy. Durant ce tems-là, dis-je, la condition de ces peuples n'eſtoit autre choſe, qu'vne ſuite de guerres. C'eſt-pourquoy il ne faut pas s'étonner, ſi leurs loix ſont ſevéres, & en pluſieurs choſes ar-

bitraires; si leur Empereur est absolu, & audessus des loix, & si la plusspart de leurs coûtumes passent par vn canal qui répond à la grandeur, & au pouvoir sans bornes de celuy qui les gouverne, & qu'elles aillent par consequent à l'oppression des peuples, qui est inévitable par tout, où la puissance du Souverain n'est limitée que par sa seule volonté. Il ne faut pas s'étonner, non plus, s'ils sont heureux dans la servitude, & s'ils vivent contens sous la tyrannie, puisque cela leur est aussi naturel, qu'il l'est à vn corps de vivre, & de se nourrir des alimens ausquels il est accoûtumé dés son enfance. Mais la tyrannie n'est pas seulement nécessaire parmi eux pour les tenir en bride, & les empécher de devenir insolens, s'ils jouïssoient d'vne liberté qui leur est inconnuë; elle l'est aussi, parceque la grande étenduë de cét Empire, veut que les choses s'executent sans retardement, sur tout dans les lieux les plus éloignez, pour prévenir par ce moyen-là, & sans s'arréter à des formalitez, les seditions qui pourroient s'y exciter & troubler le repos de l'Etat; ce qui ne pourroit se faire, si le Prince n'estoit souverainement absolu. Et comme c'est principalement par cette puissance absoluë que les Turcs se maintiennent dans leur grandeur, & qu'elle est le principal soûtien de leur Etat, nous en ferons le sujet du Chapitre suivant.

CHAPITRE II.

Que la puiſſance ſans bornes de l'Empereur, eſt le principal ſoûtien de l'Empire des Turcs.



LEs Turcs, comme nous l'avons remarqué dans le Chapitre précédent, ayant jetté les premiers fondemens de leur Gouvernement ſur des principes qui s'accommodoient le mieux à la diſcipline militaire, leurs Généraux ou leurs Princes, à la volonté deſquels ils s'eſtoient ſoûmis, devinrent les maîtres abſolus de leurs vies & de leurs biens. Tout ce qu'ils gagnoient à la pointe de l'épée & au hazard de leurs vies, eſtoit appliqué à l'vſage & au profit de leur maître, de-ſorte que les agréables campagnes de l'Aſie, les delicieuſes plaines de Tempé, & de Thrace, la fertilité du

Nil, le luxe de Corinthe, la graiſſe du Peloponeſe, Athenes, Chio, Lemnos, & Mytilene, avec d'autres iſles de la mer Egée; les drogues de l'Arabie, les richeſſes d'vne grande partie de la Perſe, toute l'Armenie, les provinces de Pont, Galacie, Bithynie, Phrygie, Lycie, Pamphilie, Paleſtine, Celeſine & Phenicie, Coletris & vne grande partie de Georgie. Les Principautez tributaires de Moldavie, de Valachie, de Romanie, de Bulgarie, & de Servie, & la plus grande partie de la Hongrie, concourent aujourd'huy toutes enſemble pour ſatisfaire les deſirs d'vne ſeule perſonne. Toute la vaſte étenduë de ces grands païs, tous les héritages, tous les châteaux, toutes les places fortes, & toutes les armes & les munitions qui y ſont, appartiennent en propre au Grand-Seigneur. C'eſt luy ſeul qui en diſpoſe, & perſonne n'en poſſede rien qu'il ne le tienne de ſa pure libéralité, à l'exception des terres & des revenus qui ſont deſtinez pour des vſages pieux, auſquels il ne touche point. Ce qui s'obſerve ſi religieuſement, que ſi vn Bacha, quoique convaincu du crime de leze-Majeſté, donne quelques terres ou quelques revenus à vne *Moſquée*, ſa donation eſt bonne, & le Grand-Seigneur n'en peut diſpoſer. Toutes les terres eſtant de la ſorte en la poſſeſſion du Souverain, il commença dés que ſes conqueſtes furent bien aſſûrées, à les diſtribuer entre les gens de guerre, comme la récompenſe de leur valeur & de leurs peines, & c'eſt ce que les Turcs appellent aujourd'huy *Timars*, moyennant quoy ils ſont obligez d'entretenir vn certain nombre d'hommes & de chevaux, pour aller à la guerre toutes les fois que le Grand-Seigneur le commande. Le païs eſtant par ce moyen entre les mains des Soldats, les places en ſont mieux fortifiées & mieux gardées, & les peuples conquis plus aiſément empeſchez de ſe ſoûlever, & d'entreprendre quelque choſe. Ces *Timars* approchent fort des terres que

nous possedons en Angleterre, à condition d'assister le Seigneur en guerre, ou à celles que l'on tient de la Couronne; avec cette différence neantmoins, que nous possedons les nostres en vertu d'vne loy constante & immuable, & que l'on ne peut jamais nous les oster, que pour des crimes de trahison & de rebellion. Ce n'est pas que les terres possedées par les Turcs, ne passent du pere aux enfans : mais ils n'en joüissent pas comme proprietaires, mais comme vsufruitiers seulement, & pour autant de temps qu'il plaist au Sultan, qui s'en reserve toûjours la proprieté, & qui les oste assez souvent aux anciens possesseurs, pour en gratifier vn étranger. J'ay oüi raconter à quelques Turcs, en soûpirant, & à d'autres en jurant, que le Grand-Seigneur pour reconnoître le plaisir qu'vn misérable Païsan luy avoit fait, en luy donnant vn verre d'eau pendant la chaleur de la chasse, l'avoit non seulement déchargé de tout ce qu'il devoit à son Seigneur, mais encore mis en possession de toutes les terres qu'il tenoit de luy, & qu'il estoit obligé de luy faire valoir, desquelles il devint le maître aussi absolu, par la seule parole de l'Empereur, que s'il en eût eu les meilleurs titres du monde; sans que celuy qui les possedoit auparavant, se pût plaindre qu'on luy eut fait injustice, puisqu'il n'en joüissoit qu'à cette condition-là. Au contraire, plus les terres ont continué dans vne famille, & plus les Turcs croyent qu'on est obligé à la bonté du Prince qui l'a souffert si long-tems, pouvant les faire passer dans vne autre.

Le pouvoir absolu & sans bornes de ce Prince, paroist encore davantage par les titres avantageux que luy donnent ses sujets; comme celuy de *Dieu en terre*, d'*Ombre de Dieu*, de *frere du Soleil & de la Lune*, de *distributeur de toutes les Couronnes du monde*, &c. Et s'ils ne luy élevent pas des autels, comme faisoit le peuple Romain à ses Empereurs, aprés qu'il eut degeneré de sa premiére vertu: l'opinion qu'ils

qu'ils ont de ſa grande puiſſance, eſt vne eſpece d'idolâtrie qui fait qu'ils le regardent comme vn Dieu. Leurs *Cadis* & leurs *Legiſtes*, diſent qu'il eſt au-deſſus des loix, c'eſt-à-dire, qu'il les explique, les corrige, & les annulle, quand il lüy plaiſt, que ce qu'il prononce eſt la loy-meſme, & qu'il eſt infallible quand il les explique. Car encore que pour contenter le peuple, & pour s'accommoder à la coûtume, il conſulte quelquefois le *Moufti*; j'en ay vû pluſieurs qui ont perdu leurs charges pour n'avoir pas eſté de ſon ſentiment, & d'autres mis auſſi-toſt en leurs places, qui parloient mieux au gré de leur Maître. Il y a meſme de ces gens-là, qui ſoûtiennent que le Grand-Seigneur peut ſe diſpenſer des promeſſes qu'il a faites avec ſerment, quand pour les accomplir il faut donner des bornes à ſon autorité. Et je me ſouviens que lorſque Monſieur l'Ambaſſadeur ſe plaignoit des contraventions que l'on faiſoit quelquefois à nos traitez, & qu'il alleguoit que le Grand-Seigneur ne pouvoit pas rompre par vn ſimple commandement, vne Paix qu'il avoit ſolemnellement jurée; il faloit que le Truchement déguiſât ces paroles, qu'il prît la choſe d'vne autre maniére, & qu'en la tournant du côté du point d'honneur, il repreſentât qu'il eſtoit de la ſageſſe, de la prudence & de la juſtice de ſa Hauteſſe, de faire executer ce qu'elle avoit promis, & d'entretenir la paix avec le Roy d'Angleterre. Il ne faut pas eſtre en ces rencontres-là, moins reſervé à parler de ſa puiſſance, que l'on l'eſt parmi nous à parler de celle de Dieu.

L'Empereur Juſtinien diſoit avec beaucoup de raiſon, en parlant de la prérogative des Princes Souverains : *Quoique nous ne ſoyons pas ſujets aux loix, nous vivons pourtant ſelon les loix*. C'eſt-à-dire, qu'encore que la majeſté des Princes, & la neceſſité d'avoir vn Chef Souverain, dans toute ſorte de gouvernemens, les exempte des châtimens, & les diſpenſe

de la correction portée par la loy, & qu'il n'y ait point de Puissance dans le monde, qui leur puisse faire rendre compte de leurs excés : il est neantmoins necessaire à l'estre d'vn Monarque absolu, de faire executer sevérement les loix des païs où il commande ; parce qu'il est plus de son intérest & de sa seureté d'en vser ainsi, que d'agir sans regles, & que de se servir toûjours de son pouvoir, qui ne doit jamais estre employé que comme vne medecine ; & quand la force ordinaire de la nature ne peut vaincre la malignité des humeurs, & les purger par elle-mesme. Le Grand-Seigneur, tout absolu qu'il est, est en quelque façon retenu par les loix, sans que cela fasse pourtant aucun préjudice à son autorité. Car, c'est la coûtume, toutes les fois qu'il se fait vn nouvel Empereur, de le conduire avec beaucoup de pompe & d'éclat, en vn endroit des Fauxbourgs de Constantinople, que l'on appelle Job, à cause d'vn monument fort ancien ; qui represente vn Prophete ou vn saint Homme, que les Turcs pour n'avoir aucune connoissance de l'antiquité, croyent estre ce Job, dont on a tant parlé, & qui a esté toûjours representé comme vn parfait modéle de vertu & de patience. Car ils confondent tellement l'Histoire & la Chronologie, qu'ils disent que ce Job estoit Juge de la Cour de Salomon, & qu'Alexandre le Grand estoit Général de ses armées. Quand le Sultan est arrivé en ce lieu-là, on fait des priéres publiques, & on demande à Dieu, qu'il luy plaise de remplir de sa sagesse, celuy qui doit exercer vne charge si glorieuse & si importante. Aprés cela le Moufti, en l'embrassant, luy donne sa benediction, & le Grand-Seigneur promet & jure solemnellement de défendre la foy des Musulmans, & les loix du Prophete Mahomet. Ensuite de quoy les Visirs du Banc, & les autres Bachas font vne profonde revérence, & aprés avoir baisé la terre, & le bas de sa veste, ils le reconnoissent pour leur legi-

time & véritable Empereur. Quand cette cerémonie eſt achevée, on le remene avec la meſme pompe & la meſme magnificence au Serrail, qui eſt toûjours la demeure ordinaire des Princes Ottomans. C'eſt ainſi que le Grand-Seigneur s'engage de gouverner ſelon les loix, & de n'en paſſer pas les bornes. Mais on donne à ces bornes vne ſi grande étenduë, qu'on n'a pas plus de raiſon de dire qu'il y eſt obligé, que de dire qu'vn homme, qui ſe peut promener par tout le monde, eſt en priſon, parce qu'il ne peut aller plus loin. Car encore qu'il ſoit obligé d'executer la loy de Mahomet, cette meſme loy ne laiſſe pas de dire que l'Empereur en eſt l'oracle & l'interprete infallible, & de le revêtir du pouvoir d'en changer & d'en annuller les regles les mieux établies, ou du moins de l'en diſpenſer & de paſſer par-deſſus, quand elles ſont contraires à ſa maniére de gouverner, ou à quelques grands deſſeins de l'Empire.

Mais les plus ſavans Docteurs des Turcs en parlent plus ouvertement, & ne donnent point d'autres bornes à la puiſſance de l'Empereur, que l'obſervation des choſes religieuſes contenuës dans la loy de Mahomet: ſoûtenant que ſa loy eſt arbitraire dans les choſes civiles & politiques, & qu'elle n'a point d'autre juge, ni d'autre interprete, que ſa ſeule volonté. C'eſt pour cela qu'ils diſent que le Grand-Seigneur ne peut jamais eſtre dépoſé à cauſe de ſes crimes, & que perſonne n'a droit de luy en faire rendre compte, quand meſme il ruïneroit mille de ſes ſujets ſans raiſon. C'eſt-pourquoy nous ſommes demeurez d'accord par nos traitez; qu'encore que la loy de Mahomet ordonne que deux témoins de cette Religion ſuffiſent pour terminer toutes ſortes de différens, on n'auroit aucun égard aux témoins Turcs dans les affaires des Anglois; parce que lorſqu'elles ſont civiles, l'Empereur en peut diſpen-

ſer. Mais je ſuis perſuadé ſi nous en avions de criminelles, ce qui, graces à Dieu, ne nous eſt encore point arrivé, qu'il faudroit nous ſoûmettre par nos traitez à la loy de Mahomet, comme religieuſe & divine, & dont le Sultan ne peut diſpenſer.

Il eſt aiſé de voir par la grande & vaſte étenduë de cét Empire, & par l'heureux ſuccés de ſes armes, combien cette puiſſance abſoluë eſt vtile & avantageuſe aux Turcs. Car pourveu que le Sultan ſoit agréable aux gens de guerre, on ne ſe met gueres en peine, comme l'a remarqué Machiavel, dans le 19. Chapitre de ſon Prince, ſi le peuple eſt content ou non.

C'eſt véritablement vne choſe fort avantageuſe pour celuy qui gouverne, quand ce qu'il commande eſt vtile, & honneſte tout enſemble, & qu'il ne rencontre rien chez luy qui ſoit contraire, ou qui retarde les grands deſſeins qu'il a pour le dehors. L'Empereur d'Allemagne eût ſans doute eſté au devant des Turcs, & les auroit empéché d'entrer ſi aiſément qu'ils firent dans la Hongrie, la premiére année de la derniére guerre, s'il eût eſté le maître abſolu de l'Empire, & s'il n'eût pas eſté obligé d'attendre le conſentement des autres Princes, & le reſultat d'vne Diéte. Car quand on a beſoin de pluſieurs teſtes & de pluſieurs mains pour executer vn deſſein, les affaires vont toûjours lentement, & on employe plus de temps à s'accorder ſur la maniére d'agir, que l'on n'en employe pour l'execution.

Ce ſeroit vn embarras qui ſurprendroit bien le Grand-Seigneur, s'il ſe trouvoit obligé de dépendre de la bonne volonté de ſes ſujets, quand il veut faire la guerre; ou du jugement d'vn Juriſconſulte qui controolleroit ſes actions, & qui diroit qu'elles vont au-delà de ſes privileges & de ſa prérogative. Il eſt difficile de comprendre comment avec ces entraves, vn Etat ou vne ville peuvent jamais

s'élever jusques au point de devenir les maîtres d'vn grand Empire, ou comment on peut dire qu'vn Prince a les bras longs, & qu'il embrasse vne grande portion du globe de la terre, tandis qu'il se les est liez de la sorte par ses propres loix. Mais il faut d'vn autre costé demeurer d'accord, que c'est vn grand bonheur à vn peuple d'estre soûmis à vn Prince doux & humain, qui borne sa puissance par des loix justes & honnestes, & qui reconnoist en ses sujets, aussi bien qu'en luy-mesme, vne proprieté de biens legitime; qui ne punit pas indifféremment les innocens avec les coupables; qui n'opprime personne sans distinction, & qui ne fait pas les actions de ce Roy que Dieu donna autrefois dans sa colére. Mais en ce cas-là il faut que ces peuples se contentent de ce qu'ils possédent, & de ce qu'ils peuvent acquerir. Ce qui vaut mieux que d'estre les esclaves & les ministres de l'ambition, & de l'avarice du plus grand Monarque du monde.

CHAPITRE III.

Les Turcs enseignent l'obéïssance que l'on doit à leur Empereur, plûtost comme vn principe de Religion que d'Etat.

LA puissance absoluë dans le Prince, suppose vne obeïssance parfaite dans les sujets. C'est-pourquoy on employe toute sorte d'industrie & d'artifice, pour inspirer ce principe à ceux qui sont élevez dans le Serrail, & que l'on destine aux grandes charges de l'Empire. Les vœux solemnels d'obeïssance que font les Moines à leurs Superieurs quand ils prennent l'habit, ne s'observent pas plus religieusement parmi eux, que les preceptes de soûmission aveugle que l'on enseigne aux jeunes gens du Serrail. On leur fait croire qu'il n'y a point de martyre plus glorieux que celuy

de mourir de la main propre, ou par le commandement du Grand-Seigneur, & que ceux à qui ce bonheur arrive sont emportez immediatement en Paradis.

Kara Mustapha Bacha Grand-Visir, heureux dans tous ses emplois, & vn instrument merveilleux de la grandeur de son Maître, se voiant vn jour felicité par ses amis, des victoires qu'il avoit remportées en diverses rencontres, des grands services qu'il avoit rendus à son Prince, & des grandes choses qu'il avoit faites pendant son Ministére; demeuroit d'accord qu'il avoit sujet d'estre content de sa condition, & des faveurs qu'il recevoit du Sultan. Que c'estoit véritablement le comble du bonheur & de la gloire où il pouvoit prétendre en cette vie. Mais que pour la consommation de tous ces honneurs, & pour la juste récompense de sa fidélité, il luy manquoit encore le saint martyre, & le bonheur de mourir par le commandement du Grand-Seigneur. Parmi les Turcs on appelle *Kuls*, c'est-à-dire, esclaves du Prince, ceux qui reçoivent de l'Epargne, des gages & des appointemens, & qui ont quelque charge dépendante de la Couronne.

Le Grand-Visir & tous les Bachas sont de ce nombre, & cette qualité-là est plus estimée & plus honnorable que celle de ses autres sujets. Ceux qui en sont revétus, peuvent impunément & avec autorité, gourmander, batre, & maltraiter le peuple; mais aucun particulier n'ose rien entreprendre contre eux, ni leur faire le moindre déplaisir, sans se mettre en danger d'estre sevérement puni. Le mot d'esclave signifie parmi eux vne personne entiérement dévoüée à la volonté & aux commandemens du Grand-Seigneur: c'est-à-dire, à faire aveuglément tout ce qu'il ordonne, & s'il estoit possible, tout ce qu'il pense; quand il commanderoit mesme à des armées entiéres de se précipiter du haut des rochers, de luy faire vn pont de leurs corps

pour passer vne riviére, ou de se tuer l'vn l'autre pour le divertir.

Ceux qui ont esté en ce païs-là, & qui ont pris garde à cette obeïssance aveugle, peuvent bien s'écrier avec raison, *O hommes nez pour la servitude.* Il ne faut pas non plus douter que la flaterie dont vsent dans le Serrail, ceux qui approchent du Prince, ne soit proportionnée à la condition d'esclaves dont ils font profession. De-sorte que ce mot-là ne peut donner, à nostre égard, qu'vne idée parfaite de la plus grande soûmission du monde à toutes ses volontez. Ce qui a fait que lorsqu'il s'est trouvé des Princes généreux parmi les Empereurs Ottomans, ils se sont lassez de cette lâche complaisance, & se sont servis, quoiqu'ils n'aimassent pas la liberté publique, d'autres moyens plus assûrez pour s'instruire de leurs affaires, & pour apprendre l'état de leur Empire, sans en croire ceux, qui ne connoissant que la maniére de vivre de leur Cour, ignoroient entiérement celles des autres Princes étrangers.

Cette basse flaterie, & cette soûmission excessive furent cause du relâchement de la discipline militaire des Turcs, du temps d'Hibraim, où ses femmes gouvernoient l'Empire, & elle l'est encore aujourd'huy, à cause du bas âge de Sultan Mahômet, qui n'a point d'autres conseils que ceux qui luy sont donnez par sa mere, par des Negres, par des Eunuques, ou par quelque jeune favori. Car il est rarement permis à ceux qui ne sont pas du Serrail, de dire la verité; on ne leur demande gueres leur avis sur les affaires d'importance; & quand cela arrive, il ne s'en trouve jamais qui ait assez de courage pour dire hardiment ce qu'il pense. Cela fait que cette sorte d'obéïssance, qui a esté autrefois si vtile à des Empereurs sages & vaillans, pour terminer de glorieuses entreprises; est aujourd'huy vn obstacle à la grandeur de ceux qui sont effeminez, & qui n'aiment que

la flaterie. Car si on considére serieusement de quelle maniére est faite la Cour de Turquie, on verra que c'est proprement vne prison pleine d'esclaves, qui ne differe de celle des Galeriens, que par la propreté du lieu, & par la richesse des chaînes.

C'est dans cette mesme prison que l'on enferme, & que l'on éleve sevérement la jeunesse dont nous aurons occasion de parler dans les Chapitres suivans. Les deux freres du Grand-Seigneur ne sont pas mieux traitez; ils ont des gardes qui ne les perdent point de vûë; & rarement leur permet-on de voir leur frere, de baiser le bas de sa veste, & de luy témoigner leur respect. Les Dames du Serrail n'ont pas plus de liberté. Des Eunuques noirs les observent tres-soigneusement, & elles ne sortent point de leurs appartemens, si elles n'obtiennent la permission d'aller prendre l'air dans des jardins, dont les murs sont plus hauts que ceux des Monasteres de filles les plus reformées.

Il faut dire en vn mot, qu'il n'y a que des esclaves dans cét Empire-là, & que ce seroit vn prodige, s'il y avoit quelque ame qui eut de l'amour pour la liberté. Tous les Sultans viennent d'esclaves. La mere de celuy qui regne aujourd'huy, est Circasienne, prise peut-estre par les Tartares, dans les courses qu'ils font en ce païs-là. Les Visirs ne sont pas toûjours d'vne naissance libre du côté du pere & de la mere. Les Turcs ayant ordinairement plus d'enfans de leurs esclaves, que de leurs femmes, & la quantité d'esclaves de diverses nations que les Tartares envoyent ordinairement à Constantinople par la mer noire, la remplit de generations si étranges & si mêlées, que c'est vne espece de miracle d'y trouver beaucoup de Turcs qui viennent de peres & de meres libres en droite ligne. De-sorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il se trouve parmi eux vne disposition si naturelle à la servitude; & s'ils sont mieux gouvernez par la sevérité,

que

que par la douceur. Mais on peut demander avec raison, d'où vient donc qu'il ſe void tant de revoltes parmi des gens à qui la ſervitude eſt ſi eſſencielle, & à qui on enſeigne avec tant de ſoin l'obéïſſance, dés leur enfance. Car il eſt certain, qu'en ces matiéres-là nous n'avons rien dans toutes les Hiſtoires, qui approche de la violence avec laquelle elles ſe font. Je ne m'arréterai pas, pour le faire voir, à rapporter celles qui ſont arrivées autrefois dans le Camp meſme des Ottomans, ni celles des anciens temps, qui eſtoient frequentes, quoique de peu de durée. Je parlerai ſeulement des commencemens & des cauſes de deux grands evenemens arrivez de noſtre temps par l'extravagance, ou plûtoſt par la furie des ſoldats, parce qu'ils n'ont eſté remarquez nulle part, & qu'ils méritent d'eſtre laiſſez à la poſterité.

Cette obéïſſance donc, que l'on enſeigne, & que l'on inſpire avec tant de ſoin aux gens de guerre, comme aux *Spahis* dans leurs Serrails ou Seminaires, & aux Janiſſaires dans leurs chambres, s'oublie quelquefois, lorſque les paſſions de la Cour qui ſervent ordinairement de regle aux autres, corrompent vne diſcipline, que la raiſon & la politique avoient établie: & cauſent aſſez ſouvent la ruïne de l'Empire, & la mort funeſte des grands Miniſtres.

La meſme choſe arrive auſſi quand le mauvais gouvernement, & le malheureux ſuccés des entrepriſes militaires donnent occaſion aux gens de guerre de reſiſter au commandement de leurs Superieurs, & de ne pas obeïr: car dans ces rencontres, les mal-contens, & ceux qui ſont jaloux de la grandeur des autres, fomentent cette deſobéïſſance, & tâchent de les gagner pour eux, ou de les engager dans le parti de leurs amis. Nous avons vû vn terrible exemple de cela au commencement du regne de Sultan Mahomet. Il y avoit dans le Serrail vne jeune femme, hardie

& entreprenante, qui s'appelloit *Mulki Kadin*, entre les mains de laquelle estoit tout le gouvernement de l'Empire, par l'amour & par la faveur extraordinaire que la Reine mere luy portoit. Les Visirs & les Bachas ne donnoient point d'ordres qu'elle ne les eut approuvez. Les Eunuques noirs donnoient la loy à tout le monde, & les Conseils secrets se tenoient dans l'appartement des femmes. C'est-là où se faisoient les proscriptions; c'est-là qu'on cassoit les Officiers les plus considérables, & que l'on remplissoit leur place de gens qui estoient plus propres qu'eux à maintenir ce gouvernement de femmes.

Mais il arriva enfin, que les gens de guerre, qui ne sont pas accoûtumez à la tyrannie des femmes, ni à vn gouvernement si foible, prirent resolution en vn moment d'y remedier. Ils allérent tumultuairement au Serrail, ils mandérent au Grand-Seigneur insolemment qu'il eût à se trouver au *Kiosch*, ou à la maison des Festins, & sans employer le temps à raisonner, ils luy demandérent brusquement la teste des Eunuques Favoris. Ils ne donnérent aucun delai pour en délibérer, il n'y eut point de rhetorique capable d'arréter la furie de cette multitude emportée: Il falut leur donner les testes qu'ils demandoient, suivant le rôlle qu'ils en avoient fait. On fit étrangler sur le champ ces malheureux, & on en jetta les corps pardessus les murailles du jardin, pour assouvir la vengeance de ces enragez; qui aprés les avoir traînez à l'hippodrome, les coupérent par petits morceaux devant la nouvelle Mosquée, en rotirent la chair & la mangérent. Le jour d'aprés ils prirent *Mulki* & *Schaban Kalfa* son mari qu'ils tuérent; & ce tumulte n'eût pas sitost fini, & n'en fût pas demeuré-là, si par le moien de la division qui se mit entre les *Spahis*, & les Janissaires, les principaux Officiers n'eussent trouvé moien d'interposer leur autorité, & d'appaiser cette sedition par la mort

de plusieurs *Spahis*, & par quelques autres exemples de justice. C'est ainsi que l'ordre vient assez souvent du desordre, & que la confusion, & les revoltes produisent de bons effets, & rectifient les mauvais gouvernemens. Ce soulevement des Janissaires a esté suivi de plusieurs autres seditions; mais comme il n'y en a point eu de si grande parmi eux, que celle qui fut cause de la mort de *Kiosem*, grand-mere du Sultan qui regne à present, nous avons crû qu'il ne seroit pas hors de propos, d'en laisser ici les particularitez à la posterité.

CHAPITRE IV.

Relation véritable des desseins de la vieille Reine, femme de Sultan Ahmet, & *mere de* Sultan Morat, *&* *de* Sultan Ibrahim, *contre son petit fils*, Sultan Mahomet *qui regne aujourd'huy; & de la mort de cette Reine & de ses complices.*

LES Janissaires ayant mis à mort Sultan Ibrahim, Sultan Mahomet son fils aîné, âgé pour lors de neuf ans, monta sur le thrône, & on donna la regence pendant sa minorité, à *Kiosem* sa grand-mere; femme que l'âge & la grande expérience dans les affaires avoit renduë tres-capable de cét emploi. Les choses estant disposées de la sorte, on mena le jeune Sultan à la Mosquée de *Ejub*, on luy mit l'épée au costé, en la maniére accoûtumée, & on le proclama Empereur dans tous les Royaumes, & dans toutes les Provinces de l'Empire Ottoman.

Pendant quelque temps la vieille Reine gouverna absolument, & disposa de toutes choses à son plaisir. Mais la mere de ce jeune Sultan, se representant incessamment la mort de son mari devant les yeux, commença à craindre que cette fine Politique qui en avoit esté la cause, n'en-

treprît auſſi de faire mourir ſon fils afin de regner toûjours. Cette défiance la rendit ſoigneuſe plus qu'à l'ordinaire, de la vie & de la ſeureté de ce jeune Prince. La connoiſſance qu'elle avoit de l'humeur ambitieuſe & hautaine de cette vieille Reine, & les liaiſons étroites, & ſecretes qu'elle avoit avec les Janiſſaires qui avoient tué ſon mari, augmentoient juſtement ſes ſoupçons. Pour rompre donc ce coup ſi funeſte, elle reſolut de faire vne contre-ligue avec les Spahis, les Bachas, & les Beys, qui avoient eſté nourris dans le Serrail, & qui ſont toûjours oppoſez aux Janiſſaires. Elle les rechercha par ſes lettres ; & par des meſſages frequens, elle ſe plaignit à eux de la mort du Sultan ſon mari, & de l'inſolence des Janiſſaires. Elle leur repreſenta fortement le peu d'eſtime que l'on faiſoit de ſon fils, qui eſtoit leur Prince legitime : Et ajoûtoit à cela, que s'ils ne ſongeoient à eux de bonne heure, la vieille Reine les ruïneroit abſolument, & aboliroit pour toûjours l'ordre & le nom des *Spahis*. Les *Spahis* de l'Aſie prirent feu à ces nouvelles, & ces avis ayant beaucoup de vrai-ſemblance, ils prirent les armes, & marchérent droit à Scutari avec vne armée conſidérable, ſous la conduite de George *Nebi*. Quand ils furent-là, ils demandérent les teſtes de ceux qui avoient eſté les auteurs de la mort de leur Souverain, qui eſtoient en ce temps-là ſous la protection des Janiſſaires, & que la Reine Regente appuyoit de tout ſon pouvoir. A ce bruit Morat Bacha, Grand-Viſir, nourri parmi les Janiſſaires, pour lequel ils avoient vne veneration extraordinaire, & qui eſtoit complice avec eux, de la mort du Sultan, paſſa en diligence de Conſtantinople à Scutari avec vne armée compoſée de Janiſſaires, & de ceux qui eſtoient de ſa cabale ; bien fournie d'artillerie, de munitions de guerre, & de toutes les choſes qui ſont neceſſaires pour attaquer & pour défendre. A l'approche de ces armées il

se fit quelques escarmouches entre l'avant-garde des *Spahis* & les *Delis*, qui est la garde du Grand-Visir, qui les auroit, sans doute, engagez à vn combat général, si les Intendans de Justice de l'Anatolie & de la Grece, ne leur eussent fait comprendre l'impieté qu'ils alloient commettre, en répandant eux-mesmes le sang des Musulmans, qu'ils devoient si soigneusement conserver pour détruire les infidéles. Ils leur dirent ensuite, que s'ils avoient entre eux quelque différend, ils pouvoient s'en plaindre, qu'on les écouteroit paisiblement, & qu'on rendroit justice à chacun suivant la loy.

Ces discours & quelques autres semblables, firent impression sur l'esprit de George Nebi, & des autres *Spahis*, & la disposition où ils trouvérent leurs ennemis de leur donner bataille, les porta à écouter des propositions d'accommodement. Mais ce qui leur fit particuliérement perdre courage, fut que ces Intendans de Justice leur dirent, que s'ils ne se retiroient chez eux, le Grand-Visir avoit resolu de brûler tous leurs Registres, & de faire publier par tout l'Empire vn *Nesiraum*, c'est-à-dire, vn Edit au nom du Sultan, & du Moufti, par lequel il est enjoint à tous les Turcs qui sont au-dessus de sept ans, de prendre les armes, & de le suivre à la guerre. Sur cela les *Spahis* se séparérent d'eux-mesmes, & augmentérent par leur retraite, la fierté & l'insolence des Janissaires, & de ceux de leur parti: Mais sur tout, de leurs principaux Officiers; c'est à sçavoir de *Bectas Aga*, que la Reine considéroit extremément, de *Kul Kiahia* Lieutenant des Janissaires, & de *Kara* Chiaoux, Partisan de *Bectas Aga*; & leur fit croire qu'ayant fait tomber les armes des mains de ces gens-là, ils estoient seuls les maîtres absolus de l'Empire. Ces trois hommes, depuis ce temps-là, gouvernérent tout à leur fantaisie, & travaillérent en secret à ruïner les *Spahis*, &



ſur tout, ceux qui paſſoient pour eſtre riches & en réputation d'eſtre vaillans. Comme George Nebi eſtoit de ce nombre, & des plus conſidérables parmi eux, ils donnérent ordre au Bacha de l'Anatolie de le faire mourir ; ce qui fut enſuite executé. Car ce Bacha l'ayant vn jour ſurpris dans ſon quartier, & le voyant abandonné de ſes gens, il le tua d'vn coup de piſtolet, & envoya ſa teſte à Conſtantinople.

Cette action irrita ſi fort les *Spahis*, qu'ils firent pluſieurs aſſemblées ſecrettes dans l'Anatolie, où ils reſolurent de ſe venger des Janiſſaires, & pour en venir plus aiſément à bout, ils engagérent dans leur parti pluſieurs Beys, & pluſieurs Bachas d'Aſie, & entre autres vn certain *Ipſir* Circaſſien de naiſſance, mais élevé dans le Serrail, homme vaillant, riche & puiſſant. Ils attaquérent enſuite pluſieurs quartiers des Janiſſaires en Aſie, ils leur coupérent les bras & le nez, & tuérent cruellement tout ce qu'ils en pûrent attraper.

Bectas Aga, d'vn autre côté aſſûré dans ſa condition, amaſſoit du bien à toutes mains, par de nouvelles impoſitions, par des rapines & par d'autres inventions. Il fit fabriquer à Belgrade trois cens mille Aſpres, qui ne tenoient qu'vn tiers d'argent, & dont les deux autres tiers eſtoient d'étain. Il fit débiter ces Aſpres parmi les artiſans & les gens de métier, & obligea les autres à luy donner de l'or pour ſa fauſſe monnoye, ſur le pied de cent ſoixante Aſpres pour vn Ducat d'Hongrie. Le peuple qui ne pouvoit ſouffrir cette perte ſans douleur, commença à ſe mutiner à Conſtantinople, au quartier des Selliers ; & cette ſedition alla ſi vîte, que toute la ville ſe vid en rumeur en vn inſtant. Mais le grand effort ſe fit au quartier du Moufti. Ils le forcérent avec le *Scigte*, qui eſt le Predicateur du Grand-Seigneur, & le *Nakib Eſref*, ou chef de la race de Maho-

met, d'aller avec eux au Serrail. Auſſi-toſt qu'ils y furent arrivez, ils commencérent par des grands cris, à faire leurs plaintes à la porte de l'appartement du Grand-Seigneur. Dans cette fâcheuſe conjoncture, le *Capi Agaſi*, *Solyman Aga*, & *Kutzlir Aga*, premier Eunuque des femmes, conſeillérent au Grand-Seigneur, de ſe ſervir d'vne occaſion ſi favorable pour ruiner *Bectas* & ſes complices. Mais la crainte & trop de précaution, furent cauſe que ce deſſein ne fût pas executé. On jugea ſeulement qu'il eſtoit à propos, pour donner ſatisfaction à cette populace irritée, d'ôter la charge de Premier Viſir à *Melek Ahmet, Bacha*, qui en eſtoit revétu, quoiqu'il fût entiérement dévoüé aux Janiſſaires. Cela fut auſſi-toſt executé, & le ſeau que l'on luy ôta, mis entre les mains de *Siaus Bacha*, homme de cœur & reſolu.

Ce nouveau Viſir, jaloux de ſon honneur, & affectionné à ſon Prince, s'appliqua auſſi-toſt à reprimer l'inſolence de *Bectas*, & à ruiner ſa cabale, de peur qu'il ne luy arrivaſt la meſme choſe, qu'à Murat Bacha, qui avoit eſté premier Viſir quelque tems avant luy, qui eût perdu la vie, pour n'avoir pas eſté de l'avis de *Bectas*, s'il ne ſe fût ſauvé en Grece. Les affaires eſtant broüillées de la ſorte, les Janiſſaires faiſoient garde dans les ruës, & ne ſouffroient pas deux Bourgeois enſemble, tant ils avoient peur qu'il ne ſe fiſt entre eux des aſſemblées ſecrettes, ou qu'ils ne s'entre-communiquaſſent leurs deſſeins & leurs penſées. On empriſonna pluſieurs artiſans, que l'on creut eſtre les auteurs du dernier deſordre, ſans la permiſſion, & contre les ordres du nouveau Viſir. La Cour n'eſtoit pas dans vn état plus tranquile, elle eſtoit partagée, & les amis du Sultan travailloient à ſe défaire des Chefs rebelles des Janiſſaires : le Lieutenant des *Baltagis*, ou de ceux qui portent des haches, devoit aller le lendemain au devant de *Kul-chiachia*, & le tuer, quand il viendroit ſelon ſa coûtu-

me au Divan. Ce qu'il eût executé, si la vieille Reine, qui estoit du parti contraire, ne luy eût fait changer de resolution par ses menaces. Les deux Reines estoient extrémément animées l'vne contre l'autre ; la jeune, pour soûtenir l'autorité de son fils ; & la vieille, pour conserver la sienne. Dans la ville, la confusion augmentoit de moment en moment, l'élection de Siaus Bacha ne plaisoit pas aux Janissaires, parce qu'ils savoient bien qu'il n'estoit pas de leur parti. Cependant, en l'état où estoient les choses, ils faisoient tous leurs efforts pour le gagner, par de belles promesses. La vieille Reine de son côté donnoit avis à Bectas de tout ce qui se passoit dans le Serrail, & luy écrivit que la jeune Reine estoit cause de tous ces troubles, & qu'il estoit necessaire, pour remédier à ces desordres, de déposer Sultan Mahomet, & de mettre son frere Solyman en sa place ; qu'il avoit vne mere, & qu'il seroit entiérement soûmis à sa tutelle. A quoi elle ajoûtoit encore, que Solyman estoit bien fait, qu'il estoit puissant pour son âge, & plein de majesté ; que Sultan Mahomet au contraire, estoit foible & mal sain, & en vn mot, mal propre à porter vne Couronne. *Bectas* aprés avoir lû cette lettre, fit vne assemblée pour tenir Conseil à *Orta-giami*, qui est la *Mosquée* des Janissaires, où il se trouva quantité de gens d'épée, & plusieurs Legistes, qui ont soin parmi eux des choses spirituelles, les vns par affection pour leur parti, & les autres parce qu'ils apprehendoient leur puissance. Il n'y eut que le premier Visir qui ne s'y trouva pas. Mais ils l'envoyérent prier d'y venir, pensant qu'ils pourroient l'engager dans leurs interests, ou s'en défaire, s'il n'entroit pas dans leurs sentimens. Il estoit deux heures de nuit, quand ils luy envoyérent faire cette priére : & quoique cette heure fût induë, & qu'il ne fût pas de la dignité d'vn premier Visir, d'aller trouver toute autre personne que son Maître ; il crut neant-

neantmoins qu'il faloit dans cette conjoncture dissimuler & y aller, malgré la grandeur de sa charge, & de son courage. Il partit de chez luy avec fort-peu de suite, & la premiére chose qu'il rencontra en y allant, fut vne garde de dix mille Janissaires, le mousquet sur l'épaule, & la méche allumée par les deux bouts. Cette rencontre impréveuë le surprit d'abord, & il mit en délibération de s'en retourner. Mais aprés estre rentré en soy-mesme, & y avoir pensé, il continua son chemin. Estant arrivé à la Mosquée, *Bectas* ne se mit pas en devoir d'aller audevant de luy, il se contenta de luy envoyer fiérement vn Officier pour faire cette cérémonie. Quoique le grand cœur du Visir eut peine à souffrir vn tel mépris, il n'en témoigna pourtant rien, & continuant à dissimuler, comme il avoit commencé, il s'approcha de *Bectas*, qui à peine se soûleva pour le saluër: Il le fit mettre neantmoins à sa main gauche, qui est la place d'honneur parmi les gens d'épée de Turquie.

Aussi-tost qu'il fut assis, il luy dit, qu'ils estoient assemblez pour plusieurs choses, & qu'il estoit premiérement necessaire de déposer le Roy, & de mettre Solyman en sa place; qu'il faloit ensuite reformer les ordres du Serrail, & qu'encore que l'on eût accoûtumé d'amasser des enfans de différentes nations, tous les ans, pour servir le Grand-Seigneur; il n'en faloit admettre aucuns à l'avenir, qui ne fussent enfans des Janissaires. Le Visir demeura d'abord d'accord de tout ce que *Bectas*, & ceux de sa caballe proposérent, & les assûra, en jurant sur l'Alcoran, & en faisant d'horribles imprécations contre luy, & contre toute sa famille, en cas qu'il manquât à sa parole, qu'il les serviroit avec affection, & de tout son pouvoir. Cela satisfit tellement *Bectas*, qu'il commença à croire que l'on pouvoit sûrement se fier à luy; & qu'il estoit véritablement entré dans leurs interests. De-sorte qu'en partie, en cette confi-

dération, & en partie, à cause de la confiance qu'il avoit en ses propres forces, & au peu de pouvoir qu'avoit le Visir de luy faire du mal, il prit congé de luy, & rompit ainsi son *Kalaba Divan*, ou son Conseil confus & tumultueux. Mais *Chiachia Bey*, ou le Lieutenant Général des Janissaires, & *Karas Chiaoux*, blasmérent fort *Bectas* d'avoir laissé échaper le Visir. Luy disant qu'il avoit mal fait de laisser sortir l'oiseau de la cage; qu'il avoit laissé aller vn homme avec sa teste sur ses épaules, qui dans peu de tems leur osteroit les leurs, & quantité d'autres choses semblables. Mais *Bectas* se mocqua de leurs reproches; il leur dit qu'ils parloient comme des gens qui manquoient de cœur, qui ne connoissoient pas leurs propres forces, & qu'il y avoit si peu de tems jusques au lendemain matin, que quand le Visir leur manqueroit de parole, il ne pourroit pas estre en état de leur resister, n'ayant ni forces, ni conseil. Mais le Visir avoit bien d'autres pensées. Dés qu'il se vid en liberté, il alla au Serrail, avec deux personnes seulement, remerciant Dieu de tout son cœur, de l'avoir tiré d'vn péril si eminent. Estant arrivé à la porte de Fer, à dessein de passer au travers du jardin, il fut surpris de la trouver ouverte, contre la coûtume; il en demanda la raison aux *Bostangis* ou Jardiniers, qui ne luy dirent autre chose, sinon que c'estoit de l'ordre de la vieille Reine, laquelle, comme il parut par la suite, attendoit ses confidens qui devoient l'enlever cette nuit-là, & la mettre en lieu de seureté. Aussi-tost que le Visir fut entré, il alla sans bruit à l'appartement du Sultan, & rencontra heureusement en chemin *Kutzlir Agasi, Solyman Aga*, Chef des Eunuques des Femmes, qui faisoit la ronde à l'entour de l'appartement de la vieille Reine. Il reconnut d'abord le Visir à sa voix, & fut bien surpris de le voir en ce lieu-là à vne heure induë. Mais quand il luy eut dit en quel état estoient

les choses, il le remercia du soin qu'il prenoit, & le loüa de sa vigilance: Ajoûtant qu'il avoit remarqué que la vieille Reine n'estoit pas encore couchée, & qu'elle s'estoit divertie avec ses Eunuques & ses Femmes, à chanter, à danser, & à faire joüer des instrumens; elle qui d'ordinaire se mettoit au lict à deux heures de nuit. Ce qui fit qu'aprés quelque legére conférence, le Visir, Solyman Aga, & quelques autres Eunuques du Roy, allérent ensemble à l'appartement de la vieille Reine, où s'estant mis en devoir d'entrer par force, ils en furent empéchez par ses Eunuques. Mais Solyman Aga, homme fier & resolu, ne pouvant souffrir d'estre refusé, donna vn coup de poignard dans le visage de *Bacha Kapa Oglar*, grand Chambellan de la Reine; ensuite de quoi les autres Eunuques qui l'accompagnoient entrérent furieusement le poignard à la main, & mirent en fuite tous les Eunuques de la Reine. De-sorte qu'elle demeura seule dans sa chambre, où elle fut donnée en garde aux Eunuques du Roy. Les autres Eunuques de cette Princesse qui s'en estoient fuis, voulant sortir du Serrail, dont on avoit fermé les portes, par l'ordre de Solyman Aga, furent arrétez, avec tout le reste de ses officiers, & mis en lieu seur. Cette action se fit avec si peu de bruit, que l'allarme n'en fut pas portée au quartier du Roy, quoiqu'il n'en fust pas éloigné. Cette affaire estant ainsi heureusement achevée, le Visir & Solyman Aga, allérent ensemble dans la chambre où estoit couché le Roy. Ils entrouvrirent doucement la porte, & firent signe aux Dames qui estoient de garde, de ne rien dire; leur faisant entendre par signes, qu'il faloit éveiller la jeune Reine. Car c'est la coûtume dans la Cour du Grand-Seigneur, de parler par signes, pour éviter le bruit, & comme si cela avoit quelque chose d'honneste & de majestueux, les personnes de la Cour ont si souvent pratiqué ce langage

muet, qu'ils sont capables de s'entre-raconter des histoires toutes entiéres sans parler. D'abord ces Dames en grattant doucement les pieds de la Reine, l'eveillérent, & luy dirent que Solyman Aga desiroit luy parler. Elle se leva de son lict, vn peu surprise, pour sçavoir ce qu'il avoit à luy dire. A peine eut-il commencé à luy raconter ce qui se passoit, qu'elle en fut tellement effrayée, que ne pouvant demeurer dans les bornes de la modération, elle courut comme hors d'elle-mesme, en criant, prendre son fils, & luy dit en l'embrassant, ô mon fils! nous sommes morts. Le Grand-Seigneur, qui n'estoit qu'vn enfant, se mit à pleurer, & en se jettant aux pieds de Solyman Aga, luy dit, *La, la, Kuctara beni*, c'est-à-dire, mon Gouverneur, sauvez-moy. A ces paroles, Solyman ne put s'empécher de verser des larmes, & le prenant entre ses bras, le Grand-Visir & luy, encouragérent la mere & l'enfant, autant qu'il leur fut possible, leur protestant qu'ils mourroient plûtost mille fois, que de souffrir qu'on leur fist aucun mal; aprés quoi ils le menérent à la lueur de quelques flambeaux, que portoient des Dames, à *l'Hozada*, qui est vne chambre où se trouvent ordinairement les principaux Officiers de la Cour. Ceux qui faisoient garde dans cette chambre furent surpris de cette lumiére, & s'avançant du côté d'où elle venoit, ils le furent encore davantage, de voir que c'estoit le Grand-Seigneur; ce qui les fit retourner en haste vers leurs compagnons pour les éveiller, & les avertir de se mettre dans leur devoir. Le Grand-Seigneur fut aussi-tost mis sur vn trône qui est toûjours dans cette chambre, dont les Officiers qui sont au nombre de quarante, vinrent se presenter à luy, le suppliant tres-humblement de leur dire s'il avoit occasion de les employer pour son service, & d'éprouver leur courage & leur fidélité. A quoi Solyman Aga leur répondit. *Celuy qui mange le pain du Roy, doit s'attacher*

inviolablement au service du Roy. Nous avons souffert jusques ici que des traitres ayent fait mourir Sultan Ibraim ; *ils veulent maintenant nous ôter encore celuy-ci d'entre les mains. C'est à vous qui estes ses principaux serviteurs, de le secourir vigoureusement, & de l'assister autant qu'il vous sera possible.*

Eigiusi Mustapha Bacha, Capitaine de cette chambre, & celuy qui porte l'épée du Grand-Seigneur, hardi comme vn lyon, & d'vn courage invincible, & qui avoit déja ouï dire quelque chose des mauvais desseins de la vieille Reine, répondit sur le champ : Grand-maître soiez en repos, vous verrez demain, s'il plaist à Dieu, les testes de vos ennemis à vos pieds. Le Grand-Visir & les autres aprés avoir tenu Conseil vn moment, la nécessité des affaires ne leur permettant pas de deliberer, commencérent à agir chacun de son côté. La premiére chose qu'ils firent, fut de faire apporter de l'ancre & du papier, & de faire signer vn ordre au Grand-Seigneur, pour arréter le *Bostangis Bacha*, comme traître, pour avoir laissé la nuit la porte des jardins ouverte; ce qui fut aussitost executé. On donna sa charge à vn autre, qui aprés avoir presté le serment de fidélité, le fit aussi-tost prester au nom du Grand-Seigneur à tous les Jardiniers du Serrail, qui se trouvérent au nombre de cinq cens, lesquels il mit à la garde des portes, & sur les murailles du jardin. On fit venir ensuite les *Ichoglans* ou Pages du Grand-Seigneur ; & afin que cela se fist sans bruit & sans confusion, on alla d'abord à la chambre du *Capa Agasi*, qui en vertu de sa charge a la surintendance de toute la jeunesse du Serrail, & heurtant doucement à ses fenêtres, les gardes vinrent demander ce que c'estoit. On leur dit qu'ils éveillassent le *Capa Aga*, & qu'il vinst leur parler à la fenêtre. Le *Capa Aga* avant que d'y aller, voulut sçavoir qui estoient ceux qui luy vouloient parler. On luy dit que c'estoit le Visir, & *Kuslir Aga* : à quoy il répondit qu'il estoit

indiſpoſé, qu'il ne pouvoit ſe lever, & qu'on luy fiſt ſçavoir par la fenêtre, ce qu'on avoit à luy dire. Ce qui les obligea de luy dire aſſez haut; Nous te commandons au nom de ſa Majeſté de faire lever promtement tous les *Ichoglans* du Serrail, pour vne affaire de la derniére importance. Mais il n'obéït pas pour cela; ce qui leur fit croire qu'il eſtoit de la conſpiration; quoique la verité fût que c'eſtoit vn vieillard âgé de quatre-vingts dix ans, mal ſain, & qui avoit de la peine à ſe remuer. *Solyman Aga* voyant qu'il ne ſe mettoit pas en état d'obéïr, luy cria vne ſeconde fois de toute ſa force, *Aga, faites inceſſamment lever les Ichoglans, on veut nous enlever noſtre Roy.* Mais il demeura toûjours ferme dans ſa reſolution, & dit qu'il ne les feroit point lever qu'il ne viſt vn ordre par écrit du Sultan. Au bruit de cette conteſtation, les ſerviteurs domeſtiques du *Capa Aga* s'éveillérent, & ayant entendu qu'il y alloit de la vie du Prince, ils allérent ſans commandement & ſans ordre, heurter à la porte des grandes & des petites chambres des *Ichoglans.* Le Sommelier alla à celle que l'on appelle la plus grande, & y entra environ les cinq heures de nuit. Comme il fut au milieu de la chambre, qui avoit quatre-vingts pas de long, il s'arréta, & ſe mit à fraper tant qu'il put de ſes mains l'vne contre l'autre, quoique ce ſoit vn grand crime de faire ainſi du bruit la nuit dans le Serrail. A ce bruit il y en eut qui en furent ſurpris, ne pouvant deviner d'où venoit cette allarme. Ils demandérent ce que c'eſtoit. A quoy ce Sommelier répondit en frapant des mains plus fort qu'auparavant, *Levez-vous, on eſt ſur le point de nous enlever le Grand-Seigneur.* A ces mots, toute la chambre ſe leva en vn inſtant, & vous euſſiez vû tous ces *Ichoglans,* au nombre de ſix cens, courir confuſément, les vns ſans habits, les autres ſans armes, & la pluſpart pour ſe cacher, penſant que les Janiſſaires fuſſent déja maîtres du

Serrail. Comme ils estoient dans cét étonnement, il arriva vne garde d'Eunuques blancs & noirs, qui les rassûrérent, & qui leur dirent de s'armer comme ils pourroient, & de demeurer-là jusques à nouvel ordre. Les autres chambres des *Ichoglans*, & celles des autres Officiers estoient dans la mesme confusion, on les rassûra, comme les premiers, avec ordre de s'armer de tout ce qui se trouveroit sous leurs mains. Durant tout ce tems le Grand-Seigneur estoit inconsolable, appréhendant toûjours qu'on ne le tuast, comme son pere. Mais *Mustapha Bacha* qui porte son épée, l'ayant pris par la main, & luy ayant fait voir tous ces gens sous les armes, & prests à mourir pour son service, le rassûra. Dans cette reveuë, il arriva vne chose qui donna l'allarme par tout, car vn de ces jeunes hommes voyant passer le Grand-Seigneur devant les fenêtres de sa chambre, se mit à crier de toute sa force: *Dieu donne dix mille années de vie à nostre Empereur.* A quoi les autres répondirent tous d'vne voix *Allaha, Allaha*, qui est vn cry de guerre parmi les Turcs, qui ayant esté porté en vn moment jusques aux lieux les plus éloignez du Serrail, fit prendre les armes aux Confituriers, aux Cuisiniers, aux Fauconniers, aux porteurs de hache, & à plusieurs autres menus Officiers.

Les choses ne se disposoient pas seulement de la sorte dans le Serrail, on travailloit avec le mesme soin, & la mesme diligence au dehors. Le Visir avoit donné ordre à tous les Bachas, à tous les Beiglerbegs, & à tous ses amis de se rendre incessamment au Serrail, avec tout ce qu'ils pourroient assembler de gens, & qu'ils apportassent avec eux pour trois jours de vivres, à quoy il les exhortoit fortement, sur peine de la vie. En moins de rien le concours de ces gens-là fut si grand, que tous les jardins du Serrail, toutes les cours du dehors, & toutes les ruës des environs furent remplies d'hommes armez. Il vint des bateaux & des

chaloupes de Galata, & de Tophana chargez de poudres, de munitions, & d'autres choses nécessaires. De-sorte qu'à la pointe du jour, on vid dans les ruës vne armée d'infanterie & de cavalerie, & sur la mer, tant de vaisseaux & tant de galéres, que cela estoit capable de donner de la terreur aux Janissaires; lesquels ayant eu avis de ces grands préparatifs, & voyant d'ailleurs le peuple courir au secours de leur Roy, crûrent qu'il estoit tems de songer à leurs affaires. Pour cét effet, ils firent armer vn grand nombre d'Albanois, de Grecs, & d'autres Chrêtiens; leur offrant de l'argent, avec le titre & les privileges de Janissaires, & leur promettant de les décharger du *Harach*, ou de l'impost que payent ordinairement les Chrêtiens. Ce qui eut tant de pouvoir sur eux, que la plusspart prenant les armes, il sembloit que la Ville & la Cour alloient entrer dans vne furieuse guerre civile.

Toutes choses estoient en bon ordre dans le Serrail; & dés que les priéres du matin eurent esté achevées, les *Baltagis*, qui sont des gardes qui portent des haches, envoyérent dire aux *Ichoglans*, de les venir joindre, pour aller ensemble à la chambre du Grand-Seigneur. Ils estoient environ deux cens *Baltagis*, fort vigoureux & tres-dispos. Comme ils furent arrivez avec les *Ichoglans* à la porte de cette chambre, l'entrée leur en fut refusée par vn Eunuque qui en est le maître, & qui estoit fort attaché aux intérests de la vieille Reine. Il leur dit qu'ils estoient bien insolens, de venir en cét équipage à l'appartement du Roy, & qu'ils eussent à se retirer. A quoy ils répondirent tous d'vne voix, qu'ils vouloient parler à sa Majesté, & qu'ils desiroient que l'on fist mourir la vieille Reine, comme ennemie du Roy & de la Religion de Mahomet. Ce qui offensa tellement cét Officier, qui se fioit en son autorité, qu'il les traitta de seditieux & de rebelles. *Qu'avez-*

vous

vous à démesler, leur dit-il, *avec la Reine, estes-vous dignes d'ouvrir la bouche, pour proférer vn seul mot contre elle?* Comme il repetoit souvent ces paroles, & quelques autres aussi rudes; il y en eut vn de la troupe, qui s'écria, Tuë ce coquin, car il est ennemi de la foy, comme les autres: mais tandis que l'vn d'eux levoit la main pour le fraper, il s'enfuit par le *Tarras* dans le jardin; où ayant esté poursuivi & attrapé, il eût esté tué sur le champ, si à force de priéres il n'eût obtenu la liberté de se pouvoir jetter aux pieds du Sultan avant que de mourir. Il n'eut pas plûtost mis entre les mains du Roy, vn seau, & la clef d'vn tresor caché, qu'vn de ces *Baltagis* nommé *Jalebe Saferli*, luy fendit la teste en deux d'vn coup de hache, comme il commençoit à se vouloir justifier: ce premier coup ne fut pas plûtost donné, que les autres se jettérent sur luy, & le coupérent par morceaux avec leurs cimeteres. Cette execution si subite & si violente, jetta de la crainte & de la terreur dans l'esprit de plusieurs autres Officiers, qui estoient d'intelligence avec la vieille Reine, & leur apprit à dissimuler. Le jeune Sultan mesme qui avoit vû jallir le sang & la cervelle de ce misérable, sur ses beaux meubles, & sur ses riches tapis, & qui ignoroit les bonnes intentions de ses serviteurs, ne put s'empécher de jetter vn grand cry, & d'embrasser plus fort qu'auparavant le *Selihar* qui le tenoit entre ses bras. Mais sa frayeur & ses larmes cessérent quand on eut fait oster ce corps ensanglanté de devant ses yeux, & qu'on luy eut representé que c'estoit vn sacrifice d'amour & d'affection que ses fidéles serviteurs luy offroient. Cependant le nouveau *Moufti*, *Kenan Bacha* vn des Visirs du Conseil, & *Balyzade Essendi*, qui avoit esté auparavant Chef de la Justice, & qui estoit fort affectionné aux *Spahis*, furent fort surpris en entrant dans le *Hozada* ou chambre du Roy, d'y voir tant de desordre & si peu de respect, les

vns parlant *Georgien*, les autres *Mingrelien*, les autres *Bosnien*, *Albanien*, *Turc* & *Italien*, ne ſçachant par où commencer pour agir avec ordre dans vne affaire de cette importance. Le *Moufti* & quelques autres eſtoient d'avis qu'il ne faloit pas condamner legérement la vieille Reine, qu'il faloit examiner les choſes à loiſir, & s'il ſe pouvoit luy ſauver la vie, & aſſûrer l'autorité du Sultan. Mais ceux qui ne pouvoient ſouffrir ce delay, luy dirent tous d'vne voix qu'il la faloit condamner ſur le champ ſans s'amuſer à délibe-rer, à moins qu'il ne voulût luy-meſme paſſer pour vn des complices. Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans le Serrail, il vint nouvelle à la jeune Reine, qu'il s'eſtoit donné vn combat dans les ruës; comme elle n'en ſçavoit pas l'evénement, elle appréhenda que *Bectas* ne vengeât la mort de la vieille Reine aux dépens de ſa vie, ſi les Janiſſaires avoient eu l'avantage. Elle ſe couvrit donc d'vn voile, & s'en alla à la chambre du Roy, pour tâcher d'appaiſer le tumulte. En y entrant elle dit tout haut à ceux qui y eſtoient aſſemblez: *Eſt-ce là le reſpect que vous devez à voſtre ſouverain Seigneur? connoiſſez-vous bien le lieu où vous eſtes? Que demandez-vous à vne femme? Pourquoy vous mêlez-vous des affaires du Roy?* Il y en eut quelques-vns qui crûrent d'abord que c'eſtoit vne ruſe de la jeune Reine, pour faire croire au monde qu'elle vouloit ſervir la vieille, plûtoſt que de faire quelque choſe contre elle, quoique ce ne fût pas véritablement ſon deſſein. Cela fit que les Pages preſſérent plus fort qu'auparavant le *Moufti* de donner la *feſta* ou la ſentence de mort contre elle. Mais vn de ces Pages, s'imaginant que cette femme voilée pouvoit eſtre la vieille Reine meſme, ſe mit à crier tout haut, Voilà celle que vous demandez, elle eſt dans vos mains, vengez-vous ſur elle, & la puniſſez de ſes crimes. Surquoy quelques-vns d'entre eux s'eſtant mis en devoir de s'en ſaiſir, elle cou-

rut promtement se jetter aux pieds de son fils, & en les embrassant, elle leur dit, *Non non je ne suis pas la vieille Reine, je suis la mere de sa Majesté*, & en essuyant de son mouchoir les larmes que ce triste object avoit tiré des yeux du *Sultan*, elle leur fit signe de se retirer; ce qui rallentit sur le champ l'ardeur de ceux qui s'estoient mis en devoir de luy faire violence.

Le *Moufti* cependant qui voyoit avec quel emportement ces gens mutinez agissoient, & qu'il estoit impossible de resister à vne chose qu'ils desiroient si ardemment, sans se mettre en danger de perdre la vie, comme il l'avoit remarqué par quelques mots de l'entretien qu'avoit eu le vieux *Kenan Bacha* avec le premier Visir; il imposa silence à toute l'assemblée: & aprés avoir eu quelque legére conférence avec ceux des principaux Ministres qui se trouvérent-là, il fut resolu que l'on supplieroit tres-humblement sa Majesté de vouloir consentir à cette sentence de mort; ce qui fut conçû en ces termes. *Sire, la volonté de Dieu est, que vous mettiez vostre grand'-mere entre les mains de la Justice, si vous voulez que tout ce peuple s'appaise; vn petit mal est moins dangereux qu'vn grand, il n'y a point d'autre reméde, s'il plaist à Dieu la fin en sera heureuse.* La plume & l'ancre ayant esté apportée, le *Moufti* dressa la sentence, & le Grand-Seigneur la signa. Elle portoit que la vieille Reine seroit étranglée, mais qu'elle ne seroit ni coupée avec l'épée, ni brisée de coups. Cét écrit fut mis entre les mains des Chamberlans, avec ordre verbal de mettre cette Reine dehors par le *Cashana*, ou porte des oiseaux, afin qu'elle ne mourût pas en la presence du Grand-Seigneur, & qu'elle n'en fût point entenduë. Les *Ichoglans* ou Pages exécutant par avance le commandement du Grand-Seigneur, allérent les mains levées en haut criant *Allaha, Allaha*, à la porte de l'appartement des femmes; où ils trouvérent quelques

Eunuques noirs en garde, lesquels aprés avoir vû l'ordre de l'Empereur & reçû vn pareil commandement de *Solyman Aga*, les laissérent entrer, à condition qu'il n'en entreroit que vingt dans la chambre. Les mieux armez entrérent les premiers; ils rencontrent en passant par la chambre des filles, la Folle de la Reine avec vn pistolet à la main; qui leur demanda ce qu'ils vouloient. Ils luy répondirent qu'ils vouloient la grand-mere du Roy. Elle repliqua, Je la suis, & se mit en mesme tems en devoir de tirer, mais son pistolet ne prit feu qu'à la poudre du bassinet. Les *Ichoglans* irritez de cette hardiesse se jettérent sur elle, pensant que ce fust la vieille Reine. Ils furent détrompez par *Solyman Kutzlir Aga*, & allérent droit à la chambre où elle estoit; mais en ayant ouvert la porte, ils n'y virent point de lumiére, quoiqu'il y en ait ordinairement jour & nuit dans la pluspart des appartemens des femmes du Serrail, parce que la Reine les oyant venir, avoit éteint toutes les chandelles, & s'estoit cachée dans vne grande armoire, & couverte de matelats, de tapis, & d'autres sortes de hardes. Ils firent apporter des flambeaux, ils la cherchérent par tout, & ne la trouvant point, ils s'emportérent furieusement contre *Solyman Aga*, jusques à se mettre en devoir de le tuer, l'accusant de l'avoir fait sauver; il les adoucit le mieux qu'il put, & leur dit de chercher avec plus d'exactitude qu'ils n'avoient fait. Surquoy vn certain *Delli Dogangi* s'avisa d'aller foüiller dans cette armoire, d'où ayant osté toutes les hardes, il trouva la Reine qui s'estoit cachée dans vn coin, laquelle l'appercevant luy dit tout bas, *Galant homme, aye pitié de moy, je feray ta fortune, & donneray à chaque Ichoglan, cinq bourses de cinq cens écus chacune, s'ils veulent me sauver la vie.* Traître, luy répondit-il, il n'est pas tems de capituler, ni de sauver ta vie pour de l'argent, il faut mourir; & la prenant en mesme tems par les pieds, il

la tira dehors. La Reine ſe relevant foüilla dans ſa poche, & jetta vn mouchoir plein de ſequins parmi eux, penſant qu'ils s'amuſeroient à les ramaſſer, & que cependant elle trouveroit l'occaſion de ſe ſauver ; mais elle fut trompée : quelques-vns des plus jeunes les ramaſſérent, mais le *Dogangi* comme vn mâtin ne la quitta jamais, & quoiqu'elle fût forte & peſante, il la terraſſa, enſuite dequoy les autres ſe mirent en devoir d'executer la ſentence. Parmi ces gens-là il y avoit vn Albanois, nommé *Ali Boſtangi*, qui luy voyant deux grandes pierres aux oreilles, ſe jetta deſſus, & les arracha. C'eſtoit deux diamans de la groſſeur d'vne noix taillez en triangle, & ſoûtenus d'vn rubi. Ces pendans d'oreilles luy avoient eſté donnez dans la fleur de ſon âge par *Sultan Achmet*, dans le tems qu'il en eſtoit le plus amoureux. On dit qu'il n'y avoit rien de pareil dans le treſor du Grand-Seigneur, & les plus ſçavans Joüailliers les eſtimérent vne année du revenu du *Grand-Caire*; *Ali* les monſtra à ſes compagnons pour ſçavoir leur prix, & s'il devoit les faire voir ou les cacher, mais les ayant eſtimez beaucoup, il entra dans vne ſi grande crainte qu'on ne les luy dérobaſt, qu'il fut quelques jours ſans pouvoir dormir ; ce qui le fit reſoudre de les mettre entre les mains de *Solyman Aga*, pour les rendre au Grand-Seigneur ; en récompenſe de quoy il luy donna ſeize ſequins, & luy fit avoir vne place dans la chambre du Treſor qu'il luy avoit demandée. Les autres pillérent cette vieille Reine comme ils purent, les vns luy prirent les bagues qu'elle avoit aux doigts, les autres ſes bracelets, d'autres ſes jartiéres, & d'autres ſes habits, car elle eſtoit toute couverte de choſes précieuſes. On trouva dans ſa fourrure de martre ſibeline de certains caractéres magiques, par le moyen deſquels elle s'imaginoit avoir lié la langue à tous les Empereurs de ſon tems. Celuy qui m'a donné cette relation, m'a dit qu'il avoit vû vn

cadenas admirablement bien-fait, qui avoit esté trouvé sur elle, où les noms de *Sultan Murat* & de *Sultan Ibrahim*, estoient gravez; il avoit esté fait par vn fameux *Gindis* tres-ignorant, mais superstitieux, & grand menteur, lequel s'estant fait connoître par ces sortes d'impostures, devint en peu de tems principal favori de *Sultan Ibrahim*, & en deux ans, de pauvre & misérable écholier qu'il estoit, & que les Turcs appellent *Softa*, le plus riche homme de Constantinople.

Mais pour revenir à la Reine, que nous avons laissée entre les mains de jeunes gens, affamez de richesses; elle fut en vn moment dépoüillée de tout ce qu'elle avoit sur elle. Ses riches fourrures furent déchirées en mille morceaux, & elle fut laissée toute nuë sur la place, & ensuite traînée par les pieds au *Chushana*, ou à la porte des oiseaux. Quand elle fut en ce lieu-là, où se devoit faire l'execution, il se trouva que ces jeunes bourreaux n'avoient point de corde pour l'étrangler, ce qui obligea l'vn d'eux d'aller à la Chapelle royale, & de prendre celle qui tenoit à la porte de la *Mosquée;* quand ils l'eurent, ils luy mirent à l'entour du col, le *Dogangi*, dont nous avons parlé, la pressant par derriére avec les mains, pendant que les autres la serroient. Quoique la Reine fût âgée de plus de quatre-vingts ans, qu'elle eust esté jusques alors hors d'elle-mesme, & qu'elle n'eût point de dents; elle ne laissa pas, en s'éveillant, comme d'vn profond assoupissement, de mordre si fort, avec les gencives, le pouce gauche de ce *Dogangi*, qui estoit entré par hazard dans sa bouche, qu'il ne put l'en retirer qu'aprés luy avoir donné vn coup de la pointe de son poignard au-dessus de l'œil droit. Il y en eut quatre principalement, qui entreprirent de l'étrangler: mais comme ils estoient novices en ce métier-là, ils eurent bien de la peine d'en venir à bout, & la firent languir long-tems; voyant

qu'elle ne remuoit plus, ils la crûrent morte ; & se mirent à crier *Vldi, Vldi,* c'est-à-dire, elle est morte, elle est morte, & coururent en porter la nouvelle au Grand-Seigneur : mais à peine l'avoient-ils perduë de veuë, qu'elle se releva & tourna la teste ; ce qui fit que l'on les rappella pour l'achever ; ils luy remirent la corde au col, & la serrérent si bien avec le manche d'vne hache, qu'enfin elle expira. Les Eunuques noirs prirent son corps, & le portérent avec beaucoup de respect dans la *Mosquée* royale où ils l'étendirent. Tous ses Esclaves, au nombre de quatre cens ou environ, s'y rendirent, fondans en larmes & s'arrachans les cheveux, d'vne maniére si touchante qu'elle faisoit pitié à toute la Cour.

Les choses estant achevées de la sorte dans le Serrail, le Visir remercia les *Ichoglans* de la peine qu'ils avoient prise ; & donna ordre en mesme tems de déployer la Banniére de *Mahomet,* que l'on garde avec grand soin, & fort religieusement dans le tresor du Prince. Quand elle est arborée, tous les Turcs, depuis l'âge de sept ans & au-dessus, sont obligez de prendre les armes, & de se rendre sous ce drapeau. On la tira avec beaucoup de cérémonie, & les *Ichoglans* la portérent en criant *Allah, Allah,* sur la principale porte du Serrail, d'où elle pouvoit estre veuë de tout le peuple ; en-suite de quoy, on fit publier la procession de la Banniére celeste. Car les Turcs croyent qu'elle fut apportée du Ciel à *Mahomet* par l'Ange *Gabriel,* dans le tems qu'il faisoit la guerre aux Chrêtiens, comme vne marque infallible de sa victoire. Cette opinion superstitieuse produisit dans cette conjoncture, vn effet si merveilleux sur l'esprit des Turcs, que non seulement les jeunes & les vieux, mais les femmes & les malades, crûrent estre obligez de s'y rendre, & de mourir pour la défense d'vne chose si sainte. Cette nouvelle, & celle de la mort de la vieille

Reine, ayant esté apportée à la vieille chambre des Janissaires, les principaux d'entre eux commencérent à murmurer, & à dire tout haut, qu'il estoit tems de mettre les intérests particuliers sous les pieds, & de songer à la conservation de son ame & de sa religion; que s'ils combattoient contre cette sainte, & divine Banniére, ils deviendroient semblables aux *Gaurs*, c'est-à-dire, aux infidéles, & punissables, comme les mécreans. Dans la nouvelle chambre, *Bectas* fit ce qu'il put pour chasser cette vaine crainte de l'esprit de ses soldats. Il leur fit de grandes promesses, & leur dit qu'il n'appartenoit qu'à des esprits foibles de se laisser intimider de la sorte, qu'il faloit avoir soin de ses intérests & de sa reputation, & les soûtenir par toutes sortes de moyens; Que le Grand-Seigneur & sa mere estoient leurs ennemis declarez, qu'ils avoient juré leur ruïne, & que leur principal dessein estoit d'abolir tout-à-fait cette Milice. Il leur remontra ensuite, que tout l'avantage estoit de leur côté, qu'ils avoient à combattre contre vne populace mal armée, & sans discipline, & qu'il ne faloit pas perdre vne occasion si favorable de triompher de leurs ennemis; Que pour en venir plus aisément à bout, il faloit mettre le feu en plusieurs endroits de la ville, afin d'obliger les Bourgeois de se separer, & de courir où la conservation de leur bien & de leurs familles les appelleroit. Sa harangue eut peu d'effet, & sa proposition encore moins, la plus grande partie des Officiers & des soldats ayant des maisons dans la ville, qu'ils n'avoient pas envie de voir brûler. Au-contraire cela les partagea, & mit de la division parmi eux. Dans ce mesme tems il arriva vn Officier du Grand-Seigneur à cheval, qui au hazard de sa vie apporta vn ordre par écrit du Sultan, qu'il jetta au milieu d'eux, criant en se retirant à toute bride; *Celuy qui ne se rendra pas sous la Banniére du Prophete, est déclaré payen, & sa femme separée d'avec*

d'avec luy. On ramassa l'écrit que l'on lût en la presence des principaux Officiers. Voici ce qu'il contenoit : *J'ai fait* Bectas Aga, Bacha de Bosnie : *j'ai fait* Kara Chiaoux *Capitaine Général de la mer : j'ai fait* Kul-Kahia Bacha de Temiswar, *& j'ai fait* Kara Hassan Ogle, *Janissaire* Agasi ; *& j'entends qu'aussi-tost qu'ils auront vû ces presentes, ils se rendent, sur peine de la vie, & de la ruine de leurs familles, chacun où sa charge l'appelle.* Au mesme tems il vint nouvelle que la vieille chambre des Janissaires avoit quitté son poste, & qu'ils estoient courus sans armes sous la Banniére, aprés avoir refusé l'argent que *Bectas* leur avoit offert, & abandonné son parti, & que les *Spahis* & les *Iebegis*, qui commandent l'artillerie, marchoient avec du canon pour battre leurs chambres ; Les *Spahis* y alloient chaudement pour se venger des Janissaires, à cause du démêlé dont nous avons parlé cy-dessus, & les eussent passez au fil de l'épée, si le Grand-Visir ne les en eût empéchez par son autorité. Les Janissaires de la nouvelle chambre, en vertu de l'ordre du Grand-Seigneur, proclamérent en la maniére accoûtumée, leur nouveau Commandant, & aprés luy avoir rendu visite, & l'avoir felicité, ils coururent confusément sous la Banniére du Prophete. *Kara Hassan* nouvellement fait *Aga* des Janissaires, alla au Serrail remercier le Grand-Seigneur, de l'honneur qu'il luy avoit fait, duquel il fut fort bien reçû, & ceux de ses amis qui voulurent l'y accompagner. Aprés qu'il se fut prosterné en terre, en la maniére accoûtumée, il reçût les vestes que l'on donne dans de pareilles occasions, & eut ordre, aprés avoir esté legérement blâmé de l'insolence des Janissaires, de les tenir mieux à l'avenir dans leur devoir. Pendant que ces choses se passoient, *Bectas*, *Kul-Kahya*, & *Karas-Chiaoux*, se trouvérent abandonnez de tout le monde, à la reserve de quelques-vns de leurs amis, rejettant l'vn sur l'autre le mauvais succés

de leur entreprise. Mais comme il n'estoit pas tems de s'amuser à se plaindre, & qu'il faloit songer à mettre sa vie en seureté, chacun se retira chez soy. Aussi-tost que *Bectas* y fut arrivé, il mit ordre à ses affaires, autant que le tems luy put permettre, & se retira travesti en Albanois, chez vn pauvre homme, qui avoit esté autrefois de ses amis ; mais ayant esté découvert le jour d'aprés, par vn jeune garçon, on le prit, on le mit sur vne mule, & on le conduisit en cét équipage, au travers de la foule du peuple qui s'en mocquoit, chez le Grand-Seigneur, où il fut étranglé. Il estoit en si grande abomination parmi tout le monde, qu'aprés qu'il fut mort, les cuisiniers & la canaille luy passérent leurs broches & leurs fourches au travers du corps, luy arrachérent la barbe, & en envoyérent du poil à leurs amis de Constantinople, dans vn billet, où il y avoit: Voilà du poil de ce traître *Bectas*, qui se vantoit, qu'avant qu'il perdit la teste, il verroit vne montagne de celles des autres, aussi haute que Sainte Sophie. *Kul-Kahia* estant arrivé chez luy, emplit quelques valises d'or monnoyé, de pierreries, & d'autres choses précieuses, à dessein de se retirer avec soixante chevaux, dans les montagnes d'Albanie, qui sont si inaccessibles, que jusqu'à present les Turcs n'ont pû en mettre les habitans sous le joug : mais s'appercevant qu'on le poursuivoit chaudement, & qu'il luy seroit impossible de se sauver avec vne si grande suite ; il ne garda qu'vn Page & congedia tout le reste, leur donnant libéralement la meilleure partie de son argent, & les remerciant civilement de leur bonne volonté. Il continua ensuite son voyage avec son Page, & quatre chevaux chargez d'or & de pierreries ; mais connoissant que cela luy faisoit encore de l'embarras, il en enterra pour six cens mille écus, en vn endroit qu'il remarqua, & qui fut depuis trouvé par des Bergers, qui ne pouvans s'accorder sur le partage, firent

tant de bruit, que cela vint à la connoiſſance du Juge du lieu, qui prit tout pour les mettre d'accord, & l'envoya au Grand-Seigneur. *Kul-Kahia* continuant toûjours ſon chemin, ſe trouva en vn lieu où il eut beſoin de pain, il en acheta, & eſtant obligé de changer de l'or, le Boulanger s'imagina qu'il pouvoit eſtre vn des rebelles qui s'eſtoient ſauvez de Conſtantinople, dont il donna avis à vn Capitaine de cavalerie, qui commandoit en ce lieu-là, lequel y vint avec vne partie de ſes gens pour l'arréter. Mais *Kul-Kahia* n'eſtant pas reſolu de tomber en vie entre leurs mains, ſe défendit fort courageuſement, juſqu'à ce qu'on l'euſt tué d'vn coup de mouſquet. Ce Capitaine luy fit couper la teſte, & l'envoya auſſi-toſt au Sultan. *Kara Chiaoux* s'eſtoit retiré dans ce tems-là avec deux cens hommes dans ſon jardin, où il eſtoit reſolu de ſe bien défendre. Il y fut attaqué par vn *Aga* des *Spahis* nommé *Parmakſis*, avec cinq cens hommes. Mais comme on vid qu'il ſe répandroit beaucoup de ſang de part & d'autre, ſi cette attaque s'échauffoit, on fit dire ſecrettement à ceux de ſon parti, par vne perſonne de créance, que s'ils s'oppoſoient à la volonté du Prince, on les feroit tous mourir; ce qui leur donna tant de frayeur, qu'ils ſe débandérent, & le laiſſérent tout ſeul. Aprés quoy cét *Aga* l'arréta aiſément, luy faiſant eſpérer, en le menant au Serrail, qu'il intercederoit pour luy auprés du Grand-Seigneur, & qu'aſſûrément il luy pardonneroit. Mais le Sultan le voyant venir par la porte du jardin, fit ſigne au Bourreau de l'étrangler, ce qui fut executé ſur le champ. De ſon côté le nouveau *Aga* des Janiſſaires ne demeuroit pas ſans rien faire, comme il connoiſſoit les Officiers qui avoient eſté affectionnez au parti des rebelles, il en faiſoit étrangler toutes les nuits quelqu'vn, de-ſorte qu'en peu de tems, il y en eut juſques à trente-huit. Ce qui donna tant

de crainte aux Janissaires, qu'ils demeurérent fort longtems dans leur devoir.

Voilà de quelle maniére finit cette tragedie, qui est autant remarquable, par la promptitude avec laquelle elle fut executée, que par l'action mesme; car tout cela se passa en moins de quarente heures. Ce qui fait bien voir que l'obéïssance que l'on enseigne avec tant de soin, & que l'on inspire pendant tout le cours de leur vie, à ceux qui approchent du Grand-Seigneur, & qui ne tiennent leur fortune que de luy, peut estre corrompuë par l'ambition, par la division, & par la cabale de ceux qui les gouvernent.

On peut recueillir en général, de ce que nous venons de dire, que ç'a esté de tout tems le malheur des puissances sans bornes, d'estre exposées à la merci & à la violence des gens de guerre mal-contens. Car aussi-tost qu'ils commencent à se sentir & à connoître, que la grandeur & la puissance de leurs Empereurs ou de leurs Rois ne se soûtient que par leurs mains & par leur courage; ils secoüent le joug, & comme des chevaux indomptables, jettent par terre ceux qui les gouvernent, & font voir que les principes d'obéïssance, qu'on leur a enseignez, ne sont pas à l'épreuve des mauvaises impressions, que leur peut donner vn Commandant ambitieux, qui sçait se servir à propos des seditions, ou des revoltes. Ce qui se justifie clairement par ce qui est arrivé aux Empereurs Romains, qui aprés avoir vsurpé vn pouvoir, qui estoit inconnu dans le tems de l'heureuse constitution de cette Republique, la gouvernoient par l'épée & par leur caprice. Car il y en a eu fort peu qui ayent fini heureusement leur vie, & qui soient morts paisiblement dans leur lict: au contraire la pluspart ont esté sacrifiez à la mesme puissance, qui les avoit élevez à l'Empire. Mais quoique la muti-

nerie de la Milice des Turcs puisse à peine produire vne alteration, ou vn changement de longue durée dans cét Etat, comme nous le ferons voir plus amplement ailleurs; il est cependant tres-certain que la tyrannie des Empereurs Ottomans auroit disposé les peuples il y a long-tems, à éprouver s'ils pourroient estre mieux traitez par d'autres, s'ils n'avoient dans l'ame vne veneration religieuse pour le sang des Ottomans, qu'ils regardent comme les fondateurs de leur Empire, & pour lesquels ils auront toûjours du respect, & de la considération. Outre qu'il n'y a pas d'apparence que les persuasions d'vn esclave, les puissent jamais porter à la revolte, ni les détacher de l'obéïssance & de la fidélité qu'ils ont pour les Princes de cette Famille. Et il seroit à souhaiter que les Chrêtiens pussent apprendre cette leçon des Turcs, & qu'ils voulussent ajoûter ce principe d'obéïssance & de fidélité pour leurs Princes, aux principaux articles de leur religion. Il n'y a point de Royaume au monde, qui ait plus sujet de précher cette doctrine, que l'Angleterre. Car elle n'eut pas plûtost manqué d'obéïssance à son Prince legitime, qu'elle se vid exposée à vne infinité de malheurs, dépoüillée de tous ses droits civils, & Ecclesiastiques, & flétrie dans toutes ses conditions par des mains profanes & sacrileges, comme si cette fidélité & cette obéïssance qu'elle venoit de perdre, eut esté le seul rempart qui la garentissoit de tous ces malheurs.

Nous avons jusques ici fait voir, en quoy consiste les principes qu'ont les Turcs, pour ce qui regarde l'obéïssance, & la fidélité qu'ils doivent à leur Prince. Entrons maintenant dans le Serrail, & voyons comment on y instruit la jeunesse, afin de la rendre capable de posséder vn jour les plus grandes charges de l'Etat, & de s'en acquitter dignement. Car je considére leur education, comme vne des prin-

cipales maximes Politiques des Turcs, & comme vn des plus fermes appuis de leur Empire.

CHAPITRE V.

De l'education des enfans du Serrail, d'où on tire ceux qui doivent remplir les grandes charges de l'Empire ; & que c'est vne maxime de la Politique des Turcs, que le Prince soit servi par des personnes, qu'il puisse élever sans envie, & ruïner sans danger.



C'Est vne grande sagesse à vn Prince d'élever aux premiéres charges de l'Etat, des personnes capables, & intelligentes ; & non pas ceux que la fortune ou le hazard luy presente. En agissant de la sorte, il ne ressemble pas à ceux qui ne se donnent pas la peine de chercher avec soin des

hommes à qui ils puiſſent ſûrement confier ces ſortes d'emplois, dont dépend tout le bien, & tout le repos de ſes ſujets. Il ne faut pas auſſi qu'il s'attache à employer ceux que la nobleſſe du ſang, les richeſſes, ou la baſſe flaterie luy rendent recommandables, s'il ne connoiſt par ſa propre expérience, qu'ils ont de la vertu & du mérite. Il faut qu'il preſére la probité & la capacité à toutes choſes, & qu'il mette le ſacré dépoſt de ſon autorité, entre les mains de gens qui l'employent toute entiére pour ſa gloire, & pour le bien de ſon Etat. Le Grand-Seigneur ne conſidére dans ſes Miniſtres, ni la naiſſance, ni le bien. Il affecte de ſe faire ſervir par ceux qui ſont entiérement à luy, & qui luy eſtant redevables de leur nourriture & de leur education, ſont obligez d'employer pour ſon ſervice, tout ce qu'ils ont de capacité & de vertu; & de luy rendre, par vne eſpece de retribution, & avec intéreſt, la dépenſe qu'il a faite pour leur former l'eſprit & le corps. De-ſorte qu'il peut les élever ſans envie, & les ruïner ſans danger.

Les enfans donc qui ſont deſtinez pour les grandes charges de l'Empire, & que les Turcs appellent *Ichoglans*, doivent eſtre de parens Chrêtiens, pris en guerre, ou amenez de fort loin. Et j'ai ſouvent remarqué que ceux d'Alger ne font jamais de preſens à la Porte, qu'il n'y ait parmi quelques enfans qu'ils ont pris dans leurs courſes. Il eſt aiſé de découvrir que cette Politique eſt fondée, ſur ce que les enfans Chrêtiens ne manqueront jamais d'avoir de l'averſion pour leurs parens aprés avoir eſté élevez ſur des principes & par des coûtumes fort différentes des leurs: & que ſi ils ont eſté amenez de bien loin, ils en perdront aiſément la connoiſſance avec le tems. De-ſorte que les vns & les autres, aprés avoir perdu toutes les habitudes qu'ils pouvoient avoir, & l'amitié & le ſouvenir de leurs parens, n'auront point d'autre but que de plaire & de travailler pour leur

Grand-Maître. Il faut en second lieu, que ces enfans-là soient parfaitement bien faits, & de bonne mine, & qu'ils n'ayent sur eux aucun defaut naturel : car les Turcs sont persuadez qu'il est presque impossible qu'vne vilaine ame loge dans vn beau corps. Et j'ai remarqué non seulement dans le Serrail, mais mesme à la Cour des personnes de qualité, que toute la jeunesse de leur suite est bien faite; bien sage, bien modeste, & fort respectueuse en la presence de leurs maîtres. Ce qui fait, que quand vn Bacha, vn Aga ou vn Spahis marche, on le void toûjours accompagné d'vne suite fort leste & fort bien faite, n'y ayant rien qui fasse mieux voir la grandeur de cét Empire, que le train magnifique des personnes de qualité. Et je puis dire, que je n'ai rien vû approchant de cela dans les plus grandes Cours de la Chrêtienté. Avant que ces enfans soient reçûs, on les presente au Grand-Seigneur, qui les envoye, comme il luy plaist, dans son Serrail de Pera, dans celuy d'Andrinople, ou dans le grand Serrail de Constantinople. Ce sont là les trois colleges où ils sont élevez. Ceux qui sont choisis pour le grand Serrail, ont toûjours quelque chose de particulier qui les rend recommandables, & sont les premiers avancez dans les charges. On les met sous la conduite du *Capa Aga* ou chef des Eunuques blancs. Ces Eunuques les traitent avec vne severité nompareille, & comme ils sont leurs Censeurs, ils ne leur laissent pas passer la moindre faute, sans les punir avec rigueur : Car les Eunuques sont naturellement cruels, soit que cela vienne de l'envie qu'ils portent aux autres hommes qui sont entiers & parfaits ; ou soit qu'ils tiennent de la nature des femmes, qui sont ordinairement plus cruelles, & plus vindicatives que les hommes. Leurs punitions ordinaires sont des coups sous la plante des pieds, de longs jeûnes, & de longues veilles, & quelquefois d'autres peines plus dures. De-sorte qu'il

qu'il faut par nécessité, que celuy qui a passé par tous les différens colleges, les différens ordres, & les différens degrez du Serrail, soit vn homme extraordinairement mortifié, patient & capable de supporter toute sorte de fatigues, & d'executer toute sorte de commandemens avec plus de soûmission & d'exactitude, que ne font les Capucins ou les autres Religieux dans leur noviciat. Ce qui devroit faire croire, selon toute apparence, que des hommes nourris toute leur vie dans la servitude, ont l'esprit tellement abbatu, qu'ils sont plus propres à obeïr, quand ils sortent du Serrail, qu'à commander: Ou que la joye de se voir dans vne condition libre, & hors de leurs souffrances passées, doit les rendre insolens, & leur faire perdre la raison, quand ils sont élevez à de grands emplois. Les Turcs cependant ne sont pas de cette opinion. Ils tiennent pour tres-certain qu'il est impossible de sçavoir comment il faut commander, sans avoir appris comment il faut obeïr, & que s'il arrive que d'abord la trop grande liberté les aveugle & leur fasse faire quelque chose contre la justice & contre la raison, ils reviennent à eux, & rappellant les idées des bonnes choses qu'ils ont apprises dans leur jeunesse, ils en font ensuite vn excellent vsage pour tout le reste de leur vie.

Mais pour retourner d'où nous nous sommes vn peu écartez, & reprendre le fil de nostre discours; il faut sçavoir, qu'avant que l'on mette ces enfans dans les colleges, pour lesquels ils sont destinez, & où ils doivent estre instruits, & que les Turcs appellent *Oda*, c'est-à-dire, chambre, on prend leur nom, celuy de leur famille, leur âge, & le nom de leur païs, dont on tient registre, aussi-bien que de ce que le Grand-Seigneur leur donne à chacun par jour, qui est ordinairement quatre ou cinq *Aspres*; dont on envoye vne copie au *Tefterdar* ou grand Tresorier, afin que conformément à cela, ils reçoivent leur pension de quartier en quartier.

Quand ils ont esté enrôllez de la sorte, on les distribuë dans l'vn des deux colleges, c'est-à-dire, dans le *Bojuck-Oda*, ou dans le *Chuchuck-Oda*, qui veut dire la grande ou la petite chambre. La premiére en contient ordinairement quatre cens, & l'autre environ deux cens ou deux cens cinquante. On peut dire que ces deux chambres sont d'vn mesme ordre & d'vne mesme dignité : car ce qui s'enseigne dans l'vne, s'enseigne aussi dans l'autre, sans aucune preférence ; ceux de la grande chambre n'ayant pas plus d'avantage pour monter aux grands emplois, que ceux de la petite. La premiére chose que l'on leur apprend, quand ils sont-là, c'est de garder le silence, d'estre respectueux, humbles & soûmis, de tenir la teste baissée, & d'avoir les mains en croix sur l'estomac. Leurs *Hogias*, ou Maîtres d'école les instruisent en mesme tems avec grand soin, de tout ce qui regarde la Religion Mahometane, à prier Dieu à leur mode en Arabe & à l'entendre ; à lire, à écrire & à parler Turc parfaitement : Et quand ils y ont fait quelque progrés, ils leur apprennent à fond l'Arabe & le Persan, qui peut leur servir infiniment, quand par hazard ils sont pourveus de quelque Gouvernement dans les parties orientales de l'Empire, & pour acquerir en perfection la connoissance de la langue Turque, qui estant naturellement stérile, doit son abondance & sa richesse à ces deux langues. Ils sont ordinairement vétus de bon drap & de bonne toile d'Angleterre, qui n'est ni trop gros ni trop fin. Leur principale nourriture est du ris, & quelques autres viandes saines & propres pour la table d'vn écolier. Ils en ont suffisamment, sans que l'on puisse dire qu'il y ait rien de superflu, ou que le necessaire y manque. Toutes leurs actions sont observées avec soin par les Eunuques, qui sont naturellement des gardiens tres-vigilans. Ce qui fait qu'en quelque tems que ce soit, ils ne peuvent avoir

entre eux aucune familiarité, qui ne ſoit tres-modeſte, & qui ne marque le reſpect qu'ils ont pour ceux en la preſence deſquels ils ſont. Quand ils vont aux lieux deſtinez pour ſatisfaire aux neceſſitez de la nature, ou au bain, vn Eunuque les ſuit & ne les perd jamais de veuë, & ne ſouffre jamais qu'aucun de leurs proches ou de leurs amis leur parle, s'ils n'en ont la permiſſion du *Capa Aga*, ou Chef des Eunuques. Les chambres où ils couchent, ſont de grandes chambres longues, dans leſquelles il y a des lampes allumées toute la nuit, leurs licts ſont rangez les vns à côté des autres, ſur des *Safraoves*, ou aix élevez de terre. Entre cinq ou ſix de ces licts, il couche vn Eunuque, placé de telle ſorte, qu'il peut voir & entendre fort aiſément, s'il ſe dit, ou s'il ſe fait quelque choſe entre eux, qui ne ſoit pas honneſte, & qui bleſſe la modeſtie.

Quand ils ont fait quelque progrés dans ces ſortes de choſes, qu'ils ſont quaſi hommes faits, vigoureux & capables de faire des exercices où il faut de la force : on leur apprend à manier vne pique ou vne lance, à jetter la barre de fer, à tirer de l'arc, & à lancer le *Gérit* ou le dard. Ils s'occupent pluſieurs heures chaque jour à ces ſortes d'exercices, ſoit qu'ils s'appliquent à tous ou à quelqu'vn d'eux ; & les Eunuques les puniſſent ſevérement, s'ils remarquent qu'ils ſe relâchent, ou qu'ils les negligent. Il y en a pluſieurs entre eux qui employent vne grande partie du tems à bander vn arc, à quoy ils s'appliquent par degrez, commençant par vn foible, & puis par vn plus fort, & finiſſant par vn tres-malaiſé. Par cét exercice & cét vſage continuel, ils parviennent à pouvoir bander vn arc d'vne force extraordinaire, ce qu'ils font plûtoſt par adreſſe & par coûtume, que par force. Ces exercices qu'ils pratiquent ainſi inceſſamment les rendent tres-vigoureux, tres-diſpos, tres-ſains, & tres-propres pour la guerre, & pour

toutes ſortes d'emplois où il faut agir. Le manége eſt vn de leurs principaux exercices, c'eſt-là où on leur apprend à ſe tenir de bonne grace à cheval, à le manier adroittement, & à tirer de l'arc ſans ſortir de la ſelle, en avant, en arriére, à droit, à gauche, & de tous côtez; ce qu'ils font ſi adroittement en courant à toute bride, que c'eſt vne choſe admirable. Ils apprennent auſſi à lancer le *Gérit*, ou le dard à cheval: Et comme c'eſt vn exercice de divertiſſement, le Grand-Seigneur y prend plus de plaiſir qu'à tous les autres; de-ſorte que chacun tâche, parce que c'eſt vn moien de s'en faire connoître, & de s'avancer, d'y mieux réüſſir que ſon compagnon. Ce qui fait que la pluſpart y ſont devenus ſi adroits, qu'ils lancent vn gros bâton de trois quartiers de long, avec tant de force & de vigueur, qu'il eſt capable de caſſer vn os, quand il en rencontre. Le Grand-Seigneur ſe divertit ordinairement à leur faire faire cét exercice, où ils ſe renverſent le plus ſouvent les vns les autres de cheval, & ſe bleſſent cruellement. Il y a auſſi des jours deſtinez par le Sultan, pour faire combattre avec le *Gérit*, des Eunuques noirs, contre des Pages blancs à cheval; où il ſe fait de rudes eſcarmouches, chacun combatant avec tant d'ardeur pour ſa propre gloire, & pour l'honneur de ſa couleur, qu'il ſemble qu'il y aille d'vn Empire; ce divertiſſement ſe paſſant rarement ſans qu'il y ait du ſang répandu. Mais il faut remarquer qu'aucun de ces exercices, qui ſe font par ceux des deux chambres, ne ſe font que dans l'enclos des murailles du Serrail. Les autres Pages qui accompagnent le Grand-Seigneur quand il ſort, ſont dans des chambres plus élevées en dignité, comme nous le dirons dans la ſuite de ce diſcours. Outre ce que nous venons de rapporter, on leur enſeigne encore quelque métier, ou à faire quelque ouvrage de la main, afin que le ſçachant bien ils puiſſent en eſtre plus vtiles au Grand-Sei-

gneur. On leur apprend donc à coudre, à broder en cuir, en quoy les Turcs ſurpaſſent toutes les nations du monde; à faire des flêches, à broder des carquois & des ſelles, & à faire toute ſorte d'équipage pour les chevaux. Il y en a qui apprennent à bien plier vn turban, les autres à nettoyer & à plier des veſtes, d'autres à laver & à bien nettoyer dans le bain, d'autres à dreſſer des chiens & des oiſeaux, & d'autres à ſçavoir parfaitement la Muſique à la maniére des Turcs. En vn mot, on les occupe à tant de ſortes de choſes, qu'ils n'ont pas le loiſir de devenir pareſſeux. Que s'il arrive qu'il s'en trouve quelqu'vn qui excelle en ces ſortes de choſes, on luy en donne ſouvent le ſurnom aprés qu'il eſt ſorti du Serrail, & qu'il eſt pourvû de quelque gouvernement, ou de quelque charge d'importance. Ceux qui ont bien profité de leurs études, & qui ont acquis quelque perfection dans leurs exercices corporels, ſont en paſſe d'arriver les premiers aux grands emplois, & on leur donne à laver le linge du Grand-Seigneur. Alors ils changent leurs habits de drap en des veſtes de ſatin, & de toile d'or, & on augmente leur paye de quatre ou cinq Aſpres par jour, que l'on fait monter juſqu'à huit ou neuf, & quelquefois plus. Ils paſſent de-là, quand il y a des places vacantes, au *Hoſna-Oda*, ou chambre du Treſor, ou au *Kilar* ou Laboratoire, où on garde les drogues, les cordiaux, & les breuvages exquis & précieux du Grand-Seigneur. De ces deux chambres, ils ſont enſuite élevez par ordre, à la plus haute & plus eminente du Serrail, que l'on appelle *Haz-Oda*, qui eſt composée de quarente Pages. Ceux-là ſont toûjours immediatement auprés la perſonne du Grand-Seigneur, & il y en a douze qui poſſédent les plus grandes charges de la Cour, à ſçavoir,

Ebrietar Aga ou celuy qui donne a lauer au Grand Seigneur. *Selictar Aga ou celuy qui porte le Cimetere du Grand Seigneur.*



1. Le *Selictar-Aga*, ou celuy qui porte l'épée du Roy.
2. Le *Chiohadar-Aga*, ou celuy qui porte ſon manteau.
3. Le *Rechinbtar-Aga*, ou celuy qui tient ſon étrier.
4. Le *Ebrictar-Aga*, ou celuy qui porte l'eau dont il boit, & dont il ſe lave.
5. Le *Tulbentar-Aga*, ou celuy qui accommode ſon turban.
6. Le *Kem Huſair-Aga*, ou celuy qui eſt maître de ſa garderobe, & qui a ſoin de faire blanchir ſon linge.
7. Le *Cheſneghir Bachi*, ou premier Maître d'hôtel.
8. Le *Zagergi Bachi*, ou le premier Intendant des chiens.
9. Le *Turnackgi Bachi*, ou celuy qui coupe ſes ongles.
10. Le *Berber Bachi*, ou premier Barbier.
11. Le *Muhaſabegi Bachi*, ou Contrôlleur général.
12. Le *Tesheregi Bachi*, ou ſon Secretaire.

Il y a encore deux autres Officiers à la Cour, fort respectez & en grande considération; c'est à sçavoir le *Dogan Bachi*, ou grand Fauconnier, & le *Humaungi Bachi*, ou Intendant des Bains: mais comme ils ont leur logement à part, & qu'ils n'entrent point dans la chambre du Prince, ils ne peuvent s'élever plus haut.

Il y en a aussi neuf autres, que l'on appelle *Ars Agalar*, qui ont pouvoir & permission de presenter les placets, comme font les Maîtres des Requestes; de ces neuf, il y en a quatre qui sont du *HaZ-Oda*, comme le *Shiletar Aga*, le *Ychoadar Aga*, le *Rikiabrar Aga*, & le *Tulbend Oglanii*; les autres cinq ont des charges différentes, comme le *Hazna Kiabajasi*, qui est le second Officier de la Tresorerie; le *Kiler Kiabajasi*, qui est l'Intendant des provisions de *Serbet*, de sucre, de confitures, &c. le *Dogangi Bachi*, qui est premier Fauconnier, le *Hozadabachi*, qui commande le premier dans la chambre du Roy, & le *Kapa Agasi* ou premier Maître des Pages. Comme ils approchent tous de la personne du Prince, ils sont les premiers à qui on donne les grands emplois, & les grandes charges hors du Serrail, quand elles viennent à vacquer. Ceux qui ont ainsi l'honneur d'estre de la chambre du Sultan, outre l'avantage qu'ils ont d'estre toûjours auprés de sa personne, en reçoivent souvent des presens, comme des épées, des vestes, des arcs, & d'autres choses semblables, & peuvent impunément prendre des récompenses pour les solicitations & pour le soin qu'ils prennent des affaires des autres. Le Grand-Seigneur les envoye quelquefois porter des ordres à des Bachas: quelquefois porter des confirmations aux Princes de Transilvanie, de Moldavie, ou de Valachie; quelquefois des presens au Grand-Visir, & aux personnes de qualité; d'où ils ne reviennent jamais sans avoir reçû beaucoup d'honneur, & sans rapporter de riches presens, tant en argent, & en pier-

reries, qu'en riches équipages pour des chevaux. De-ſorte que de ces quarente, il y en a fort peu qui n'ayent dequoi s'équiper magnifiquement, quand ils ſortent du Serrail pour entrer dans les plus grandes charges de l'Empire. Et comme ces charges vacquent les vnes aprés les autres, à meſure que quelqu'vn de ces quarente Officiers en eſt pourvû, on en prend des plus baſſes chambres pour mettre en leurs places; ſoit que l'on leur donne quelqu'vn des quatre meilleurs Gouvernemens, qui ſont celuy du Caire, celuy d'Alep, celuy de Damas, ou celuy de Bude; ou que l'on les faſſe Beiglerbeys de Grece ou de l'Anatolie, ou Aga des Janiſſaires ou *Spahiler Agaſi*, c'eſt-à-dire, Général de la Cavalerie; ou que l'on leur donne d'autres petits gouvernemens, s'il n'y en a pas vn de ces quatre qui ſoit vacant. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler des charges, & des dignitez de cette Monarchie, dont le Grand-Seigneur diſpoſe comme il luy plaiſt, en faveur de ceux qu'il aime. Mon deſſein eſt d'en traiter à fond dans vn Chapitre à part, où je parlerai en détail de toutes les Charges, de tous les Gouvernemens, & de tous les différens emplois dont le Prince tire ſon revenu; afin de faire mieux connoître la richeſſe & la grandeur de cét Empire, & les mérites de ces charges, pour l'exercice deſquelles on fait inſtruire la jeuneſſe dont nous venons de parler. Mais il eſt neceſſaire avant que de finir ce Chapitre, d'ajoûter ici qu'aucun ne ſort jamais du Serrail pour eſtre mis dans ces emplois avant l'âge de quarente ans, ſi ce n'eſt par vne grace toute particuliére du Grand-Seigneur. Car en ce tems-là ils ſont capables de poſſéder de grands emplois, & de commander aux autres, & ont jetté tout le feu de leur jeuneſſe. Avant qu'ils ſortent du Serrail, pour aller prendre poſſeſſion des charges que l'on leur confie, chacun leur fait la cour, & les honnore de preſens. La Reine mere, les Sultans, les
riches

riches Eunuques, le Grand-Visir, & les autres Officiers du dehors leur en envoyent chacun selon sa qualité ; & cela passe pour vne marque infallible de la bonté que le Grand-Seigneur a pour eux. En s'en allant, ils rendent visite, & prennent congé, avec beaucoup de respect, du *Capa Aga*, ou Chef des Eunuques, & des autres principaux Officiers du Serrail, se recommandant à eux pendant leur absence, & les conjurant de les honorer de leur amitié. Ce qu'ils font avec autant de cérémonie & de complimens, que l'on pourroit faire dans les lieux les plus civilisez de la Chrêtienté. Car les Turcs sont aussi polis entre eux, que l'on l'est dans les Cours de France & d'Italie; quoiqu'ils traitent les Chrêtiens rudement, & du haut en bas; ce qu'ils font plûtost par fierté, & par mépris, qu'autrement.

CHAPITRE VI.

De la maniére d'étudier des Turcs dans le Serrail.

JUSQUES ici nous avons plûtost fait voir, de quelle maniére on instruit ces jeunes gens à se former le corps, & acquerir de l'adresse au maniment des armes ; que celle dont on se sert pour les choses qui regardent l'étude & la méditation, & qui ont du rapport avec ce qui se pratique dans nos Colléges, & dans nos Seminaires ; quand il s'agit de former l'esprit à la pieté & à la vertu, par des principes de religion & de raison morale. Car encore que la pluspart des esprits fretillans & ambitieux de ces écoliers du Serrail, s'appliquent ordinairement aux exercices du corps & au maniment des armes, par l'expérience qu'ils ont que c'est le chemin le plus court & le plus seur pour parvenir aux grands emplois, dans la Cour des Empereurs Ottomans : l'étude & la méditation ne sont pas tout-à-fait

bannies de leurs écoles; & c'eſt de cela que nous avons reſolu de dire quelque choſe dans ce Chapitre, pour contenter les perſonnes de lettres, qui ſeront ſans doute bien aiſes de ſçavoir de quelle ſorte de Phyſique, de Morale, & de connoiſſance des langues, l'eſprit barbare des Turcs eſt capable.

Afin de le faire le plus brévement qu'il me ſera poſſible, je rapporterai en peu de mots ce que j'en ai appris des plus ſçavans d'entre eux. Ils m'ont donc dit, que les *Kalfas*, ou Pedagogues du Serrail, ont principalement pour but, d'apprendre à leurs écoliers à lire & à écrire, afin qu'ils puiſſent par ce moyen-là avoir connoiſſance des livres qui traitent de leurs loix & de leur religion, & particuliérement de l'Alcoran. Pour y parvenir; auſſi-toſt qu'ils ſçavent leur A B C, & mettre les ſyllabes enſemble, on leur enſeigne l'Arabe; car c'eſt en cette langue, que ſont tous les treſors, & toutes les richeſſes de leurs loix & de leur religion.

C'eſt-pourquoy il faut abſolument qu'vn Bacha ou vn Miniſtre d'Etat la ſçache, parce qu'il devient par ce moyen capable de lire & de contrôller les écritures, & les Arreſts que rendent les Cadis ou les autres Officiers de Juſtice, qui ſont ſous ſa juriſdiction, & de pouvoir parler raiſonnablement de leur religion, quand l'occaſion s'en preſente. Et comme le principal ſoin des Maîtres, eſt de rendre leurs écoliers dignes de la bienveillance du Grand-Seigneur, par la gentilleſſe, & par la politeſſe de leur eſprit; la premiére choſe qu'ils leur enſeignent enſuite, c'eſt le Perſan, où ils trouvent vne infinité de paroles agréables, vn accent doux, & vne eloquence digne de la Cour de leur Prince, & qui ſupplée au defaut de la ſtérilité & de la rudeſſe de la langue Turque.

On leur enſeigne auſſi à ſe former ſur leur exemple, &

à imiter leurs actions vertueuſes & héroïques, par la lectures des Romans, & des Nouvelles écrites en Perſan : ce qui excite dans leur ame vne eſpece d'amour Platonicien, qui ſe trouve en quelques-vns d'eux, mais rarement accompagné d'vne honneſte & véritable amitié. Ils pratiquent cette galanterie d'amour, avec toute la civilité & la politeſſe que l'on ſe ſçauroit imaginer. Car pour celle qui regarde les femmes, la ſévérité de leur diſcipline ne leur permet pas d'y penſer, & c'eſt pour eux vn ſexe tout-à-fait inconnu. Ce qui fait qu'ils brûlent d'vne convoitiſe furieuſe l'vn pour l'autre. Le tempérament amoureux de cette jeuneſſe les engageant, faute d'vn objet naturel, à s'attacher par tout où ils rencontrent de la beauté, pour laquelle ils ont vne paſſion merveilleuſe. Mais parce que les Turcs parlent ſouvent de cét amour Platonicien, nous en ferons vn Chapitre à part. Les livres qu'ils liſent ordinairement en Perſan, ſont *Daniſtan, Schahidi, Pend-attar, Giuliſtin Boſtan Hafiz*; & ceux en langue Turque, que l'on appelle *Mulemma*, qui eſt vn mêlange de bons mots Arabes & Perſans, tant en proſe qu'en vers. Ces livres ſont plaiſans, pleins d'eſprit & d'expreſſions agréables. De ces ſortes de livres, ceux que l'on lit le plus ſouvent, ſont *Kirkuiſir Humajumname*, ou *Delide ire Kemine*, & *Fulcade, Seidbatal*, outre pluſieurs autres Romans. C'eſt-là l'étude ordinaire de ceux qui ſont les plus ſpirituels parmi ces jeunes gens. Ceux qui ont de la diſpoſition à la melancolie, & à la meditation, étudient d'vne autre maniére, ayant pour but de ſçavoir bien écrire, & de parvenir par ce moyen aux charges de *Reſf Efendi*, ou Secretaire d'Etat, ou de Surintendant des Finances, ou de Secretaire du Treſor, ou à devenir *Emaums*, c'eſt-à-dire, Curez de quelque riche Moſquée de fondation Royale, où ils vivent en repos & en ſeureté, du revenu conſidérable qui eſt affecté à leur entretien. D'autres ont pour but de

devenir *Hanifizi*, c'eſt-à-dire, conſervateurs de l'Alcoran, ceux-là ſçavent l'Alcoran tout entier par cœur; les Turcs les honorent & les conſidérent comme des perſonnes ſacrées, & comme les dépoſitaires de leur Loy. Ils appellent entre eux *Talibulilmi*, ou amateurs de la Philoſophie, ceux qui aiment plus la lecture & la méditation, que les autres. Quoiqu'il n'y en ait preſque point qui arrivent à quelque connoiſſance, que l'on puiſſe véritablement appeller ainſi. Ils ne laiſſent pourtant pas de devenir *Giuzchons*, qui ſont ceux qui liſent l'Alcoran pour le repos des ames de ceux qui ont fait des fondations pour cela. A de certaines heures du jour ils liſent des livres traduits d'Arabe en Turc, qui traitent de leur religion & de leur créance; comme ſont *Charut*, *Salat*, *Mukad*, *Multoka Hidaïe*, & quelques autres; & les expliquent par forme de catechiſmes aux ſimples & aux ignorans. Ils ont outre cela des livres de poëſie, en Perſan & en Arabe, dont les vers ont des rimes & des meſures comme ceux de Pythagore, & qui contiennent pluſieurs belles moralitez, & pluſieurs ſentences, qu'ils apprennent par cœur, & qu'ils citent agréablement en parlant, quand l'occaſion s'en preſente. Pour les autres ſciences qui ſont parmi nous, comme la Logique, la Phyſique, la Metaphyſique, & les Mathematiques, ils n'en ont aucune connoiſſance, ſi ce n'eſt de la derniére, entant que la Muſique en fait vne partie: car il y en a vne école à part dans le Serrail. Il ſe trouve auſſi des perſonnes à Conſtantinople, qui ſçavent quelque choſe de l'Aſtrologie, mais ils s'en ſervent fort mal en toutes ſortes d'occaſions, ſe mêlans de prédire les choſes à venir qui regardent l'Etat, ou la fortune des Miniſtres, dont pourtant les évenemens répondent rarement à leurs prédictions. Les plus habiles Miniſtres d'Etat, & les plus grands Capitaines d'entre eux, ſont ſi ignorans en ces ſortes de choſes, qu'ils ne ſçavent

rien du tout de la Geographie, ni de la ſituation des Royaumes, quoiqu'ils poſſédent vne ſi grande partie de l'vnivers. Leurs Pilotes qui ſe hazardent rarement de perdre la terre de veuë, s'ils ne ſont renegats ou de Barbarie, ont des cartes marines ſi mal faites, qu'ils ſe fient plûtoſt à leurs yeux & à leur expérience, dans leurs voyages de Conſtantinople à Alexandrie, qui eſt leur grande place de commerce, qu'à leurs cartes. Et je n'en ai jamais pu voir aucune faite par vn Turc ou par vn Grec, qui pût donner ſelon les regles de l'art, aucune lumiére à vn Pilote intelligent, ni ſur laquelle il voulût entreprendre vn voyage de mer. L'Imprimerie, qui a peut-eſtre plus cauſé de mal au monde, que de bien, eſt abſolument défenduë parmi les Turcs, parce qu'elle pourroit introduire chez eux, auſſi bien que chez nous, cette ſubtilité de ſçavoir qui ne s'accommode pas bien avec la rudeſſe de leur gouvernement; & parce auſſi qu'elle oſteroit le moyen de vivre à vne infinité de perſonnes qui gagnent leur vie de leur plume; & ruineroit cette belle maniére d'écrire dont ils ſe ſervent, & en quoy ils ſurpaſſent toutes les autres nations, comme il eſt arrivé chez la pluſpart des Occidentaux. Quoiqu'ils ayent fort peu d'Hiſtoriens parmi eux qui ſçachent la Chronologie, & qui connoiſſent les choſes paſſées, ni la durée des Empires qui ont précédé celuy des Ottomans: ils ne laiſſent pourtant pas d'avoir des memoires tres-fidéles & tres-exacts de ce qui les regarde, qui leur ſervent comme de modéle, & de conduite dans leurs plus importantes affaires.

Le Lecteur jugera par ce que je viens de rapporter, en quoy conſiſte le ſçavoir & la Philoſophie des Turcs, qui véritablement ne va pas à beaucoup prés ſi loin que la noſtre. Mais avec tout cela, elle leur donne aſſez de lumiére pour s'empécher d'eſtre ſurpris dans leurs traitez, par les plus ruſez Politiques du monde, & pour conſerver ce

qu'ils ont vne fois conquis, ſans perdre vn ſeul pouce de terre de leur Empire.

CHAPITRE VII.

De l'amour & de l'amitié que les Pages du Serrail ont les vns pour les autres.

COMME nous avons parlé, dans le Chapitre précédent, de l'inclination amoureuſe que ces jeunes gens ont les vns pour les autres ; il ne ſera pas hors de propos de dire ici au Lecteur, que la doctrine de l'amour Platonicien a trouvé des diſciples & des ſectateurs dans les écoles des Turcs : Qu'ils appellent cette paſſion vne vertu loüable, par laquelle on parvient à l'amour de Dieu ; dont les hommes ſeuls ſont capables, en admirant & en aimant dans ſes créatures l'image de ſa beauté qui y eſt imprimée. C'eſt-là le prétexte ſpecieux qu'ils prennent pour excuſer leurs inclinations corrompuës. Car en vérité, leur amour n'eſt autre choſe qu'vn feu impur, qui les conſume & qui les brûle avec tant de violence, que les banniſſemens & la mort meſme n'ont pas eſté capables de l'éteindre, ni de corriger en eux vne habitude ſi vicieuſe. Pour s'entre-communiquer leurs penſées dans leurs chambres, & tromper le ſoin des Eunuques qui les gardent, ils ont inventé vn langage muet ; & ſe diſent par le mouvement des yeux, par de certaines actions de tout le corps, & avec les doigts, tout ce qu'ils ont dans le cœur. L'ardeur de cette paſſion les a quelquefois tellement emportez, qu'ils ont mis toute leur chambre en deſordre par les jalouſies qu'ils avoient les vns des autres, ſans ſe ſoucier de la ſévérité rigoureuſe de leurs Gardiens. De-ſorte qu'il a falu aſſez ſouvent pour rétablir l'ordre, & éviter la confuſion, en chaſſer quelques-

vns hors du Serrail, avec leurs vestes déchirées comme des infâmes, en envoyer d'autres dans les isles, & en battre d'autres jusqu'à la mort. Mais cette passion n'est pas seulement maîtresse de cette jeunesse, elle gourmande les personnes mesme les plus considérables du Serrail. On les voit chercher avec empressement les occasions de voir les Pages pour lesquels ils ont de l'amour, ou à la fenêtre de leurs chambres, ou quand ils vont à la Mosquée, ou quand ils se lavent, ou au bain. Quand ils peuvent les joindre en ces endroits-là, ils leur font des offres de service, ils leur font des presens, & par leurs caresses & leurs libéralitez, les engagent autant qu'ils peuvent à souhaitter d'estre à eux; ce qui leur réüssit assez souvent, & quand cela arrive, ils partagent avec vn maître si passionné, ses richesses & sa fortune. Les Grands-Seigneurs mesme n'ont pas esté exempts de cette passion desordonnée. *Sultan Morat* devint si éperduëment amoureux d'vn garçon Armenien, nommé *Musa*, qu'il luy fit faire plusieurs extravagances, quoiqu'il fût d'ailleurs vn sage Prince. Il tira vne autre fois vn jeune garçon, pour sa beauté, du noviciat de Galata. Il le fit d'abord Page du *Haz-Oda*, ou de sa chambre, & en peu de tems *Silahtar Aga*, ou son Porte-épée, qui est vne des plus grandes charges du Serrail. Le Sultan qui regne à present, devint tellement amoureux d'vn Page de sa Musique, né à Constantinople, nommé *Kulogli*, c'est-à-dire, fils d'esclave, qu'il en fit son principal favori. Il n'estoit jamais content, qu'il ne fut en sa compagnie: Il le faisoit habiller comme luy, & marcher à son côté quand il alloit à cheval: Il vouloit qu'on luy fît des presens, & que chacun luy fît autant d'honneur, que s'il l'eût associé à l'Empire.

Cette passion regne de la mesme sorte parmi les femmes. Elles meurent avec de l'amour & de la tendresse les

vnes pour les autres. Mais les vieilles sur tout font la cour aux jeunes. Elles leur donnent des habits fort riches, des pierreries, & de l'argent, jusqu'à s'en appauvrir, & à s'en ruïner tout-à-fait. En vn mot, tout l'Empire est blessé de ces flêches, mais les plus grandes blessûres s'en reçoivent à Constantinople, dans le Serrail du Grand-Seigneur, & dans l'appartement des Sultanes.

CHAPITRE VIII.

Des Muets, & des Nains.



IL y a, outre les Pages, vne autre espéce de serviteurs domestiques à la Cour des Princes Ottomans, que l'on appelle *Bizchami*, ou Muets, qui sont naturellement sourds, & par conséquent muets. Ils sont environ quarente, & logent

logent la nuit dans les deux chambres des Pages, & le jour ils ſont devant la Moſquée des Pages, où ils apprennent à ſe perfectionner dans le langage des muets, qui conſiſte en pluſieurs ſignes différens, par le moyen deſquels ils ſe font parfaitement bien entendre, non ſeulement quand il s'agit des choſes ordinaires & familiéres; mais quand il eſt queſtion de raconter vne hiſtoire avec ſes circonſtances, ou ce qu'ils ſçavent des fables de leur religion & de la loy de l'Alcoran, & généralement tout ce que les autres hommes ſont capables d'exprimer avec la langue. Il y en a huit ou neuf des plus vieux d'entre eux, que l'on appelle les Muets favoris. Ceux-là ſont admis à faire garde dans le *Haz-Oda*, où ils ſervent à divertir le Grand-Seigneur au lieu de bouffons. Il leur donne quelquefois des coups de pied, quelquefois il les jette dans des ciſternes pleines d'eau, & d'autrefois il les fait battre l'vn contre l'autre. Au reſte, ce langage muet eſt ſi fort en mode à la Cour des Princes Ottomans, qu'il n'y a preſque perſonne qui ne s'y étudie, & qui ne s'en puiſſe ſervir pour faire entendre ce qu'il penſe: mais ſur tout, ceux qui ſont obligez d'eſtre ſouvent auprés du Grand-Seigneur, en la preſence duquel c'eſt manquer de reſpect, que de parler à l'oreille. Les Nains que l'on appelle *Giuge*, ont auſſi leur quartier avec les Pages des deux chambres, juſqu'à ce qu'ils ayent appris comment il faut ſe tenir de bonne grace & avec reſpect en la preſence du Sultan. Et s'il y en a quelqu'vn parmi eux, qui ſoit par hazard aſſez heureux pour eſtre venu au monde ſourd & muet, & qu'aprés cela il ait eſté fait Eunuque, il eſt infiniment plus conſidéré, que ſi la nature & l'art avoient conſpiré enſemble, pour en faire la plus parfaite créature du monde. Un Bacha en preſenta vn comme cela au Grand-Seigneur, qui luy fut ſi agréable, auſſi-bien qu'à la Reine ſa mere, qu'il le fit auſſi-toſt ha-

biller de drap d'or, & luy donna permiſſion d'entrer dans tous les appartemens du Serrail.

CHAPITRE IX.

Des Eunuques. Des Eunuques Noirs : & de l'appartement des femmes.

Kuslir Aga ou chef des Eunuques noirs des femmes.



LE feu impur de la nature corrompuë eſt vne maladie ſi commune, & vn peché ſi ancien parmi les Turcs, que les Princes Ottomans ont crû, auſſi-bien que les autres Princes de l'Orient, qu'il n'eſtoit pas à propos, autant pour la ſeureté de leur Cour, que pour empécher vn crime ſi abominable, de confier les grandes charges de leur Maiſon à d'autres qu'à des Eunuques. C'eſt pour cela que deux Eunuques ont les principales charges, & la pre-

miére autorité dans le Serrail du Grand-Seigneur. C'est à sçavoir,

Kuzlir Agasi, ou le Surintendant des femmes, qui est vn Eunuque noir, &

Capa Agasi, ou le Maître de la porte, qui est vn Eunuque blanc, & qui commande à tous les Pages, & à tous les Eunuques blancs de la Cour, & sous lequel sont tous les Officiers Eunuques. Comme

En premier lieu le *Haz-Oda-Bachi*, ou grand-Chambellan, qui commande aux Gentils-hommes de la chambre du Prince.

En second lieu, le *Serai Kiahajasi*, ou Grand-Maître de la Maison, qui est Surintendant des chambres des Pages, & du *Seferli odasi*, ou chambre des autres Pages dont nous avons parlé, qui accompagnent le Grand-Seigneur dans ses voyages, & qui ordonne de leurs habits, & de toutes les choses dont ils ont besoin pour se bien acquitter de leur devoir.

En troisiéme lieu, le *Haznadar Bachi*, ou Tresorier du Serrail, qui commande aux Pages destinez pour garder le Tresor. Je n'entends pas le tresor d'où on tire le fonds, tant pour la paye ordinaire des soldats, que pour survenir aux affaires publiques de l'Etat ; car il est entre les mains du Tefterdar. J'entends parler du tresor où sont entassées les vnes sur les autres, & en différentes chambres du Serrail, les richesses qui ont esté amassées & augmentées de tems en tems par le bon ménage, & par la frugalité des Sultans, dont ils retiennent encore le nom. Ce bien-là est considéré parmi les Turcs, comme vne chose sacrée, & qui ne doit jamais estre employée que dans la derniére extremité, & quand il y va de la ruïne de l'Empire, ou dans des occasions tres-importantes & extraordinaires.

En quatriéme lieu, le *Kilargi Bachi*, c'eſt-à-dire, le principal Commandant des Pages, qui ont charge d'avoir ſoin de la dépenſe qui ſe fait pour les proviſions journaliéres.

Il y a quelques autres charges d'Eunuques, comme eſt celle de Principal des écoliers, que l'on appelle *Ikingi, Capa Oglani*, & ſon ſous-maître; celle de *Miergidgi*, ou premier Preſtre de la Moſquée du Grand-Seigneur, qui a ſous luy deux autres Preſtres, qui ont ſoin de nettoyer & de tenir en ordre la Moſquée. Ce ſont-là les ſeuls Officiers des Eunuques blancs. Les autres qui ſont environ cinquante, ſont du commun, & ont ordinairement douze Aſpres de paye par jour, qui augmente à proportion des *Wactiſi* ou legs que leur font ceux qui meurent. Ceux qui ſont Curez des Moſquées royales, & qui poſſédent pluſieurs de ces bienfaits, ont quelquefois juſqu'à cent ſequins de revenu par jour. Au reſte, il y a vn tel ordre parmi ces Eunuques du commun, que les plus jeunes rendent honneur, & portent toute ſorte de reſpect à ceux qui ſont les plus anciens.

Des Eunuques Noirs.

LES Eunuques noirs ſont employez à ſervir les femmes du Serrail, comme les blancs le ſont à ſervir le Grand-Seigneur. Et comme ſi ce n'eſtoit pas aſſez qu'ils ſoient tout-à fait châtrez, pour mortifier l'inclination naturelle que les femmes ont pour les hommes; on en choiſit qui ne ſoient pas ſeulement tels, mais qui ſoient ſi noirs & ſi laids, qu'ils puiſſent leur donner de l'horreur, s'il leur venoit dans l'eſprit de croire qu'il leur reſte encore quelque choſe de l'homme, de-ſorte qu'elles ſont ſervies par les Mores les plus malfaits de toute l'Afrique.

Le premier Officier de ces Eunuques noirs eſt, comme nous l'avons déja dit, *Kuſlir Aga*, ou le Gardien des filles.

Le ſecond eſt le *Valide Agaſi*, ou l'Eunuque de la Reine mere.

Le troiſiéme eſt le *Schatradeler Agſi*, ou l'Eunuque qui a en garde les enfans du Roy, & entre les mains duquel ſont maintenant les trois fils de Sultan Ibrahim freres de l'Empereur qui regne à preſent, qui ſont Solyman, ſur lequel les Turcs fondent aujourd'huy leurs principales eſpérances, Bajazet & Orchain ; la mere des deux derniers, qui eſt encore vivante, eſt renfermée dans le vieux Serrail à Conſtantinople, qui eſt le monaſtére des femmes & des maîtreſſes diſgraciées des Grands-Seigneurs, d'où elles ne peuvent eſpérer de ſortir juſqu'à ce que leurs fils meurent, ou qu'il y en ait quelqu'vn qui devienne heureuſement Empereur.

Le quatriéme eſt le *Fazna Agaſi*, ou l'Eunuque qui garde le Treſor de la Reine mere, & qui commande aux femmes qui ſervent à ſa chambre.

Le cinquiéme eſt le *Kilar Agaſi*, ou celuy qui garde le ſucre, le ſorbet, & les drogues de la Reine mere.

Le ſixiéme eſt le *Bujuck Oda Agaſi*, ou celuy qui commande à la grande chambre.

Le ſeptiéme eſt le *Kiatchuk Oda Agaſi*, ou celuy qui commande à la petite chambre.

Le huitiéme eſt le *Bashi Capa Oglani*, ou le principal portier de l'appartement des femmes.

Le neufiéme & le dixiéme, ſont les deux *Meſgidgi Barchi*, ou les deux *Emaums*, ou Preſtres de la Moſquée royale de la Reine mere, où les femmes vont faire leurs priéres.

De l'appartement des femmes.



APRES avoir conduit mon Lecteur jusqu'au quartier des Eunuques noirs, qui gardent les Dames du Serrail, il auroit sujet de se plaindre de mon incivilité, si je le laissois à la porte de l'appartement des maîtresses du Grand-Seigneur, sans le faire entrer dedans, pour voir ce qui s'y passe. Mais il faut que je luy déclare d'abord de bonne foy, que tout ce que j'en sçai, aussi-bien que tout ce qui regarde les autres femmes de Turquie, n'est que sur le rapport de ceux que j'ai crû les plus capables de m'en instruire. Je luy diray donc en peu de mots de quelle maniére on traite ces Dames captives; & comment on les instruit pour se rendre capables de mériter l'amour & l'affection du Sultan. Car comme nous voyons dans les histoi-

res, que les Chevaliers passent leurs vies en combats, en veilles, & en souffrances, pour mériter l'amitié de quelque belle Dame; on voit dans le Serrail vne armée des plus belles filles du monde, travailler toute leur vie, pour mériter l'honneur d'estre reçûë dans le lict de leur Souverain Maître.

Le Lecteur sçaura, que cette assemblée de belles, car il n'y en a point d'autres dans le Serrail, est composée des prises qui se font sur la mer, & sur la terre, & que ces Dames sont amenées-là d'aussi loin que s'étend la domination du Turc, ou que peuvent aller les courses vagabondes des Tartares. Qu'il y en a presque de tous les païs, & de toutes les nations du monde; & qu'aucune n'est jugée digne de cét honneur, qui ne soit tres-belle, & véritablement vierge.

Comme les Pages dont nous avons parlé cy-devant, sont logez dans deux chambres separées; les filles le sont aussi dans deux *Odas* différens, où elles s'occupent à coudre, à broder & à travailler à d'autres ouvrages à l'aiguille. Elles couchent sur des estrades que les Turcs appellent *Safaus*, où chacune a son lict à part, entre cinq desquels vne *Kadune*, ou vieille matrône a le sien; d'où elle prend garde qu'elles ne disent ou fassent rien de deshonneste & d'indecent. Elles ont outre cela leur chambre particuliére pour la Musique, & pour la danse, où elles apprennent à chanter, & à danser, afin d'acquerir le bon air, & de se rendre le port agréable. Elles s'appliquent avec grand soin à ces sortes d'exercices, parce qu'elles les regardent comme vn moyen pour se faire considérer & aimer du Grand-Seigneur.

De ces filles, la Reine mere compose sa Cour, & de tems en tems elle tire de ces écoles celles qu'elle trouve les plus belles, les plus enjoüées, ou qui ont le plus de

rapport à son humeur. Elles sont toûjours parfaitement bien vétuës, & parées de toutes sortes de pierreries, comme doivent estre des filles qui aspirent à l'amour du Sultan. Elles ont vne *Kadan Kahia*, ou Gouvernante, qui prend soin de les corriger des moindres defauts, & de leur apprendre comme elles doivent vivre à la Cour.

Quand il prend envie au Grand-Seigneur de se divertir, & de folâtrer avec quelques-vnes de ces filles dans le jardin, on crie le *Helvet*, qui se répand aussi-tost dans tout le Serrail. A ce cry chacun se retire, les Eunuques se placent à toutes les avenuës, & c'est vn crime digne de mort, que d'approcher des murailles du jardin en ce tems-là. Alors les Dames à l'envy l'vne de l'autre, s'efforcent en chantant, en dansant, & en faisant mille postures lascives, de donner de l'amour au Grand-Seigneur, & de se rendre maîtresse de son affection, sans avoir égard au respect qui est dû à sa Majesté, ni à leur propre modestie.

Quand le Grand-Seigneur veut choisir luy-mesme vne femme, il va dans l'appartement des femmes, où, comme chacun dit, quand on parle du Serrail, la Gouvernante des filles les fait ranger par ordre, & le Sultan en se promenant jette son mouchoir à celle qui luy plaist le plus, pour témoigner qu'il la choisit pour coucher avec luy. Cette fille prend ce mouchoir avec tant d'ardeur, & tant de joie, qu'elle en est toute transportée. Elle se met à genoux devant luy, elle baise plusieurs fois ce gage précieux de son amour; & puis elle le met dans son sein. Cette cérémonie n'est pas plûtost achevée, que toutes les Dames de la Cour vont la feliciter de l'honneur qu'elle vient de recevoir: ensuite dequoy on la lave, on la baigne, on la parfume, on la pare de tous les ornemens & de toutes les pierres précieuses qui peuvent relever l'éclat de sa beauté; & au son des instrumens & des voix de ses compagnes, on la conduit à

la

la chambre où couche le Sultan. Quand elle en eſt proche, vn Eunuque favori, qui eſt à la porte, en donne auſſi-toſt avis au Grand-Seigneur, & dés qu'il a la permiſſion de la faire entrer, elle vient en courant, & ſe jette à ſes genoux, & quelquefois ſelon la coûtume ancienne, elle ſe gliſſe dans le lict par les pieds. Mais ſi le Grand-Seigneur en eſt bien touché, il luy accourcit ſon chemin, & la reçoit avec tendreſſe entre ſes bras.

Quand il s'eſt ſaoulé de plaiſir avec elle, on la remet entre les mains de la *Kadan Kahia*, ou gouvernante des filles, qui la reméne avec la meſme cérémonie qu'elle eſt venuë. On la lave, on la baigne, & on luy donne auſſi-toſt vn logement & vn train digne de la *Hunkiar Aſa-Kiſi*, c'eſt-à-dire, de la Concubine du Grand-Seigneur. Si elle eſt aſſez heureuſe pour avoir conçû, & qu'elle accouche d'vn fils, on l'appelle *Haſaki Sultana*, & elle eſt ſolemnellement couronnée d'vne petite couronne d'or, enrichie de pierres précieuſes. Les autres Dames qui produiſent de meſmes fruits au Grand-Seigneur, ne reçoivent pourtant pas le meſme honneur : on les appelle ſeulement *Bash Haſaki, Inkingi Haſaki*, c'eſt-à-dire, premiére, ſeconde, & troiſiéme Concubine, & ainſi des autres.

Les filles du Grand-Seigneur ſont ordinairement fiancées à l'âge de quatre ou cinq ans, à quelque grand Bacha, ou Beiglerbey, avec toute la pompe & toute la ſolemnité que l'on obſerve dans le mariage. Et dés ce moment-là, celuy à qui elle eſt mariée, doit prendre ſoin de ſon education, & luy donner vn palais pour tenir ſa Cour, & l'entretenir avec l'honneur & la magnificence deuë à ſa qualité, c'eſt-à-dire, en fille du Grand-Seigneur. Sultan Ibrahim, pere de celuy qui regne aujourd'huy, maria à cét âge-là, trois de ſes filles; dont l'vne qui s'appelle *Ghealier Han Sultan*, a déja eu cinq maris, quoiqu'elle ſoit, à ce

qu'on dit, encore pucelle. Son dernier mari s'appelloit Iſmaël Bacha, qui fut tué au paſſage de la riviére de Raab. A preſent elle eſt remariée à *Gurgi Mahomet*, Bacha de Bude, âgé de trente ans, fort riche & capable de ſoûtenir la grandeur de ſa naiſſance & de ſa Cour; quoiqu'il ne luy ſoit pas permis d'entrer dans ſon lict à cauſe de ſa jeuneſſe, ni d'en approcher plus prés que ſes premiers maris.

Aprés la mort du Grand-Seigneur, les meres des filles ont la liberté de ſortir du Serrail, & de ſe remarier à telle perſonne de qualité qu'il leur plaiſt. Mais celles qui ont eu des fils, ſont miſes dans le vieux Serrail, d'où elles ne ſortent jamais, à moins que quelqu'vn de leurs fils devienne Empereur par la mort du plus proche heritier, & qu'il veüille la mettre en liberté, & luy faire part de ſon honneur & de ſa gloire.

Le Bostangi Bachi ou ſurintendant des Jardins et fontaines du Grand Seigneur.



CHAPITRE X.

Des Agiam-Oglans.



NOus avons parlé juſques ici des *Ichoglans* ou des Pages, des Muets, des Nains, des Eunuques, & de la cour des femmes. Il faut maintenant parler des bas Officiers, & des *Agiam-Oglans*, qui ſont deſtinez pour les moindres emplois du Serrail. Ces *Agiam-Oglans* donc, ſont des gens pris en guerre comme les autres, ou achetez des Tartares: mais ordinairement ce ſont des enfans de Chrêtiens, enlevez d'entre les bras de leurs parens, à l'âge de dix ou douze ans, & dans leſquels il ſe trouve plus de force de corps que d'eſprit; c'eſt-pourquoy on s'en ſert pour faire,

1. Des Portiers.
2. Des *Bostangis*, ou Jardiniers.
3. Des *Baltagis*, ou porteurs de haches, qui servent à fendre & à porter du bois.
4. Des *Atagis*, ou Cuisiniers, & des valets de cuisine.
5. Des *Paicks*, & des *Solacks*.
6. Des Bouchers.
7. Des *Holvagis*, ou Confituriers.
8. Des serviteurs pour l'hôpital des Pages qui sont malades, & toutes sortes de valets de cette nature.

Ils sont rarement fils de Turcs naturels, mais comme je l'ai dit, on les tire tous les ans des pauvres Chrêtiens de la Morée & de l'Albanie ; ce qui fait que ces païs-là sont extremément dépeuplez : car on en amene tous les ans, comme on me l'a assûré, plus de deux mille à Constantinople. Quand ils y sont arrivez, on les fait voir aussi-tost au Visir, qui les disperse selon l'humeur où il se trouve ; les vns dans le Serrail de *Galata*, & les autres dans celuy de *Okmedon*, ou d'Andrinople ; où on les employe à plusieurs fonctions differentes. On en laisse aussi quelques-vns dans la ville, où on leur fait apprendre des métiers. Il y en a d'autres que l'on envoye en mer pour servir de Matelots, & pour apprendre la navigation. Les plus heureux sont reservez pour le Grand-Serrail, où on les employe à penser les chevaux, à faire la cuisine, à travailler dans les jardins, à fendre du bois, à tirer à la rame dans la Berge du Grand-Seigneur, & à faire généralement tout ce qui leur est ordonné par leurs Superieurs que l'on appelle *Oda Bachis*, à qui on donne quinze Aspres de paye par jour, deux vestes de drap par an, & vne piece de toile pour faire des chemises & des mouchoirs ; & ces gens-là dépendent entiérement du *Bostangi Bacha*, qui est le Chef & le Commandant absolu de tous ceux que l'on appelle *Bostangis*, ou Jar-

diniers, & qui ſont plus de dix mille dans le Serrail, & dans les jardins du Grand-Seigneur, qui ſont aux environs. Il y a quelques-vns de ces *Boſtangis* qui ſont élevez à vn plus haut degré d'honneur, que les autres. On les appelle *Hajaki*, c'eſt-à-dire, Royaux, parce qu'ils ne ſervent qu'à porter les ordres que le Grand-Seigneur envoye luy-meſme, & qu'ils ſont revétus d'vne autorité qui leur eſt particuliére. Leur habit ne différe point de celuy des autres *Boſtangis*, ſi ce n'eſt par le collet & par la ceinture, comme il eſt repreſenté dans la figure.

Le pouvoir du *Boſtangis Bacha* eſt fort grand. Car quoiqu'il ſoit tiré d'entre les *Agiam-Oglans*, & qu'il porte vn bonnet de feutre, il ne laiſſe pas d'avoir la ſurintendance & le commandement abſolu ſur toutes les maiſons de plaiſir, ſur tous les jardins, & ſur toutes les fontaines du Grand-Seigneur; & ſon autorité s'étend tout le long du Boſphore, juſqu'à l'embouchure de la Mer noire, & fort avant dans la campagne, & dans les villages qui ſont aux environs de Conſtantinople, où il a pouvoir de reprimer les débauches, & de punir les excez qui s'y commettent. Il peut par la faveur du Grand-Seigneur devenir Bacha du Grand Caire de Babylone, de Bude, &c. & Viſir *Azem*, qui eſt la premiére charge de l'Empire.

Les *Agiam-Oglans* qui ſont deſtinez pour le Serrail du Grand-Seigneur, ſont choiſis d'entre tous les autres; & on prend ordinairement ceux qui ſont robuſtes de corps, & dont la phyſionomie promet quelque choſe. On les diſtribuë en différens endroits, pour remplir le nombre de ceux qui manquent, ou on les inſtruit à bien ſervir; & s'ils ne font leur devoir, on les punit ſevérement par de longues veilles, par de longs jeûnes, & autrement.

Leurs habits ſont faits de gros drap de Salonique, appellé autrefois Theſſalonique. Leurs bonnets ſont de feutre

brun, faits en pain de ſuccre, comme on le voit dans la figure. On apprend à lire & à écrire à ceux que l'on remarque avoir le plus d'eſprit, & le plus de diſpoſition à apprendre quelque choſe. Mais ordinairement on a plus de ſoin de leur façonner le corps que l'eſprit. C'eſt-pourquoy on les exerce à la courſe, à la lutte, à jetter la barre de fer, à ſauter, & à tous les exercices qui peuvent donner de la vigueur & de l'agilité au corps. Ils ſont logez ſous différens appantis, le long des murailles du Serrail; on les nourrit de chair & de ris, dont on leur donne ſuffiſamment, mais ſans delicateſſe. On ne prend jamais aucun des *Agiam-Oglans* du grand Serrail, pour en faire des Janiſſaires; Mais quelquefois à cauſe de leurs bons ſervices & de leur fidélité, ils entrent au ſervice de quelque Bacha, où ils s'enrichiſſent par le moyen de leurs Maîtres, & amaſſent aſſez de bien pour paſſer le reſte de leur vie fort à leur aiſe. On employe auſſi quantité de ces gens-là à ſervir les tentes du Grand-Seigneur, quand il va à la guerre, & pour avoir ſoin de ſon bagage & de ſes chariots, quand il fait voyage. Les autres *Agiam-Oglans*; qui ſont nourris, comme nous l'avons dit, ailleurs que dans le Serrail royal, ſont principalement deſtinez à eſtre Janiſſaires, quand ils ont aſſez d'âge & de force, & à remplir la place de ceux qui ſont morts à la guerre ou autrement. Ce qui fait que l'on les éleve, & que l'on les dreſſe dans cette vûë-là, dont nous nous expliquerons plus amplement dans le Chapitre de la Milice. On écrit dans vn regiſtre le nom de tous les *Agiom-Oglans*, avec celuy du lieu où on les envoye, & de la différente paye qu'ils reçoivent, qui eſt de deux, de trois, & de cinq Aſpres par jour. Ce regiſtre eſt ſigné & paraphé par le Grand-Seigneur, & mis entre les mains du *Teſterdar* ou Surintendant des finances, qui leur fait payer leurs gages de quartier en quartier, & qui s'informe en meſme tems de ceux qui ſont

morts, ou que l'on en a tirez, dont il rend ensuite vn compte tres-exact au Sultan.

Voilà, à mon avis, tout ce que le Lecteur equitable pouvoit esperer d'apprendre du dedans du Serrail, & de la maniére dont on s'y gouverne, dont j'ai eu connoissance par vne personne digne de foy, qui y a passé dix-neuf ans dans les écoles. Si on considére de prés cette conduite, on la trouvera aussi fine & aussi politique que l'on s'en puisse imaginer; & on verra que c'est peut-estre vn des plus fermes appuis de l'Empire Ottoman. J'avouë que je n'en ai pas traité si amplement, que le mérite du sujet le pouvoit demander: mais il faut prendre comme vne digression, tout ce que j'ai dit des Femmes, des Muets, & des Eunuques, mon vnique but estant en cét ouvrage de décrire principalement le Gouvernement, les Maximes, & la Politique des Turcs. C'est-pourquoy afin de retourner à mon véritable sujet, je parlerai dans les Chapitres suivans, des charges & des emplois, où la grandeur, l'honneur, & les richesses se trouvent joints ensemble; & dont le Grand-Seigneur peut disposer absolument en faveur de ceux qui luy sont agréables, & qu'il considére comme ses créatures, puisqu'il leur a donné dés l'enfance, la nourriture, & l'education, comme vn pere fait à ses enfans. Ce qui fait qu'il a vne entiére confiance en eux, & eux vne véritable reconnoissance de tous les bienfaits qu'ils ont reçûs, qui sert autant à la seureté de sa personne, qu'à l'agrandissement de son Etat.

CHAPITRE XI.

Du Visir Azem, *ou Premier Visir, de sa charge, & des autres six Visirs du Conseil, & du Divan, ou du lieu où se rend la Justice.*


Le Premier Visir.

ON appelle en Turc le Grand-Visir, Visir *Azem*, c'est-à-dire, Chef du Conseil, ou premier Conseiller. On l'appelle aussi quelquefois Lieutenant du Grand-Seigneur, ou Vicaire de l'Empire; parce qu'en effet toute la puissance & toute l'autorité du Sultan reside en sa personne. On ne pratique point d'autre cérémonie, que je sçache, quand on veut faire vn Premier Visir, que de luy mettre entre les mains le seau du Grand-Seigneur, sur lequel le nom de l'Empereur est gravé, & qu'il porte toûjours dans son sein. En

En vertu de ce ſeau-là, il eſt revétu de tout le pouvoir de l'Empire, & peut ſans obſerver aucune formalité, lever tous les obſtacles qui s'oppoſent à la liberté de ſon adminiſtration. Comme les Princes d'Orient ont toûjours eſté fort addonnez à la moleſſe & à la volupté, ils ont trouvé qu'il eſtoit à propos, pour mieux goûter le plaiſir & le repos de l'oiſiveté, d'élever quelqu'vn de leurs Miniſtres au-deſſus des autres, auquel ils puſſent confier le ſoin des affaires de l'Etat : s'imaginant qu'il leur eſtoit plus facile de s'en faire rendre compte par vn ſeul, que par pluſieurs, & de rejetter ſur luy les fautes du gouvernement, & le mauvais ſuccés des entrepriſes importantes.

Les Turcs ſuivent encore aujourd'huy cette maxime, en mettant l'autorité entre les mains du Premier Viſir, dont nous parlons. On ne void point dans leur Hiſtoire, que cette Charge ait commencé avant Amurat Troiſiéme. Qui paſſant en Europe avec *Lala Schabin*, ſon Gouverneur, le fit Chef de ſon Conſeil, & Général de ſon armée, avec laquelle il prit Andrinople, que l'on appelloit autrefois *Oreſtie*. Depuis ce tems-là, les autres Sultans ont toûjours fait ſubſiſter cette charge ; & quand ils parlent familiérement & en amitié au Premier Viſir, ils l'appellent encore *Lala*, qui veut dire Gouverneur ou Protecteur.

Outre le Premier Viſir, il y en a encore ſix autres que l'on appelle Viſirs du Banc, ou du Conſeil. Ces Viſirs-là n'ont aucune autorité, ni aucun pouvoir, quand il s'agit des affaires de l'Etat, & qui regardent le gouvernement. Ce ſont ordinairement des perſonnes graves & ſages, qui ont exercé quelque charge, & qui ſont ſçavans dans la loy. Ils ont ſeance dans le Divan, avec le Grand-Viſir, mais ils n'ont point de voix delibérative, & ne peuvent donner leur avis, ni rendre aucun jugement, ſur quelque affaire que ce ſoit, à moins que le Premier Viſir les conſulte

ſur quelque point de la loy; ce qu'il fait rarement, pour ne pas faire tort à ſa capacité, & à ſon expérience. Leurs gages ſe prennent dans le Treſor du Grand-Seigneur, & ils n'excédent pas deux mille écus par an. Chacun de ces ſix Viſirs a pouvoir d'écrire le nom du Grand-Seigneur, au bas de tous les ordres, & de tous les commandemens que l'on envoye au dehors, de ſa part. Comme leurs richeſſes ſont mediocres, & qu'ils ne ſont pas obligez, à cauſe de leur charge, de ſe mêler des affaires dangereuſes de l'Etat, ils vivent long-tems ſans eſtre enviez, & ne ſont pas ſujets à ces grands revers de fortune, à quoy ceux qui ſont dans les grands emplois ſont expoſez. Cependant, quand il s'agit de delibérer ſur quelque affaire de grande importance, on les appelle dans le Conſeil ſecret, avec le Premier Viſir, le Moufti & les Cadileſquers, ou Chefs de la Juſtice, ou on leur donne ſouvent la liberté de dire leur opinion, touchant l'affaire dont il eſt queſtion.

Le Premier Viſir vit d'vne maniére qui répond tout-à-fait à la grandeur de celuy qu'il repreſente. Il a ordinairement à ſa Cour plus de deux mille Officiers & domeſtiques. Quand il paroiſt en public dans quelque cérémonie, il porte deux aigrettes au devant de ſon turban, garnies de diamans & d'autres pierres précieuſes; comme le Grand-Seigneur en porte trois. Et on porte devant luy trois queuës de cheval attachées au bout d'vn grand bâton avec vn bouton d'or par en haut. Les trois principaux Bachas de l'Empire; à ſçavoir, celuy de Babylone, celuy du Caire, & celuy de Bude, ont la permiſſion de ſe ſervir de cette marque d'honneur dans le détroit de leur juriſdiction, à l'excluſion de tous les autres, devant leſquels on ne porte qu'vne queuë de cheval ſeulement. Ces trois grands Bachas peuvent eſtre Viſirs du Banc, ou du Conſeil, & peuvent prendre ſeance dans le Divan avec le Premier Viſir, quand le tems de

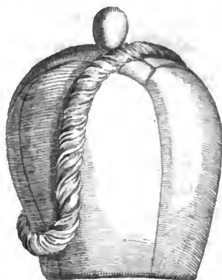
leur commiſſion, & de leur employ eſt expiré, & qu'ils ſont bien en Cour.

Comme le Premier Viſir repreſente le Grand-Seigneur, il eſt par conſéquent le maître & l'interpréte de la loy; chacun peut decliner le cours de la juſtice ordinaire, & faire juger ſa cauſe devant luy; à moins que ſes grandes occupations, ou le peu de mérite de l'affaire l'oblige à la renvoyer pour eſtre jugée ſelon la loy.

Pour faire voir à tout le monde le ſoin qu'il prend des affaires publiques, il ne manque jamais d'aller quatre fois la ſemaine au Divan, c'eſt à ſçavoir, le Samedi, le Dimanche, le Lundi, & le Mardi. Et les autres jours, excepté le Vendredi, il tient Divan chez luy, tant ces gens-là ſont ſoigneux de faire rendre la juſtice, & de s'acquitter dignement de leurs charges.

Quand le Grand-Viſir va au Divan, qui eſt vne chambre du Serrail, il eſt ſuivi de quantité de Chiaoux, & de celuy qui les commande en chef; & d'vne autre ſorte de gens & d'Officiers, qui ne ſervent qu'à l'accompagner en ce lieu-là, que l'on appelle *Mutafaraca*, & que l'on peut comparer à nos Sergens à verge. Quand il décend de cheval pour entrer dans le Divan, ou quand il retourne en ſon logis, vne infinité de monde le ſuit avec des acclamations & des priéres pour ſa proſperité & pour ſa ſanté. Ce qui approche fort de ce que pratiquoient autrefois les ſoldats Romains à l'égard de leurs Empereurs. Auſſi-toſt qu'il a pris ſa place dans le Divan, on plaide toutes les cauſes devant le Cadileſquer, ou Chef de la Juſtice, qui les juge toutes, ſi ce n'eſt que le Premier Viſir croye que l'affaire mérite qu'il en prenne connoiſſance, ou qu'il n'approuve pas ſon jugement. Auquel cas, en vertu de ſon pouvoir ſans limites, il caſſe la ſentence & juge comme il luy plaiſt. Tous les Officiers du Divan portent vne ſorte de coiffure

extraordinaire, qu'ils appellent en Turc *Mugevesie*, que j'ai fait graver ici, afin que le Lecteur la pût mieux connoître.



Turban

Ce que nous venons de dire du Divan, en peu de paroles, suffit pour nostre dessein, qui est d'expliquer nettement en quoy consiste la charge de Premier Visir.

Le pouvoir du Premier Visir est aussi grand que celuy du Maître qui luy a donné, à la reserve seulement qu'il ne peut faire couper la teste à aucun Bacha, dont il est le frere aîné, si ce n'est en vertu de la signature du Grand-Seigneur, écrite de sa propre main, & venant immediatement de luy. Il ne peut non plus punir vn *Spahis* ou vn Janissaire, ni autre soldat, sans la participation de leurs Chefs; la soldatesque s'estant reservé ce privilege, qui les met à couvert d'vne infinité d'oppressions & de violences. En toute autre chose il est entiérement absolu, & a tant

de pouvoir ſur l'eſprit du Grand-Seigneur, que quand il trouve à propos de proſcrire quelque Officier de l'Empire que ce ſoit, il obtient auſſi-toſt la ſignature de l'Empereur pour le faire executer. On ne preſente point de requeſtes, & on ne fait point de demandes, pour quelques affaires que ce ſoit, qui n'ayent paſſé auparavant par les mains du Premier Viſir. Cependant, ſi on a fait vne injuſtice conſidérable à quelqu'vn, dont il ſoit complice, ou s'il a refuſé de luy rendre juſtice, il eſt permis à cette perſonne-là, par vne fort ancienne coûtume, d'en appeller au Grand-Seigneur. Ce qui ſe pratique en cette ſorte. Celuy à qui on a fait injuſtice met du feu ſur ſa teſte: il entre en cét equipage dans le Serrail, & court de toute ſa force au lieu où eſt le Grand-Seigneur, ſans que perſonne oſe l'arréter qu'il n'y ſoit arrivé. Il a alors la liberté de ſe plaindre du tort que l'on luy a fait.

Le Chevalier *Thomas Bendysh* ſe ſervit de cét expedient, pendant qu'il eſtoit Ambaſſadeur à Conſtantinople, pour avoir raiſon des violences que l'on avoit faites à des Marchands Anglois, en prenant ſans aucune formalité de juſtice leurs marchandiſes, pour le ſervice du Grand-Seigneur. Il y avoit alors onze vaiſſeaux Anglois dans le port, il fit mettre à tous leurs mats des pots plein de feu, & fut moüiller l'ancre tout auprés du Serrail, afin d'en eſtre vû du Grand-Seigneur, & de pouvoir luy demander juſtice. Mais le Viſir en ayant eu avis le premier, accommoda auſſi-toſt l'affaire, & éteignit ce feu, qui auroit peut-eſtre cauſé par la vigoureuſe reſolution de cét Ambaſſadeur, ſa ruïne & celles des autres Officiers, qui avoient eſté les auteurs d'vne violence ſi publique, & qu'il ne devoit pas ſouffrir.

Les Perſans ont accoûtumé dans de pareilles rencontres de s'habiller d'vne veſte de papier blanc, & de ſe preſenter

en cét equipage devant leur Prince, pour luy faire connoître que l'on ne pourroit pas écrire, sur autant de papier qu'il en faut pour les couvrir, toutes les injustices qu'on leur a faites.

Comme la charge du Premier Visir est la plus élevée, & la plus considérable de l'Empire, aussi est-elle la plus exposée aux foudres de Jupiter, & à l'envie des autres Bachas qui y prétendent. On raconte d'étranges histoires, confirmées par des témoins oculaires, de l'élevation & de la cheute subite & impréveuë de ceux qui en ont esté revétus, & qui sont arrivez tout d'vn coup, de la derniére bassesse, à ce haut comble d'honneur, sans avoir passé par aucun degré, & qui en ont esté précipitez de mesme, pour estre sacrifiez à la cruauté, à la risée, & à la vengeance publique. Les vns n'ont possédé cette charge que peu de jours, d'autres vn mois, quelques-vns vn an, & quelques autres deux ou trois mois. On a remarqué tant de bizarrerie de la fortune, dans ceux mesmes qui y ont vécu le plus long-tems & le plus heureusement, que c'est vne image vivante de la vanité des choses du monde. C'a toûjours esté la destinée des Favoris des Princes Barbares, de ne vivre pas long-tems; soit qu'ils se plaisent à ruïner ceux qu'ils ont élevez, & à en mettre d'autres en leur place, pour faire voir leur pouvoir; soit qu'ils les ayent tellement comblez de bienfaits, qu'ils ne leur puissent plus rien donner, & qu'ils croyent qu'il y a de la honte d'en demeurer là; ou soit enfin que les autres ayent tant reçû, qu'il ne leur reste plus rien à espérer, & qu'ils en deviennent insolens. La Cour des Princes Ottomans est sujette, autant que pas vne autre, aux cabales & aux factions. Quelquefois la Reine mere y gouverne; quelquefois le *Kuslir Aga* y commande, & assez souvent vne belle femme y est maîtresse du pouvoir, aussi-bien que de l'affection du Sultan. Tous ces gens-là ont leurs amis

qu'ils veulent avancer, ce qu'ils ne peuvent faire sans la ruïne de quelque autre. On observe toutes les démarches de celuy qui gouverne, on engage l'honneur du Prince dans toutes les fautes qu'il fait, & enfin, soit par le commandement immediat du Grand-Seigneur, ou par la mutinerie des gens de guerre que l'on fait agir, on oste au malheureux Visir & la charge & la vie tout ensemble. Ce qui fait bien voir que le pouvoir & la grandeur empruntée, & qui ne subsiste pas par soy-mesme, n'est pas de longue durée.

Ce n'est pas qu'il arrive toûjours que le Premier Visir perde la vie en perdant sa charge. Car souvent il décend doucement du thrône de sa gloire, pour posséder en paix quelque petit Gouvernement; sur tout si c'est vn homme qui ne soit pas d'humeur à se venger des auteurs de sa disgrace; ou qui ne soit pas assez habile & assez populaire pour exciter vne sedition, & pour broüiller; car quand il a ces qualitez, il faut qu'il meure.

Depuis quelques années on a traité avec cette douceur le predecesseur de *Kiuperli*, pere du Premier Visir d'aujourd'huy, & il ne fit point de difficulté d'accepter le Gouvernement de Canise que l'on luy donna, quoique ce soit le moindre de tous ceux que l'on donne à vn Bacha; où il a peut-estre plus de sujet de se louër de la Fortune, que de s'en plaindre; à moins que son ambition le tourmente dans sa retraite, & luy fasse regretter le poste d'où il est sorti, quelque dangereux qu'il fût. Ce qui arrive rarement parmi les Turcs, où ce n'est pas vne honte d'estre transplanté des montagnes dans les vallées. Ils sçavent tous d'où ils viennent, que l'argille est de la terre, que le Grand-Seigneur en est le maître, qu'il la paîtrit comme il veut, & qu'il en fait des pots qu'il peut conserver & casser quand il luy plaist. Comme il n'y a point de honte parmi eux de déchoir de la grandeur, aussi ne sont-ils point surpris de voir des gens

de neant croître en vn moment, comme des champignons, & s'élever par la faveur du Prince, aux plus hautes dignitez de l'Empire, & à la charge de Premier Visir, dont je rapporterai ici vn exemple singulier, qui n'a point eu jusqu'à present de place dans l'Histoire. Il arriva vne telle disette de viande à Constantinople, soit qu'elle fût effectivement rare, ou que cela vînt de la negligence des Bouchers & des Officiers de Police; que ceux qui ne venoient pas assez matin à la boucherie n'en trouvoient point, & estoient obligez de ne point manger de chair ce jour-là. Un *Dervis*, ou Cuisinier d'vne chambre des Janissaires, fut assez malheureux pour estre du nombre des paresseux; de-sorte qu'il se trouva sans avoir dequoy faire dîner ses Maîtres. La connoissance qu'il avoit du rude traitement qu'il devoit souffrir de leur Commandant, à cause de sa negligence, le faisoit déplorer son malheur, & se plaindre tout haut dans les ruës des premiers Officiers, qui n'avoient pas soin de remédier à de semblables desordres. Comme il déclamoit de la sorte contre le gouvernement, il arriva heureusement pour luy, que le Grand-Seigneur passa par-là déguisé; qui voyant vn homme si emporté, luy demanda fort civilement en s'approchant de luy, quelle raison il avoit de se tourmenter ainsi. Surquoy le pauvre *Dervis* répondit en soûpirant: *Il vous est aussi inutile de me le demander, qu'à moy de vous dire vne chose à quoy il n'y a que le Grand-Seigneur qui puisse remedier, ni qui ait assez de pouvoir pour corriger l'abus qui me donne tant d'inquiétude.* Le Grand-Seigneur continuant à le presser doucement, *il luy conta comme quoy il ne se trouvoit point de viande à la boucherie, que ce matin-là il avoit manqué d'avoir sa provision ordinaire, pour la chambre des Janissaires, & qu'il seroit brisé de coups pour estre arrivé au marché vn moment trop tard. A quoy il ajoûta ensuite que le Premier Visir & les principaux Officiers negligeoient le bien public, & ne songeoient qu'à s'enrichir*

s'enrichir & à faire leurs affaires. Que s'il estoit à leur place, il n'y auroit pas seulement abondance de viande dans la ville, mais que l'on en trouveroit au marché à toutes les heures du jour. Aprés quoy il luy demanda, quel avantage il luy revenoit d'avoir appris cette histoire, & s'il croyoit qu'il en fût moins battu, pour la luy avoir racontée. Le Grand-Seigneur fit reflexion en s'en retournant au Serrail, sur ce que le cuisinier des Janissaires luy avoit dit. Soit qu'il voulût éprouver sa suffisance, ou soit que les Princes se plaisent à faire voir leur puissance, en élevant des hommes de neant aux premiéres dignitez, il l'envoya querir aussi-tost qu'il fut arrivé. Le pauvre *Deruis* remarquant que celuy à qui il avoit parlé si familiérement estoit le Grand-Seigneur, se jetta tout tremblant de peur à ses pieds, s'imaginant que ce qu'il avoit dit du Visir & du Gouvernement, luy alloit faire perdre la vie : mais il en arriva tout autrement. Car le Grand-Seigneur l'exhortant à prendre courage, luy dit, *qu'il vouloit le faire Premier Visir, pour éprouver s'il estoit assez habile homme pour remedier aux abus contre lesquels il avoit declamé.* Et afin qu'il passast par les degrez qu'il faut pour y parvenir, il le fit sur le champ premier Gentilhomme de sa chambre, le lendemain Capitaine, le jour d'aprés *Aga*, ou Général des Janissaires, & le jour suivant Premier Visir. Quand il fut revétu de cette grande charge, il ne fit pas seulement ce qu'il avoit promis à l'égard des boucheries, & des autres marchez de la ville; mais il devint avec le tems vn excellent Ministre d'Etat. Quoique ces sortes d'exemples soient fort ordinaires parmi les Turcs, & qu'ils ne les trouvent pas étranges ; ils peuvent neantmoins servir à faire voir l'inconstance de la Fortune, & par quel hazard les hommes sont élevez du neant au plus haut degré de la gloire, & mis en la place de ceux qui en sont précipitez. Ce qui arrive plus souvent en Turquie, qu'en pas vn lieu du monde.

Un Premier Visir, fort habile homme, proposoit il n'y a pas long-tems à de certains Bachas, vn problême assez difficile à resoudre dans la Politique des Turcs. C'est-à-sçavoir, quel moyen on pourroit trouver pour demeurer long-tems dans vn poste si périlleux ; & comment vn Premier Visir pourroit faire pour se garantir de tous les dangers ausquels il est exposé. Car vous sçavez bien, mes fréres, leur disoit-il, qu'il y en a peu qui y vieillissent, que la vertu, l'innocence, la vigilance, & la capacité, ne servent de rien; qu'il y en a qui n'y demeurent qu'vn jour, vne semaine, ou vn mois, & quelques autres qui vont jusqu'à vn an ou deux: Mais qu'enfin, pour me servir du proverbe qui est en vsage parmi vous, ils ressemblent aux Fourmis, à qui Dieu ne donne des aîles que pour hâter leur propre ruïne. Les Bachas furent quelque tems sans parler, ne sçachant que luy répondre, ni comment resoudre cette question si difficile. Mais enfin *Kiuperli*, pere du Premier Visir d'aujourd'huy, comme le plus ancien & le plus sage de tous, prit la parole, & dit, qu'il croyoit que le seul moyen de soûtenir vn Premier Visir chancelant, estoit d'occuper l'esprit du Grand-Seigneur, & des broüillons par vne guerre étrangére: Que la paix & l'oisiveté corrompoient le bon naturel des hommes, & les faisoient songer à s'élever sur les ruïnes d'autruy: Et que pour y parvenir, les personnes entreprenantes excitoient par leurs intrigues & par leurs cabales des guerres civiles, qui causoient du trouble dans l'Etat, & qui perdoient enfin celuy qui en avoit la conduite: Que la guerre, au contraire, fournissant tous les jours des occasions à ces esprits boüillans & ambitieux d'acquerir de la gloire & de la reputation par des actions héroïques, assûroit le repos du dedans, & mettoit en seureté le premier Ministre. Ce fut-là l'avis de *Kiuperli*, dont il semble que le fils ait herité aussi-bien que de ses richesses & de sa gran-

deur : car c'eſt luy qui a commencé la derniére guerre d'Allemagne, & on remarque qu'il ſe conduit ſelon les maximes de ſon pere, dans toutes les affaires qui regardent le gouvernement.

Avec tout cela, quoique cette charge ſoit accompagnée de grands périls, & de grandes difficultez, on a vû des perſonnes, qui aprés l'avoir exercée dix-huit ou dix-neuf ans, ne l'ont quittée qu'en mourant d'vne mort naturelle. Ce qui peut donner lieu à cette queſtion: C'eſt à ſçavoir, ſi la faveur ou la diſgrace du Prince vient de la bonne ou de la mauvaiſe Fortune, avec laquelle nous naiſſons; ou ſi la prudence-humaine eſt capable de trouver vn chemin dans lequel on puiſſe marcher ſeurement entre la fermeté vigoureuſe, & la baſſe flaterie, ſans donner contre les écueils du péril & de l'ambition. Mais les exemples de cette nature ſont fort rares. Car ſi les Viſirs ſont méchans, leur cruauté & leur avarice avancent leur ruïne; & s'ils ſont bons, leurs mérites ſont cauſe de leur perte, de-peur que les grands ſervices qu'ils ont rendus à leurs Princes, ne ſemblent demeurer ſans récompenſes.

Les revenus que le Premier Viſir tire de la Cour, & qui ſont comme les appointemens de ſa Charge, ne ſont pas grands, & n'excédent pas vingt-mille écus par an, que l'on prend ſur de certains villages de la Romelie. Le reſte des richeſſes immenſes que cette charge produit, vient de tous les endroits de l'Empire. Car il n'y a point de Bacha ou de Miniſtre conſidérable, qui ne faſſe de grands preſens au Premier Viſir, pour avoir ſon conſentement avant que d'entrer dans ſon gouvernement ou dans ſon employ, & pour s'y conſerver, quand il y eſt. Ceux qui ont de ces emplois loin de la Cour, y ont toûjours des Agens, qui attendriſſent le cœur du Viſir à force de preſens, & qui le prient inceſſamment de parler au Grand-Seigneur, en

faveur de leurs Maîtres & de leurs ſervices. Et quoiqu'à l'equinoxe du Printems, tous les Bachas & tous ceux qui ont des Gouvernemens conſidérables, ſoient obligez de faire des preſens de grand prix au Grand-Seigneur, & qu'en ce tems-là le Premier Viſir reçoive auſſi les ſiens, il ne laiſſe pas de prendre des ſommes d'argent tres-conſidérables de toutes ſortes de perſonnes, proportionnées au mérite des choſes que l'on veut obtenir de luy. Ce qui ne ſe fait pas en cachette, mais publiquement; & on y marchande la juſtice & la faveur, comme nous marchandons dans les boutiques, les denrées dont nous avons beſoin; dont chacun tire le meilleur marché qu'il peut.

De-ſorte que ſi le Premier Viſir eſt avare, comme cela arrive ordinairement, & qu'il ne veuïlle rien laiſſer échapper de ce qu'il peut prendre, ſon revenu eſt ineſtimable, & peut égaler celuy du Grand-Seigneur. Mais comme le Prince n'ignore pas toutes ces pratiques, la politique des Turcs a trouvé pluſieurs moyens pour deſſeicher les inondations qui ſe font dans les coffres du Premier Viſir. D'abord on luy fait payer vne groſſe ſomme d'argent, quand il entre dans ſa charge; aprés cela le Grand-Seigneur ſous prétexte d'amitié & de faveur, luy rend de frequentes viſites, d'où il ne revient jamais qu'il ne luy ait fait de grands preſens, en reconnoiſſance de l'honneur qu'il a reçû; aſſez ſouvent il luy envoye demander vn preſent de cent mille écus pour des pierreries, pour des chevaux, & pour d'autres choſes de grand prix. Et de cette façon ils font payer à ces petits ruiſſeaux, le tribut qu'ils doivent au grand Ocean. Le Sultan Mahomet quatriéme qui regne aujourd'huy, a ajoûté vn nouvel expedient à tous les autres. Car il oblige ſouvent le Viſir à luy payer ſon dîner, envoyant querir vingt plats de viande dans ſa cuiſine, qui eſt ce qu'on a accoûtumé de ſervir ſur ſa table. D'autre-

fois il l'engage, & se prie luy-mesme, à luy donner à manger : ce qui arrivant fort souvent, fait croire à tout le monde, qu'il le fait par bassesse, & pour épargner ce que luy coûteroit vn dîner, parce qu'il est estimé avare, & d'vn naturel qui n'approche pas de celuy de Solyman le magnifique. Mais comme les divers moyens dont se sert le Grand-Seigneur pour se rendre maître du bien de ses Officiers, demandent vn plus long discours, nous en parlerons dans son propre lieu ; ce que nous en avons dit ici, n'estant qu'en passant & en veuë seulement du Premier Visir & de sa charge.

CHAPITRE XII.

Des charges, des dignitez, & des différens gouvernemens de l'Empire.

CEux qui entreprennent de décrire la Politique & le gouvernement de quelque païs que ce soit, doivent s'appliquer vniquement à faire voir, en quoy consistent les grandes charges, les grandes dignitez & les richesses de ces Etats-là; afin que par cette description exacte, ceux qu'ils en veulent instruire, puissent juger, comme il faut, du nombre de ses hommes, de ses forces par mer & par terre, & des endroits forts, par où il se peut défendre, & des endroits foibles par où il peut estre entamé ; c'est la méthode que je suivray autant qu'il me sera possible dans toute la suite de cét ouvrage.

Aprés le Visir *Azem*, ou Premier Visir dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent, viennent les Beglerbeys, que l'on peut assez bien comparer à quelques Archiducs de l'Europe. Ils ont sous eux plusieurs Comtez ou *Sangiacs*, plusieurs *Beys Agas*, & plusieurs autres Officiers inferieurs.

Le Grand-Seigneur donne à chacun de ces Beglerbeys par honneur trois enseignes, que les Turcs appellent *Tug*, qui sont des bâtons, au haut desquels il y a vne queuë de cheval attachée & arrétée d'vn gros bouton d'or, & c'est pour les distinguer d'avec les Bachas qui n'en ont que deux, & d'avec les *Sangiacs Beys*, que l'on appelle aussi Bachas, qui n'en ont qu'vne. On ne fait point d'autre cérémonie, quand on met vn Bacha en possession de sa charge, que de porter devant luy vne Banniére, & de le faire accompagner au son de la musique & des chansons, par le *Mirialem*, qui est vn Officier destiné pour cette fonction seulement.

Les Gouvernemens des Beglerbeys, qui ont plusieurs Comtez ou *Sangiacs* sous eux, sont de deux sortes. Les premiers s'appellent *Hasile Beglerbeys*; ceux-là ont vn certain revenu assigné sur les villes, sur les bourgs, & sur les villages qui relevent de leur Gouvernement. Les autres s'appellent *Saliane Beglerbeys*, & tirent leurs appointemens des deniers qui sont levez dans les Provinces de leur gouvernement par les Officiers du Grand-Seigneur; de-sorte qu'on peut dire qu'ils sont payez de l'épargne du Prince, aussi-bien que les *Sangiacs Beglers* ou Seigneurs particuliers de ces Provinces-là, & la milice du païs.

Il est impossible de décrire exactement les moyens dont se servent ces Gouverneurs absolus, pour amasser du bien: car il n'y a point de gens qui le fassent avec tant d'adresse & d'empressement, que les Turcs, qui veulent, comme nous l'avons dit ailleurs, devenir riches en vn moment. Nous ne laisserons pourtant pas de dire en peu de mots, en quoy consiste le revenu certain de leur Gouvernement, sans y comprendre les profits qui leur reviennent des confiscations pour crime de felonie, de la vente des charges Ecclesiastiques qui se trouvent sans maîtres certains, par mort

ou autrement : à quoy on pourroit ajoûter ce qu'ils tirent des avanies ou fausses accusations, au moyen dequoy ils s'emparent impunément du bien des particuliers qui leur sont sujets ; aussi-bien que les brigandages & les voleries qu'ils font faire par leurs esclaves & par leurs valets, tant sur ceux de leur nation, que sur les étrangers. Car ils les envoyent exprés pour cela à la campagne, & pillent les innocens sous prétexte de punir des criminels, faisant mourir le plus souvent des misérables injustement accusez, pour mettre leurs violences à couvert. Mais pour revenir à mon sujet, je dirai qu'il y a vingt-deux Beglerbeys de la premiére sorte, c'est-à-dire, dont le revenu est assigné sur les places de leur gouvernement, & qu'ils font lever en vertu de leur commission par leurs propres Officiers.

Le premier est celuy d'Anatolie, que l'on appelloit anciennement l'Asie Mineure, & que l'on a depuis appellée Anatolie, à cause qu'elle est la partie la plus orientale de ces lieux-là à l'égard de la Grece. Il a de revenu vn million d'Aspres par an, comme il se void dans le Registre du Grand-Seigneur, qu'on appelle le vieux Canon : & quatorze *Sangiacs* qui en dépendent, qui sont *Kiotahi* dans la grande Phrygie où reside ordinairement le Beglerbey, *Sarahan*, *Aidin*, *Kastamoni*, *Hudanendighiar*, *Boli*, *Menteſche*, *Angora*, autrement dit, *Ancyre*, *Karabysar*, *Tekeili*, *Kiangri*, *Hamid*, *Sultan Vghi*, *Karesi* ; & vingt-deux châteaux qui en dépendent.

Un Aspre est environ 6. deniers de nostre monnoye.

Le second est celuy de Caramanie, que l'on appelloit autrefois Cilicie, qui fut la derniére Province appartenant aux Princes *Caramaniens* ; qui tint bon, quand toutes les autres places faisoient jour & ouvroient le chemin aux armes victorieuses des Ottomans. Son revenu est de six cens soixante mille soixante & quatorze Aspres par an : il a sous

luy ſept *Sangiacs;* c'eſt-à-ſçavoir *Iconium* en Cappadoce, où le Beglerbey tient ſa Cour, *Nigkde Kaiſani* autrement dit *Ceſança, Jeniſchehri Kyrſchehri, Akſchehri, Akſerai*, & dans lequel il y a trois châteaux, à ſçavoir vn à *Iconium*, vn autre à *Larende*, & le troiſiéme à *Mendui*, qui relevent immediatement du Bacha, & dix-ſept autres dans différens *Sangiacs*.

Le troiſiéme Gouvernement eſt celuy de *Diarbekir* ou de Meſopotamie: il a de revenu vn million deux cens mille ſix cens ſoixante Aſpres, & dix-neuf *Sangiacs* qui en relevent, & cinq autres que l'on appelle en Turc *Hukinmet*, c'eſt-à-dire, vn commandement libre. De ces dix-neuf il y en a onze qui appartiennent en propre aux Princes Ottomans, & les huit autres ſont des Provinces des *Curdiens*, ou de ceux que l'on appelle *Kurts*. Car il faut remarquer qu'aprés la conqueſte de *Curdie*, tout le païs fut diviſé & partagé par *Sangiacs*, avec cette différence neantmoins, qu'ils paſſent dans les familles par droit d'héritage, & que les enfans ſuccédent à leurs peres & à leurs parens par droit lignager dans toutes leurs terres & poſſeſſions, & meſme dans quelques petits Gouvernemens; au lieu que dans les autres *Sangiacs* & *Timariots*, les Seigneurs payent vne redevance au Grand-Seigneur, & tiennent leurs terres & leurs ſeigneuries à condition de ſervir & de ſuivre leurs commandans à la guerre toutes les fois que la neceſſité le requiert, & qu'ils en ſont avertis. Ceux qui ſont ſur les regiſtres en qualité de *Hukinmets*, n'ont aucuns Seigneurs, ou *Timariots* qui leur commandent, ils ſont exempts de toutes ſortes de charges, de redevances, & d'impoſitions, & ſont maîtres abſolus de leurs biens. Les *Sangiacs* qui appartiennent proprement à la Couronne Ottomane, ſont *Ettarpu, Ezani, Syuruk, Neſbin, Chatenghif Tehemiſchekrek, Scared, Mufarkin Aktchie, Kala, Habur, Sangiar* ou *Diarbekir*, où reſide ordinairement le Beglerbey.

Les

Les *Sangiacs* qui paſſent de famille en famille, ſont, *Sagman*, *Kulab*, *Mechrani*, *Tergil*, *Atak*, *Pertek*, *Tibiſakichuer*, *Tchirmek*.

Le quatriéme Gouvernement eſt celuy de *Scham*, ou de Damas; il a de revenu vn million d'Aſpres, & ſept *Sangiacs* avec *Has* qui en relevent, & dont les Officiers du Beglerbey levent les contributions pour luy; c'eſt-à-ſçavoir, *Kadeſcherif* ou *Jeraſadem*, *Gaza*, *Sifad Nabolos*, autrement Naples en Syrie, *Aglan*, *Bahura*, & Damas, qui eſt la demeure du Beglerbey. Il y en a trois autres plus loin avec *Saliane*, ce qui fait qu'il eſt payé de ceux-là par les Officiers du Sultan qui en levent les impoſitions: ces trois *Sangiacs*, ſont *Kadmar*, *Seida Beru*, *Kiurk*, & *Schubek*, où il n'y a point de *Timariots*, mais où les habitans ſont maîtres abſolus de leur bien, comme les *Kurts*, dont nous avons parlé; les châteaux qui y ſont, ne méritent pas que l'on en parle, eſtant preſque tout ruïnez.

Le cinquiéme eſt celuy de *Sivas*, qui eſt vne ville de la grande Armenie; il a de revenu neuf cens mille Aſpres, & ſous luy ſix *Sangiacs*, qui ſont *Amaſie*, *Tchurum*, *Buradik*, *Demurki*, *Gianick*, *Arebkir*, & quinze châteaux.

Le ſixiéme eſt le Gouvernement du Bacha d'*Erzrum* ſur les frontiéres de Georgie; il a de revenu, vn million deux cens mille ſix cens ſoixante Aſpres, & onze *Sangiacs*, qui en relevent, à ſçavoir, *Karahoiar*, *Scharki*, *Kieiſi*, *Paſin*, *Eſber Hanes*, *Tekman*, *Turtum*, *Meyenkerd*, *Mameruan*, *KyZutchan*, *Melazkerd*; avec treize châteaux.

Le ſeptiéme eſt le Gouvernement du Bacha de *Wan*, ou *Van*, qui eſt vne ville de Medie; il a de revenu vn million cent trente-deux mille deux cens neuf Aſpres, & quatorze *Sangiacs*, qui ſont, *Adilagivas*, *Ergiſch*, *Muſda*, *Barkiri*, *Kiarki[illegible]*, *Kiſari*, *Eſpaird*, *Agakis*, *Ekrad*, *Benikutur*, *Kalaibaie*, *Berdea*, & *E[illegible]egik*.

Le huitiéme est le Gouvernement du Bacha de *Tebildir*, ſur les frontiéres de Georgie ; il a de revenu neuf cens vingt-cinq mille Aſpres, & commande à neuf *Sangiacs*, qui ſont *Olti*, *Hartus*, *Ardnug*, *Erdehamburek*, *Hagrek*, *Puſenhaf*, autrement *Puſenhal*, *Machgil*, *Igiare Penbek*, *Pertekrek*.

Le neuviéme eſt le Gouvernement de *Scheherezul* en Aſſyrie, dont le Bacha a vn million d'Aſpres de revenu, & commande à vingt *Sangiacs*, qui ſont *Surutchuk*, *Erbil*, *Kiuſchaf*, *Sohehribazar*, *Cabkiule*, *Gebthamrin*, *Hezurd*, *Merd*, *Dulchuram*, *Mergihave*, *Haninudevin*, *Agiur*, *Neitutari*, *Sepuizengire*, *Ebrunan*, *Tanudan*, *Badeberend*, *Belkas*, *Vicheni*, *Garikalo*, *Renghene*.

Le dixiéme Gouvernement eſt celuy de *Halep*, ou Alep ; il a huit cens dix-ſept mille ſept cens ſoixante & douze Aſpres de revenu, & commande ſept *Sangiacs* avec *Has*, & deux avec *Saliane;* de la premiére ſorte, ſont *Aolana*, *Ekrad*, *Kelis*, *Beregek*, *Mearre*, *Gazir*, & *Balis;* de l'autre ſont *Matik* & *Turkman*, qui eſt la Turcomanie : le revenu de ceux-là a toûjours eſté différent de celuy des autres juſqu'à preſent, & on ne les appelle pas *Sangiacs*, mais *Agalik*, parce qu'il n'y a point de *Timariots*, & que chaque particulier eſt maître & ſeigneur de ſon bien; il y a cinq châteaux dans ce Gouvernement.

L'onziéme eſt le Gouvernement de *Maraſch*, auprés de l'Euphrate, ſitué entre la Meſopotamie, & Alep, appellé autrement par les Turcs *Zulkadrie:* ſon revenu eſt de ſix cens vingt-huit mille quatre cens cinquante Aſpres, il ne commande qu'à quatre *Sangiacs*, qui ſont *Malatia*, *Aſab*, *Kars*, & *Samſad*, & à quatre châteaux.

Le douziéme eſt le Gouvernement de *Kibros*, ou de Cypre : il a de revenu cinq cens mille ſix cens cinquante Aſpres, & ſept *Sangiacs*, dont il y en a quatre avec *Has*,

qui ſont *Itchili*, *Tarſus*, *Alanie*, *Baf*, *Mauſa*, *Leſkuſcha*, ou *Larnicée*, qui eſt le lieu de la demeure ordinaire du Bacha ; & quatorze châteaux.

Le treiziéme eſt le Gouvernement de *Tarabolos Scham*, ou de Tripoli de Syrie : il a de revenu huit cens mille Aſpres ; le Bacha fait ſa reſidence en ce lieu-là, & a ſous luy quatre *Sangiacs*, à ſçavoir *Hams*, *Hama*, *Gemele*, & *Selemie :* il n'y a dans ce Gouvernement-là, qu'vn ſeul château, que l'on appelle *Faſſulekrad*, qui eſt dans le *Sangiac*.

Le quatorziéme eſt le Gouvernement de *Terbozan*, ou de Trebiſonde, qui eſt environnée de hautes montagnes de tous côtez, & qui eſtoit anciennement le ſiege Impérial des Princes *Comnenes*, qui regnoient ſur la Cappadoce, ſur la Galatie, & ſur vne partie du Pont ; elle avoit eſté fondée par *Alexius Comnenus*, qui s'y retira aprés que les Chrêtiens de l'Occident eurent pris Conſtantinople. Elle eſt ſituée ſur la Mer noire, & eſt encore aujourd'huy vne place de commerce conſidérable ; mais ce qui fait ſa plus grande richeſſe, eſt la peſche, dont le Bacha tire avec quelques autres droits d'entrée & de ſortie, ſept cens trente-quatre mille huit cens cinquante Aſpres par an, quoiqu'il n'y ait aucun *Sangiac* dans ſon Gouvernement, où il y a quatorze châteaux qui ſervent à défendre la ville, & le plat païs qui en dépend.

Le quinziéme eſt le Gouvernement du Bacha de *Kars*, qui eſt vne ville proche de *Ezrum ;* il a huit cens vingt mille ſix cens cinquante Aſpres de revenu, & commande à ſix *Sangiacs*, qui ſont *Erdehankiutchuk*, *Giugevan*, *Zaruſchan*, *Ghegran*, *Kughizman*, *Paſin*.

Le ſeiziéme eſt le Gouvernement du Bacha de *Muſul*, ou de Ninive en Aſſyrie ; il a de revenu huit cens quatre-vingts vn mille cinquante-ſix Aſpres, & commande à cinq

Sangiacs, qui ſont *Bangivanlu*, *Tekrit*, *Zerbit*, *Eski Muſul*, ou la vieille Ninive, & *Hurun*.

Le dix-ſeptiéme eſt le Gouvernement du Bacha de *Rika*; il a de revenu ſix cens ſoixante mille Aſpres, & commande à ſept *Sangiacs*, qui ſont *Ghemaſche*, *Chabur*, *Dizirhebe*, *Benirabve*, *Seruk*, *Biregek*, *Ane*.

Voilà tous les Gouvernemens d'Aſie, qui ſont avec *Has*, paſſons maintenant à ceux de l'Europe.

Le dix-huitiéme eſt le Gouvernement du Bacha de *Rumili*, ou de Romanie, c'eſt la plus honorable charge de Turquie, qui ſoit dans l'Europe; il a de revenu vn million & cent mille Aſpres; *Sofie* eſt le lieu où le Bacha fait ſa reſidence ordinaire; il commande vingt-quatre *Sangiacs*, qui ſont *Kinſtendit*, ou Juſtiniane, *Mora*, ou la Morée, *Skenderi Tirhala*, *Siliſtra*, *Nigheboli*, *Vehri*, *Aulona*, *Jania*, *Ilbrazam*, *Tchirmen*, *Selanik*, autrement Salonique, *Wize*, *Delviia*, *Vskiup*, *Kirkkeliſa*, *Dukakin*, Wedin, *Alagchizar*, *Serzerin*, Waltcharin, *Bender*, *Akkerman*, *Ozi*, *Agak*. Mais il faut remarquer qu'encore que la Morée, ſelon l'ancien Canon, fut autrefois de la dépendance du Bacha de Romanie, elle en eſt maintenant ſéparée, & deſtinée pour faire vne partie du fonds aſſigné pour l'entretien de la *Valede*, ou Reine mere, qui a vn Fermier ſur les lieux, qui en reçoit le revenu pour elle.

Le dix-neufiéme eſt la charge du *Kupudan*, ou Capitaine Bacha, ou pour parler comme les Turcs, du Capitaine Général de la Mer blanche; il a de revenu huit cens quatre-vingts cinq mille Aſpres; il eſt Amiral de la flotte du Grand-Seigneur, & commande par tout où s'étend la domination du Turc par Mer; il a ſous luy treize *Sangiacs*, qui ſont *Galiopoli*, où reſide le Bacha, *Egribun*, ou Negrepont, *Karlieli*, *Ainebatiti*, *Rhodes*, *Mitidu*, ou Mitilenes, *Kogia*, *Eli*, *Betga*, *Siſla*, *Meſeztra*, *Sakis*, ou l'iſle de *Chio*, *Benekſche*, ou Mal-

voisie, à quoy quelques-vns ajoûtent Nicomedie, Lemnos, & Licie.

Le vingtiéme est le Gouvernement du Bacha de *Budun*, ou de Bude en Hongrie; il a de revenu .... & a sous luy vingt *Sangiacs*, qui sont *Agri*, *Kanyse*, *Samandra*, *Petchui*, *Ustunihilgrad*, ou *Stultoissemberg*, *Ostrogon*, ou *Strigonium*, *Sedkdin*, *Chatiran*, *Sernurum*, *Sirem*, *Kupan*, *Tilek*, *Sekitirar*, *Sektches*, *Novigrail*, *Belgrade*, ou *Alva Begalis*; & depuis l'année mil six cens soixante-trois, que *Wurar*, ou Newhausel a esté pris, on y a ajoûté vn nouveau *Sangiac*.

Le vingt-vniéme est le Bacha de *Temesirar* en Hongrie; il a de revenu .... & a sous luy six *Sangiacs*, qui sont *Lipona*, *Tchanad*, *Ghiola*, *Mudara* & *Varadin*, à quoy on a aussi ajoûté *Janova* conquis en mil six cens soixante-trois.

Le vingt-deuxiéme est le Gouvernement du Bacha de *Bosna* en Myrie, partagé auparavant en Liburnie, & Dalmatie, appellée maintenant Sclavonie; il a de revenu .... & a sous luy huit *Sangiacs*, qui sont *Hersek*, *Kelis*, *Esdernik*, *Putzga*, *Feragine*, *Zagine*, *Kirka*. Il y a d'autres Bachas de *Coffa*, & de *Theodosie* en la Chersonese, qui n'ont sous eux ni *Sangiacs*, ni *Timariots*, ni *Ziamets*, mais quelques misérables villages seulement, qui ne méritent pas que nous en prenions connoissance. Voilà ce que nous avions à dire des Bachas & des Beglerbeys, qui sont avec *Has*; c'est-à-dire, dont le revenu est imposé sur les Provinces qu'ils commandent, & dont ils font faire le recouvrement par leurs propres Officiers. Les autres qui sont avec *Saliane*, c'est-à-dire, dont le revenu est payé du fonds du Grand-Seigneur, sont

Premiérement, le Bacha du Grand-Caire, que les Turcs appellent *Misir*; il a de revenu six cens mille *Scheriffs*, ou

Sequins par an, qu'il peut legitimement lever, tant le tribut que le Grand-Seigneur tire par an de ce lieu-là, est grand. Depuis la guerre avec les Venitiens, on le fait apporter par terre sur des Chameaux, pour ne le pas exposer au hazard d'estre pris sur mer. Il y a vne autre somme de six cens mille Sequins par an, qui est employée tous les ans au payement des troupes que le Grand-Seigneur entretient en Egypte, sans parler des sommes immenses que ce Bacha exige de ceux du païs avec vne tyrannie & vne avarice insupportable, pendant les trois années de son Gouvernement; ce qui fait qu'il devient prodigieusement riche en peu de tems, & capable à son retour de faire couler vne source abondante de biens dans les coffres du Grand-Seigneur, comme nous le dirons plus amplement cy-aprés. Il a sous luy, à ce qu'on dit, seize *Sangiacs*; mais n'estant pas marquez dans les Registres du Grand-Seigneur, je n'en parlerai point.

Le second est le Gouvernement de *Bagdet*, ou de Babylone; il a de revenu vn million sept cens mille Aspres, & commande à vingt-deux *Sangiacs*, qui sont *Dertenk*, *Gezan*, *Gewazir*, *Renk*, *Aiaduë*, *Gelle*, *Semirat*, *Remalie*, *Bejare*, *Derne*, *Debare*, *Wasit*, *Gebkjule*, *Gelide*, *Kesend*, *Karschirin*, *Ghiilan*, *Karag*, *Anne*, *Alsebah*, *Demurkapn*, *Deiberhuë*.

Le troisiéme est le Gouvernement du Bacha de *Temen* dans l'Arabie heureuse; il fait sa residence ordinaire à *Adem* sur la Mer rouge: mais comme cette ville, aussi-bien que la plus grande partie du païs, a esté reprise sur les Turcs par les Arabes, il est inutile de parler de son revenu & des *Sangiacs* qu'il commandoit autrefois.

Le quatriéme est le Gouvernement de *Habeleh* sur la frontiére des Abyssins en Ethiopie, que les Turcs appellent autrement *Hustrebit*. Il s'étend jusques sur les terres du Prestre-Jean; mais estant fort éloigné du secours des Otto-

mans, il eſt aujourd'huy tout-à-fait perdu pour eux ; c'eſt-pourquoy nous ne pouvons rien dire de ſon revenu, ni de ſes *Sangiacs.*

Le cinquiéme eſt celuy de *Boſra*, ſur les frontiéres de Perſe, qui eſt vne ville maritime, ſituée dans le ſein Perſique, tout auprés de *Byblis* en Phœnicie ; où il y avoit autrefois ſeize *Sangiacs*, mais le Turc n'y poſſede rien à preſent, & tout l'avantage qu'il en tire, eſt que l'on y fait des priéres continuelles pour le Sultan.

Dans le ſixiéme, qui eſt le Gouvernement de *Labſa* ſur les frontiéres d'*Ormus* en Perſe, il y a ſix *Sangiacs*, qui ſont *Aiwen*, *Sakul*, *Negnuë*, *Netif*, *Penderazir*, *Chiriz* ; mais tous ces païs-là ſont ſi pauvres, qu'à peine ont-ils place dans les Regiſtres du Grand-Seigneur.

Nous pourrions ajoûter à ces Gouvernemens tous ceux d'Alger, de Tunis, & de Tripoly de Barbarie ; mais comme ils ſe ſont beaucoup relaſchez de l'obéïſſance qu'ils rendoient au Turc, & qu'ils ſont devenus quaſi indépendans, nous n'en parlerons point : & particuliérement, parce que depuis les traitez faits dans ces derniéres années avec la Barbarie, & par la paix, & par la guerre que nous avons euë avec eux, ces peuples-là ſont fort connus aux Anglois. Le dénombrement que nous venons de faire de ces gouvernemens, & de leur revenu, ſert à faire voir la puiſſance & la grandeur de l'Empire Ottoman, & combien de moyens le Prince a de récompenſer les ames héroïques & ambitieuſes qui s'employent pour ſon ſervice. Il ſert auſſi à faire vne juſte ſupputation des ſoldats que le Grand-Seigneur peut mettre en campagne : car chaque Bacha doit mettre vn homme ſur pied, pour chaque cinq mille Aſpres de ſon revenu ; ce qui n'empéche pas qu'ils n'en donnent ordinairement bien plus qu'ils ne ſont obligez d'en fournir, autant par oſtentation, que pour plaire au Grand-Sei-

gneur, comme il est arrivé depuis peu dans la derniére guerre d'Allemagne, où le Beglerbey de Romanie mit dix mille hommes effectifs en campagne.

Il y a cinq de ces Beglerbeys, qui ont la qualité de Visir, c'est-à-dire, de Conseiller d'Etat, à sçavoir, les Bachas de l'Anatolie, de Babylone, du Caire, de Romanie, & de Bude, qui sont les plus grandes, les plus puissantes, & les plus riches charges de l'Empire. Les autres Bachas ont leur rang, selon l'ancienneté de la conqueste & de la possession des lieux dont ils sont Gouverneurs.

Voilà les plus grands Gouvernemens de l'Empire, dans chacun desquels il y a toûjours trois principaux Officiers, c'est à sçavoir, le Moufti, le *Reis Efendi*, que l'on appelle autrement *Reis Kitab*, qui est Chancelier, ou Secretaire d'Etat, ou plûtost tous les deux ensemble; & le *Testerdar Bacha*, ou Grand Tresorier. Ces trois Officiers sont les premiers Ministres & Conseillers des Bachas du lieu, aussi-bien que du Premier Visir, dont le Moufti, le *Reis Efendi*, & le *Testerdar*, surpassent autant les autres en pouvoir, & en dignité, que l'original fait la copie. Nous parlerons ici des deux derniers, & du Moufti en son propre lieu.

Reis Efendi signifie le chef, ou le maître des Escrivains, & les Turcs appellent de ce nom-là tous ceux qui sçavent la loy, les gens de lettres, & les Prestres de Parroisse. Cét Officier est toûjours auprés du Visir, pour expedier les ordres, les Lettres Patentes, les Ordonnances, & les Commissions que l'on envoye tous les jours en si grande quantité en divers endroits de l'Empire, que c'est vne chose incroyable; car les Turcs gouvernent plus par vne autorité arbitraire, & selon la nécessité des affaires, que par des regles certaines. Il faut que pour chaque affaire il y ait vn ordre particulier. Les Cours mesme où on rend la justice ordinaire, n'en sont pas exemptes, & sont moderées par
les

les ordres qui viennent de plus haut. Cét empressement d'affaires oblige les *Reis Efendis*, d'employer vne infinité d'Escrivains sous eux, & leur donne moyen d'emplir leurs coffres, & de s'enrichir prodigieusement ; & quand il s'en trouve parmi eux, qui par leur esprit, par leur courage, & par leur industrie, acquierent du credit & de l'autorité dans leurs charges, ils amassent tant de bien, que leurs richesses peuvent aller du pair avec celles des Princes, dont nous rapporterons ici vn exemple. Il y avoit dans ces derniéres années vn *Reis Efendi*, nommé *Samoyade*, fameux parmi les Turcs, à cause de sa capacité & de ses richesses. Cét homme avoit entassé vne si grande quantité de choses précieuses, les vnes sur les autres, qu'il seroit ennuyeux d'en faire ici l'inventaire. Il suffit de dire qu'ayant esté executé à mort pendant la derniére guerre d'Allemagne, pour avoir fait quelque conspiration contre le Premier Visir, & ses biens confisquez au Grand-Seigneur, il s'en trouva en telle abondance, que cela eût esté capable d'enrichir son Prince, s'il eut esté pauvre, & d'accommoder ses affaires si elles eussent esté en mauvais état.

L'autre Officier d'importance est le *Tefterdar*, ou Grand Tresorier, c'est luy qui reçoit le revenu du Grand-Seigneur, qui paye les soldats, & qui fournit aux autres dépenses publiques ; cette charge est différente de celle du Tresorier du Serrail, dont nous avons déja parlé, qui n'a soin que des dépenses de la Cour, & de recevoir les profits casuels, & les presens que l'on fait au Grand-Seigneur, qui sont si considérables, qu'il n'y a quasi point de Sultan qui n'amasse vn tresor particulier, que l'on met aprés sa mort dans vne chambre séparée, avec cette inscription en lettres d'or au dessus de la porte. *C'est ici le tresor d'vn tel Sultan.* Ce qui doit suffire pour ce que nous avons à dire des charges, & des dignitez de l'Empire.

CHAPITRE XIII.

Des Tartares, & du Tartare Han, *& de quelle maniére ils dépendent des Turcs.*

ON peut fort bien mettre les Tartares au nombre des Princes sujets à la Puissance & à l'Empire des Ottomans. Par les Tartares, je n'entends pas les Asiatiques, ou ceux d'*Eusbeck*, quoiqu'ils soient si fort Mahometans, qu'ils portent le Turban vert, & qu'ils se disent descendus de Mahomet; parce qu'ayant conquis la Chine, & possedant vn Empire plus grand que celuy des Turcs, ils sont fort éloignez de s'en croire sujets ou inférieurs. Tous les Tartares mesme de l'Europe, ne sont pas sujets du Sultan; car les Tartares de *Kalmuk*, & ceux de *Citrahan*, gens barbares & d'vne mine terrible, ne laissent pas, quoiqu'ils fassent profession de la Religion Mahometane, d'estre fort fidéles & obéïssans au Duc de Moscovie leur Prince legitime.

Mais on peut mettre au nombre des sujets, ou du moins des alliez du Grand-Seigneur, les Tartares Précopes, qui habitent la Taurique Chersonese, que l'on appelle *Crim*, dont Theodosie, aujourd'huy *Cafa*, est la ville capitale; & les Tartares de *Nagaenhe*, qui habitent les *Palus Meotides*, entre les riviéres de *Volga*, & de *Tanais*. Il est vray qu'il n'y a que la ville de *Cafa* de toutes ces terres-là, qui soit immediatement en la possession du Turc; & qu'il tient à mon avis, comme vn gage de leur obéïssance & de leur fidélité à son service. Car quoique le *Han*, ou le Prince de ces païs-là, soit éle&tif, il se prend neantmoins toûjours dans leur Famille, & le Grand-Seigneur le confirme. Le Sultan s'est aussi attribué de tout tems, le pouvoir de déposer le pere, & de mettre son fils, ou quelqu'vn des plus proches

parens en sa place, toutes les fois qu'il ne met pas promptement en campagne les troupes auxiliaires, qu'il est obligé de luy fournir, ou qu'il ne rend pas le respect qu'il doit à la Porte des Ottomans.

Le *Han* qui gouverne aujourd'huy, nommé Mahomet *Chirei*, c'est le surnom de sa famille, a demeuré, suivant l'ancienne coûtume, en ôtage entre les mains des Turcs, à *Janboli* ville de Thrace, pendant la vie de son pere. Cette ville est située sur la Mer noire, à quatre journées d'Andrinople; mais parce que c'estoit trop proche de son païs, on le transfera à Rhodes, où il mena vne vie obscure & chagrine jusqu'à la mort de son pere. De-là il fut conduit à Constantinople, où on luy ceignit l'épée, & où il préta le serment de fidélité au Sultan. En suite dequoy il fut confirmé dans la possession de ses Etats, par le Grand-Seigneur, en la maniére accoûtumée. Mais se ressouvenant du mauvais traitement qu'il avoit reçû à Rhodes, l'orgueil des Turcs luy est devenu tellement insupportable, qu'à la solicitation des Polonois, & des autres Tartares ses voisins, qui luy ont representé qu'il estoit honteux de donner au Turc en ôtage le premier héritier de la Couronne, il luy a refusé cette marque de sujétion, dont le Visir *Kiuperli* s'étant plaint fort souvent, sans en pouvoir tirer raison, il a dissimulé fort prudemment cét affront. Cependant les Turcs considérent ces peuples comme leurs freres, & comme ceux à qui l'Empire doit revenir, par vn traité fait entre-eux, en cas que les mâles de la Maison Ottomane viennent à manquer. Quoique cette espérance soit fort éloignée, & presque imaginaire, elle ne laisse pas de retenir les Tartares dans vne aussi grande complaisance pour les Turcs, qu'vn jeune homme ambitieux en pourroit avoir pour vn vieillard fort riche, qui l'auroit adopté, quoy qu'assûré de ne manquer jamais d'héritiers dans sa famille. De-sorte

que par-là les Tartares sont aussi soûmis au Grand-Seigneur, que ses propres sujets. Car encore qu'il ne les traite pas en commandant, comme il fait les autres, & qu'il negocie avec eux toutes sortes d'affaires par lettres ; ces lettres-là neantmoins ne laissent pas d'avoir autant de force que les ordres & les Edits du Sultan, à la teste desquels son nom est écrit en grands caractéres, en ont dans les autres lieux de son obéïssance.

Il a esté arrété par vn ancien Traité fait entre les Turcs, & les Tartares, que toutes les fois que le Grand-Seigneur va en personne à la guerre, le *Han* le doit accompagner avec vne armée de cent mille hommes; mais si c'est le Premier Visir ou quelque autre Général qui commande, il en est quitte pour y envoyer son fils, ou quelque Officier considérable, avec quarente ou cinquante mille hommes, qui n'ont point d'autre paye que le butin qu'ils font. En l'année mil six cens soixante-trois, les Turcs ayant appellé les Tartares à leur secours, à cause de la guerre de Hongrie, ils firent vn tel dégast dans ce païs-là, dans la Moravie, & dans la Silesie, volant, pillant, & brûlant par tout où ils passoient, qu'outre leur butin, ils emmenérent cent cinquante mille prisonniers en vne seule année. Ce que je sçai ainsi precisément de ceux qui avoient vne connoissance parfaite des *Pengiks* ou certificats qui furent donnez pour chaque teste. Car comme les Tartares sont de francs voleurs, qui font argent de tout ce qu'ils peuvent attraper; ils sont obligez de prendre des attestations enregistrées des noms, du païs, & de l'âge de leurs prisonniers, de-peur qu'ils ne trompent les Turcs, qu'ils ne pillent leurs terres, & qu'ils ne leur rendent des hommes, qui sont déja leurs sujets, & leurs esclaves.

Les Tartares sont les chasseurs des Turcs, qui profitent & qui se nourrissent de leur proye. Ils font des incursions

dans les païs qui leur sont voisins, ils y entrent quelquefois avec vn grand corps, & y marchent dix ou douze jours, sans faire aucun desordre; mais quand ils retournent chez eux, ils pillent, ils brûlent, & ils entraînent avec eux, comme des torrens, tous les habitans de ces lieux là, de quelque âge & de quelque sexe qu'ils soient, montant leurs prisonniers, & chargeant leur butin sur trois ou quatre chevaux qu'ils menent chacun en main. Ils sont si prompts & si diligens dans leur retraite, & marchent avec tant de vîtesse, jour & nuit, qu'il n'y a point d'armée reglée qui les puisse joindre, s'arrétant à peine quelques heures pour repaître. Si quelques-vns de leurs prisonniers ne les peuvent suivre, ou tombent malades en chemin, ils les tuent; & ceux qu'ils amenent sains & saufs en leur païs, ils les vendent aux Turcs, qui viennent sur les lieux pour en negocier, comme de la meilleure marchandise que fournisse la Tartarie. Les jeunes garçons & les jeunes filles y sont fort estimez, & quand les derniéres se trouvent belles, ce sont des joyaux qui n'ont point de prix; mais il y en a peu, quand mesme ce ne seroit que des enfans, dont les Tartares n'abusent. Ces peuples sont de grande fatigue, ils vivent grossiérement, & se nourrissent de la chair des chevaux qui meurent dans leurs voyages, sans se mettre en peine de quelle maladie ils sont morts. Ils ne la préparent point autrement, que de la mettre sous la selle des chevaux dont ils se servent dans leurs voyages, & quand elle a ainsi esté mortifiée tout vn jour entre la chaleur de l'homme & celle du cheval, ils croyent qu'elle peut estre servie le soir sur la table de leur Prince.

Si les hommes se nourrissent de chair cruë, d'herbes, de racines & des autres choses que produit la terre, sans les préparer par le feu, pour les rendre plus aisées à digerer: Les chevaux y souffrent patiemment la faim & le froid, &

pendant les grandes rigueurs de l'hyver, qui y est extrême, y vivent de l'écorce des arbres, & des herbes qu'ils peuvent trouver sous la neige. Leurs villes & leurs villages sont plûtost composées de huttes, faites de bâtons & de clayes couvertes d'vn gros drap de crin, que de maisons. On compte dans la Tartarie, dont nous parlons, deux cens mille de ces villages, de-sorte que ne prenant qu'vn homme de chaque village, comme c'est la coûtume, quand ils vont à la guerre, ils mettent sur pied en moins de rien vne armée de deux cens mille hommes. Mais depuis qu'ils ont apporté de grandes richesses de Pologne, & gagné du bien par la vente de leurs esclaves, quelques-vns d'entre eux quittent leurs méchans habits pour s'habiller de fourures précieuses, d'autres qui sont meilleurs ménagers, font bâtir des maisons, & les goinfres, & les débauchez employent leur argent à boire de l'eau de vie, & à se saouler comme des cochons, d'vn certain breuvage qu'ils appellent *Boza*, composé d'vne semence dont je ne sçai point le nom, & qui est aujourd'huy fort en vsage parmi les Turcs.

Ce que nous venons de dire, suffit pour faire voir quelle relation ont les Tartares avec le gouvernement des Turcs, & de quelle maniére ils sont sujets à leur Empire; car leurs coûtumes & leur maniére de vivre, sont amplement décrites ailleurs.

CHAPITRE XIV.

Des Princes qui ſont tributaires du Grand-Seigneur. C'eſt à ſçavoir ceux de Moldavie, de Tranſſylvanie, de Raguſe, &c.

ON ne juge pas moins bien de la grandeur, & de la puiſſance d'vn Empire, par la quantité des Gouvernemens, par l'opulence des charges, & par les emplois conſidérables dont celuy qui en eſt Seigneur, peut diſpoſer, & dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent, que par la neceſſité qu'il impoſe aux autres Princes ſes voiſins, de devenir ſes tributaires, & de ſacrifier vne partie de leur bien à l'avarice de celuy qui leur peut prendre le tout. C'eſt le pitoyable état où les malheureuſes nations, dont nous allons parler, ſe trouvent réduites aujourd'huy. Car eſtant mal-traitées par l'Empereur d'Allemagne, par les Polonois, & par le Turc, dont elles ſont frontiéres, mais encore plus affoiblies par leurs diviſions inteſtines, que vaincuës par la force des armes, elles ont eſté enfin contraintes d'abandonner au dernier leurs Provinces, qu'ils ne pouvoient plus défendre. Il les regarde comme on fait les abeilles & les moutons, il les défend & les laiſſe vivre à cauſe du miel, & de la laine qu'il en tire d'ordinaire, & quand il trouve que ce n'eſt pas aſſez, & qu'il le juge à propos, il ouvre la porte aux courſes des Tartares, qui aprés avoir fait vn butin conſidérable de leurs biens & de leurs perſonnes, luy vend pour eſclaves, ceux qui eſtoient auparavant ſes ſujets.

Ils leur ont ôté leurs Princes legitimes, & les font gouverner par quelques Chrêtiens de l'Egliſe Grecque, ſans avoir égard à leur condition, à leurs biens, ni à leur mérite. Au contraire, ils affectent de donner l'étendart, qui eſt

la marque que le Grand-Seigneur donne, de la confirmation du Prince, à quelque personne de basse condition, comme à des Taverniers, à des Poissonniers, & à d'autres telles sortes de gens, pour rendre ces peuples méprisables par la bassesse de ceux qui les gouvernent, & pour les exposer à l'oppression de ces gens-là. Les Turcs ont mis en délibération plusieurs fois de faire gouverner ces peuples par des Bachas, au préjudice de ce qui leur avoit esté accordé, quand ils se soûmirent la premiére fois aux Ottomans. Mais cela n'a point eu d'effet jusqu'à present, parce qu'ils ont crû qu'il leur estoit plus avantageux de les laisser comme ils sont. Les Chrêtiens devenant par ce moyen les instrumens de la persecution de leurs freres. A quoy on peut ajoûter, que vivant sous vn Prince plus capable de prendre leur bien, que de les proteger; ils pourront estant fatiguez par vne si longue oppression, s'accoûtumer enfin au gouvernement des Turcs, qu'ils trouveront doux en comparaison de celuy-là. Mais ils aiment mieux leur laisser esperer cette douceur imaginaire, que de les en faire joüir: car s'ils estoient gouvernez par des Bachas, le Sultan seroit engagé d'honneur à les proteger de tout son pouvoir, ce qui mettroit ces Provinces à couvert de la violence qu'elles souffrent, ce qui ne seroit pas si avantageux aux Turcs, que l'état pitoyable où elles sont à present.

La Moldavie, appellée par les Turcs *Bugdan*, fut renduë tributaire la premiére fois par Mahomet le Grand, à condition de payer deux mille écus seulement par an. Mais peu de tems aprés, *Bogdanus* qui en estoit Vayvode, craignant de devenir tout-à-fait sujet du Turc, fit vne ligue en mil quatre cens quatre-vingts huit avec les Polonois, & prit les armes contre Selim Second, qui le chassa de son païs, & mit en sa place Jean, Moldave de naissance, mais qui s'étoit fait Mahometan. Il ne fut pas plûtost paisible possesseur de

de cette Principauté, qu'il retourna à sa premiére religion: ce qui obligea Selim de faire la guerre à la Moldavie, dans laquelle Jean le Vaivode ayant esté tué en trahison, cette Province fut entiérement soûmise à la puissance du Turc, & réünie à cét Empire en l'année mil cinq cens soixante & quatorze. On trouve dans l'Histoire des Turcs, que cette Province payoit en ce tems-là quarente mille Sequins ou quatre-vingts mille écus de tribut ; mais quoiqu'elle ait payé autrefois, ou qu'elle paye à present, le Lecteur peut seurement se fier au compte que je luy en donne, qui est tres-fidéle & tres-exact, & que j'ai eu d'vne personne, qui a esté Vaivode pendant plusieurs années en Moldavie, & en Valachie pour les Turcs. Voici donc ce que la Moldavie paye de tribut par chacun an.

1. Au Grand-Seigneur cent vingt bourses d'argent monnoyé, chaque bourse contenant cinq cens écus, qui font soixante mille écus.
2. Dix mille *Okes* de cire, chaque *oke* pesant deux livres & demie d'Angleterre.
3. Dix mille *okes* de miel.
4. Six cens quintaux de suif pour l'Arsenal.
5. Cinq *okes* de peaux apprestées.
6. Cinq cens pieces de canevas pour des habits & des chemises aux esclaves qui sont sur les Galéres.
7. Treize cens trente *okes* de cire pour l'Arsenal.
8. Au Premier Visir dix bourses d'argent ou cinq mille écus, & des peaux de martre sibiline pour vne veste.
9. Au Visir *Kahiia*, ou premier Maître d'Hôtel, vne bourse de cinq cens écus.
10. Au *Tefterdar* ou Grand-Tresorier, autant qu'au *Kahiia*.

Voilà le tribut ordinaire que cette Province paye au Sul-

tan, en considération de sa Souveraineté ; & ce misérable peuple seroit bien-heureux, s'il en estoit quitte pour cela, mais on le consomme par tant d'autres frais, pour des voyages inutiles, & on en tire tant d'argent sous divers prétextes, que cela va à vne fois & à deux fois autant. A quoy on peut ajoûter l'argent que l'on paye tous les trois ans pour la Principauté, qui est

Au Grand-Seigneur cent cinquante bourses, ou soixante & quinze mille écus.

A la *Valede*, ou Reine mere cinquante bourses, ou vingt-cinq mille écus.

Au favori du Sultan, qui est ordinairement quelque beau garçon de la Cour, dix bourses, ou cinq mille écus.

Au *Kuslir Aga*, ou Chef des Eunuques noirs, qui a la surintendance des Dames du Serrail, dix bourses d'argent.

Et au Premier Visir & autres Officiers, tout autant qu'ils en peuvent tirer en faisant leur marché. On prend tout cét argent à quarente & à cinquante pour cent d'interests par an, & quelquefois à condition d'en payer le double ; & comme cét emprunt se fait par des gens qui n'ont aucun bien en propre, il faut qu'il se leve sur le peuple que l'on pille & que l'on ronge jusqu'aux os. Premiérement pour satisfaire au principal, & aux interests de ces grandes sommes, suivant la liquidation qui en est faite ; en second lieu, pour payer le tribut ordinaire & annuel ; & enfin pour assouvir l'avarice d'vne infinité de Turcs, qui comme autant de vautours, cherchent à devorer le reste de cette misérable carcasse. Mais ce n'est pas encore tout, il faut que le Prince en ait sa part, & qu'il amasse autant de bien aux dépens du public, qu'il luy en faut pour vivre selon sa premiére dignité, quand il est réduit à vivre comme vn particulier ; ce qui ne se fait pas avec modération, mais avec vne avidité insupportable, comme est or-

dinairement celle des personnes de basse naissance. A quoy il ajoûte ce qu'il faut pour payer les gratifications, & les presens qu'il fait tous les ans aux principaux Ministres du Grand-Seigneur, pour s'acquerir leur amitié & leur protection.

La Valachie est encore plus maltraitée que la Moldavie; car elle est aussi bien qu'elle, absolument sous la puissance du Turc: elle en devint tributaire la premiére fois, sous ses propres Princes, du tems du Sultan Bajazet, en l'année mil quatre cens soixante-deux. Mahomet le Grand en entreprit la conqueste; elle estoit alors gouvernée par le Vaivode *Vladun,* dont le plus jeune frere, soûtenu par le Turc, & par vn parti qu'il avoit dans le païs, se mit en possession de la Principauté, & se contenta d'estre vassal de l'Empire. En l'année mil cinq cens quatre-vingts quinze, Michel Vaivode s'estant joint à Sigismond de Transsylvanie, & au Vaivode de Moldavie, fit vne longue & terrible guerre aux Turcs; mais enfin les divisions & les factions domestiques l'ont tellement minée, qu'elle a esté comme l'autre, reduite sous vne puissance qui la tyrannise si fort. Ce que l'on ne peut attribuer qu'à la justice divine qui punit les Chrêtiens des divisions continuelles qui sont entre eux, & qui donnent occasion à l'ennemi commun de leur religion, de faire des progrez si considérables.

Le tribut que la Valachie paye au Grand-Seigneur estoit au commencement de cent vingt bourses, ou de soixante mille écus par an, comme celuy de la Moldavie, & n'auroit point augmenté, si depuis quelque tems le Vaivode Mathieu, devenu riche & opulent pour avoir esté continué dans sa charge dix-neuf ou vingt années, ne se fut trompé, en prenant de fausses mesures sur ses richesses, comme si elles eussent esté capables de resister à la puissance de l'Empire Ottoman. Ce qui le porta à se revolter

contre le Turc, qui l'ayant en peu de tems reduit à la derniére extrémité, le contraignit de ployer & d'obéïr. On luy sauva la vie, par le moyen des amis qu'il avoit à la Porte; mais le païs fut contraint de se racheter du pillage & de la servitude, en augmentant le tribut qu'il avoit accoûtumé de payer: de-sorte que cette Province qui ne payoit auparavant que cent vingt bourses par an, paye maintenant

1. Au Grand-Seigneur, deux cens soixante bourses, ou cent trente mille écus.
2. quinze mille *okes* de miel.
3. neuf mille *okes* de cire.
4. Au Premier Visir, dix bourses d'argent, ou cinq mille écus, & vne veste de martre sibiline.
5. Au *Testerdar*, ou Grand-Tresorier, vne bourse d'argent, ou cinq cens écus, & vne veste de martre sibiline.
6. Au *Kuslir Aga*, ou Chef des Eunuques des femmes, douze mille Aspres.
7. Au Visir *Kahiia*, ou Maître d'Hôtel, cinq cens écus, & vne veste de martre sibiline.

Les autres impositions que l'on met sur le païs, & que l'on paye tous les trois ans, ne sont pas moindres que celles de la Moldavie. Les Turcs se servent de la mesme adresse, & des mesmes moyens, pour épuiser les peuples d'argent, & pour succer leur substance; avec cette difference pourtant, qu'ils le font plus hardiment & plus insolemment, à cause de l'extravagante entreprise du Vaivode Mathieu, qu'ils ont continuellement devant les yeux. En l'année mil six cens soixante-quatre, on établit sur ses peuples, par l'ordre du Grand-Seigneur, vn Prince, que les Grecs appellent *Shidia Bei*, qui veut dire vn Seigneur qui a gagné du bien, à vendre des huîtres & du poisson. Il a succedé au dernier Prince, nommé *Gregorasio*, qui s'est retiré

pour la ſeureté de ſa perſonne, ſur les terres de l'Empereur, parce qu'il apprehendoit la colére du Premier Viſir, qui le vouloit punir, de ce qu'il s'en eſtoit retourné ſans congé avec ſon armée, que le Général *Suſa* défit auprés de *Leva*. Les Turcs qui puniſſent toûjours les fautes des Gouverneurs ſur le peuple, ou celles du peuple ſur les Gouverneurs, ſe ſervirent de cette occaſion pour augmenter le prix de la Principauté ; & j'ai eſté informé, de fort bonne part, que *Shidia Bei*, qui la vouloit avoir à quelque prix que ce fût, en paya huit cens bourſes d'argent, ou quatre cens mille écus : à quoy ſi vous ajoûtez l'intéreſt dont nous venons de parler, il ſera aiſé de juger, que ce nouveau Vaivode s'eſt abyſmé, & que les peuples n'auront pas ſujet de recevoir avec joie ce Prince banqueroutier.

La Tranſſylvanie n'eſt pas plus exempte de l'oppreſſion des Turcs, que la Moldavie, & la Valachie, dont nous venons de parler. Cette Principauté depuis la mort d'*Hunniades*, qui en avoit eſté fait Vaivode par *Uladiſlaus* Quatriéme Roy d'Hongrie en l'année mil quatre cens cinquante, & qui l'avoit défenduë contre les Infidéles, avec beaucoup de courage & de vigueur, juſqu'au tems d'Eſtienne Septiéme, ſurnommé *Ragotzki*, protegé par les Turcs en mil ſix cens trente, eſtoit demeurée quelque tems aprés pluſieurs révolutions, tantoſt en la diſpoſition du Roy d'Hongrie, tantoſt en celle du Roy de Pologne, & de l'Empereur, & tantoſt en celle du Turc. Mais enfin le dernier, dont la puiſſance va toûjours en augmentant, s'eſt rendu maître de la meilleure partie du païs ; mais avec tout cela, elle eſt bien mieux traitée que les deux autres ; & le tribut qu'elle paye eſt beaucoup plus petit. Les Princes qu'on luy donne, ſont la pluſpart choiſis de l'ancienne famille de leurs Princes, ou s'ils n'en ſont pas, on les prend des Maiſons honnorables des *Boyards* ; c'eſt-à-dire, de la Nobleſſe, & ſur tout de

celle qui a quelque alliance, ou quelque affinité avec celle des premiers Vaivodes. Leur ancien tribut estoit de six mille Sequins par an; mais depuis on y en a ajoûté neuf mille pour faire vne compensation de certains châteaux que *Ragotzki* avoit pris sur la Pologne, & que le Turc vouloit avoir, qui sont demeurez en considération de cette augmentation de tribut, entre les mains du Transsylvain; ils ne payent rien au Turc, outre cela, que trois cens écus, & deux boules d'argent par an, aux sept Visirs du Banc ou du Conseil. Le Sultan fait beaucoup plus d'honneur aux envoyez de ce Prince & à tout ce qui vient de sa part, qu'il n'en fait à ceux des autres Provinces voisines, parce que son païs n'est pas tout-à-fait sous son pouvoir, & que l'Empereur d'Allemagne y a quelques bonnes places. Cela fait que les peuples s'en trouvent bien, & que les Turcs n'osent pas les traiter avec leur dureté ordinaire, crainte qu'ils ne se revoltent; c'est pour la mesme considération qu'ils en ont vsé si honnestement avec Michel Apafi, leur Prince, dans la derniére guerre d'Hongrie, & qu'ils l'ont traité comme vn véritable allié, luy permettant de joüir paisiblement de *Zekelhyd* qui s'estoit renduë volontairement à luy, en suite de quelque mutinerie, sans y mettre personne pour le contrôller. Et afin de l'encourager davantage à demeurer dans leur parti, les Turcs luy firent esperer, qu'aussi-tost que le Sultan auroit conquis la Hongrie, on joindroit à sa Principauté, tout ce qui ne seroit point gouverné par des Bachas, & qu'on luy donneroit le titre & la qualité de Roy de Hongrie.

Les Princes de ces trois Provinces, sont encore obligez de servir le Grand-Seigneur dans les guerres qu'il entreprend, toutes les fois qu'ils en sont requis; mais nous remettons à dire de quelle maniére cela se fait, & avec quel nombre d'hommes, dans le traité où nous parle-

rons de la milice, & des troupes auxiliaires des Turcs.

La ville & ſeigneurie de Raguze eſt auſſi tributaire du Grand-Seigneur. C'eſt vne petite République ſituée en Dalmatie, que le Pape & les Venitiens n'appellent que *la Communita di Raguſi:* elle commande à vn petit territoire composé de peu de villages, qui s'étend environ cent cinquante milles, le long des côtes de la mer, & quelques petites iſles qui ne ſont pas conſidérables. On l'appelloit anciennement *Epidaure,* quoiqu'il y eût deux autres villes de ce nom dans le Peloponeſe. Mais celle-là ayant eſté ruinée par les Gots, ſes habitans la rebâtirent aprés qu'ils ſe furent retirez, & luy donnérent vn nouveau nom auſſi bien qu'vne nouvelle face. Son Gouvernement en forme de République, eſt plus ancien que celuy de Veniſe; elle s'eſt toûjours conſervée, plûtoſt par adreſſe, en recherchant l'amitié de quelque puiſſant Protecteur, que par ſes propres forces; elle rechercha celle du Turc, avant qu'il fut maître d'aucune partie de l'Europe, & elle l'a toûjours conſervée depuis. On dit que cela ſe fit ſur l'avis qui leur fut donné par vne Religieuſe, qu'ils eſtiment ſainte, qui prévoyant la grandeur future de l'Empire des Turcs, leur dit que l'vnique moyen de conſerver leur République libre durant pluſieurs ſiécles, eſtoit de ſe ſoûmettre au plus heureux de tous les Princes, & à celuy qui devoit conquerir la meilleure partie du monde. Ils crûrent ce conſeil, & envoyérent auſſi-toſt deux Ambaſſadeurs au Sultan *Orchanes,* qui tenoit ſa Cour à *Pruſa,* avant la ruine entiére de l'Empire des Grecs. Ces Ambaſſadeurs luy firent des preſens, & luy rendirent des lettres, par leſquelles ceux de Raguſe luy mandoient qu'ils deſiroient devenir ſes tributaires, & fortifier leur foible République, de ſon aſſiſtance, & de ſa protection. Le Sultan reçût fort bien ces Ambaſſadeurs, il les traita d'autant plus favorablement, que la grande

distance des lieux ne leur devoit pas faire craindre ses armes, & fit vne ligue avec ceux de Raguse, à des conditions fort raisonnables. Le tribut fut reglé à cinq cens Sequins par an; *Orchanes* leur promit sa protection, leur accorda tous les privileges & toutes les immunitez qu'ils luy demandérent, & signa selon la coûtume de ce tems-là, les Articles de leur traité, avec sa main toute entiére trempée dans de l'ancre, & appliquée sur le papier. Cette maniére de signer est aujourd'huy en vne aussi grande venération parmi les Turcs, que les Tables de Moyse le sont parmi les Juïfs, & les plus saintes reliques parmi les Chrêtiens. Depuis ce tems-là on a toûjours continué d'envoyer le tribut au mois de Juillet, par deux Ambassadeurs qui demeurent durant vn an à la Porte du Grand-Seigneur, & qui sont relevez l'année suivante par deux autres, qui apportent le mesme tribut, auquel on ajoûte les presens pour le Premier Visir, pour le Chef des Eunuques des femmes, pour la Reine mere & pour les autres Sultanes: de-sorte que tout cela, joint à la dépense des Ambassadeurs, se monte à vingt mille Sequins par an. Ces peuples estoient fort pauvres avant la guerre entre les Venitiens & les Turcs, & reduits à d'étranges extrémitez pour trouver dequoy payer leur tribut: Mais depuis cette guerre, leur ville est devenuë vn canal par où les manufactures de Venise & de toute l'Italie passent en Turquie; ce qui leur produit des droits si considérables, qu'ils en payent leur tribut commodément, & ont encore du fonds de reste pour d'autres dépenses publiques. C'est-pourquoy on ne garde plus aujourd'huy, comme on faisoit autrefois, les ornemens des Ambassadeurs, pour servir à ceux de l'année suivante. On leur donne vn equipage tout neuf aux dépens de la République; c'est-à-sçavoir, vn bonnet de veloux noir, & vne robbe de satin cramoisy, qui n'estoit doublée auparavant que de

fouïnes,

foüines, mais qui l'eſt à preſent de martres ſibilines. Ce qui fait que l'on les traite honneſtement à la Cour du Grand-Seigneur, où on les appelle ordinairement *Doubrai Venedick*, c'eſt-à-dire, les bons Venitiens.

Cette petite République s'eſt toûjours conſervée par la déférence, & par l'adreſſe qu'elle a euë à ſe mettre bien avec ceux qui la peuvent proteger, & en ſouffrant patiemment les injures qu'elle reçoit, ſans en faire jamais à perſonne; ce qui fait que les Italiens les appellent par raillerie *le ſetté Bandierre*, ou les ſept Banniéres: voulant faire entendre par-là, que pour ſe conſerver la qualité de République libre, ils veulent bien eſtre les eſclaves de tout le monde. A propos dequoy, il eſt bon de remarquer ici, ſur quels principes de Politique leur Gouvernement eſt établi; car il eſt tellement fondé ſur la défiance, qu'il ne s'en void point de ſemblable. Leur principal Officier, qui eſt comme le Doge de Veniſe, ſe change tous les mois, & les autres Officiers, toutes les ſemaines. Le Gouverneur du principal château de la ville, ne l'eſt que vingt-quatre heures, & le Senat en nomme tous les ſoirs vn autre, que l'on va prendre dans la ruë où il ſe promene, ſans qu'il en ſçache rien, & ſans aucune cérémonie. On luy jette vn mouchoir ſur le viſage, on le mene comme vn aveugle dans le château, & perſonne ne peut ſçavoir qui doit y commander cette nuit-là. Par ce moyen, ils rendent inutiles toutes les conſpirations que l'on pourroit faire pour trahir la ville. Les habitans faiſoient autrefois vn grand trafic dans les parties Occidentales du monde, & on dit que ces grandes & vaſtes *Caraques*, que l'on appelle *Argoſies*, ſi fameuſes par leur grandeur, & pour la grande charge qu'elles portent, ont eſté appellées ainſi par corruption du mot *Raguſies*, qui vient de celuy de Raguſe. Cette ville a vn port, qui eſt plûtoſt vn ouvrage des hommes, que de la nature.

Quelques-vnes des Provinces de la Georgie, que l'on appelloit Iberie, & qui eſt aujourd'huy appellée de ce nom-là, à cauſe, comme on dit, de Saint Georges de Cappadoce Martyr, & la pauvre Mingrellie ſont auſſi tributaires du Turc. Ils envoyent tous les trois ans, par de miſérables Ambaſſadeurs, leur tribut au Grand-Seigneur, qui conſiſte en ſept jeunes garçons, & en autant de jeunes filles, ſans les autres eſclaves, dont ils font preſent aux perſonnes puiſſantes de la Cour. Ils ont choiſi cette ſorte de tribut, plûtoſt qu'vn autre ; parce que les peres & les meres, par vne dureté d'habitude, ne font point ſcrupule de vendre leurs enfans, ſans en eſtre touchez, eſtant perſuadez que l'eſclavage eſt vn avantage, & que les miſéres de la ſervitude ſont à preférer à vne liberté accompagnée de pauvreté. De ſoixante & dix ou quatre-vingts perſonnes qui accompagnent ces Ambaſſadeurs gueux, comme les appellent les Turcs, il n'en revient pas vn, à la reſerve du Truchement, qui leur eſt neceſſaire pour retourner chez eux; tout le reſte eſt vendu, juſqu'au Secretaire & au Maître d'Hôtel, pour payer les frais de cette belle ambaſſade, & s'il y a du revenant bon, il eſt mis dans le treſor public: de-ſorte que les Ambaſſadeurs reviennent ſeuls & ſans équipage.

On peut mettre avec raiſon au rang des tributaires du Turc, l'Empereur d'Allemagne, que nous plaçons par honneur le dernier, en vn lieu peu digne de luy. Car il eſt obligé par le traité fait autrefois avec Solyman le Magnifique, de payer vn tribut tous les ans, de trente mille Ducats d'Hongrie. Il eſt vray qu'ils ne furent payez que les deux premiéres années qui ſuivirent la paix ; que les Allemans ſe diſpenſérent aprés ce tems-là de les payer; & que les Turcs l'ont prudemment diſſimulé. Mais ce manque de payement leur ſert toûjours de prétexte, quand ils veulent faire la guerre en Hongrie: Car comme le rapporte *Buſbeck*,

ce tribut fut le fondement de la tréve de huit ans, faite entre Sultan Solyman, & l'Empereur Ferdinand. Voici ses propres paroles.

Duquel accord, paix, & confédération, les conditions sont; Premiérement, que vostre Dilection sera tenuë d'envoyer tous les ans à nostre Cour, pour arrhes de la tréve, trente mille ducats d'Hongrie, avec le reste qui nous a esté retenu pour les deux années qui sont échûës.

CHAPITRE XV.

Que le dégast que font les Turcs, des Provinces qui leur appartiennent dans l'Asie, & dans les autres lieux éloignez du siege de l'Empire; est une des causes de sa conservation.

CETTE proposition paroîtra sans doute un paradoxe à ceux qui ont quelque connoissance des conquestes des Romains, dont la domination s'étendoit bien plus loin que celle des Turcs. Car nous ne voyons point dans leur Histoire, qu'ils se soient jamais appliquez à dépeupler les païs qu'ils avoient conquis, ni à ruiner les Nations qui s'étoient soûmises à leur obéïssance. Il paroist au contraire qu'ils excitoient de tout leur pouvoir l'industrie des hommes à faire des colonies; qu'ils donnoient des privileges & des immunitez à des villes mal peuplées, pour obliger les particuliers à les aller habiter; qu'ils s'efforçoient de faire valoir par le labourage, & par le ménage de la campagne, les terres abandonnées & en friche, & les villes maritimes par le commerce & par le trafic; qu'ils faisoient de leurs Alliez des citoyens, & qu'ils répandoient assez souvent sur leurs sujets conquis, plus de graces qu'ils n'en auroient pu espérer de leurs Princes naturels: & cependant ils devenoient riches & puissans par cette Politique. C'est-pour-

quoy on peut avec raiſon demander d'où vient que les Turcs, qui tiennent vne conduite toute contraire, arrivent à vne meſme fin, & en tirent les meſmes avantages, & c'eſt ce que nous allons examiner.

Pour reſoudre cette difficulté, il faut remarquer que ſi on compare ces deux Empires, on trouvera que leur origine, leur fondation, leur progrés, & leurs maximes ſont tres-différentes. Car les Romains bâtirent leur ville au milieu de la paix, ils firent des loix qui moderoient la volonté arbitraire de leurs Princes, ils s'accommodoient à l'humeur des peuples qu'ils avoient conquis ; ils ſe ſervoient d'adreſſe & de prudence pour les tenir dans le devoir & dans l'obéïſſance, & enfin ils les forçoient par leur vertu & par leur générosité à les admirer, à les imiter, & à s'eſtimer heureux d'eſtre leurs ſujets. Les Turcs, au contraire, n'ont point d'autre moyen de conſerver leur païs, que celuy par lequel ils l'ont gagné, qui eſt par la force & par les armes; c'eſt-à-dire, en tuant, en deſolant les Provinces, en tranſportant les habitans des villes & des villages, du lieu de leur naiſſance, en vn autre plus proche de la ville capitale de l'Empire, & en les mettant ſous la conduite d'vn Gouverneur impitoyable: Car tous les autres moyens dont les nations civiliſées ſe ſervent adroitement pour gouverner les hommes, & pour aſſûrer leurs conqueſtes, leur ſont inconnus. Mais avec tout cela, ils font ſi bien, que ce ſeul moyen répond à toutes les fins de leur gouvernement. Et comme les peuples qui ſont ſujets à cét Empire, ſe gouvernent mieux par la tyrannie que par la douceur, il a falu neceſſairement ſe ſervir de moyens qui les fiſſent demeurer, autant qu'il eſt poſſible, dans les bornes & dans l'étenduë de l'autorité ſouveraine. Ce qui ne ſe pourroit pas faire, ſi toutes les parties qui le compoſent, eſtoient à leur aiſe, & ſi bien peuplées, qu'elles puſſent fournir aux eſprits broüil-

lons & mal-contens qui y ſont, dequoy ſubſiſter dans les fortifications naturelles de leurs vaſtes montagnes, & de leurs grandes foreſts; & c'eſt peut-eſtre vne des raiſons pourquoy il arrive ſi rarement des rebellions parmi les Turcs, dans les parties les plus éloignées de l'Aſie, & qu'elles y durent ſi peu quand il en arrive. C'eſt auſſi, peut-eſtre, la raiſon pourquoy les perſonnes de qualité obeïſſent ſi aveuglément au Grand-Seigneur, dans les choſes meſmes où il y va de leur vie, ſoit qu'ils ſoient bien ou mal condamnez. A quoy on peut ajoûter que c'eſt pour cela que les deſerteurs & les meurtriers ne peuvent ſe ſauver, parce qu'ils n'oſeroient ſe retirer dans les lieux habitez où les yeux clair-voyans d'vn vigilant Gouverneur les auroit bientoſt découverts; ni ſubſiſter dans les païs ruïnez, parce qu'ils n'y trouveroient pas dequoy vivre: car l'averſion qu'ils ont pour les Chrêtiens eſt ſi horrible, qu'il ne faut pas craindre, quelque choſe qui leur puiſſe jamais arriver, qu'ils cherchent vn aſyle parmi eux: De-ſorte que ne trouvant aucune ſeureté ailleurs, ils ne ſongent qu'à plaire & à ſervir leur Grand-Maître, entre les mains duquel ſont les peines & les récompenſes.

Cette maniére de dépeupler & de ruïner les Provinces, apporte encore vn avantage conſidérable à cét Empire; c'eſt qu'il ſeroit tres-difficile à vn ennemi qui voudroit entrer par terre, avec vne armée, d'y ſubſiſter, à moins que d'apporter vne quantité prodigieuſe de munitions de bouche, ce qui ſeroit impoſſible: Car les païſans ne manqueroient pas en s'enfuyant, d'emporter ou de cacher le peu qu'il y en auroit, & de laiſſer le païs tout-à-fait dégarni de vivres. Car encore qu'il arrive aſſez ſouvent dans l'Aſie, comme chacun le ſçait, que trois ou quatre cens hommes de quelque *Bei*, ou de quelque *Aga*, malcontent, qui ſe retire l'eſté dans les bois & dans les montagnes, atta-

quent des caravannes, & volent ceux qui voyagent, ils ſont obligez de ſe ſéparer l'hyver, faute de nourriture, & de ſe retirer où ils peuvent, parce que la rigueur de la ſaiſon ne leur fait point de quartier.

Il ne ſera peut-eſtre pas inutile de faire remarquer en paſſant, au Lecteur, que ſi les Turcs croyent qu'il eſt de leur Politique, de ruiner vne partie de leur Empire ; ils ſont d'ailleurs fort ſoigneux de fortifier des places dans leurs nouvelles conqueſtes, & de s'en aſſurer en y faiſant des colonies de leurs propres ſujets : & qu'auſſi-toſt qu'ils ont reduit quelques provinces, ou quelques places conſidérables ſous leur obéïſſance, ils cherchent à faire la paix, afin d'avoir le tems de les mettre en défenſe, & de les conſerver : car ils ſont perſuadez que les païs que l'on prend à la hâte, ſe perdent quaſi auſſi-toſt que l'on les a gagnez, & qu'il en eſt comme des orages & des tempeſtes qui durent moins, plus elles ſont promptes & violentes. Tacite dit que l'Empereur Auguſte, qui eſtoit vn Prince tres-ſage & tres-judicieux, avoit fait vn livre qui fut publié aprés ſa mort, où il avoit écrit les revenus publics, le nombre des citoyens & des alliez que l'on levoit pour la guerre, les flottes, les Royaumes, les tributs & les autres choſes qui dépendoient de l'Empire, *qu'il y avoit ajoûté vn conſeil pour donner des bornes à l'Empire, & qu'il eſtoit incertain*, dit cét Auteur, *ſi c'eſtoit par crainte ou par envie.* Mais ſans doute, ce ſage Empereur l'entendoit auſſi-bien de modérer le progrés de leurs armes, que de donner des limites fixes & certaines à l'Empire, & au delà deſquelles il ne fuſt pas permis de paſſer, quelque occaſion favorable qui s'en preſentaſt.

CHAPITRE XVI.

Qu'il est contraire aux maximes des Turcs, de donner des survivances pour les Gouvernemens, & de conserver l'ancienne noblesse.

PUIS QUE nous avons parlé dans les Chapitres précédens des grandes charges de l'Etat, il est bon de dire ici quel soin prennent les Turcs d'empécher qu'il ne se fasse des factions & des rebellions dans le corps de l'Empire. Car comme il y a plusieurs Provinces riches, puissantes, & éloignées, dont le Sultan peut donner les Gouvernemens à qui il luy plaist; & que cét éloignement & ces richesses sont de puissans moyens pour exciter les esprits ambitieux des Gouverneurs à secouër le joug, & à s'en rendre absolus, eux & leur postérité; La Politique des Turcs s'applique vniquement à prevenir ces sortes de malheurs, qui pourroient en troublant l'Etat, causer enfin sa ruïne. Un des moyens qu'ils ont trouvé le meilleur, & qui a produit vn plus grand effet parmi eux, a esté celuy de ruïner entiérement l'ancienne noblesse; & de ne point souffrir que les grandes charges & les grandes richesses passassent dans les familles des particuliers, mais seulement dans celles des Ottomans; car comme l'a fort bien remarqué le grand Chancelier Bacon, dans vn de ses Essais, *Toute Monarchie*, dit-il, *où il n'y a point de noblesse, est vne pure tyrannie, comme est celle des Turcs; parce que la noblesse modére la souveraineté, & détourne en quelque façon la veuë du peuple de dessus la famile Royale.* Ce qui fait que les Bachas qui ont esté nourris dans le Serrail, de la maniére que nous l'avons dit, c'est-à-dire, sans connoître, ni leur famille, ni leur parenté, se trouvent sans soûtien & sans appui, quand ils en sortent

pour aller dans leurs Gouvernemens, & par conſéquent incapables de rien entreprendre au préjudice du Sultan. Car encore qu'il y en ait eu quelques-vns, qui par ambition ou par vne fauſſe confiance en leurs propres forces, ayent entrepris de partager l'Empire, cela n'a point eu de ſuite, comme nous l'avons vû depuis peu d'années en la perſonne de *Aſan Aga* Bacha d'Alep, qui aprés avoir levé vne puiſſante armée, & marché juſques à *Scutari*, ne fit autre choſe que de menacer la ville Impériale. Car le Grand-Seigneur ne ſe met jamais au hazard de diſputer l'Empire avec ſes eſclaves à force ouverte & l'épée à la main, il ſe ſert d'adreſſe & de moyens ſecrets pour faire périr le chef & l'auteur de la rebellion, & cela n'eſt pas plûtoſt fait que toute l'armée ſe débande, chacun cherchant à éviter, en fuyant, la colére du Sultan, qui remporte par ce moyen, & ſans rien riſquer, vne victoire glorieuſe. On ne s'étonnera pas que cela réüſſiſſe, ſi l'on conſidére que ces Bachas ſont étrangers dans leurs Gouvernemens, qu'ils y demeurent fort peu, qu'ils n'ont ni naiſſance, ni terres, ni parens, ni amis, qui puiſſent exciter les peuples, ou par pitié ou par amour, à ſoûtenir leur querelle, & à venger leur mort. Quand ils ſont à bas, tout tombe avec eux, & il n'y a point de ſpectacle au monde, qui faſſe ſi-bien voir que celuy-là, l'inconſtance de la Fortune, & la vanité des richeſſes parmi les Turcs. Un homme, quel qu'il ſoit, n'eſt conſidéré que par la charge qu'il poſſede, & par les emplois que luy donne le Grand-Seigneur, c'eſt cela ſeul qui le fait reſpecter, & qui eſt la regle & la meſure de ſon honneur & de ſa grandeur, ſans avoir égard à ſa vertu, ou à ſa naiſſance. C'eſt par cette meſme raiſon que les Turcs ne conſidérent point les perſonnes de qualité, qui ſont entre les mains de leurs ennemis, & qu'ils ne les veulent pas échanger contre des Commandans ou des Gentilshommes

Chrê-

Chrêtiens. Car ce n'est pas ni la vertu, ni le mérite, ni la noblesse du sang qui fait le Bacha, c'est la seule faveur du Sultan, qui peut sur le champ en faire vn autre du moindre de ses soldats: C'est-pourquoy le pauvre Bacha prisonnier, en perdant l'influence qui luy vient de la protection & de la grandeur de son Souverain, perd en mesme tems tout ce qui le rendoit considérable, & qui l'élevoit au dessus des autres.

Il y a pourtant des Bachas de quelques petits Gouvernemens qui en ont obtenu l'herédité par vne grace particuliére du Sultan, & autant que je le puis sçavoir, ce sont ceux de *Gaza*, de *Cardistan*, & trois *Sangiacs*, dont nous avons parlé cy-dessus, qui sont sous le Bacha de Damas, & *Martiok*, & *Turcman*, qui sont sous celuy d'Alep. Mais puisque nous parlons ici de *Gaza*, il ne sera pas hors de propos de faire honneur à la memoire d'vn Bacha qui en estoit Gouverneur il n'y a pas long-tems, parce que la venération qu'il avoit pour les mystéres de la Religion Chrêtienne, doit faire croire qu'il n'est pas fort éloigné du Royaume de Dieu. Ce bon personnage, outre l'affection générale qu'il portoit à tous les Chrêtiens, avoit vne bonté tres-particuliére pour les Religieux de Jerusalem, il leur faisoit souvent des presens, il leur envoyoit leur provision de ris, & suppléoit de tout son pouvoir aux nécessitez de leur Monastére; il leur faisoit honneur en toutes sortes de rencontres, & le Pere Gardien du Saint Sepulcre luy estant vn jour allé rendre visite, il alla le recevoir fort loin hors de son Palais, & le traita avec beaucoup de respect & de venération; qui est vne maniére fort éloignée de celle que pratiquent ordinairement les Turcs envers ceux qui sont d'vne autre religion que la leur. Mais aprés avoir vécu soixante & quinze ans dans ce Gouvernement qu'il avoit hérité de son pere, avec beaucoup de probité, on trouva

moyen par de belles paroles de le faire venir à la Porte, où ſans aucune forme de procés, & ſans qu'il y eût aucune plainte contre luy, on luy coupa la teſte; & cela pour empécher qu'vne ſi longue poſſeſſion, & vne ſi grande indulgence ne parût contraire à la Politique des Turcs.

Et afin d'ôter toutes ſortes de moyens aux particuliers d'amaſſer du bien, qui rend les hommes auſſi conſidérables que la nobleſſe, les Turcs pratiquent cette maxime de *Machiavel*, qui dit, que *pour reprimer l'inſolence d'vn particulier, il n'y a point de moyen plus ſeur, & qui faſſe moins de bruit, que de luy fermer le chemin par lequel il peut arriver à cette puiſſance.* C'eſt-pourquoy le Grand-Seigneur ne ſouffre point que qui que ce ſoit poſſede aucunes richeſſes par ſucceſſion. Il ſe dit le frere aîné de toutes les perſonnes puiſſantes, & en cette qualité il ſe ſaiſit de tout le bien des Bachas qui meurent, & en donne telle part qu'il luy plaiſt, pour ſubſiſter aux enfans de ceux qui en ont. Si c'eſt vn Bacha marié à vne Sultane qui ſoit ſœur, fille ou parente du Sultan, on prend premiérement ſur le bien du mari ſon *Kabin*, ou ſon doüaire, qui eſt ordinairement de cent mille écus, & le Sultan prend le reſte, comme principal & vnique heritier du défunt. Par ce moyen les grandes familles ſont abſolument ruïnées. Auſſi voit-on en pluſieurs endroits de l'Empire, des filles d'anciennes familles Grecques mariées à des bergers & à des chartiers, & les reſtes de la noble famille des Cantacuzenes, & des Paleologues, vivre plus obſcurement & avec plus de mépris à Conſtantinople, que jamais Denis ne fit à Corinthe.

Mais on ne ſe contente pas de rogner les aîles aux Bachas, & aux autres perſonnes de qualité, crainte qu'ils ne s'élevent trop haut: on pratique la meſme choſe, & avec plus de ſevérité dans la famille meſme des Ottomans; & on empéche avec ſoin, qu'ils ne parviennent aux grandes

charges, & qu'ils n'amassent des richesses qui puissent leur donner assez de cœur pour oser aspirer à la puissance souveraine. C'est-pourquoy par vne loy fondamentale des Turcs, les enfans d'vne Sultane mariée à vn Bacha, ne peuvent jamais posséder aucune charge dans l'Empire, ni s'élever plus haut qu'à celle de *Capagibachi*, c'est-à-dire, de Portier du Grand-Seigneur. Ceux qui sont de cette famille, seroient traitez comme des rebelles & comme des traîtres, s'ils estoient assez impudens, ou assez hardis pour s'en vanter; & je ne sçai qu'vne seule famille de cette race qui soit en quelque considération parmi les Turcs; c'est celle que l'on appelle *Ibrahim Han Agleri*, qui signifie les descendans du Sultan Ibrahim; leur pere estoit fils de la sœur du Grand-Seigneur, & avoit épousé vne Sultane, on croit qu'ils viennent des Tartares, & comme ils ne sont de cette famille que du côté des femmes, on ne s'en met pas fort en peine. Ils ont soixante & dix mille écus de revenu, ils le ménagent avec prudence, le mieux qu'il leur est possible, ils vivent honnestement & sans éclat, ils n'affectent ni les charges, ni les emplois, ils ne se meslent point des affaires de l'Etat, & par cette conduite, ils se sont conservez jusqu'à présent sans avoir excité l'envie de personne, & sans avoir donné du soupçon à leur Prince; ce qui est assez rare parmi les Turcs.

Le Grand-Seigneur a encore vn autre moyen pour abaisser vn Bacha dont il apprehende la grandeur, qui est de luy faire épouser vne de ses sœurs ou de ses proches parentes, sous prétexte de luy faire honneur; car dés ce moment-là, au lieu d'augmenter en puissance & en grandeur, il devient le plus misérable esclave du monde, pour ne pas faire croire qu'il méprise la faveur du Sultan. Car avant mesme que de l'avoir épousée, il doit se résoudre à se donner tout entier à elle, & à se priver de la liberté de voir d'au-

tres femmes. S'il eſt marié avant ce tems-là, qu'il ait vécu avec ſa femme pluſieurs années en bonne intelligence, que ſa douceur & le nombre d'enfans qu'il a eus d'elle, l'engagent à l'aimer avec tendreſſe, il eſt obligé de la bannir de chez luy, & de ne la point voir, de-peur de donner de la jalouſie à ſa Sultane. Si avant les épouſailles elle luy envoye demander de l'argent, des pierreries ou des fourures de prix, il faut qu'il les luy porte avec vn viſage riant, & des complimens; ce qui s'appelle parmi les Turcs *Aghirlick*. Outre cela il luy fait vn *Kabin*, c'eſt-à-dire, vn doüaire le plus avantageux, que ceux qui s'en meſlent le peuvent obtenir. Quand il a eſté reglé en la preſence du Juge, vn Eunuque noir mene par forme de reconnoiſſance le nouveau marié dans la chambre de la nouvelle mariée. Quand il entre dans cette chambre, la Sultane a accoûtumé de tirer ſon poignard, & luy demande fierement qui l'a fait ſi hardi d'entrer dans ſa chambre; à quoy il répond par vn compliment fort humble, & luy fait voir le *Emmeri Podeshair*, ou la ſignature du Grand-Seigneur, touchant leur mariage; aprés quoy elle ſe leve, elle le traite plus civilement, & ſouffre vne converſation plus familiére. Auſſi-toſt l'Eunuque prend les pantoufles du Bacha, & les met ſur la porte de la chambre, pour faire voir qu'il a eſté bien reçû. Cette cérémonie n'eſt pas plûtoſt finie, que le marié en recommence vne autre; il s'encline fort humblement devant elle juſques en terre, & aprés s'eſtre retiré quelques pas en arriére, il luy fait vne petite harangue, & luy témoigne par des paroles choiſies l'eſtime qu'il fait de ſon mérite, & le reſſentiment qu'il a de l'honneur qu'il reçoit; quand ſa harangue eſt finie, il demeure, ſans dire mot, en vne poſture fort humble, & les mains croiſées ſur ſon eſtomach juſqu'à ce que la Sultane luy commande de luy apporter de l'eau, à quoy il obéït auſſi-toſt, en prenant vn

pot qui eſt mis là tout exprés; il luy preſente à genoux, & en le recevant, elle leve vne toile rouge en broderie d'or à fleurs d'argent, qui luy couvre le viſage, & boit. Auſſitoſt, ſes femmes apportent vne petite table baſſe, ſur laquelle il y a deux pigeons roſtis dans vn plat, & du ſucre candi en forme de tourte, ſur vne aſſiéte, & en meſme tems le marié invite ſon épouſe à faire colation, ce qu'elle ne fait pas, juſqu'à ce qu'on luy ait apporté d'autres preſens, qui ſont préparez pour cela dans l'antichambre : à leur veuë, ſa fierté s'adoucit, ſa modeſtie eſt vaincuë, elle ſe met à table, & reçoit vne cuiſſe de pigeon, que le Bacha luy preſente, & quand elle en a vn peu mangé, elle met vn morceau de ſucre candi dans ſa bouche, & retourne à ſa premiére place. En meſme tems tout ce qu'il y a de ſerviteurs dans la chambre ſe retirent, & on le laiſſe ſeul pendant vne heure avec elle, afin qu'il la puiſſe entretenir en liberté. Quand ce tems-là eſt expiré, ſes amis l'invitent au ſon des inſtrumens & de la muſique, de paſſer dans l'antichambre, où ils ſe divertiſſent vne partie de la nuit à chanter & à rire. Sur le matin, la Sultane ennuyée de ces paſſe-tems, ſe retire dans ſa chambre, & ſe met au lict. Elle n'eſt pas plûtoſt couchée, que l'Eunuque en vient donner avis au marié, qui entre doucement dans la chambre, & aprés avoir quitté ſes habits de deſſus, il ſe tient quelque tems à genoux au pied du lict, & levant la couverture petit à petit, il luy grate doucement les pieds, il les baiſe, & inſenſiblement il ſe gliſſe entre les bras de ſon épouſe, qui le reçoit de tout ſon cœur, & luy ſouhaitte, & à elle auſſi vne heureuſe lignée. Le lendemain matin, les amis du marié le viennent appeller pour aller au bain, il ſe leve à cette ſemonce, & la nouvelle mariée luy fait preſent de toutes les ſortes de linges dont on ſe ſert en ce lieu-là. Quand toutes ces céré-

monies ſont achevées, ils deviennent plus familiers qu'auparavant ; mais en public, la Sultane ne laiſſe pas de mettre de la différence entre elle & luy, & de porter ſon *Haniarre* ou ſon poignard au côté, comme vne marque de ſuperiorité, & luy demande, avec autorité, tant de preſens, & ſi ſouvent, qu'enfin elle épuiſe tous ſes treſors. Mais cette maniére de mortifier ces pauvres eſclaves par la tyrannie des femmes, ne ſuffit pas au Grand-Seigneur. Il les engage ſouvent à des entrepriſes perilleuſes & deſeſperées, afin de s'en défaire, comme il arriva il n'y a pas long-tems à Iſmaël Bacha, qui fut tué en paſſant la riviére de Raab, lorſque Montecuculi, qui commandoit l'armée de l'Empereur, défit les troupes des Turcs : ſans parler de pluſieurs autres que je pourrois nommer, qu'ils ont fait périr de la ſorte, de-crainte que l'honneur d'eſtre mariez dans la famille Royale, ſans les mortifications qui l'accompagnent, ne leur enfle trop le cœur, & ne leur inſpire des deſſeins à quoy ils n'oſeroient penſer ſans crime.

On pourroit demander ici avec raiſon, d'où vient qu'au préjudice de ces maximes, Ahmet, qui eſt aujourd'huy Premier Viſir, a ſuccedé à *Kiuperli* ſon pere, au gouvernement de l'Empire. A quoy je réponds, que cela eſt véritablement fort contraire aux regles générales de la Politique des Turcs ; & qu'il ne ſe verra peut-eſtre jamais rien de ſemblable parmi eux ; mais que *Kiuperli* avoit rendu vn ſervice ſi conſidérable au Sultan, & à tout l'Empire, en diſſipant par ſa ſageſſe & par ſon courage, vne faction qui l'alloit déchirer en pieces ; qu'il n'y avoit point de récompenſe capable de le bien reconnoître, que de mettre ſon fils en ſa place aprés ſa mort, & de luy confier le Gouvernement d'vn Etat qu'il venoit d'affermir. A quoy on peut ajoûter, que ce fin renard fit vn coup de maître avant que de mourir, en inſinuant au Sultan, & à ceux de ſon Conſeil ſecret,

que pour conserver les choses en l'état où il les avoit mises, il faloit qu'elles fussent conduites par les mesmes maximes dont il s'estoit servi, & qu'il n'avoit osé confier qu'à son seul fils; ce qui fut cause en partie, que l'on fit d'vne maniére irréguliére, tant à l'égard de l'âge, qu'à l'égard de la parenté, d'vn jeune *Cadis*, ou Juge ordinaire, qui n'avoit pas encore trente ans, vn Premier Visir, c'est-à-dire, le premier Officier de l'Empire.

Les Turcs n'ont pas esté les seuls qui ont évité de continuer par succession les charges dans les familles, & de laisser long-tems vne mesme personne dans les grands emplois. Les Romains changeoient souvent les Gouverneurs des Provinces, & ne souffroient pas qu'ils y demeurassent long-tems. Le Roy d'Espagne pratique aujourd'huy la mesme chose aux Païs-bas, au Royaume de Naples, aux Indes & ailleurs, où il ne les laisse d'ordinaire que trois ans. Parmi les Turcs il n'en est pas de mesme, il n'y a point de tems limité pour les Bachas, & ils ne demeurent dans leurs Gouvernemens, qu'autant qu'il plaist au Grand-Seigneur, qui les rappelle, qui les continuë, ou qui les envoye dans vne autre Province, selon qu'il le juge à propos. Il n'y a que celuy du Grand-Caire en Egypte, qui est fixé à trois ans; parce que ce Gouvernement estant vn poste de conséquence, & où les Gouverneurs amassent en peu de tems des biens immenses, il n'y auroit pas de prudence à les y laisser plus long-tems. Mais le Grand-Seigneur ne se contente pas de les rappeller quelquefois avant ce tems-là, il partage le butin avec eux, quand ils sont de retour, & en prend toûjours la meilleure part. Les Romains avoient vne si grande opinion des richesses, & de la puissance d'Egypte, qu'Auguste fit vne ordonnance qu'il mettoit au nombre des secrets du Gouvernement, par laquelle il estoit tres-expressément défendu aux Senateurs, & aux Gentils-

hommes Romains d'y aller ſans vne permiſſion particuliére du Prince, ou pour autre choſe, que pour les affaires de l'Etat. *De-peur,* dit Tacite, *que ſi quelqu'vn ſe rendoit maître de cette Province, il n'affamaſt aiſément l'Italie.*

Outre la ſucceſſion dans les Gouvernemens, & l'héredité dans les charges, les Turcs évitent encore avec grand ſoin vne choſe fort préjudiciable au repos de l'Empire, qui eſt la jalouſie que peuvent prendre les vns des autres, les fils du Sultan, pendant la vie de leur pere; parce que celuy qui ſuccéde, ſe venge de ſes freres, ou les met en état de ne luy pouvoir plus diſputer l'autorité ſouveraine. L'exemple de Selim & de Bajazet, tous deux fils de Solyman le Magnifique, eſt vne marque évidente de ce que peut la haine & la jalouſie, quand elle s'eſt emparée de l'ame de ces Princes Barbares. C'eſt-pourquoy, afin de prévenir ces deſordres, on les éleve dans des Serrails différens, où chacun tient ſa Cour ſeparément, dés qu'ils ſont arrivez à vn âge vn peu raiſonnable, ſans qu'il leur ſoit permis de venir à Conſtantinople, pendant la vie de leur pere; de-peur que s'ils ſe rencontroient à la Cour, ils ne conçûſſent de la jalouſie l'vn de l'autre; ou que le ſejour de la ville capitale ne leur inſpiraſt le deſir de regner avant le tems: & c'eſt pour cette raiſon-là que le Grand-Seigneur, dés qu'il eſt élevé à l'Empire, & aſſis ſur le trône, fait ordinairement mourir ſes freres; ce qui ne ſe pratiquoit pas avant Bajazet, qui a introduit le premier cette cruelle coûtume. Mais quand le Sultan a peu de freres, & que ſon tempérament le porte à la douceur, plûtoſt qu'à la cruauté, il ſe contente de les mettre en lieu ſeur, & de les donner en garde à des perſonnes fidéles; ce qui ne vaut guéres mieux que d'eſtre en priſon, puiſqu'il ne leur eſt pas permis d'avoir communication avec qui que ce ſoit. C'eſt de cette maniére que ſont traitez les deux freres du Sultan Mahomet qui

régne aujourd'huy, car ils vivent aussi obscurement, & on pense aussi peu à eux, que s'ils n'avoient jamais esté au monde. Nous pouvons sans nous éloigner beaucoup de nostre sujet, parler ici de deux sortes de gouvernemens absolument populaires, dont l'vn est déja fini, & l'autre a commencé depuis peu. Le premier est celuy des *Mamelus* en Egypte, & le second est celuy d'Alger. Les premiers ne se contentérent pas de ruïner entiérement la famille du Prince legitime, & de la priver de toutes sortes d'emplois dans la République; mais ils firent de plus vne loy perpetuelle & irrevocable, par laquelle il estoit ordonné que les fils pourroient succéder aux biens de leurs peres, mais qu'ils ne pourroient prendre la qualité de *Mamelu*, ni avoir part au gouvernement; & de plus, que tous ceux qui estoient nez Mahometans ou Juïfs, seroient *ipso facto* incapables d'estre mis au rang des *Mamelus*, & qu'il n'y auroit d'élevez à cette dignité, que les enfans de Chrêtiens, qui estant devenus esclaves, auroient esté élevez & instruits dans la religion de Mahomet, ou que les personnes d'vn âge avancé, qui aprés avoir renoncé à leur Religion & à leur Patrie, seroient venus chercher quelque établissement dans ce Royaume.

Cette maniére de gouverner basse, servile; & surprenante, n'a pas laissé de subsister pendant deux cens soixante-sept ans, & auroit peut-estre duré plus long-tems, si Selim, ce victorieux Empereur des Turcs, ne l'eût ruïnée en mil cinq cens dix-sept. Tant les peuples sont capables de tout faire, quand il s'agit de leur liberté. Le Gouvernement moderne d'Alger n'est pas fort ancien; Barberousse fameux pirate du siécle passé, en est l'auteur, & comme il y vint ensuite quantité de Turcs du Levant, ils recherchérent la protection du Grand-Seigneur, qui y envoya vn Bacha: mais aujourd'huy, il n'y a aucun pouvoir; le gouvernement

& la puissance ayant passé tout ensemble dans les mains de la canaille, & de la lie du peuple, qui appréhendant de tomber sous la puissance des originaires, & de ceux du païs, a fait vne loy ; par laquelle tout fils de Turc, né dans le païs, qu'ils appellent en leur langage *Calolis*, est déclaré incapable de posseder aucune charge dans leur République ; mais ceux-là seulement qui estant nez Chrêtiens se sont faits Turcs ; ou qui viennent des païs sujets au Grand-Seigneur, pour se faire membres de leur République. C'est par cette digression que nous finirons ce Chapitre, dans lequel nous avons fait voir autant qu'il le faut, combien les Turcs sont jaloux de tout ce qui peut faire tort à l'autorité absolüe de leur grand Maître.

CHAPITRE XVII.

Que le fréquent changement d'Officiers qui se fait en Turquie en élevant les vns, & en ruïnant les autres, a toûjours esté pratiqué par les Turcs, comme vne chose vtile & avantageuse au bien de leur Empire.

CEux qui sont témoins oculaires, & qui s'attachent avec application à observer les divers changemens qui arrivent parmi les Turcs, dans les honneurs, dans les richesses & dans l'autorité, ont vn véritable portrait devant les yeux de l'inconstance des affaires du monde. Car la Fortune se joüe si fort de ces peuples, qu'vne comédie ou vne tragédie représentée sur le theâtre avec ses circonstances, dure quelquefois plus long-tems, que la faveur de plusieurs personnes de la premiére qualité. On en void qui sont élevez le matin, comme des vapeurs, jusques au plus haut degré d'honneur, par la seule faveur du Sultan, qui se dissipent avant la nuit. Ce subit changement est d'vn

grand vſage en Turquie, où la ſouveraine puiſſance du Prince fait le repos de l'Etat, & où on conſidére plus l'avantage de l'Empereur, que le bonheur des peuples. Car ſon autorité ne peut paroître avec plus d'éclat, qu'en faiſant des graces & des libéralitez à qui il luy plaiſt. Et comme il a pluſieurs perſonnes à pourvoir, qu'il a nourries & deſtinées pour les charges & pour les emplois, il ne pourroit jamais ſe ſatisfaire, & les contenter ſans cela, quelque volonté qu'il en eût. Il fait donc comme le Soleil, qui prive de ſa lumiére quelques parties du monde pour en éclairer d'autres, afin de la communiquer à toutes.

Cette façon d'agir du Grand-Seigneur, ne fait pas ſeulement voir ſa puiſſance, mais elle l'augmente, parce que perſonne n'eſt pourvû de ces charges vacantes, qu'en luy payant des ſommes immenſes, proportionnées à leur valeur, & au profit que l'on peut y faire ; il y en a quelques-vns, comme le Bacha du Grand-Caire & de Babylone, qui payent comptant trois ou quatre cens mille écus, en recevant les Commiſſions de leurs Gouvernemens ; les autres deux cens mille, cent mille, ſoixante mille, cinquante mille, ſelon que le Gouvernement eſt plus ou moins conſidérable. Ils empruntent cét argent à quarente & à cinquante pour cent d'intéreſt par an, & en payent quelquefois le double, quand ils ſont contraints de paſſer par les mains des Eunuques avares du Serrail ; de-ſorte que tous ces gens-là ſe conſidérent, quand ils entrent dans leurs charges, comme des perſonnes accablées de debtes, & ne ſongent qu'à attraper du bien, de quelque maniére que ce ſoit, pour s'acquitter & augmenter leur fonds ; ce qu'il faut qu'ils faſſent en peu de tems, de-peur qu'il ne vienne quelque ordre imprevû qui les revoque, & qui leur faſſe rendre compte de leur charge. On peut juger par ce que nous venons de dire, & par l'inclination avare des Turcs,

qu'il n'y a point de cruauté, de rapine, & de violence dans ces ames basses, & élevées ordinairement dans la pauvreté, dont ils ne se servent pour se satisfaire & pour contenter leur passion. Cela fait que la justice se vend à l'encan, que les parties marchandent l'Arrest avec le Juge, avant que l'on juge leur cause, & que la meilleure est toûjours celle de celuy qui a le plus d'argent à donner ; de-sorte que la principale occupation des plaideurs, est de travailler avec application à sçavoir quels presens sont les plus capables de le tenter. Ce qui ne paroîtra pas étrange, si on considére que ces hommes corrompus ont acheté leurs charges bien cher à dessein d'en vendre les fruits encore plus chérement. A quoy on peut ajoûter l'extraordinaire facilité qu'ont les Turcs, de trouver des faux témoins presque pour rien, sur tout, quand il s'agit d'vn différend entre vn *Musulman lick*, comme ils s'appellent, & vn Chrêtien ; car dans cette occasion ils croyent qu'il y va de la religion, & la fausseté, le mensonge & la calomnie passent pour de bons témoins, comme l'a fort bien remarqué *Busbeck* dans quelques-vnes de ses lettres, quand il dit : *Les Turcs croyent que c'est vne action de pieté que de rendre faux témoignage contre vn Chrêtien, ils n'attendent pas qu'on les en prie, ils se produisent eux-mesmes, sans que le Juge l'ordonne.* Ces pernicieuses maximes qui font d'vn crime abominable, vne action de pieté, obligérent vn fort habile Ambassadeur d'Angleterre en renouvellant nos traitez, d'y faire ajoûter vn article qui pût mettre nos Marchands à couvert du faux témoignage des Turcs. Cét article porte, que quand il s'agira de quelque différend entre vn Anglois & vn Turc, le Juge ne recevra pour preuves évidentes, qu'vn *Haga*, c'est-à-dire, vne reconnoissance faite pardevant vn Juge, ou vn billet écrit & signé de la main de celuy à qui on fait la demande ; ce qui a terminé sans frais vne infinité de procez

d'importance, & mis les effets des Marchands Anglois à couvert de l'avarice & de la friponnerie des Turcs, à laquelle ils estoient exposez auparavant, & fait aller en fumée plusieurs prétentions considérables & mal-fondées de ces gens-là.

Sous le regne de Bajazet quatriéme Empereur des Turcs la justice estoit aussi corrompuë qu'elle l'est aujourd'huy; & pour la reformer, ce Prince resolut de faire étrangler la pluspart des Juges, & l'eût fait, si son Boufon, à qui il avoit donné la liberté de luy dire quelquefois en badinant les veritez qu'il n'auroit pas souffertes de personnes plus sages; ne luy eust representé que ce desordre venoit de la necessité des Officiers de Justice, qui n'avoient point de gages pour soûtenir leurs familles, en servant le public. Bajazet se mit d'abord en colére, & fut ensuite touché sensiblement de la cause de ce malheur. Pour y remédier donc, il ordonna, aprés avoir pardonné à tous ceux qu'il avoit destinez au dernier supplice, que l'on donneroit des gages de son fonds à tous ces Officiers, avec vne augmentation de vingt Aspres pour chaque acte qui termineroit vne affaire. Du tems des meilleurs Empereurs, où on considéroit le mérite & la vertu, on donnoit les charges pour rien aux honnestes gens, on reconnoissoit les services gratuitement, & on ne les obligeoit pas à donner des sommes immenses d'argent pour servir de piege à leur probité. On fait aujourd'huy tout le contraire, & toutes choses y sont en desordre; ce qui est à mon avis vne marque evidente de la decadence de l'Empire Ottoman. Car, comme l'a fort bien dit Tite-Live quelque part, *Toutes choses prospérent à ceux qui craignent les Dieux, & sont contraires à ceux qui les méprisent.* Mais quoiqu'il en soit, cette maniére d'agir des Turcs, est vtile en quelque façon à l'Etat; car les Bachas & les personnes qui sont dans les grands emplois, estant forcez par

vne espece de necessité d'opprimer & de fouler le peuple de leur Gouvernement, cela luy abat le cœur ; & les taxes & les impositions continuelles que l'on met sur son travail, le reduisant dans la derniére pauvreté, le rend incapable, quelque mal qu'il souffre, de se revolter. Car comme l'a fort judicieusement remarqué le grand Chancelier *Bacon* dans vn de ses Essais, *Il est impossible que des peuples accablez de taxes & d'impositions puissent jamais estre vaillans & courageux, ni qu'vne nation puisse estre en mesme temps vn lyon & vn asne accablé sous le faix.* C'est par ce moyen que le Grand-Seigneur tient dans l'obeïssance tous les différens peuples qu'il a conquis, sans avoir besoin d'autre chose que de la cruauté & de l'oppression. Mais les Turcs qui ont quelque charge ou quelque dignité dans l'Etat, ne s'en sentent point, ils vivent en pleine liberté, & sont ordinairement insupportables à cause de l'autorité qu'ils ont d'insulter aux autres.

Mais il est bon de remarquer ce que deviennent enfin les richesses que ces personnes puissantes amassent avec tant de peine, & par des moyens si cruels ; car il semble que la justice de Dieu paroist evidemment en cela, n'y ayant presque aucun de ces Bachas avares, à qui le Grand-Seigneur ne prenne tout son bien, ou du moins la meilleure partie ; & je n'en ai point vû qui s'en sauve plus rarement que celuy du grand Caire, parce que c'est le plus grand, & le plus riche Gouvernement de l'Empire : car d'ordinaire on le fait mourir par vn ordre public, ou pendant qu'il est en chemin, ou quand il est de retour, & toutes ses richesses sont confisquées & envoyées dans le Tresor du Grand-Seigneur, qui n'a pas plus de droit de les prendre, que l'autre en avoit de les voler au public. Mais ce qui est surprenant, c'est de voir avec quelle ardeur & quelle avidité ces gens-là s'empressent de devenir riches, quoiqu'ils voyent tous les jours par l'exemple des autres, que c'est presque toûjours pour

leur Grand-Maître qu'ils amassent ces richesses, & qu'il ne leur reste de toutes leurs cruautez & de toutes leurs violences, que la haine & les maledictions des misérables qu'ils ont opprimez. Cela me fait souvenir de la politique dont se servit *Cæsar Borgia*, Duc de Valentinois, qui pour mieux réduire la Romanie qu'il avoit nouvellement conquise, en fit Gouverneur vn certain *Messer Romiro d'Oro*, homme cruel & impitoyable, qui mit en peu de tems par la force & par la violence, les affaires de son Maître au point où il les souhaittoit; ce qui ne fut pas plûtost achevé, que le Duc pour ôter au peuple mécontent la mauvaise opinion qu'il avoit conçûë de sa personne & de sa conduite, & pour luy faire croire que cela venoit de l'injustice de son Ministre, fit mettre son corps en pieces, & l'exposer aux yeux du peuple avec vn morceau de bois & vn couteau sanglant auprés de luy; ce qui *étonna*, dit Machiavel, *& contenta le peuple en mesme tems.*

Le Turc sçait aussi-bien que *Borgia*, qu'il luy est avantageux de se servir de méchans instrumens, pour parvenir à la fin qu'il se propose, qui est de faire piller ses sujets par ces gens-là, de les exposer à leur haine, de les faire mourir sous prétexte de justice, de prendre leur bien aprés leur mort, & d'acquerir tout d'vn coup & des richesses & de la reputation.

Si on a de la défiance de quelque personne de condition & de pouvoir, & que l'on appréhende qu'il brouille dans son Gouvernement, ou qu'il ait des qualitez qui le fassent craindre, le Grand-Seigneur le dissimule finement. On luy envoye dans ce tems-là assez souvent de sa part vn cheval, vne épée, ou vne veste de martres sibilines; en vn mot on le traite le plus civilement du monde, jusques à ce que sans approfondir la chose davantage, & sans aucune formalité de procés, le Bourreau luy ait mis vne corde

d'arc au col, & l'ait étranglé; ce qui me fait ſouvenir des oiſeaux dont parle Plutarque, qui battent le Coucou, parce qu'ils craignent qu'avec le tems il ne devienne vn Faucon. Et parce qu'il eſt de la grandeur du Sultan, comme nous l'avons déja remarqué, de pourvoir de charges & d'emplois vne infinité de gens qui abboyent aprés, & que cela ne ſe peut faire, qu'il n'y ait des places vacantes, on ſe ſert de la cruelle maxime de l'Empire: on tire vne perſonne d'autorité & de credit de ſon Gouvernement, on l'envoye de la Cour avec mille careſſes, dans vn autre meilleur, & il n'a pas eſté trois jours en chemin, qu'vn ordre ſecret de le faire mourir l'attrape au milieu d'vne foule nombreuſe de ſerviteurs, & lorſqu'il ſe flatte des plus belles eſpérances du monde: De-ſorte que ce malheureux Bacha meurt ſans eſtre accuſé, parce ſeulement que le Grand-Seigneur le veut, & n'eſt le plus ſouvent enterré que dans la bouë. Ce qui a bien du rapport, à mon avis, à la fine politique de Tibere, qui donnoit quelquefois des Commiſſions pour le gouvernement des Provinces à des gens qu'il avoit reſolu de ne point laiſſer ſortir de Rome.

Il eſt aiſé de connoître par ce que nous venons de dire, pourquoi les Arts ſont ſi fort negligez en Turquie; pourquoy les Turcs ont ſi peu de ſoin de faire valoir les terres, & de bâtir des maiſons de durée, que celles des particuliers ne peuvent ſervir d'ordinaire que quinze ou vingt ans; & pourquoy ils ne font point de clos d'arbres fruitiers, ni de maiſons de plaiſir, dans vn païs où la nature y contribuë tant. Cela vient de ce qu'ils n'ont point d'héritiers aſſûrez à qui ils puiſſent laiſſer le fruit de leur travail aprés leur mort. A quoy on peut ajoûter qu'ils n'oſent ſe ſervir de leur bien, ni faire paroître rien de magnifique, de-peur qu'il ne leur arrive ce qui arriva à *Nabal* à cauſe de ſa vigne. Voilà les principales raiſons qui font que les Turcs

Turcs ne s'appliquent qu'aux choses qui servent à la vie. Et la peur qu'ils ont que l'on ne connoisse qu'ils sont riches, fait qu'ils paroissent pauvres au-dehors, & qu'ils deviennent naturellement cachez & défians.

C'est en cét endroit-cy qu'il faut que je m'arréte, avant que de finir ce Chapitre, pour faire reflexion avec joie, sur le bonheur & la liberté dont jouït ma chére patrie ; où les hommes, sous la protection du meilleur de tous les Princes, possedent & goûtent en repos le fruit de leurs travaux, acquiérent avec seureté des terres & des héritages, & peuvent mesme, sans craindre les taxes, faire connoître qu'ils ont du bien, s'en servir avec magnificence, & laisser aprés leur mort vne riche succession à leur postérité.

CHAPITRE XVIII.

Que les différens moyens dont se servent les Turcs pour augmenter leurs peuples, est vne Politique essencielle, sans laquelle la grandeur de leur Empire ne pourroit durer.

IL n'y a jamais eu de nation au monde qui ait entrepris de fonder vn grand Empire, qui n'ait songé en mesme tems à le peupler, & à le remplir d'autant d'hommes qu'il en faut, pour mettre en la place de ceux qui meurent à la guerre, & pour conserver par des colonies les conquestes que l'on a faites ; car il n'y en a point eu, quelque vaillante, & quelque heureuse qu'elle ait esté, qui ait fait vn empire, & qui en mesme tems l'ait pu peupler par elle-mesme. Il est encore plus difficile de s'imaginer comment vne poignée d'hommes, quelque vaillans, & quelque sages qu'ils soient, peuvent posséder long-tems, sans le secours des autres, les grands païs dont ils se sont rendus les

maîtres. Il eſt vray qu'Alexandre conquit aſſez aiſément la meilleure partie de l'Orient, avec vne armée qui n'eſtoit preſque compoſée que de Macedoniens; mais cét Empire, comme vn vaiſſeau bien fourni de voiles, mais mal leſté, ou comme vn bel arbre qui a plus de branches que ſa tige n'en peut porter, ſe diſſipa en auſſi peu de tems qu'il avoit eſté formé.

Les Turcs dés le commencement de leur Empire, ont bien connu cette verité, & jamais il n'y a eu de nation plus diſpoſée à recevoir toutes ſortes de gens, ni qui ſe ſoit ſervie de tant d'artifices pour augmenter le nombre de ceux que l'on appelle Turcs: c'eſt vne choſe ſurprenante de voir qu'il y vient de tous les endroits du monde, des hommes perdus & abandonnez à toutes ſortes de vices pour y faire profeſſion de la ſuperſtition de Mahomet, & devenir membres de cét Etat. De-ſorte qu'aujourd'huy le ſang des Turcs eſt tellement mêlé avec celuy de toutes ſortes de nations, qu'il n'y en a pas vn qui puiſſe juſtifier qu'il deſcende de l'ancienne race des Sarazins.

Les Romains qui connoiſſoient bien l'avantage qu'il y a d'avoir des hommes, donnoient à ceux qui ſe retiroient chez eux, vn droit de franchiſe qu'ils appelloient *le droit de la Cité*, par le moyen duquel les étrangers devenoient auſſi legitimes poſſeſſeurs de leurs biens, & joüiſſoient des meſmes privileges & des meſmes immunitez que ceux qui demeuroient dans la ville de Rome. Ce droit-là ſe donnoit à des familles toutes entiéres. On appelle en Angleterre cette ſorte de droit, *Naturalité*, auſſi bien qu'en France, & en Turquie *devenir vn croyant;* & comme les Turcs en font vn point de Religion, ils ajoûtent par ce moyen aux avantages de la fortune preſente, l'eſpérance d'vne felicité à venir, & rendent par cét artifice leurs perſuaſions plus fortes & plus efficaces: & comme en ce païs-là auſſi-bien que par

tout ailleurs, on croit mériter beaucoup que de faire vn Proselyte, il n'y a personne assez riche pour avoir vn esclave qui n'en veuïlle vn jeune, qui soit capable de recevoir sans peine toutes sortes d'impressions, & qu'il puisse appeller son converti, afin de mériter l'honneur d'avoir augmenté le nombre des fidéles. De tous ceux qui se convertissent ainsi à la Religion de Mahomet, il n'y en a pas vn qui la puisse quitter qu'il ne luy en coûte la vie, & ne souffre le martyre pour JESUS-CHRIST. Ce qui fait que la pluspart faute de grace & de courage, meurent dans leur peché, quoiqu'ils soient touchez du déplaisir d'avoir renié leur Sauveur. Ces renegats qui deviennent effectivement Turcs, se persuadent, ou par coûtume, ou par interest, que cette Religion est bonne, & sont ordinairement plus ennemis des Chrêtiens, que les Turcs naturels, & plus capables de leur faire du mal. Ce qui paroist evidemment en ce que les plus grandes expeditions qu'ils ayent faites sur mer, se sont faites par des personnes qui avoient abandonné la Religion Chrêtienne, comme par *Gigal*, par *Ogli*, & par plusieurs autres.

C'estoit la coûtume autrefois parmi les Turcs, de prendre les enfans des Chrêtiens tous les cinq ans, & de les faire instruire & élever dans la superstition de Mahomet, par ce moyen-là ils augmentoient le nombre de leurs sujets, & diminuoient celuy des Chrêtiens; mais cela ne se pratique presque plus à present, à cause d'vn nombre infini de Grecs, d'Armeniens, de Juïfs, & d'autres nations sur lesquelles la domination des Turcs s'étend, qui se donnent volontairement à eux, pour joüir de l'honneur & du privilege imaginaire de Turc. Ce qui en vérité ne paroîtra pas étrange, si on considére le mépris, l'oppression, & les violences ausquelles les pauvres Chrêtiens sont exposez, & la stupide ignorance qui est parmi eux, causée à mon advis

par l'extréme pauvreté de leurs Ecclesiastiques. Il y a sujet au contraire, de s'émerveiller qu'en dépit de la tyrannie & des artifices du Diable, il se trouve encore au milieu d'eux des gens en corps qui fassent profession de la Religion Chrêtienne. Ce qu'on ne peut attribuer aprés Dieu, si on considére l'ignorance grossiére des Armeniens, & des Grecs, qu'à l'observation exacte de leurs festes & de leurs jeusnes; car comme on ne leur fait presque point de sermons, & qu'ils n'ont point de catechismes parmi eux pour les instruire; ils ne laissent pas de conserver quelque teinture confuse de Religion, par ces sortes de cérémonies extérieures, qui suppléent à de meilleures instructions. Il vient encore vn grand nombre d'hommes aux Turcs, que les Tartares leur envoyent par la mer noire; car comme ils font des courses continuelles chez leurs voisins, & qu'ils emmenent avec eux les hommes & les femmes de tous les païs qu'ils ravagent, ils les envoyent aussi-tost vendre à Constantinople, comme la meilleure marchandise qui vienne de chez eux; & c'est vne chose digne de pitié, de voir la quantité de Sayques qui viennent le long du Bosphore, chargez de pauvres misérables Chrêtiens de l'vn & de l'autre sexe, chaque vaisseau portant arboré à son grand mast, vn drapeau en signe de victoire, ou pour marquer la marchandise qui est dedans.

Il est fort difficile de sçavoir au vray le nombre des captifs que l'on y vend tous les ans, car il est quelquefois plus grand, & quelquefois plus petit, selon que les Tartares ont esté plus ou moins heureux dans leurs guerres; mais autant que l'on le peut connoître par les registres de la Doüane de Constantinople seulement, on y en amene tous les ans plus de vingt mille, dont la plusspart sont des femmes & des enfans, qui changent aisément de Religion & deviennent Turcs par les belles promesses que l'on leur

fait. Quant aux hommes, qui ſont la pluſpart Ruſſiens ou Moſcovites, & qui ne paſſent pas pour eſtre fort devots, ni fermes dans la Religion, on les gagne en partie par les menaces, & ſur tout par l'eſpérance qu'ils perdent de pouvoir jamais recouvrer leur liberté; de-ſorte que tout cela joint enſemble leur fait renoncer à la Religion Chrêtienne, pour devenir Mahometans. De ces metifs viennent la pluſpart des Turcs d'aujourd'huy, & c'eſt par leur fecondité que ce grand Empire ſe ſoûtient. Car on a remarqué que les Turcs n'engendrent pas tant d'enfans, quoique la Polygamie & l'vſage de pluſieurs femmes leur ſoit permis, que ceux qui s'attachent aux chaſtes embraſſemens d'vne ſeule femme.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu autrefois des Turcs, comme je l'ay oüy dire, qui ont eſté peres de plus de cent enfans, mais depuis qu'ils ſe ſont abandonnez à l'abominable peché de Sodomie, qui fait aujourd'huy la honte publique de cette nation, & qu'ils ont appris, à ce qu'ils diſent, des Italiens, il ſe trouve tres-peu de familles fecondes parmi eux, & ſur tout parmi les perſonnes de qualité, qui ont le moyen de rafiner ſur ces ſortes d'impuretez, où ils ſe portent juſques à l'excés. De-ſorte que *les hommes brûlant d'vn amour illegitime les vns pour les autres*, comme l'a dit autrefois Saint Paul, l'vſage naturel des femmes ſe perd parmi eux. Ce qui eſt cauſe que pluſieurs perſonnes qui y font reflexion, croyent que ſans le grand ſecours d'hommes qui leur vient, comme nous l'avons déja dit, de la mer noire, & qui ſupplée au defaut de ceux qui meurent tous les eſtez de la peſte, & qui ſont tuez à la guerre, le Turc n'auroit pas ſujet de ſe glorifier, comme il fait du grand nombre de ſes ſujets; & ils penſent meſme que pour commencer à ruïner cét Empire, il faudroit empeſcher qu'ils ne fiſſent tant de captifs, ou leur enlever ce nombre prodigieux d'eſclaves,

que l'on y transporte tous les jours, pour nourrir & engraisser le corps de cette grande Babylone; ce qui feroit qu'avec le tems ils manqueroient de valets, & que le nombre des maîtres diminuëroit. Car, comme nous l'avons déja dit, ces Esclaves se faisant Turcs, en possédent tous les privileges, & peuvent aprés avoir esté affranchis par leurs Patrons, ce qui arrive ordinairement, parvenir par hazard ou par bonheur aux plus grandes charges de l'Etat, aussi-bien que ceux qui sont d'vne ancienne famille Mahometane. C'est par cette raison-là que le Turc, sans aucune diminution considérable de ses sujets, peut perdre vne si grande quantité d'hommes à la guerre, & qu'il hazarde hardiment la vie de mille hommes, pour n'acquerir qu'vn arpent de terre. Au lieu que l'Inquisition en Espagne & en Portugal, & la différence qu'ils ont faite de vieux & de nouveaux Chrêtiens, a causé vn tel manque d'hommes chez eux, que la pluspart de leurs terres demeurent incultes, & qu'ils sont réduits à la necessité de se servir de troupes étrangéres.

C'est encore vn puissant moyen pour engager les personnes simples, qui se laissent prendre par les apparences extérieures, à se faire Turcs, que le privilege qu'ils ont d'estre distinguez des autres sectes par le turban blanc, ou par quelque autre marque particuliére d'honneur; car on connoist à la coëfure parmi les Turcs, de quelle Religion, ou de quelle qualité on est; ce qui sert pour sçavoir à qui on peut faire insulte impunément, & on ne doit point trouver étrange si les Chrêtiens nourris & élevez en ce païs-là se laissent surprendre de la sorte; & s'ils se dépouïllent de toutes les vertus Chrêtiennes, pour prendre vn habit qui sent plus la Cour que le leur, & qui est plus agréable aux yeux du monde; puisque nous voyons tant de personnes vaines en Angleterre & en France, qui ne trouvent rien de bien

que ce qu'ils appellent à la mode, & qui paſſent la moitié de leurs vies à ſe parer comme des poupées, pour plaire aux vns, & pour ſe rendre ridicules aux autres. C'eſt ainſi qu'en vſerent autrefois les anciens Bretons, & les autres nations conquiſes par les Romains: ils commencérent d'abord à aimer leur langue, & leurs habits, & enſuite ils les imitérent dans le luxe de leurs feſtins & de leurs bâtimens; s'imaginant que cela leur faiſoit honneur, & avoit quelque choſe de la politeſſe & de l'humanité, qui ne ſe trouvoit pas dans leur maniére de vivre ordinaire. Mais Tacite n'étoit pas de cette opinion: car il dit, quand il en parle, *que cette imitation faiſoit vne partie de leur ſervitude*, & que c'eſtoit vne marque de leur ſujétion.

Cependant, les perſonnes ſages ne ſçauroient croire avec quelle joie les Grecs, & les Armeniens Chrêtiens imitent autant qu'ils l'ozent les habillemens des Turcs, & combien ils ſont fiers & glorieux, quand ils peuvent en vertu de quelque privilege particulier paroître en public ſans la marque que portent ordinairement les Chrêtiens: de-ſorte que l'habit meſme des Turcs leur ſert d'hameçon pour en attirer quelques-vns dans leur ſuperſtition, pendant qu'ils gagnent les avares par les richeſſes, les ambitieux par les honneurs, & par les eſpérances, & les foibles & les poltrons par la crainte de la mort. Ceux qui ont aſſez de courage pour reſiſter à ces tentations, & qui demeurent fermes dans leur Religion, ne ſont pas plus conſidérez parmi les Turcs que l'eſt vne beſte brute parmi nous, c'eſt-à-dire, pour porter le fardeau, & pour ſervir aux fonctions baſſes & ſerviles. Ils ſont opprimez en toute maniére, & les biens & les richeſſes qu'ils ont gagnez avec bien de la peine par leur travail, & par leur induſtrie, ſont expoſez à la rapine des perſonnes d'autorité. On ne ſouffre pas qu'ils ayent des armes, & on ne s'en ſert jamais à la guerre, afin de les rendre

poltrons, & moins capables d'entreprendre quelque chose, quand il arrive des seditions. Il n'y a de tous les Chrêtiens que ceux de la Transsylvanie, de la Moldavie, & de la Valachie qui servent le Grand-Seigneur à la guerre, sous la conduite des Princes qu'il leur donne, & qu'il expose les premiers aux occasions les plus dangereuses. On peut voir par ce que nous venons de dire, l'oppression extrême que souffrent les Chrêtiens qui sont sous la domination des Turcs. De-sorte qu'il est evident & manifeste qu'ils n'ont point d'autre dessein que de se fortifier en faisant des Proselytes, & de ruïner les Chrêtiens en les appauvrissant, & en diminuant le nombre de leurs hommes. Ce qui est cause que quelques pauvres Chrêtiens qui sont sous leur domination, ou qui leur sont voisins, & qui souffrent souvent de leurs courses, ont inventé, se défiant de leur persévérance dans la foy, des moyens pour s'empescher de faire profession d'vne autre Religion. Ceux de Mingrelie font vne croix dans la main de leurs enfans, quand ils les baptisent, & ceux de Servie, leur font au front avec le jus d'vne certaine herbe, dont la teinture ne se perd jamais. Ce qui fait que ceux de ces nations-là qui se font renegats, portent toûjours sur eux, vne marque visible de leur desertion, & de leur infidélité, qui fait honte au turban blanc qu'ils portent sur la teste. Cette invention pieuse, fait que plusieurs de ces pauvres Chrêtiens affligez demeurent fermes dans leur Religion, quelque belles promesses qu'on leur fasse pour les obliger à l'abandonner, ne pouvant pas comprendre comment la Croix de JESUS-CHRIST peut s'accommoder avec la livrée de Mahomet.

CHA-

CHAPITRE XIX.

De quelle maniére les Turcs reçoivent les Ambassadeurs Etrangers, & quelle estime ils en font.

IL n'y a jamais eu de nation si barbare, qui n'ait reconnû, que la fonction d'vn Ambassadeur est vne chose sacrée & necessaire ; l'Alcoran mesme quand il en parle, appelle cette charge inviolable, & dit *Elchi Zaval yoketer*, c'est-à-dire, *ne fais point de mal à vn Ambassadeur*. C'est vne regle qui tient lieu de commandement parmi les Turcs ; de-sorte qu'ils demeurent d'accord que leur loy les oblige à traiter civilement vn Ambassadeur, & à le proteger contre toutes les violences qu'on luy pourroit faire. Le plus grand honneur qu'ils rendent aux Ambassadeurs, est à celuy de l'Empereur; parce que leurs Etats se joignent, & qu'ils ont plus souvent occasion d'éprouver leurs forces avec luy, qu'avec les autres Princes Chrêtiens qui en sont plus éloignez. Aussi-tost qu'il est entré sur les terres du Grand-Seigneur, il est défrayé par tout, & entretenu à ses dépens, jusqu'à ce qu'il s'en retourne, & sa dépense est proportionnée à l'importance de la negociation pour laquelle il vient : son Resident qui y demeure d'ordinaire, est entretenu & défrayé tout de mesme. Comme ç'a toûjours esté la coûtume parmi les Princes d'Orient de s'envoyer des presens en témoignage d'amitié & de bonne intelligence ; l'Empereur est obligé quand il envoye vn Ambassadeur à la Porte, d'envoyer aussi des presens : & afin que cela ne luy soit pas honteux, le Grand-Seigneur est obligé de sa part, par vn ancien accommodement, de luy envoyer vn autre Ambassadeur avec des presens de pareille valeur. Mais il n'en vse pas ainsi avec les Ambassadeurs ou

les Residens des autres Princes qui sont plus éloignez de luy, & qui ne luy sont envoyez principalement que pour le trafic & pour le commerce, comme sont les Anglois, les François, & les Hollandois. Le Sultan les reçoit avec leurs presens, qu'il appelle par coûtume son droit, & qu'il ne se croit pas obligé de rendre, prétendant que les traitez qu'il fait avec eux, sont des privileges avantageux qu'il accorde à leurs sujets.

Les cérémonies qui se pratiquent à la Porte, quand on donne audiance aux Ambassadeurs, se font, comme par tout ailleurs, avec le plus d'éclat qu'il est possible; & on n'y oublie rien de ce qui peut relever la gloire & la grandeur de l'Empire, & fournir de matiére à vn Ambassadeur de representer à son Maître les richesses, la magnificence, & le pouvoir des Ottomans. Aprés que l'Ambassadeur a fait son compliment au Premier Visir, on choisit pour son jour d'audiance, celuy auquel on paye les Janissaires; ce qui se fait reglément tous les trois mois: parce que dans ce tems-là, il peut voir d'vne seule vûë, l'ordre & la discipline des gens de guerre; & l'argent & la paye qu'on leur donne. L'argent destiné pour cela est apporté dans le Divan, & est mis par monceaux dans le lieu où l'Ambassadeur est d'abord introduit, & où il est assis sur vn siege de veloux cramoisi, auprés du Premier Visir, & des autres Visirs du Banc. Dés que cét argent a esté distribué aux Chefs de chaque *Oda*, ou chambre, qui le distribuent ensuite aux soldats; on prépare vn magnifique dîner pour l'Ambassadeur, qui se met à table avec le Premier Visir, les Visirs du Banc, & le *Tefterdar*, ou Grand Tresorier; la table est vn peu plus basse que celles dont nous nous servons d'ordinaire, & couverte toute entiére d'vn grand bassin d'argent, dans lequel sont rangez les plats, sans autre cérémonie, & sans nape & sans coûteaux.

Il y a dans la mesme chambre deux autres tables pour les principaux Officiers de sa suite, & pour quelques autres personnes de qualité d'entre les Turcs. On sert ces tables plat à plat, & on les leve aussi-tost que l'on y a touché, pour faire place à d'autres, de-sorte qu'insensiblement on void paroître soixante ou quatre-vingts services l'vn aprés l'autre. Tous ces plats sont de la plus fine porcelaine de la Chine, valant du moins cent cinquante escus la piece. Ils disent que cette terre resiste au poison, par vne vertu secrette, & que si on en avoit mêlé dans quelque sauce, ils se romproient aussi-tost. C'est-pourquoy on n'en sert point d'autres au Grand-Seigneur.

Le festin estant fini, le *Chiaoux Bachi*, conduit l'Ambassadeur & quelques-vns de sa suite, dans vne chambre particuliére, & là on leur donne quelques vestes de soye, où il y a des oiseaux de différentes couleurs, comme vne marque de la bienveillance du Grand-Seigneur. L'Ambassadeur met la sienne le premier, & dix-huit ou vingt personnes de sa suite font la mesme chose. Aprés cela l'Ambassadeur est conduit par deux *Capigibachis*, ou Chefs des Portiers, gens fort considérez en cette Cour, qui ont chacun vn bâton d'argent à la main, jusques à la chambre du Grand-Seigneur; les presens de l'Ambassadeur suivent cette marche avec le plus de pompe qu'il est possible, & sont mis entre les mains de certains Officiers preposez pour les recevoir. Les cours par où ils passent sont pleines de Janissaires, qui gardent vn si grand silence, que l'on n'y entend pas le moindre bruit; & la maniére dont ils saluënt tous ensemble, en s'enclinant, leurs principaux Officiers quand ils passent, a quelque chose d'honneste, & de guerrier tout ensemble.

On mene ensuite l'Ambassadeur à vne grande porte proche du lieu de l'audiance, dont le vestibule est bordé de tous costez d'Eunuques blancs vétus de drap de soye &

d'or; & à la reserve du Secretaire de l'Ambassadeur, de l'Interpréte, & de quelques personnes de la premiére qualité, il n'est permis à qui que ce soit de passer plus avant.

A la porte de la chambre de l'audiance, on remarque vn profond silence, qui joint au murmure d'vne fontaine qui est tout auprés, imprime vne espece de crainte respectueuse. En cét endroit-là, il n'y a pour toute garde qu'vn Eunuque blanc; l'Ambassadeur & sa compagnie s'y arrétent quelque tems, & marchent ensuite fort doucement, pour ne pas manquer au respect que l'on doit à vn si grand Prince. On n'a jamais abordé les Princes d'Orient avec la mesme facilité que l'on faisoit autrefois les Empereurs Romains, & que l'on fait aujourd'huy nos Rois, dont la vûë fait la principale joie de leurs sujets. Les Turcs se gouvernent autrement, & ressemblent aux Parthes, qui aprés avoir reçû *Vanones* leur Roy, nourri à la Cour de Rome, & qui vivoit à la Romaine, *se mocquoient*, comme dit Tacite, *des Grecs qui l'accompagnoient, à cause de la facilité avec laquelle ils luy parloient, & de la maniére obligeante dont il recevoit tout le monde, parce que c'estoient des vertus qui leur estoient inconnuës.* A l'entrée de la chambre de l'audiance, il pend vne boule d'or enrichie de pierres précieuses, & tout à l'entour des chaisnes de perles orientales de grand prix; le plancher est couvert de riches tapis de veloux cramoisi brodez d'or trait, & rehaussez de semence de perles en plusieurs endroits. Le thrône sur lequel est assis le Grand-Seigneur, est vn peu élevé de terre, & soûtenu par quatre piliers couverts de platines d'or; & du plat-fonds qui est richement doré, il pend quantité de boules d'or. Le carreau sur lequel il est assis, aussi-bien que ceux qui sont à droit & à gauche, sont en broderie d'or & de pierres précieuses. Il ne demeure auprés du Sultan que le Grand-Visir, qui est debout à sa droite, avec beaucoup de respect & de mo-

destie. Quand l'Ambassadeur est en état de paroître devant le Grand-Seigneur, il est conduit dans la chambre, par les deux *Capigi Bachis*, dont nous venons de parler, qui le soûtiennent sous les bras : quand ils l'ont fait avancer jusques à vne certaine distance, en luy mettant la main sur le col, ils le font baisser si bas qu'il touche presque du front au plancher ; aprés quoy ils le relevent & le remenent à reculons jusques au bout de la chambre : on fait la mesme chose à tous ceux de sa suite, à la reserve que l'on les fait baisser vn peu plus bas que luy. Busbec dit que cette coûtume vient de ce qu'vn Croate ayant esté introduit auprés d'Amurat, sous prétexte de luy communiquer quelque chose en secret, le tua pour venger la mort de *Mirous*, son maître, qu'il avoit fait mourir. Mais l'Histoire des Turcs en parle autrement, & dit qu'il fut tué par vn certain *Miles Corbelis*, qui s'estant tiré d'entre les morts aprés la défaite de *Lazarus* Despot de Servie, fut admis en sa presence & trop prés de sa personne.

Dans cette audiance l'Ambassadeur n'est point assis, il demeure toûjours debout, & informe le Grand-Seigneur par son Interpréte, de tout ce qu'il a à luy dire de la part de son Maître. Tout ce qu'il a dit ayant esté avant l'audiance mis par écrit, est lû & mis avec la lettre de créance entre les mains du Grand-Visir, qui doit luy rendre réponse, & terminer les affaires avec luy.

Voilà la maniére dont on donna audiance à Monsieur le Comte de *Vinchilsea*, lorsqu'il estoit Ambassadeur pour le Roy d'Angleterre à Constantinople, & comme on la donne, à ce que l'on m'a dit, à tous ceux des autres Princes, que l'on considére, & que l'on honnore autant que luy. Mais quoique les Turcs par ces marques exterieures de respect, veüillent faire croire que la personne d'vn Ambassadeur est sacrée & inviolable, & que leur Religion mesme

leur commande; il paroist pourtant par le traitement qu'ils leur font, toutes les fois qu'il arrive quelque différend entre le Prince qui les envoye & eux, qu'ils n'ont aucun égard au droit des gens, & qu'ils ne font pas vn article de foy de tenir ce qu'ils ont promis. Car dés le moment que le Turc leur a déclaré la guerre, il fait arréter les Ambassadeurs, & s'il ne les met pas en prison, il les fait garder aussi étroitement chez eux, que s'ils estoient effectivement prisonniers. Ils ont traité de cette maniére la *Sorenzo Baile* de la République de Venise, car c'est ainsi qu'ils appellent leur Ambassadeur, & luy firent souffrir vne dure & longue prison, dans la plus petite chambre d'vn château qui est sur le Bosphore, aprés avoir fait auparavant étrangler son Interpréte, pour avoir fidélement, en faisant sa charge, expliqué les pensées de son Maître. De-là il fut transféré à Andrinople, où il demeura quelques années dans vne autre prison. Mais ayant enfin attendri le cœur des Turcs à force d'argent & de presens, qui est l'vnique moyen de les rendre traitables, il obtint la permission de demeurer avec des gardes qui l'observoient de fort prés, dans la maison des Ambassadeurs de Venise, & quelque tems aprés, celle de prendre l'air pour sa santé, & vne liberté raisonnable.

Ce n'est pas là le seul exemple où les Turcs ont violé le droit des gens, en la personne des Ambassadeurs; j'en rapporterai ici quelques autres, pour faire voir qu'ils n'en ont pas mieux vsé envers les Ambassadeurs de France, & des autres Princes Chrêtiens. Je commencerai par Monsieur de Sancy, qu'ils firent arréter sur le simple soupçon qu'ils eurent, qu'il avoit contribué à l'évasion de *Konispolski* Général des Polonois, pris dans vn combat, & envoyé prisonnier sur le Bosphore, dans le château dont nous venons de parler; d'où il se sauva en la maniére que nous allons dire. On luy envoya dans vn pasté, vne corde de soye,

des limes & des ſcies, dont il ſe ſervit ſi bien, qu'aprés avoir enyvré ſes Gardes, il ſcia les barreaux de fer de la feneſtre de ſa chambre, & deſcendit avec la corde de la plus haute tour du château, pendant l'obſcurité de la nuict, où trouvant des chevaux preſts, il ſe ſauva en Pologne. On attribua cette invention à l'Ambaſſadeur de France, & ſans autre preuve on le mit en priſon, dans le château des ſept Tours, où il demeura pendant quatre mois entiers, & d'où il ne ſeroit pas ſorti ſi-toſt, s'il n'eût donné de l'argent, & ſi le Roy ſon Maître n'euſt fait de puiſſantes inſtances pour ſa liberté, & promis d'en envoyer vn autre en ſa place.

Celuy qui luy ſucceda fut le Comte de Ceſi, homme trop libéral & trop magnifique pour vivre parmi les Turcs avares, & qui demandent effrontément; ce qui fut cauſe qu'il s'épuiſa en peu de tems à force de donner. On peut encore ajoûter à cela la vanité & l'ambition qu'il avoit, comme on dit, de faire la cour aux Maîtreſſes du Grand-Seigneur, qui ſont dans le Serrail; ce qu'il ne pouvoit faire qu'en donnant des ſommes immenſes d'argent aux Eunuques, de-ſorte qu'il ſe trouva en peu de tems tellement endebté, & ſi importuné des crieries de ſes creanciers, qu'il perdit entiérement l'autorité & le credit que luy donnoit ſon caractére: ce qui obligea le Roy ſon Maître de le rappeller; croyant avec raiſon, qu'il n'eſtoit pas de ſa dignité de le continuer plus long-tems dans cette charge. Mais les Turcs ne le voulurent pas laiſſer aller, diſant qu'encore que leur loy les oblige d'avoir du reſpect pour les Ambaſſadeurs, elle ne les diſpenſe pas pour cela de payer leurs debtes, & leur permet encore moins de voler impunément le bien des croyans, & des autres ſujets du Grand-Seigneur. Ce qui ne s'accorde pas avec l'opinion de *Grotius*, qui ſoûtient que l'on ne peut arréter vn Ambaſſadeur

pour ſes debtes, & encore moins ſes domeſtiques, & ſes meubles, & qu'il n'y a point de loy qui le puiſſe obliger par force à les payer; qu'on peut bien faire effort pour le perſuader d'y ſatisfaire, & qu'on ne le peut pourſuivre en juſtice, que lorſqu'il eſt de retour chez luy, & qu'il s'eſt dépoüillé du caractére de perſonne publique.

La maniére barbare & cruelle dont ils traitérent Monſieur de la Haye auſſi Ambaſſadeur de France, eſt encore plus ſurprenante. La Cour eſtoit alors à Andrinople, & le traité d'entre le Grand-Seignéur & la République de Veniſe ſe ménageoit par la médiation de l'Ambaſſadeur, du conſentement, & par l'ordre du Roy ſon Maître. Dans ce tems-là vne de ſes lettres écrite en chiffre, fut interceptée par les Turcs. On ne fut pas en peine de deviner par quel moyen, ni qui en avoit donné l'avis; car la choſe eſtoit trop évidente, pour ne pas croire que c'eſtoit vne fineſſe Italienne. Cette lettre, comme préjudiciable à l'Etat, fut portée à Andrinople, où l'on ſceut de celuy qui la portoit, qu'elle luy avoit eſté donnée par le Secretaire des affaires de France. Sur cela on mande auſſi-toſt l'Ambaſſadeur qui eſtoit à Conſtantinople, avec ordre de ſe rendre promptement à la Cour; mais comme il eſtoit âgé & fort incommodé de la pierre & de la goutte, il envoya ſon fils, avec des inſtructions pour répondre à ce qu'on luy demanderoit touchant cette affaire, penſant ſe diſpenſer d'vn voyage incommode pendant l'hyver.

Auſſi-toſt qu'il fut arrivé on le fit venir à l'audiance, avec le Chancelier & le Secretaire des Marchands, l'autre Secretaire des affaires particuliéres de l'Ambaſſade s'eſtant retiré de bonne heure, crainte d'eſtre mal traité par les Turcs: d'abord on parla de ce qui eſtoit contenu dans cette lettre; & comme les Turcs ſont inſolens, ils forcérent par leurs diſcours Monſieur de la Haye le jeune, à leur répondre

répondre avec fierté, & à leur témoigner qu'ils n'avoient aucune autorité sur luy, estant assûré que le Roy son Maître se ressentiroit des injures qu'on luy pourroit faire. Les Turcs qui n'endurent rien plus impatiemment que les menaces, & *Kiuperli* Premier Visir, emporté par la colére & par la cruauté, aussi-bien que par l'aversion qu'il avoit pour les François, s'offensérent d'vne réponse si courageuse, & le Visir eut l'insolence de commander au *Chiaoux Bachi*, ou Chef des Huissiers, homme fort & robuste de le frapper à la bouche; ce qu'il fit si rudement, qu'il luy fit sauter deux dents d'vn coup de poing, & le traîna ensuite le plus indignement du monde, avec le Secretaire qui l'accompagnoit, dans vn trou si sale & si puant, que les mauvaises vapeurs en éteignoient souvent la chandelle. On envoya querir, avec la mesme fureur Turquesque, le vieil Ambassadeur son pere; car les Turcs executent toute chose avec vne précipitation extraordinaire; *la deliberation paroissant*, comme dit Tacite, *servile aux barbares, qui croyent que c'est vne chose royale que d'executer promptement.* Dés qu'il fut arrivé à Andrinople, on le mit prisonnier, mais non pas avec la mesme rigueur, ni si étroitement que son fils. Ils demeurérent en cét état-là deux mois, au bout desquels à force d'argent, de presens, & de sollicitations, ils eurent tous deux la liberté de retourner à Constantinople, où ils ne furent pas plûtost arrivez que l'Ambassadeur fut remis prisonnier dans les sept Tours, sur l'avis que l'on eut qu'vn vaisseau François qui avoit chargé des marchandises appartenantes à des Turcs, s'estoit enfuy avec sa carcaison. Il fut là assez long-tems, mais enfin ayant appaisé la colére des Turcs, avec de l'argent & des presens, comme la premiére fois, il en sortit. Cependant la haine de *Kiuperli* pour Monsieur de la Haye n'en demeura pas là, il n'eut point de cesse qu'aprés vingt-cinq années d'ambassade, malheureuse

ſeulement ſur la fin, il ne l'eût renvoyé en France.

Ce qui fait que les Turcs traitent ſi indignement les Ambaſſadeurs, tout au contraire des Romains, & des autres nations civiliſées, c'eſt qu'ils ſe ſont mis dans l'eſprit, qu'vn Ambaſſadeur a deux qualitez; l'vne de faire connoître au Grand-Seigneur la volonté de ſon Prince, & de luy repreſenter les infractions que l'on fait aux traitez faits entre eux, afin qu'il y donne ordre; & l'autre qu'il demeure parmi eux, comme vne eſpece d'ôtage ou de caution, qu'ils appellent en leur langue *Mahapous;* au moyen dequoy ils prétendent qu'il eſt reſponſable de tout ce que fait ſon Prince au préjudice du traité de paix, fait entre luy & le Grand-Seigneur, & qu'il eſt vn gage de la fidélité de ceux de ſa nation, & vne aſſeurance pour tous les effets des Turcs, qui ſont chargez ſur des vaiſſeaux qui leur appartiennent. C'eſt ſur ce fondement qu'ils firent mettre en priſon à Andrinople en l'année mil ſix cens ſoixante-trois, le Reſident d'Hollande, pour le malheur arrivé à vn vaiſſeau Hollandois pris par des ſoldats de Malthe, ſur lequel on avoit chargé en Alexandrie, pluſieurs choſes appartenantes au Grand-Seigneur, & aux plus conſidérables perſonnes de l'Etat, d'où il ne ſortit point, qu'en s'obligeant de payer en quatre mois, la ſomme de quatre-vingts cinq mille eſcus, qui eſtoit la valeur toute entiére de ce qui appartenoit aux Turcs.

Cette loy ſacrée & inviolable du droit des gens, n'a pas eſté mieux obſervée en la perſonne de ceux qui ſont à la Porte, de la part de l'Empereur, qu'en celle des Ambaſſadeurs des autres Princes: Car il n'eſt jamais arrivé de rupture entre ces deux puiſſans Princes, que les Ambaſſadeurs de l'Empereur n'ayent eſté arrétez & gardez ſi étroitement, que cela ne valoit guere mieux que d'eſtre tout-à-fait en priſon; & ſi cela arrive pendant la guerre, on les

transſporte de lieu en lieu, ſelon la marche de l'armée, comme on fit en mil ſix cens ſoixante-trois, le Reſident qui y eſtoit en ce tems-là; les regardant comme vn moyen preſent d'accommoder les affaires, quand leur mauvaiſe fortune les oblige de traiter.

Cependant, quelque faſcheuſe qu'ait eſté la deſtinée des Miniſtres des autres Princes en cette Cour, jamais les Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre n'ont ſouffert de violences, qui ayent eſté plus loin que les menaces & les paroles inſolentes, qui peuvent faire appréhender à vn honneſte homme quelque choſe de plus fâcheux.

Au reſte il eſt bon de remarquer ici, que les Turcs ne font point de différence entre vn Ambaſſadeur, vn Reſident, vn Agent, & le moindre petit Envoyé pour des affaires publiques, les appellant tous également du nom d'*Elchi;* & qu'encore qu'ils perdent ordinairement le reſpect pour les Ambaſſadeurs, dans les occaſions de rupture, ils ne touchent jamais au bien des Marchands qui ſont ſujets du Prince avec qui ils ne ſont pas bien; parce qu'ils conſidérent les Marchands, comme des gens qui font mieux leurs affaires dans la paix que dans la guerre, & qui reſſemblent, pour me ſervir de leur propre comparaiſon, aux Abeilles laborieuſes, innocentes, ingenieuſes, & vtiles, qui apportent du miel dans la ruche, & qui méritent qu'on en ait pitié, & qu'on les protege; ce qui eſt bien conſidérable parmi des barbares.

CHAPITRE XX.

Comment les Ambaſſadeurs & les Miniſtres Etrangers doivent negocier avec les Turcs.

LEs Ambaſſadeurs ont beſoin en ce païs-là, d'adreſſe & de courage, de prudence pour diſſimuler avec honneur, & de patience pour ne faire pas ſemblant de prendre garde aux affronts & aux mépris de ce peuple groſſier & incivil, qui ne peut s'empeſcher de parler aux Chrêtiens d'vne maniére offenſante, lors meſme qu'il veut paroître le plus obligeant. Monſieur de la Haye Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, envoya dire vn jour au Grand Viſir *Kiuperli*, que le Roy ſon Maître avoit pris la ville d'Arras ſur les Eſpagnols, & gagné quelques batailles en Flandres, penſant que ce Turc en témoigneroit quelque joie ; mais il répondit fiérement à ſon envoyé ; *Je me ſoucie bien que le chien mange le pourceau, ou que le pourceau mange le chien, pourveu que les affaires de mon Maître aillent bien:* Inſinuant par-là, qu'il ne conſidéroit les Chrêtiens que comme des bêtes. Voilà de quelle maniére les Turcs reçoivent les civilitez que leur rendent les Chrêtiens. Il eſt certain que de tous les moyens par leſquels les Royaumes & les Etats ſe ſoûtiennent, il y en a deux principaux, & qui ſurpaſſent tous les autres. Le premier eſt la puiſſance & la force eſſencielle du Prince, qui conſiſte dans ſes armées & dans ſes alliances ; & l'autre eſt l'honneur & la réputation qu'il a acquiſe au dehors ; car elle a eſté ſouvent de ſi grand poids, qu'elle a fait paſſer l'Etat d'vn Prince foible pour plus conſidérable, ou du moins pour eſtre égal à vn autre plus puiſſant. Cette réputation ſi importante s'acquiert & ſe conſerve principalement par vne maniére ſage & adroite de

négocier les affaires ; ce qui dépend ordinairement de la prudence & de la conduite de celuy à qui le Prince les confie. C'est par là que la République de Venise a acquis depuis plusieurs années vn grand crédit à la Cour de Turquie, où elle n'envoye jamais que des personnes, qui donnent vne idée aux Turcs, par leur sage Politique, de la puissance & de la sagesse des Venitiens, au-delà de ce qu'elle est effectivement. De-sorte qu'avant que la guerre fût declarée contre eux, il n'y avoit point de nation dont les affaires fussent traitées en Turquie avec plus d'honneur & de respect, que celles de cette République.

Un Ambassadeur qui reside en cette Cour, doit estre fort prudent, & éviter sur toutes choses les occasions où on peut donner quelque atteinte à son honneur, ou faire violer le respect qui est dû à sa personne. Car quand cela arrive, il est méprisé, & consideré comme vn mal-habile homme, il perd en mesme tems tout son crédit, & toute l'estime que l'on faisoit de luy, & à la premiére rencontre, l'insolence des Turcs ne manque jamais de s'en prévaloir, & de le pousser à bout. Il en est tout au contraire de ceux qui ont de la réputation, qui peuvent par cette raison traiter fort avantageusement avec eux. Car les Turcs, comme dit Busbeck, vont d'vne extrémité à l'autre. *Les Turcs*, dit-il, *passent d'vn excés à l'autre, car ils sont trop indulgens quand ils veulent paroître amis, ou trop déraisonnables, quand ils haïssent ou qu'ils sont en colére.* De vouloir répondre à l'orgueil ou à l'ignorance d'vn Turc d'vne maniére emportée, c'est souffler du feu pour l'allumer ; de supporter leurs violences bassement & sans courage en negociant avec eux, c'est ajoûter de la matiére combustible à vn feu qui brûle déja ; mais de leur apporter des raisons solides, accompagnées d'expressions obligeantes & courageuses, c'est comme il en faut vser ; Ce que l'on appelle bonté,

douceur, & complaiſance, n'eſt d'aucun vſage parmi les Turcs pour vn Miniſtre public; De s'attacher aux coutûmes anciennes, & aux exemples juſques à l'obſtination, c'eſt vn bon moyen d'obtenir ce que l'on ſouhaite; il ne ſe faut jamais relâcher de rien avec eux, car ils en prennent avantage, & ſi on leur accorde vne choſe facilement, ils en demandent vne ſeconde, & puis vne troiſiéme, leurs eſpérances croiſſant par le ſuccés. Mais ſur tout vn Miniſtre public doit avoir vn Interpréte courageux, eloquent & aviſé. Je dis courageux, parce qu'il doit ſouvent parler devant des perſonnes eminentes en dignité, & qu'il ne doit pas s'étonner des regards furieux d'vn tyran: on a vû ſouvent l'Ambaſſadeur obligé de ſe mettre entre le Premier Viſir & ſon Interpréte, pour empeſcher ſes emportemens, quoiqu'il n'eût fait autre choſe que de rapporter fidélement ce que ſon Maître luy avoit ordonné. Il y en a eu quelques-vns neanmoins qui ont eſté mis en priſon, ou que l'on a meſme fait mourir pour cela ſeulement, comme nous l'avons dit dans le Chapitre précédent.

Cette tyrannie & cette preſomption des premiers Miniſtres Turcs, vient de ce que la pluſpart de ces Interprétes ſont nez ſujets du Grand-Seigneur; ce qui fait qu'ils ne peuvent ſouffrir qu'ils diſent les moindres choſes qui approchent de l'égalité & de la conteſtation, ne faiſant aucune différence entre la penſée de l'Ambaſſadeur & l'explication de ſon Interpréte. C'eſt-pourquoy, à mon avis, il ſeroit tres-avantageux pour ceux de noſtre nation, de faire vn ſeminaire de jeunes Anglois qui euſſent de l'eſprit, dans lequel ils appriſſent parfaitement la langue Turque, afin de les revétir de cette charge; parce qu'ils pourroient avec moins de péril, & avec plus d'honneur pour leurs Maîtres, & plus d'avantage pour le public, exprimer hardiment & ſans baſſeſſe, comme font ordinairement les autres In-

terprétes, tout ce qu'on leur feroit dire.

Un Ambaſſadeur doit tenir pour maxime certaine, qu'il ne faut point faire d'amitié particuliére avec les Turcs, car il eſt plus ſeur, & il en coûte moins, de vivre également bien avec tous, ſans s'attacher à pas vn. Un Turc n'eſt pas capable d'avoir vne amitié réelle & ſincére pour vn Chrêtien, & de penſer d'acquerir celle d'vne perſonne qui a du pouvoir, c'eſt s'engager dans vne dépenſe ſans profit, parce que dans les occaſions fâcheuſes, & où on a le plus beſoin d'eux, il faut l'acheter encore vne fois, & renouveller cette amitié par des preſens conſidérables, toutes les fois qu'on en a affaire. Ce n'eſt pas que cette maniére de negocier par des preſens, ne ſoit ſi fort en vſage parmi les Turcs, qu'à peine peut-on obtenir quelque choſe ſans cela: mais il eſt de la prudence & de la ſageſſe d'vn habile Miniſtre, d'en ſçavoir bien vſer, & de les faire toûjours vtilement & avec honneur. Car de tout tems il y a eu deux ou trois perſonnes puiſſantes en cette Cour, ſur qui toutes les affaires roulent, & qui ont tout le pouvoir; il faut les ménager avec adreſſe & avec reſpect, & ſe les rendre favorables par des preſens. Enfin quand on a de l'argent, on ne manque point d'amis dans le beſoin, ſans ſe mettre en peine d'en faire auparavant; & avec cela on peut ſoûtenir ſes traitez & ſes privileges, & obtenir toute ſorte de juſtice; & ſi l'argent ne manque point, on peut eſperer toutes choſes: mais le plus ſeur eſt de donner beaucoup plus à ſa bonne conduite, qu'à ſon argent.

CHAPITRE XXI.

En quelle réputation ſont les Princes Etrangers parmi les Turcs, chacun en ſon particulier.

LES Turcs, comme nous l'avons fait voir cy-deſſus, par occaſion, ſont naturellement orgueilleux & inſolens, & ont grande opinion de leur mérite, de leur valeur & de leurs forces; ce qui vient du peu de connoiſſance qu'ils ont de la puiſſance des autres Princes, & de la force de leurs Etats. De-ſorte que quand on parle du danger où les Mahometans ſe trouveroient, ſi tous les Princes Chrêtiens ſe joignoient enſemble pour leur faire la guerre; ils diſent que le Grand-Seigneur reſſemble au lion, & les autres Rois à des petits chiens, qui peuvent bien le réveiller & troubler ſon repos, mais qui n'oſeroient le mordre, ſans en eſtre étranglez. Ils confeſſent pourtant ingenuëment qu'ils ne ſont pas ſi forts qu'eux ſur la mer, parce que Dieu leur a donné cét element changeant & inconſtant en partage, mais qu'il leur a donné à eux la terre, qui eſt vn element ferme & conſtant, ce qui ſe voit manifeſtement par la grande & vaſte étenduë des Etats & des Empires que poſſedent les Mahometans. Voilà en gros ce que le commun des Turcs penſe des Princes Chrêtiens. Mais voici à peu prés l'idée qu'en ont les perſonnes intelligentes, & les Miniſtres d'Etat.

De tous les Princes qui ſont auſſi éloignez d'eux qu'eſt l'Angleterre, il n'y en a point qu'ils conſidérent davantage que le Roy de la Grand'-Bretagne, non ſeulement à cauſe de l'avantage qu'ils tirent du commerce des Anglois, qui fourniſſent cét Empire de pluſieurs choſes dont il a beſoin; mais parce qu'il eſt en réputation d'eſtre puiſſant

ſur

ſur mer, & d'avoir quantité de vaiſſeaux, qui le rendent, quoique ſéparé de tout le reſte du monde, frontiére de toutes les terres & de tous les païs où touche l'Ocean. L'eſtime que le Sultan a pour le Roy d'Angleterre, a paru en pluſieurs rencontres particuliéres. Mais il n'y en a point où elle ſe reconnoiſſe plus manifeſtement, que dans la liberté qu'ont les Marchands Anglois, de trafiquer ſeurement dans ſes Etats, & dans la promptitude avec laquelle il accorde à ſes Ambaſſadeurs toutes les choſes raiſonnables qu'ils luy demandent.

Quant à l'Empereur, les Turcs ſçavent fort bien que ſes forces particuliéres ne ſont pas conſidérables par elles meſmes; mais qu'eſtant jointes à celles des autres Princes d'Allemagne, elles ſont capables de reſiſter au pouvoir Ottoman, comme ils l'ont experimenté en l'année mil ſix cens ſoixante-quatre. Ils n'ignorent pas auſſi que la diverſité des Religions qui eſt en Allemagne, diminuë fort leur chaleur, & empeſche l'vnion qui eſt ſi neceſſaire pour s'oppoſer avec vigueur à vn ſi puiſſant ennemi. Ce qui n'eſt pas ſans fondement. Car il eſt tres-certain que la perſecution que l'Empereur fit mal à propos aux Proteſtans d'Hongrie, vn peu avant la derniére guerre, en leur oſtant leurs temples, & en prenant d'autres meſures pour ruïner leur Religion en ce païs-là, avança les deſſeins de faire la guerre que les Turcs avoient conçûs dés l'année mil ſix cens ſoixante-trois, s'imaginant qu'en propoſant aux Hongrois dans cette conjoncture, la liberté de conſcience, ils abandonneroient l'Empereur, ou le ſecourroient foiblement. Ce qui n'a paru que trop vray, car les Hongrois ne furent pas ſeulement reſervez à luy envoyer des troupes, mais on ſçût qu'ils tenoient des conſeils ſecrets, dans leſquels il y en eut qui propoſérent de ſe mettre ſous la protection du Turc aux conditions avantageuſes qu'il leur offroit, & d'aban-

donner l'Empereur ; mais heureuſement pour luy, & pour toute la Chrêtienté, cét avis ne fut pas ſuivi. L'Empereur n'envoye jamais d'Ambaſſadeurs au Turc, qu'en qualité de Roy d'Hongrie, parce qu'il fait ſerment, lorſqu'il eſt élû, de luy faire la guerre eternellement ; auſſi peut-on bien dire que la paix qu'ils ont entre eux, ne vaut guere mieux qu'vne guerre ouverte, puiſqu'ils peuvent entrer dans les Etats l'vn de l'autre avec cinq mille hommes, & ſe combattre en corps ſans faire de brêche à leurs traitez, pourveu qu'ils ne menent point de canon en campagne, & qu'ils ne prennent point de places fortes.

Encore que le Roy de France ſoit le premier Prince Chrêtien qui ait traité avec eux pour l'établiſſement du commerce ; & qu'il ait obtenu d'eux la qualité de *Podeshair*, c'eſt-à-dire, d'Empereur, qu'ils refuſent à tous les autres Princes Chrêtiens, & à l'Empereur meſme, parce qu'ils croyent que c'eſt vn honneur qui n'appartient qu'au Grand-Seigneur ſeul : il eſt vray neantmoins que les François ne ſe ſervent pas bien de leur avantage, & ne ſont pas les plus conſidérez en Turquie. Quant à la qualité de *Podeshair*, j'ay oüi dire au ſage Chancelier Samoſade, que les François l'obtinrent pour leur Roy par adreſſe, & que jamais la choſe ne fut examinée à fonds. Surquoy on fait vn conte qui ſent bien le Roman, c'eſt à ſçavoir qu'vne fort belle dame Françoiſe ayant eſté donnée au Grand-Seigneur & miſe dans le Serrail, il la prit pour vne Princeſſe, & s'imagina qu'il eſtoit devenu en l'épouſant parent du Roy de France : ce qui fut cauſe qu'il luy accorda facilement ce titre d'honneur, dont les Turcs ſont d'ailleurs ſi jaloux. Il eſt vray qu'il a eſté vn tems que l'Ambaſſadeur de France eſtoit appellé au Conſeil ſecret du Turc, & admis dans le Serrail, mais c'eſtoit lorſque les François méditoient la conqueſte d'Italie, & qu'ils vouloient les y faire

passer. Depuis ce tems-là leur credit a toûjours diminué à la Cour Ottomane, & ils l'ont presque perdu tout-à-fait depuis l'entreprise de Barbarie, & le secours qu'ils envoyérent à l'Empereur en l'année mil six cens soixante-quatre.

Les Turcs considérent le Pape, comme vn Prince plus propre à allumer le feu, & à exciter les autres Princes Chrêtiens à leur faire du mal, qu'à executer par luy-mesme quelque chose de considérable. Et comme il n'a point d'Etats qui leur soient voisins, ils ne considérent pas ses richesses, sa puissance, ni sa grandeur.

Ils n'auroient pas meilleure opinion du Roy d'Espagne, si les Grenadins Turcs, dont il est venu demeurer vn grand nombre à Constantinople, depuis qu'ils ont esté chassez, ne leur en parloient par l'affection naturelle qu'ils ont pour l'Espagne, d'vne maniére qui tient de la rodomontade, & qui fait naître dans leur esprit vne idée de sa grandeur, de sa puissance & de ses richesses, toute autre qu'elle n'est. Ce qui n'empesche pourtant pas que les Turcs, tout negligens qu'ils sont de s'informer de l'état des autres païs, ne sçachent fort bien qu'elle est sur son declin, qu'elle a vne guerre avec les Portugais qui la consume, & que la France la menace de tous costez; ce qui fait qu'ils songent à se rendre maîtres de quelque port dans la Dalmatie appartenant aux Venitiens, pour se faire vn passage commode en Sicile & au Royaume de Naples.

L'estime qu'ils ont à present pour les Venitiens est plus grande qu'elle n'estoit avant la guerre. Ils s'estoient representé leurs forces en ce tems-là bien au dessous de ce qu'elles estoient, & aujourd'huy ils les considérent bien au delà de ce qu'elles sont effectivement; ce qui vient de ce qu'ils estiment les choses par les evénemens heureux: ce n'est pas que le Turc ne sçache que la puissance des Venitiens par terre, n'est pas comparable à la sienne, & qu'il

n'y a que le Frioul entre luy & la conqueſte de Veniſe. Cette penſée luy fait honte ; & il a du chagrin de voir qu'aprés pluſieurs années de guerre, il n'a rien ajoûté à ſon Empire, qu'vn pied de terre en Candie, qu'il s'eſtoit figuré que l'on luy offriroit d'abord toute entiére pour obtenir la paix.

Le Roy de Pologne n'eſt pas vn des Princes Chrêtiens le moins conſidéré à la Cour des Ottomans, parce que ſa principale force conſiſte en cavalerie, qui eſt fort brave dans l'opinion des Turcs, & parce auſſi qu'ils regardent les Polonois comme vn peuple guerrier, difficile à reduire ſous leur obéïſſance. Cependant, ces peuples-là à cauſe de leurs diviſions & de leurs guerres civiles, ſe précautionnent fort dans les traitez qu'ils ſont avec les Turcs, & ſont tout leur poſſible pour vivre en bonne intelligence avec eux, parce que leur eſtans frontiéres, ils ſont expoſez à leurs incurſions, dans leſquelles ils leur enlevent vne infinité d'hommes & de beſtiaux. Le Turc d'autre côté aime les Polonois, & leur ſouhaite plus de bons ſuccez qu'aux autres Princes ſes voiſins, parce qu'il les regarde comme le ſeul mords pour tenir en bride le Moſcovite, & pour arréter le progrés de ſes armes.

Le Moſcovite eſt pourtant en plus grande réputation parmi les Turcs que les Polonois, parce que l'on tient qu'il peut mettre, quand il luy plaiſt, cent cinquante mille chevaux ſur pied ; c'eſt-pourquoy il traite d'égal avec le Grand-Seigneur, & remplit ſes lettres d'autant de titres empoullez & hyperboliques, que luy. Les Grecs le conſidérent auſſi beaucoup, & ont plus d'amitié pour luy, que pour tous les autres Princes Chrêtiens, parce qu'il fait profeſſion de leur Religion & de leurs cérémonies ; ils l'appellent ordinairement leur Empereur & leur Protecteur, & ſelon toutes leurs propheties anciennes & modernes, il

doit eſtre le reſtaurateur de leur Egliſe, & de leur liberté; mais la plus grande crainte qu'ayent les Turcs des Moſcovites, vient de l'vnion qui ſe pourroit faire entre le *Sophi* de Perſe & eux, parce que ces deux grandes Puiſſances ſe joignant enſemble, ils ſeroient trop forts pour l'Empire des Ottomans.

Le Roy de Perſe eſtoit autrefois craint par les Turcs, plus que tous les autres Potentats du monde, non ſeulement à cauſe de ſes grandes forces, & que ſes Etats ſont frontiéres du ſien en pluſieurs lieux; mais parce qu'il eſt tres-difficile de faire la guerre en ſon païs, à cauſe des grands deſerts qu'il faut paſſer, ſans avoir vn terrible équipage de chariots, & de chevaux pour porter les choſes neceſſaires pour la ſubſiſtance d'vne armée nombreuſe; ce qui eſt preſque impoſſible, comme il paroiſt par l'hiſtoire des derniéres guerres entre ces deux puiſſans Princes. Mais depuis la priſe de Babylone, & la diminution des richeſſes des Perſans, ils ſont devenus l'objet du mépris des Turcs.

La proximité de leur créance, qui a vn meſme Legiſlateur, mais qui a reçû quelque changement par l'explication d'*Haly*, n'eſt pas vn moyen pour concilier leurs affections; c'eſt au-contraire vn ſujet de crainte & de jalouſie, les Turcs appréhendans que s'engageant dans vne guerre avec les Perſans, leur hereſie ne s'inſinue dans l'eſprit du peuple; & que tout de meſme qu'vne étincelle de feu peut cauſer l'embraſement d'vne ville toute entiére, elle ne leur cauſaſt avec le tems des diviſions inteſtines, plus dangereuſes & pires que la guerre.

Il n'eſt pas neceſſaire de parler beaucoup des Hollandois, parce qu'encore qu'ils ayent vn Reſident à Conſtantinople, à peine les conſidére-t-on comme vne Nation particuliére, mais comme des gens qui dé-

pendent des Anglois. Voilà toutes les nations avec qui le Turc a occasion de traiter, & qui sont de sa connoissance.

CHAPITRE XXII.

Quel égard les Turcs ont aux traitez & aux ligues qu'ils font avec les Princes Etrangers.

COMME la Religion Chrêtienne enseigne l'humilité, la charité, la douceur, & la fidélité envers tous les hommes, sans exception : la Religion des Turcs au-contraire, enseigne à ses sectateurs, non seulement de haïr & d'avoir en horreur la doctrine, mais aussi les personnes de ceux qu'ils appellent *mécroyans*. La bassesse de leur sang, & leur education incivile, les rend insupportables & insolens dans la prosperité, & les avantages qu'ils remportent sur les Chrêtiens, font qu'ils méprisent toute sorte de puissance, & qu'ils n'estiment que la leur.

Sur ces principes de la foiblesse des Chrêtiens, & du mépris qu'ils font de leurs forces, ils tiennent pour maxime, qu'ils ne sont pas obligez d'avoir égard aux traitez, & aux ligues qu'ils font avec eux, ni à la justice, ou à l'injustice de la rupture, quand elle a pour but l'agrandissement de l'Empire, & par conséquent l'accroissement de leur Religion. Il se trouve depuis qu'ils sont devenus puissans, plusieurs exemples de leur perfidie & de leur infidélité ; & l'on pourroit, avec raison, mettre en question, si leur valeur & leur pouvoir leur a plus servi en tems de guerre, que le peu de soin qu'ils ont eu en tems de paix, de garder la foy promise, & d'observer religieusement

leurs traitez. Ce fut au milieu d'vne profonde paix, qu'ils prirent Didymotiche, du tems d'Amurath troisiéme, par la trahison de ceux que les habitans de cette ville avoient fait venir de l'Asie pour bâtir leurs murailles & leurs fortifications. *Eurenosés* attaqua & prit par stratagême *Rhodesto*, en tems de paix, par le commandement d'Amurath. Andrinople fut pris de mesme sous cét Empereur, aprés avoir fait la paix pour la seconde fois avec les habitans, & promis de la garder inviolablement mieux que la premiére. Ce qui se fit en la maniére suivante. *Chasis-Isslebeq*, feignant d'estre vn Officier fugitif, & mal-content des Turcs, se retira dans Andrinople, où il acquit en peu de tems par son adresse, & par quelques actions de valeur, tant de credit sur l'esprit des Grecs, que cela luy donna moyen ensuite, d'ouvrir les portes de la ville à l'armée d'Amurath, qui s'en rendit maître, aprés vne legére resistance, sans que les Grecs ayent pû la reprendre depuis.

Les Turcs se servent encore d'vne autre adresse, qui leur est avantageuse, & qu'ils ont pratiquée de tout tems. C'est de faire la paix, aussi-tost qu'il leur est arrivé quelque disgrace considérable, afin d'avoir le loisir de ramasser leurs forces, & de faire des provisions pour recommencer la guerre, & la continuer. Et il est bon de remarquer ici la supercherie dont ils vsérent pendant le traité de l'année mil six cens soixante-quatre, commencé par Mahomet troisiéme, & rompu par Achmet son successeur. La proposition & l'ouverture s'en fit par les Turcs, & l'Empereur nomma des Commissaires, pour travailler avec eux à Bude. On fit douze jours de tréves pour ajuster les articles, les Turcs envoyérent des presens à l'Empereur, pour l'assûrer de leurs bonnes intentions. Dans ce tems-là Mahomet mourut, & le Sultan Achmet,

son successeur, renouvella la commission du Bacha de Bude pour continuer le traité; ensuite dequoy les Commissaires Chrêtiens & Turcs firent vne autre assemblée à Petsch: Mais pendant que les Chrêtiens regaloient les Turcs, le mieux qu'il leur estoit possible, dans des tentes proche de la ville, & que les Turcs leur monstroient des lettres du Premier Visir, où il protestoit par le nom du Créateur du ciel & de la terre, par les livres de Moïse, & par les ames de leurs Ancestres, qu'il vouloit faire vne paix sincére & inviolable, & qu'il ne demanderoit rien que de juste, les gens de guerre qu'ils avoient dans Bude, s'imaginant que durant ces réjouïssances Petsch seroit mal gardée, sortirent en grand nombre pour la surprendre: l'alarme fut chaude, elle finit le festin, & les Turcs n'ayant pas réüssi, se retirerent chargez de honte & de confusion, de voir leur infidélité découverte, sans en avoir profité.

Il ne faut pas s'étonner si les disciples suivent l'exemple de leur maître. Mahomet en fit autant à la Meque, quand il fut obligé d'en lever le siege, aprés avoir esté batu, il fit la paix avec les habitans, & leur promit de la garder de bonne foy; mais aprés avoir ramassé ses forces, il s'en rendit le maître sans peine l'esté suivant, pendant que ceux de dedans dormoient en repos, & qu'ils ne se défioient de rien moins que de la trahison du Prophete. Mais afin que cette perfidie ne deshonnorast point sa prétenduë sainteté, si elle passoit à la postérité, il donna permission à tous ceux qui croyent en luy, de n'avoir jamais égard, dans des rencontres de pareille nature, où ils auroient affaire avec des gens d'autre Religion que la sienne, ni à la foy donnée, ni aux promesses, ni aux traitez. Cette loy se trouve dans le livre que l'on appelle *Kitab Hadaia*. C'est vne coûtume ordinaire parmi eux

eux de consulter le Moufti, quand il se presente quelque occasion favorable de s'emparer d'vn païs, & qu'ils n'en ont point de prétexte; & luy sans examiner si la guerre est juste, ou si elle ne l'est pas, donne sa *Festa*, ou sa Sentence, conformément au précepte de Mahomet, & la declare legitime.

Je sçai bien que parmi les Princes Chrêtiens, & les peuples les plus civilisez du monde, on a souvent pris ses avantages au préjudice des traitez solennellement jurez, & commencé de fâcheuses guerres sur des prétextes mal-fondez. Je sçai bien aussi que l'on a mis en question dans les écôles, si on devoit garder la foy aux Infidéles, aux Héretiques, & aux méchans; mais aussi suis-je persuadé qu'il auroit esté plus glorieux pour le Christianisme, & plus avantageux pour les Chrêtiens, de n'avoir jamais pratiqué le premier, ni douté du second.

Quoiqu'il en soit, il ne s'estoit jamais vû que l'infidélité & la trahison fussent autorisées par vn acte public & authentique, & que le parjure fût vn acte de Religion, jusques à ce que les Docteurs de la Loy de Mahomet, à l'imitation de leur Prophéte, eussent enseigné cette doctrine à leurs disciples, & leur eussent recommandée.

C'est-pourquoy je ne sçaurois m'empécher de dire ici, que je suis surpris de ce que j'ai lû, & de ce que j'ai oüi dire à quelques Chrêtiens, de la justice & de l'honnesteté des Turcs, comme s'ils avoient toutes les vertus morales; parce qu'il semble que l'on veüille inférer de-là, que ce n'est pas la Religion Chrêtienne qui porte les hommes à faire le bien. A mon avis, ceux qui parlent & qui écrivent de la sorte, n'ont jamais lû l'Histoire, ni examiné les

préceptes de la Religion des Turcs, ni eu de converſation familiére avec eux ; c'eſt ce qui fait, qu'ignorant abſolument leur véritable maniére d'agir, ils ſont vn faux portrait de ce qu'ils ne connoiſſent pas.



HISTOIRE
DE L'ETAT PRESENT
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

LIVRE SECOND.
De la Religion des Turcs.

CHAPITRE I.
De la Religion des Turcs en général.



Es loix civiles faiſant partie de la Religion parmi les Turcs, ces deux choſes ſont tellement mêlées & confonduës enſemble en vn ſeul corps, que je ne ſçaurois preſque parler de l'vne ſans parler de l'autre. Ils ſont perſuadez, que la loy civile leur ayant

esté donnée par leur Prophéte, vient aussi-bien de Dieu, que celle qui regarde immediatement la Religion, & qu'ils sont obligez d'y obeïr sans s'en pouvoir dispenser. Car encore que cette Politique soit vne invention de quelques particuliers, qui ont fondé des Gouvernemens, comme Numa Pompilius, Solon, & autres, pour tenir en bride les peuples, aussi-bien par la conscience que par la crainte des châtimens; cette proposition générale ne laisse pourtant pas d'estre véritable, que les loix qui ont pour but la justice, l'honnesteté & l'equité, sont de Dieu. *Il n'y a point de puissance*, dit Saint Paul dans son Epître aux Romains chapitre treiziéme, *qui ne vienne de Dieu, & c'est luy qui a ordonné celles qui sont sur la terre.* Si Dieu donc a établi sur la terre tous les Princes & tous les Magistrats, tant Païens que Chrêtiens, soit qu'ils gouvernent bien ou mal; il est certain aussi, que Dieu ne desapprouve pas les loix qu'ils font & donnent à leurs sujets, & qu'il les oblige d'y obeïr, quoiqu'elles soient plûtost fondées sur leurs interests particuliers, & sur des maximes de leur jugement corrompu, que sur les véritables regles de la droite raison.

Chacun sçait que les loix des Turcs ont esté compilées par Mahomet aidé du Moine *Sergius*, & que c'est pour cela, que l'on appelle cette compilation Mahometisme. La vie infâme de cét imposteur est si particuliérement décrite dans vne infinité de livres, qu'il seroit ennuyeux d'en parler ici. De-sorte que nous nous contenterons de considérer les cérémonies, la doctrine, & les loix de cette Religion, contenuës dans trois livres que l'on peut bien appeller le *Code*, & les *Pandectes* de la loy de Mahomet.

Le premier est l'*Alcoran*, le second est l'*Asorath*, ou les traditions des Prophetes, c'est-à-dire, le consentement des Sages, & le troisiéme contient les consequences que l'on en tire. Mahomet écrivit l'*Alcoran*, & fit quelques loix

pour le gouvernement civil ; le reste a esté composé par *Ebbubecher*, *Omor*, *Ozman* & *Haly*, qui luy succedérent. Les *Caliphes* d'Egypte & de Babylone estoient d'autres Docteurs de cette loy, & leurs Commentaires & leurs expositions estoient d'autorité divine parmi eux ; mais l'opinion de leur infallibilité s'estant perduë avec leur puissance & leur grandeur temporelle, elle fut transférée au *Moufti*, par la force des armes. Quoique les opinions de leurs Docteurs soient différentes touchant l'explication de leur loy, celuy-là ne laisse pas de passer pour vn véritable Croyant, qui observe les cinq articles suivans, comme des points essenciels & fondamentaux, que chaque Turc est obligé en conscience de pratiquer. Le premier, c'est de tenir les parties exterieures du corps nettes, & d'estre propre dans ses habits ; le second de faire des priéres cinq fois le jour ; le troisiéme de faire le *Ramazan*, ou le jeusne d'vn mois ; le quatriéme d'accomplir le *Zeket*, c'est-à-dire, de donner l'aumône conformément à ce qui est écrit par leurs quatre Docteurs, dans vn certain livre appellé *Asan Embela ;* & le cinquiéme, d'aller s'il leur est possible en pelerinage à la Meque. Mais l'vnique article de foy qu'il faut croire, c'est qu'il n'y a qu'vn seul Dieu & son Prophete Mahomet. Les autres cérémonies, comme la circoncision, l'observation religieuse du Vendredi, l'abstinence de la chair de pourceau, & du sang, ne sont pas du nombre, à ce qu'ils disent, des cinq principaux points, & ne sont commandées que pour éprouver l'obéïssance des croyans, dans les choses plus essentielles & plus necessaires de la loy.

CHAPITRE II.

Que les Turcs promirent au commencement de tolerer toutes les autres Religions, & de quelle maniére ils l'ont observé avec le tems.

LORSQUE le Mahometisme estoit foible, & qu'il ne faisoit que de commencer, il paroissoit doux, modeste & capable de tromper les hommes ; vne grande partie du monde estoit éclairée du Christianisme, bien vni avec luy-mesme par la pureté de sa doctrine, & par sa fermeté dans la profession de la foy : il est vray qu'il estoit fort agité par les herésies d'*Arius*, & de *Nestorius* ; mais il ne laissoit pas de se soûtenir, non seulement par sa patience, par ses souffrances, & par son esperance ; mais aussi par les armes, & par la protection de ses Empereurs & de ses Rois : de-sorte que le Mahometisme venant dans vn tems qui ne luy estoit pas avantageux, & auquel il ne pouvoit donner atteinte au Christianisme, & moins encore corrompre les personnes consacrées au service divin, par le relâchement qu'il enseignoit, Mahomet crut qu'il estoit à propos de s'accommoder avec les Chrêtiens. Pour y parvenir, il fit publier dans tous les lieux où il estoit le maître, que l'on eût à souffrir toutes sortes de Religions. Mais il favorisa en apparence la Religion Chrêtienne plus qu'aucune autre ; & pour faire servir ses opinions & sa doctrine à son dessein, il declara que CHRIST estoit vn Prophete plus grand que Moïse, qu'il estoit né d'vne Vierge, que MARIE avoit conçû en sentant vne rose, & qu'elle estoit exempte de tout peché originel, & de toutes les tentations du Diable ; que CHRIST estoit la parole de Dieu, & c'est ainsi qu'il est appellé dans l'Alcoran ; qu'il a guery des ma-

lades, reſſuſcité des morts, & fait pluſieurs miracles, & que ſes Diſciples ont fait la meſme choſe par ſa puiſſance. Et j'ai vû des Turcs parler de luy avec beaucoup de venération, & ſoûtenir avec chaleur qu'il n'avoit point eſté crucifié; que c'eſtoit vne impiété de croire que Dieu qui l'aimoit, & qui l'avoit comblé de tant de graces, l'eût deshonnoré juſques à l'abandonner aux Juïfs, les plus méchans & les plus décriez hommes du monde, & à la mort honteuſe de la croix, qui eſt le plus infâme de tous les ſupplices.

Il ſembloit par ces declarations publiques, qu'il vouloit vivre en amitié avec les Chrêtiens, que les *Muſulmans* ſouhaitoient leur proſperité, & qu'ils eſtoient bons & charitables. Mahomet meſme dit dans ſon Alcoran: O « infidéles, je n'adore pas ce que vous adorez, & vous n'a- « dorez pas auſſi ce que j'adore, obſervez voſtre loy, & j'ob- « ſerverai la mienne. Et afin de faire voir qu'il vouloit tolé- « rer le Chriſtianiſme, & aſſurer tous les Chrêtiens qu'il n'avoit pas deſſein de les perſecuter, ni de ruïner leur Religion, il fit le traité ſuivant, dont l'original a eſté trouvé dans le Convent des Religieux du Mont-Carmel, proche le Mont-Liban, & à vne journée de la Meque, où les Pelerins Mahometans font leur *Corban* ou ſacrifice, avant que d'entrer dans la ville. On dit que cét original a eſté porté dans la Bibliothcque du Roy de France; mais quoiqu'il en ſoit, comme il eſt ancien & curieux, j'ai cru que je ferois plaiſir au Lecteur de le rapporter ici mot à mot.

Mahomet Meſſager de Dieu, envoyé pour enſeigner les « hommes, & pour leur declarer ſa commiſſion divine en « verité, a écrit les choſes ſuivantes, c'eſt à ſçavoir: Que la « cauſe de la Religion Chrêtienne ordonnée de Dieu, puiſſe « demeurer libre dans toutes les parties de l'Orient & de « l'Occident, auſſi-bien parmi ceux qui ſont du païs, que « parmi ceux qui en ſont voiſins; auſſi-bien parmi ceux qui «

» sont étrangers, que parmi ceux qui ne le sont pas.
» Je laisse à tous ces peuples-là le present écrit, comme
» vn traité inviolable, & comme vne décision parfaite de
» toutes les contestations & differends à venir, & comme vne
» loy par laquelle la justice est manifestée, & dont l'obser-
» vation est enjointe étroitement. C'est-pourquoy, tout hom-
» me faisant profession de la Foy des *Musulmans*, qui negli-
» gera d'accomplir ces choses, & qui violera ou rompra cét
» accord à la maniére des infidéles, & transgressera les cho-
» ses que j'y commande, il rompt l'alliance de Dieu, resiste
» à sa volonté, & méprise son Testament, soit qu'il soit Roy,
» Prince, ou autre fidéle. Par cét accord où je me suis enga-
» gé moy-mesme à la priére des Chrêtiens, tant en mon nom
» qu'au nom de mes Disciples, d'entrer avec eux dans l'allian-
» ce de Dieu, & dans la paix des Prophetes, des Apôtres
» choisis, des Saints fidéles, & des Bien-heureux du tems
» passé, & de celuy qui est à venir. Par cette mienne allian-
» ce donc, que je veux estre executée aussi religieusement
» qu'vn Prophete envoyé de Dieu, ou qu'vn Ange qui ap-
» proche de la Majesté divine, est exact & regulier dans l'o-
» béïssance qu'il doit à sa Loy & à ses Commandemens:
» Je promets de proteger leurs Magistrats dans mes Pro-
» vinces, avec mon Infanterie & ma Cavalerie, avec mes
» troupes auxiliaires, & avec les fidéles qui me suivent. Je
» promets aussi de les défendre contre leurs ennemis, soit
» qu'ils soient proches ou éloignez, de les asseurer en paix &
» en guerre, & de conserver leurs Eglises, leurs Temples,
» leurs Oratoires, leurs Convens, & les lieux où ils font des
» Pelerinages, en quelque lieu qu'ils puissent estre situez, soit
» sur des montagnes, ou dans des vallées, dans les cavernes
» ou dans les maisons, dans les campagnes ou dans les de-
» serts, ou dans quelque autre sorte de bâtiment que ce soit,
» & de conserver aussi leur Religion & leurs biens, en quelque
lieu

Musulman signifie parmi les Turcs *croyãt*, c'est ainsi qu'ils s'appellent entre eux.

lieu qu'ils soient, soit sur la terre ou sur la mer, à l'Orient ou à l'Occident, de la mesme maniére que je me conserve, moy & mon sceptre, & que je conserve les fidéles croyans qui sont mon propre peuple. Je promets aussi de les prendre en ma protection, & de les garentir de toutes les violences & de toutes les vexations qu'on leur pourroit faire, & de repousser les ennemis qui voudroient leur faire du mal, & à moy aussi, & de leur resister vigoureusement, tant en propre personne, que par mes serviteurs, & par ceux qui sont de mon peuple & de ma nation. Car puisque je suis établi sur eux, je dois & suis obligé de les défendre, & de les garentir de toute adversité, & d'empécher qu'aucun mal ne leur arrive, qui n'arrive auparavant aux miens, qui travaillent avec moy à la mesme œuvre. Je promets en oûtre de les exempter de toutes les charges, que sont obligez de porter les confédérez, soit par prests d'argent ou par impositions; de-sorte qu'ils ne seront obligez de payer que ce qu'il leur plaira, sans que l'on puisse leur faire aucun trouble, ni aucune peine pour cela. Un Evesque ne sera point osté de son Diocese, ni aucun Chrêtien contraint de renoncer sa Foy, ni aucun Moine sa profession, ni aucun Pelerin troublé en faisant son pelerinage, ni aucun Religieux dans sa cellule; & on ne pourra non plus ruïner leurs Temples, ni les convertir en Mosquées: pource que celuy qui fait cela, rompt la presente Alliance de Dieu, s'oppose à son Messager, & rend nul le Testament divin. On ne mettra aucune imposition sur les Moines ou sur les Evesques, ni sur aucun de ceux qui ne sont point sujets aux taxes, à moins que ce soit de leur consentement. La taxe que l'on demandera aux riches Marchands, aux Pescheurs de perles, & aux Mineurs qui tirent leurs pierres précieuses, & leur or & leur argent, non plus que celle des autres Chrêtiens riches & opulents, n'excédera

» pas vn écu par an; & se prendra seulement sur ceux qui
» sont domiciliez & habituez en lieu certain & arresté, &
» non pas sur les voyageurs, ou sur ceux qui n'ont point de
» demeure asseurée; qui ne seront sujets à aucunes imposi-
» tions, ni aux contributions ordinaires, s'ils n'ont des biens
» & des héritages. Car celuy qui est obligé de payer legiti-
» mement & selon la loy, de l'argent à l'Empereur, payera
» autant qu'vn autre, & ne payera pas davantage, & on ne
» luy demandera rien au-delà de ses forces & de ses facultez;
» tout de mesme, celuy qui est taxé pour sa terre, pour ses
» maisons & pour son revenu, ne sera pas chargé immoderé-
» ment, ni opprimé par de plus grandes taxes que les autres
» qui payent contribution. Les conféderez ne seront point
» obligez d'aller à la guerre avec les *Musulmans* contre leurs
» ennemis, soit pour combattre, ou pour découvrir leurs ar-
» mées; parce que les alliez ne doivent pas estre employez
» dans des executions militaires, ce traité n'estant fait avec
» eux que pour les soulager, & pour empécher qu'ils ne soient
» foulez : au-contraire les *Musulmans* veilleront pour eux,
» feront garde & les défendront. Qu'on ne les oblige donc
» point d'aller au combat, de s'opposer aux ennemis, ni de
» donner des chevaux & des armes, si ce n'est volontaire-
» ment, & ceux qui en fourniront de la sorte, en seront re-
» connus & récompensez. Aucun *Musulman* ne tourmentera
» les Chrêtiens, & ne disputera avec eux si ce n'est de civili-
» té, il les traitera humainement, & s'abstiendra de leur fai-
» re aucune violence en quelque maniére que ce soit. S'il ar-
» rive à quelque Chrêtien de commettre vn crime, ou de
» tomber dans quelque faute, le *Musulman* est obligé de l'as-
» sister, d'interceder pour luy, d'estre sa caution, & d'accom-
» moder son affaire; il pourra mesme racheter sa vie, & il
» ne sera point abandonné, ni privé de secours, à cause de la
» divine alliance faite avec eux, & qu'ils doivent joüir de ce

« que joüiſſent les *Muſulmans*, & ſouffrir ce qu'ils ſouffrent; « & de l'autre part, que les *Muſulmans* joüiſſent de ce qu'ils « joüiſſent, & qu'ils ſouffrent ce qu'ils ſouffrent: & confor- « mément à ce traité, qui eſt fait à la juſte priére des Chrê- « tiens, & conformément à la diligence requiſe pour confirmer « ſon autorité, vous eſtes obligez de les proteger, de les ga- « rantir de toute ſorte de calamité, de leur rendre tous les « bons offices poſſibles, & de faire en-ſorte que les *Muſul-* « *mans* partagent avec eux la bonne & la mauvaiſe fortune. « Il faut de plus avoir vn ſoin particulier qu'on ne leur faſſe « aucune violence en matiére de mariage; c'eſt à ſçavoir, qu'on « ne forcera point les peres & les meres de donner leurs fil- « les en mariage à des *Muſulmans*, & qu'on ne les troublera « point pour avoir refuſé leurs fils ou leurs filles en maria- « ge, parce que cette action eſt purement volontaire, & ſe « doit faire de bon cœur & avec joie. Que s'il arrive qu'vne « femme Chrêtienne ſe joigne à vn *Muſulman*, il doit luy « laiſſer la liberté de ſa conſcience, & ſouffrir qu'elle obéïſſe « à ſon pere ſpirituel, & qu'elle ſoit inſtruite en la doctrine de « ſa foy, ſans aucun empeſchement. Il la laiſſera donc en re- « pos, & ne la tourmentera point, ſoit en la menaçant du « divorce, ou en la preſſant de renoncer ſa Religion; & s'il « fait le contraire à cét égard, il mépriſe l'alliance de Dieu, « il ſe revolte contre le traité fait par ſon Meſſager, & de- « vient du nombre des menteurs. Si les Chrêtiens veulent « réparer leurs Egliſes, leurs Monaſtéres, ou les autres lieux, « où ils font le ſervice divin, & qu'ils ayent beſoin de l'aſſi- « ſtance & de la liberalité des *Muſulmans*, ils ſont obligez « d'y contribuer de tout leur pouvoir, & de leur accorder « ce qu'ils demandent, non pas à deſſein de le redemander, « ou d'en tirer récompenſe, mais gratuitement, comme vne « marque de leur bonne volonté pour leur Religion, & pour « obéïr au traité fait par le Meſſager de Dieu, & en veuë de «

» l'obligation qu'ils ont de l'executer & de l'accomplir. Ils
» n'opprimeront aucun d'eux vivant parmi les *Musulmans*,
» ils ne les haïront point, ils ne les obligeront point à por-
» ter des lettres, ou à servir de guides, & ne leur feront vio-
» lence en quelque maniére que ce soit ; car celuy qui exer-
» ce sur eux ces sortes de tyrannies, est vn oppresseur, vn en-
» nemi du Messager de Dieu, & vn rebelle à ses commande-
» mens. Voilà les choses qui ont esté arrétées entre Maho-
» met, le Messager de Dieu, & les Chrêtiens. Les conditions
» ausquelles je les engage en conscience, sont, Qu'aucun
» Chrêtien n'entretienne vn soldat ennemi des *Musulmans*,
» & qu'il ne le reçoive point en sa maison, soit en public ou
» en secret ; qu'il ne donne aucune retraitte à vn ennemi des
» *Musulmans*, & qu'il ne souffre point qu'il fasse sejour dans
» leurs maisons, dans leurs Eglises, ou dans leurs Convens
» de Religieux ; qu'il ne fournisse point sous main le camp
» de leurs ennemis, d'hommes, d'armes, & de chevaux, &
» qu'il n'ait aucune correspondance ou engagement avec eux,
» soit par écrit ou autrement ; mais que se retirant en quel-
» que lieu de seureté, ils songent à leur propre conservation
» & à la défense de leur Religion. Qu'ils fournissent pendant
» trois jours à tout *Musulman* les choses necessaires pour sa
» subsistance, & pour celle de ses bestes, & cela honneste-
» ment, & en différentes sortes de viandes ; qu'ils fassent aussi
» tout leur possible pour les défendre si on les attaque, &
» pour les garder de tous accidens fâcheux. C'est-pourquoy,
» si quelque *Musulman* souhaitte de se cacher dans quelques-
» vnes de leurs maisons, ils le cacheront de bon cœur, &
» le tireront du péril où il se trouve, sans le découvrir à son
» ennemi. Si les Chrêtiens gardent la foy de leur côté, ceux
» qui violeront quelques-vnes de ces conditions, quels qu'ils
» puissent estre, & feront quelque chose au-contraire, seront
» privez des avantages contenus dans l'alliance de Dieu, & de

ſon Meſſager, & ſeront indignes de joüir des privileges ac- «
cordez aux Eveſques & aux Moines Chrêtiens, & les Croyans «
de ce qui eſt contenu dans l'Alcoran. «

C'eſt-pourquoy je conjure mon peuple, au nom de «
Dieu, & par ſon Prophete, d'entretenir fidélement toutes «
ces choſes, & de les accomplir en quelque lieu de la terre «
qu'ils ſoient; & le Meſſager de Dieu les en récompenſera, «
pourveu qu'ils les obſervent inviolablement, juſques au «
jour du jugement, & juſques à la diſſolution du monde. «
Les témoins des preſentes conditions dont Mahomet le «
Meſſager de Dieu eſt demeuré d'accord, ſont *Abu-Bacre* «
Aſſadiqu, Omarben-alcharab, Ithman ben Afan, Atiben abi-taleb. «
& pluſieurs autres; le Secretaire qui les a écrites, eſt *Moa-* «
via ben abi Sofian, ſoldat du Meſſager de Dieu, le dernier «
jour de la lune du quatriéme mois, la quatriéme année de «
l'Hegire à Medine. Dieu veüille récompenſer ceux qui ſont «
témoins de cét écrit. Gloire ſoit à Dieu, Seigneur de toutes «
créatures. «

Quoique les Turcs nient que ce traité ait eſté fait par Mahomet avec les Chrêtiens, il ne laiſſe pas de paſſer pour véritable parmi pluſieurs bons Auteurs, qui diſent qu'il le fit, & qu'il le confirma dans vn tems où ſon Royaume eſtoit foible, & qu'il faiſoit la guerre aux Arabes; & que pour n'eſtre pas attaqué par deux ennemis tout à la fois, il s'aſſeura des Chrêtiens, par cette ligue qui fut faite dans le Monaſtére des Moines du Mont-Carmel, d'où ces Religieux tirent leur nom. Mais voyons de quelle maniére il l'obſerva dans la ſuite des tems. Auſſi-toſt qu'il eut aſſeuré ſon Empire, & qu'il ſe vid en état par ſes mauvaiſes fineſſes, & par l'heureux ſuccés de ſes armes, de ne craindre perſonne, il écrivit ſon Chapitre *de l'Epée*, appellé peut-eſtre ainſi, parce que les premiéres paroles en ſont ſouvent gravées ſur les cimetéres des Turcs, que l'on fait à Damas,

C'eſt vn Chapitre de l'Alcoran qui s'appelle ainſi.

& ſur leurs autres armes; & vn autre Chapitre de l'Alcoran, appellé le Chapitre *des Batailles*, que les Turcs liſent toûjours avant que d'aller au combat, dans leſquels il parle bien d'vn autre ton; car ces paroles modeſtes rapportées dans ce traité cy-deſſus, *Si vous n'adorez pas ce que j'adore, que vôtre Religion ſoit pour vous, & la mienne pour moy*, & toutes les autres promeſſes faites aux Chrêtiens ſont changées en celles-ci, qui vont à leur ruïne totale; *Quand vous vous rencontrez avec des Infidéles*, dit-il, *coupez leurs teſtes, tuez-les, prenez-les priſonniers, liez & enchaînez-les, juſques à ce que vous jugiez à propos de leur donner la liberté, ou de leur faire payer rançon; & ne ceſſez point de les perſecuter juſques à ce qu'ils ayent mis les armes bas, & qu'ils ſe ſoient ſoûmis à vous.* Voilà de quelle maniére les Turcs ſouffrent aujourd'huy la Religion Chrêtienne. Comme ils ſçavent qu'on ne peut forcer la volonté des hommes, ni aſſujettir leurs conſciences, il n'y a point d'artifices & de tyrannie qu'ils ne pratiquent, pour rendre les Chrêtiens pauvres, mépriſables, & leur vie chagrine & malheureuſe; de-ſorte que la tolerance qu'ils ont pour leur Religion, eſt plûtoſt vn ſupplice & vne perſecution, qu'vne grace ou vne faveur.

La Religion Mahometane ſouffre bien que les Chrêtiens ayent des Egliſes, & des maiſons Religieuſes dans les lieux où il y en a de bâties depuis pluſieurs années: mais elle ne veut pas qu'on en bâtiſſe de nouvelles. Les Chrêtiens peuvent en réparer les couvertures & les voûtes, mais ils n'oſeroient y en ajoûter. Et s'il arrive que le feu ou quelque autre accident ruïne le bâtiment, ils ne peuvent rétablir les fondations, ni les rendre capables de ſoûtenir vn nouvel edifice. C'eſt-pourquoy il faut que les Egliſes Chrêtiennes qui ſont aujourd'huy dans les Etats du Turc, périſſent avec le tems, comme cela eſt déja arrivé en pluſieurs endroits. En l'année mil ſix cens ſoixante, il arriva vn grand

embrasement à *Galata*, & ensuite à Constantinople, plusieurs Eglises & plusieurs Chapelles des Chrêtiens en furent brûlées & reduites en cendres. Mais leur zéle & leur piété les ayant aussi-tost fait rebâtir, à peine furent-elles achevées, que l'on les abatit par ordre du Magistrat; les Turcs disans qu'il n'estoit pas permis de rebâtir des Eglises, dont il ne restoit que les fondemens.

CHAPITRE III.

Par quels moyens, & par quels artifices la Religion des Turcs s'est accruë.

QUOIQUE les Turcs témoignent en apparence qu'ils souffrent toutes sortes de Religions, leur loy leur permet neantmoins de forcer la conscience des hommes, & de les obliger à faire profession de leur croyance; ce qu'ils font en plusieurs maniéres. Car quand il arrive qu'vn particulier se fait Turc, tous les enfans qu'il a au-dessous de quatorze ans, sont obligez de faire profession de la mesme Religion, quoiqu'ils ayent esté instruits & élevez dans celle du pere. Ceux qui parlent contre la Loy de Mahomet, ou qui sans y penser, ou quand ils sont yvres, promettent de se faire Turcs, ou qui ont couché avec vne femme Turque, sont obligez de souffrir le martyre, ou de devenir Apostats. Je ne parlerai point d'vne infinité d'autres artifices, dont ils se servent pour engager les Chrêtiens dans la fausse doctrine de leur abominable Mahomet.

Les Turcs ont encore vne autre Politique, qui contribuë beaucoup à avancer leur Religion; c'est qu'ils ont fait vn article de foy de ne point rendre par composition ou volontairement aucune ville ou aucune place forte, où il y a vne Mosquée, & où on a vne fois enseigné le Mahometis-

me : de-ſorte qu'ils ne ſont pas plûtoſt maîtres d'vne place conquiſe, qu'ils y bâtiſſent des temples ; & par-là ils impoſent aux conſciences des hommes, vne loy qui les oblige à la défendre avec obſtination juſques à la derniére extremité. Ce qui a quelquefois eu plus de pouvoir ſur l'eſprit des Turcs, que n'auroit eu la crainte de la faim, de la mort, & des autres extremitez que l'on ſouffre pendant vn long ſiége, ou quand vne ville eſt priſe d'aſſaut.

Il n'y a perſonne qui ne ſçache par quels motifs tout différens les hommes ont embraſſé le Chriſtianiſme ou le Mahometiſme. Il n'y a rien eu qui ait porté les hommes à recevoir le premier, que la prédication d'vn petit nombre de pauvres peſcheurs, autoriſez par des miracles, par des ſignes, & par des dons, & des inſpirations du Saint Eſprit. Ils promettoient aux hommes par leur doctrine vne autre vie, & des choſes toutes ſpirituelles aprés la ſéparation de l'ame d'avec le corps. Cette Religion ne fut pas plûtoſt preſchée, qu'elle fut combatuë, par les Empereurs, & par les Rois qui s'en moquérent, qui la mépriſérent, & qui perſecutérent juſques à la mort, ceux qui en faiſoient profeſſion. Voilà toutes les douceurs, & tous les avantages qu'elle promettoit aux hommes. Le Mahometiſme au-contraire, s'eſt établi dans le monde par l'épée & par la force ; les difficultez qu'il ne pouvoit reſoudre, eſtoient ſurmontées par la violence ; il donna autant d'étenduë à ſon pouvoir ſpirituel, qu'à ſon pouvoir temporel ; il rendit ſes preceptes & ſes commandemens faciles & agréables, & les accommoda auſſi-bien à l'imagination qu'à la ſenſualité des peuples. Il ne leur repreſenta pas le Paradis d'vne maniére ſpirituelle, il ne leur y propoſa pas des plaiſirs que l'on ne peut exprimer, ni des tranſports de joie, qui ne raviſſent que l'ame. Il leur fit au-contraire, vn plan de choſes groſſiéres & ſenſibles ; il leur propoſa de

belles

belles femmes avec des yeux bien fendus, vne durée de plaisirs infâmes de soixante ans, des festins superbes, & des ragousts capables de contenter les plus gourmands, & les plus friands tout ensemble, & vne infinité d'autres choses aussi extravagantes que cela, pour ceux qui ont de la connoissance & du discernement. Cependant ces folies n'ont pas laissé de trouver vne multitude infinie de personnes charnelles qui les croyent, & qui les défendent comme vne vérité. Mais comme cette doctrine choque la raison & le bon sens, les gens de loy qui sont les plus éclairez d'entre les Turcs, en doutent, & principalement des choses qui regardent l'autre vie. Cette representation grossiére & matérielle, qu'on leur fait des plaisirs de l'autre monde, leur rend suspect le systeme de la Religion de Mahomet. Il semble par ce que nous venons de dire, que ces gens-là devroient avoir de la disposition à changer de croyance, & en recevoir vne plus raisonnable; & que les Juïfs, desquels la plus grande partie de la superstition de Mahomet a esté empruntée, pourroient aisément les convertir, & en faire des proselytes, ou que les Chrêtiens pourroient leur enseigner les divins mystéres de leur sainte Religion. Mais les premiers sont tellement méprisez parmi les Turcs, qui les regardent comme les derniers, & comme les plus méchans de tous les hommes, qu'il n'y a pas lieu d'esperer que leur loy ait jamais aucun crédit sur leur esprit. Il n'y a guére plus d'apparence que les Chrêtiens puissent faire aucun progrés de ce côté-là, tant qu'ils les croiront idolâtres, comme ils font, à cause des images qu'ils ont dans leurs Eglises, pour lesquelles ils ont vne aversion mortelle.

Comme la Religion Mahometane s'est introduite dans le monde par la force des armes, & que les Turcs croyent que les ames de ceux qui meurent à la guerre contre les Chrêtiens, sont immédiatement enlevées en Paradis, sans

avoir fait auparavant aucunes des choses commandées par leur loy; il ne faut pas s'étonner si cette opinion augmente leur courage. C'est ce qui fait que leurs soldats craignent si peu la mort, & qu'il y en a tant parmi eux, comme nous le voyons par l'Histoire, qui y courent aveuglément, méprisant tellement la vie, qu'ils comblent des fossez & des ruisseaux de leurs corps, pour faire que leurs camarades aillent plus aisément aux ennemis.

L'heureux succés des armes des Mahometans leur est encore vne raison pour prouver la vérité de leur Religion; car ils croyent que Dieu est l'auteur de tous les bons evénemens, & que plus leurs armes sont heureuses, & plus il se declare pour eux, & pour leur Religion. C'est sur ce principe principalement, que les Turcs ont si fort en horreur les Juïfs, qu'ils appellent abandonnez de Dieu, parce qu'ils sont vagabonds par toute la terre, & qu'ils n'ont aucune puissance temporelle, qui les soûtienne & qui les protege. Je me suis informé fort soigneusement, s'il estoit vray que les Turcs ne vouloient pas souffrir, comme on le dit, qu'vn Juïf se fît de leur Religion, sans se faire Chrêtien auparavant; mais j'ai trouvé que cela est faux. Cependant, il est tres-vray, qu'ils ne veulent point qu'on enterre dans leurs cimetiéres, les corps des Juïfs qui se sont faits Turcs; & que d'ailleurs les autres Juïfs n'y prenant point de part, les carcasses de ces misérables sont ordinairement jettées dans vn trou à l'écart, & éloigné de la sepulture des vns & des autres, comme indignes, mesme aprés la mort, de la societé de tous les hommes.

CHAPITRE IV.

De la charge & du pouvoir des Mouftis, & de quelle maniére ils se gouvernent dans les affaires de la Religion.

LE *Moufti* est le Chef principal de la Religion Mahometane, ou l'oracle qui resout toutes les questions difficiles de la loy : il est fort respecté & en grande venération parmi les Turcs ; son éléction dépend absolument du Grand-Seigneur, qui choisit toûjours pour remplir cette place, vn homme de probité, sçavant dans la loy, & considérable pour sa vertu. Son autorité est si grande, que quand il juge, ou qu'il décide de quoy que ce soit ; le Grand-Seigneur mesme n'y contredit jamais, & ne s'y oppose en quelque maniére que ce soit.

Son pouvoir n'est pas de contraindre, mais de resoudre les difficultez, & de persuader dans les matiéres civiles, criminelles, & d'Etat. Les resolutions qu'il donne, il les donne par écrit, la question ayant esté auparavant bien établie, & mise en peu de mots sur le papier ; au bas de laquelle, il met son jugement par vn *Oüy*, ou par vn *Non*, ou d'vne autre maniére courte, que l'on appelle *Festa*, ou Sentence, aprés laquelle il ajoûte ces mots, *Dieu le sçait mieux*. Ce qui fait voir evidemment, que son jugement n'est pas infaillible. Quand cette *Festa* ou Sentence est portée au *Cadis* ou Juge, il la suit dans le jugement qu'il rend ; desorte que l'on void des procez de grande importance terminez en vne heure, sans que l'on puisse s'opposer à l'execution de l'Arrest, ni en appeller, ni se servir des artifices que l'on employe ordinairement pour les allonger.

Le Sultan le consulte dans les affaires d'Etat, comme quand il est question de condamner à la mort quelque

personne eminente en dignité, ou quand il s'agit de faire la paix ou la guerre, ou de quelque autre chose importante à l'Empire, soit qu'il en vse ainsi pour paroître juste & religieux, ou pour obliger les peuples à obéir plus volontairement. Quoiqu'il en soit, le Grand-Seigneur ne bannit presque jamais vn Premier Visir, ni oste vn Bacha de son employ sous prétexte de crime, ou entreprend aucune affaire considérable, qu'il n'ait la Sentence du *Moufti;* parce que les hommes croyent qu'il y a plus d'equité dans le jugement d'vn homme de bien, que dans le pouvoir absolu du Prince. Et il arrive rarement, quoique le Grand-Seigneur soit au-dessus de la loy, qu'il agisse si irreguliérement que de mépriser vne autorité dans laquelle leur Religion a mis le pouvoir de juger toutes sortes de différends.

Il arrive pourtant quelquefois que le Grand-Seigneur luy fait des demandes qu'il ne peut resoudre en satisfaisant à sa conscience, & au Sultan tout ensemble; & ces scrupules du *Moufti*, font que les affaires importantes de l'Etat trouvent des obstacles, & souffrent du retardement. Mais quand cela arrive, on oste le *Moufti* de sa charge, on en met vn autre à sa place, qui parle selon la volonté du Prince; & s'il arrive qu'il ne le fasse pas, on s'en défait, comme du premier, & d'vn autre encore s'il fait le difficile, jusques à ce qu'on en ait trouvé vn qui s'accommode aux interests de son Maître.

Cette charge estoit estimée autrefois plus sacrée, par les Princes Ottomans, qu'elle n'est à present; car ils n'entreprenoient point de guerre, & ne faisoient aucuns grands projets, qu'ils ne prissent auparavant avec respect l'avis du *Moufti*, sans lequel on ne pouvoit esperer aucun heureux succés; mais aujourd'huy, ils ne sont plus si soigneux de faire ces sortes de consultations. On le fait pourtant quelquefois pour la forme; mais d'ordinaire le Premier Visir

persuadé de sa suffisance, & soûtenu de son autorité, s'attribuë assez souvent le pouvoir de faire la chose, & puis il en demande l'approbation au *Moufti* selon le sens de la loy. C'est dans ces occasions où le *Moufti* trouve vn grand champ ouvert pour ses interprétations, car ils demeurent d'accord que leur loy reçoit des explications différentes selon la diversité des tems, & l'état où se trouvent les choses. Ils preschent pourtant au peuple, que l'Alcoran est parfait en toutes ses parties, & qu'il ne contient rien de defectueux; mais cela n'empéche pas que les politiques ne croyent que l'on peut ajoûter à la loy, & l'accommoder à l'état present des affaires de l'Empire, toutes les fois qu'il en revient quelque avantage; parce, disent-ils, que la loy n'a pas esté donnée pour servir d'empéchement à la propagation de leur foy, mais au-contraire, pour procurer son avancement.

On demanda vne fois au *Moufti*, comment vn Turc se devoit conduire dans ses devotions, s'il se trouvoit dans les parties Septentrionales du monde, où le jour n'est que d'vne heure en hyver, & comment il pourroit faire pour s'acquiter des priéres qu'il est obligé de faire cinq fois en vingt-quatre heures, à sçavoir, au matin, à midy, aprés midy, à soleil couchant, & à vne heure & demie de nuit, le jour n'ayant qu'vne heure en ce païs-là. A quoi le *Moufti* répondit que Dieu ne commandoit pas absolument des choses difficiles, comme elles sont dans l'Alcoran, mais qu'il faloit les regler selon les lieux & les tems, & faire les priéres plus courtes, la premiére fois avant le jour, deux autres à l'heure du jour, & les deux autres aprés qu'il ne fait plus jour, & qu'en faisant cela on satisfaisoit à son devoir.

On proposa vne question de pareille nature au *Moufti*, touchant le *Kiblah*, ou le saint lieu de la Meque, vers laquelle ils sont obligez de tourner le visage pendant qu'ils

font leurs priéres ; & on luy demanda comment il eſt poſſible, quand on eſt ſur la mer, où il n'y a point de marque qui puiſſe faire connoître ſa ſituation, ſur tout à d'auſſi mauvais Geographes que ſont les Turcs, de s'acquiter de cette obligation religieuſe. A quoy le *Moufti* répondit à peu prés comme à la premiére, en leur ordonnant de faire vn mouvement circulaire en priant, eſtant impoſſible qu'en tournant de la ſorte, leur viſage ne ſe rencontrât du coſté de la ſainte ville ; ce qui ſuffiſoit dans vne occaſion comme celle-là.

On propoſe pluſieurs queſtions comme celle-là au *Moufti*, qui les reſout comme nous venons de dire. Mais il y en a vne fort remarquable dans *Busbecq*, qui mérite d'eſtre rapportée ici, & qui arriva de ſon tems. Comme il ſe faiſoit des priſonniers de part & d'autre, pendant les guerres de l'Empereur, & de Sultan Solyman, on demanda au *Moufti*, ſi on pouvoit échanger vn petit nombre de Chrêtiens pris priſonniers par le Grand-Seigneur, contre vn plus grand nombre de Turcs pris par l'Empereur. Le *Moufti* ſe trouva fort embarraſſé à reſoudre cette queſtion, parce qu'il luy ſembloit d'vn coſté qu'il y avoit de la honte d'eſtimer moins vn Turc qu'vn Chrêtien, & de l'autre qu'il n'y avoit point de charité de laiſſer ſouffrir des *Muſulmans*, pour des formalitez en l'air. Enfin pour ſe tirer d'vn pas ſi difficile, il eut recours à ſes livres ; il trouva que les opinions de deux Auteurs graves eſtoient partagées là-deſſus ; il ſe declara pour celle où il trouva plus de charité & de tendreſſe, & ſon avis fut qu'on la ſuivît. On fait rarement mourir le *Moufti*, tant qu'il eſt revétu de cette charge ; & quand cela ſe fait, on le degrade auparavant, aprés quoy on l'execute. Mais quand il s'agit de crimes enormes ou de trahiſon, on le met dans vn mortier qui eſt toûjours gardé pour cét effet, dans la priſon des ſept Tours à Conſtantino-

ple, où il eſt pilé & batu juſques à ce que ſes os & ſa chair ſoient reduits en boüillie.

La charge qui eſt aprés celle du *Moufti*, eſt le *Cadileſcher*, ou Juge de la milice, que l'on appelle autrement *Juge Avocat*. Il ne laiſſe pas de juger toutes les autres ſortes de procés, quels qu'ils ſoient; car en ce païs-là les ſoldats ont le privilege à l'excluſion de tous les autres ſujets, de ne plaider que devant leurs Officiers, & de n'eſtre jugez que par eux. Il faut neceſſairement que le *Moufti* ait paſſé par la charge de *Cadileſcher*, & qu'il l'ait exercée avec honneur & approbation, avant que d'arriver à cette haute dignité.

La charge qui ſuit celle-là, eſt celle de *Mollah*. Il y en a de deux ſortes, l'vne eſt de trois cens Aſpres, & l'autre de cinq cens; & on les diſtingue par la différence de leurs gages. Ceux de la premiére ſorte ſont les premiers Juges dans les petites Provinces, & ne commandent qu'à des *Cadis* de pluſieurs places riches & conſidérables. Ces gens-là deviennent aſſez ſouvent *Mouftis*; mais il faut qu'ils y arrivent par différens degrez, & qu'ils ayent commandé dans les lieux où a eſté le ſiege de l'Empire, comme dans Pruſa, & dans Andrinople, aprés quoy ils deviennent *Cadileſchers*, & quelquefois *Mouftis*.

On peut mettre ces gens-là, auſſi-bien que les *Cadis*, qui ſont les plus bas Juges, au nombre des perſonnes de Religion, auſſi-bien que le *Moufti*. Car, comme je l'ai déja dit, les Turcs croyent que leurs loix civiles viennent de leur Prophete, & de leurs autres Interprétes, qu'elles ſont d'auſſi grande obligation, que celles qui regardent le ſervice divin, & qu'il ne les faut point ſéparer l'vne de l'autre.

Les *Emaums*, ou Preſtres de Parroiſſe, doivent ſçavoir lire dans l'Alcoran, & eſtre parmi leurs voiſins en réputation d'honneſtes gens, & de bonne vie, avant que d'eſtre

admis à cette charge. Il faut aussi qu'ils ayent esté de ceux qui appellent tous les jours le peuple du haut du clocher aux heures destinées pour les priéres publiques, en proférant souvent à haute voix ces paroles : *Allah ekber, Allah ekber, eschedu en la Ilahe ilallah we eschedu enne Muhammel eweſul cuah Fleie ala ſelah heie ala Felah Allah ekber, Allah ekber, la Ilahe illah ;* c'est-à-dire, Dieu est grand, Dieu est grand, je reconnois qu'il n'y a point d'autre divinité que Dieu, & confesse que Mahomet est le Prophete de Dieu. Quand vn *Emaum* est mort, le peuple de la parroisse presente quelqu'vn au Premier Visir, pour remplir sa place, l'assurant qu'il a toutes les qualitez requises pour s'en acquiter dignement, & encore mieux que le précédent. Surquoy il est immediatement reçû en la place vacante ; & afin de faire voir que les témoignages que l'on luy rend sont véritables, on luy fait lire quelque chose de l'Alcoran en presence du Premier Visir, qui l'agrée, & qui luy donne son *Teſcher*, ou ordonnance pour s'en mettre en possession. Voilà toute la cérémonie qui se pratique à la reception d'vn *Emaum*, car ils ne croyent pas qu'il reçoive aucun caractére de Prestrise, qui le distingue du reste du peuple. De-sorte que quand les *Emaums* ne sont plus revétus de cette charge, ils retournent au nombre des laïques, & leur habit n'est point différent des leurs, à la reserve qu'ils ont le turban large comme les Legistes, ou gens de loy, avec quelque petite différence dans les plis, & qu'ils le portent d'vne façon singuliére. Leur office est d'appeller le peuple aux priéres, & de les conduire dans la Mosquée aux heures destinées pour cela, & de lire tous les Vendredis de certaines Sentences, ou de certains vers tirez de l'Alcoran. Il n'y en a guére parmi eux qui se hazardent de prescher, à moins qu'ils soient bien presomptueux, ou qu'ils se sentent des dons pour cela ; mais ils laissent cét emploi aux *Soighs*, ou à ceux qui en

font

font profeſſion, & qui paſſent ordinairement leur vie dans des Convents, comme nous le dirons cy-aprés.

Le *Moufti* n'a aucune juriſdiction ſur les *Emaums*, en ce qui regarde le gouvernement; car il n'y a point de ſupériorité, ni de hiérarchie parmi eux, chacun eſt indépendant dans ſa parroiſſe, & ne peut eſtre contrôllé de perſonne, ils ſont ſeulement ſoûmis au Magiſtrat, pour les choſes civiles & criminelles.

Les gens d'Egliſe, & les gens de la Loy, ſont en grande eſtime parmi les Turcs, comme on le peut voir par les qualitez que leur donne le Grand-Seigneur, quand il leur écrit, & qu'il leur envoye ſes ordres. Voici comme il parle : *Vous qui eſtes la gloire des Juges & des hommes ſages, des treſors profonds d'eloquence & d'excellence, voſtre ſageſſe & voſtre capacité puiſſe eſtre augmentée*, &c.

CHAPITRE V.

Du revenu du Moufti, *& d'où il vient.*

APRES que le *Moufti* eſt élû, on ne pratique point d'autre cérémonie que celles-cy, pour l'établir dans ſa charge. Il ſe preſente devant le Grand-Seigneur, qui le reveſt d'vne riche veſte de martres ſibelines, qui vaut du moins mille écus. Il luy fait enſuite preſent d'vne ſomme de mille écus en or, enveloppez dans vn mouchoir, qu'il luy met luy meſme dans le rendouble de ſon habit de deſſous, qui eſt à l'endroit de ſa poitrine; & luy fait vn fonds pour ſubſiſter de deux mille Aſpres par jour, qui font environ cinq livres ſterling, ou ſoixante-cinq livres monnoye de France : il n'a que cela de revenu certain. Mais il peut diſpoſer de quelques benefices qui dépendent de certaines Moſquées royales, & en tirer le plus d'argent qu'il peut, ſans crain-

dre la ſimonie, ni d'eſtre accuſé de corruption.

Quant aux Sentences qu'il rend, que l'on appelle *Feſta*, il n'en tire pas vne Aſpre, quoique chacune en coute huit, qui ſe donnent à ſes Officiers, c'eſt à ſçavoir à ſon *Muſewedegi*, ou à celuy qui poſe la queſtion & qui l'établit, cinq Aſpres; à ſon *Mumeiz*, ou à celuy qui la copie, & qui la met au net, deux Aſpres, & à celuy qui garde le ſeau du *Moufti*, vne Aſpre.

Le *Moufti* a fort peu d'autres profits, ſi ce n'eſt que lorſqu'il entre dans cette charge, tous les Ambaſſadeurs & tous les Reſidens des Princes étrangers le viennent feliciter, auſſi-bien que les Agens de pluſieurs Bachas, qui ſe trouvent à la Porte, & comme ce n'eſt pas la coûtume d'y venir les mains vuides, chacun luy fait des preſens, qui ſont eſtimez du moins cinquante mille écus.

Quand vn *Moufti* eſt depoſé & privé de ſa charge, & qu'il n'y en a point d'autre raiſon, que la volonté abſoluë du Grand-Seigneur, on le gratifie d'vn *Arpalik*, c'eſt-à-dire, du pouvoir de diſpoſer de quelques emplois de judicature, en certaines Provinces, dont il a la ſurintendance. Cela luy produit vn revenu ſuffiſant pour ſubſiſter avec honneur. Et parce que c'eſt vne perſonne, dont les avis & les conſeils ſont de grande autorité & de grand poids auprés du Grand-Seigneur, & du Viſir; que ſa parole, & le rapport qu'il fait des affaires, eſt fort conſidéré, & que les Sentences favorables qu'il rend, ſont fort eſtimées: il eſt cheri & careſſé de tous les grands Seigneurs de l'Empire, qui n'ont point de moyen plus ſeur pour gagner l'amitié d'vn Turc, que les preſens, qui font plus d'effet ſur eux, que tous les ſervices, & tout le mérite du monde.

CHAPITRE VI.

Des Emirs.

l'EmirBachi, *ou Chef de la race de Mahomet.*



NOus pouvons mettre les *Emirs*, que l'on appelle autrement *Eulad Resul*, au nombre des personnes de Religion, parce qu'ils sont de la race de Mahomet. Ils portent tous vn turban d'vn vert de mer enfoncé, qui est la couleur de leur Prophete. Et comme les Turcs ont beaucoup de vénération pour ce sang, qu'ils estiment saint & sacré, le Magistrat seculier leur a accordé plusieurs privileges, & entre autres choses, qu'ils ne peuvent estre outragez & frapez par vn Turc, qu'il ne luy en coûte la main droite; mais de-peur que cette liberté ne leur donne trop de licence, & qu'ils n'abusent de cette impunité, ils ont vn

Général ou Supérieur, que les Turcs appellent *Nakib Eschrel*, qui a ses Officiers & des Sergens sous luy, avec pouvoir de vie & de mort sur tous ceux qui luy sont soûmis; mais il ne fait jamais l'affront à ceux de cette Race, d'en faire mourir aucun publiquement. Quoiqu'il y en ait peu entre eux qui puissent bien prouver qu'ils descendent de Mahomet, on ne laisse pas de les aider, quand ils ont le moindre pretexte d'y prétendre, toutes les fois que le *Nakib* les veut favoriser; ce qu'il fait autant qu'il luy est possible, pour s'acquerir de nouveaux sujets; & afin que cela se fasse sans scandale, il luy donne vn tableau où est sa genealogie, & celle de ses ancestres. Cela est cause que les Turcs qui sont bien informez de ces abus, les estiment moins qu'ils n'ont fait autrefois; & qu'ils ne font point de scrupule, quand ils en trouvent quelqu'vn qui jure, ou qui fait quelque insolence, de le bien battre, aprés luy avoir osté son turban vert, & l'avoir baisé avec respect.

Leur second Officier s'appelle *Alemdar*, c'est celuy qui porte l'étendart vert de Mahomet, toutes les fois que le Grand-Seigneur paroist dans quelque cérémonie publique. Ces gens-là peuvent posséder toutes sortes de charges, il y en a fort peu qui s'appliquent au commerce, si ce n'est à celuy qu'ils appellent *Esirgi*, c'est-à-dire, d'acheter & de revendre des esclaves, à quoy ces gens-là ont beaucoup d'inclination, parce qu'il s'agit de tenir des Chrêtiens dans la servitude & dans les fers. Ils sont naturellement les plus abominables sodomites, & les plus grands débaucheurs de jeunes garçons, qu'il y ait au monde, surpassant, en ce peché contre nature, la plus débordée impureté des Tartares,

CHAPITRE VII.

Des fondations & des revenus des Mosquées royales, & de quelle maniére on paye les dismes qui servent à l'entretien des Prestres.



Vn Emaum ou Prestre d'vne Mosquée Royalle.

LES Turcs sont fort magnifiques dans les Mosquées, & dans tous les edifices qu'ils bâtissent en l'honneur de Dieu, & qui sont destinez à son service : ils le sont non seulement à l'égard des bâtimens; mais aussi en ce qui regarde leurs revenus, & en tout ce qui peut conserver à la posterité, la memoire de ceux qui les ont fondées, ou qui y ont contribué. On entretient de ces revenus-là, vn grand nombre de pauvres, qui prient incessamment pour les ames de ceux qui croyent que ces priéres leur sont ne-

ceſſaires aprés la mort, je parle de ceux qui ont cette croyance, parce que les Turcs ne ſont pas d'accord entre eux, de l'état où ſont les ames juſques au jour du Jugement, cette queſtion n'eſtant point decidée, ni comme vn article de foy, ni comme vne choſe revelée dans l'Alcoran. Les libéralitez qui ont eſté faites de tems en tems, pour ces lieux deſtinez au ſervice divin, ſont aujourd'huy ſi grandes, que par le compte que l'on m'en a fait, elles vont à vn tiers des terres de l'Empire.

Les principales Moſquées, & qui ont les plus grands revenus, ſont celles de fondation royale, que l'on appelle en Turc *Selatia Giameleri*; Le *Kuſlir Aga*, ou le Chef des Eunuques noirs des femmes du Sultan, en a la ſurintendance, avec pouvoir de diſpoſer de toutes les charges Eccleſiaſtiques, & de tous les emplois qui en dépendent; cela augmente beaucoup le credit qu'il a d'ailleurs, auſſi-bien que ſon revenu, y ayant pluſieurs de ces Moſquées royales en divers lieux de l'Empire; mais particuliérement aux endroits où les Empereurs ont fait autrefois, & font à preſent leur reſidence, comme à Pruſa, à Andrinople, & à Conſtantinople. Les Moſquées royales de Conſtantinople, ſont Sainte Sophie, celle du Sultan Mahomet, qui prit cette ville ſur les Chrêtiens, celles des Sultans *Bajazet*, *Selim*, *Solyman*, *Ahmet*, & trois autres bâties par les Reines meres, dont l'vne l'a eſté depuis peu par la mere du Sultan d'aujourd'huy qui l'a richement fondée.

Je ne veux pas entreprendre de donner à mon Lecteur le détail de tous les revenus particuliers de ces Maiſons royales; mais il eſt certain qu'ils répondent en tout à la grandeur de leurs fondateurs. Je me contenterai de parler de Sainte Sophie, bâtie par l'Empereur Juſtinian, & rebâtie enſuite par Theodoſe, c'eſtoit la Métropolitaine de l'ancienne Byzance, & l'Egliſe capitale du Patriarche de Gre-

ce; elle subsiste encore aujourd'huy, & est employée par les Turcs au service divin. La barbarie & la superstition Mahometane n'a pas esté si sacrilege, que de toucher à ses revenus, elle les a au-contraire, conservez & augmentez en telle sorte, qu'ils peuvent aller du pair avec les plus riches fondations religieuses de toute la Chrétienté. Ayant eu vn jour la curiosité d'avoir vn extrait des Registres de cette Eglise, de tous les dons qui luy ont esté faits par des particuliers, de toutes les terres qui en dépendent, de tout l'argent qu'elle a à interest, & en vn mot, de tous ses revenus. J'offris selon mon pouvoir, vne somme d'argent assez considérable à celuy qui les gardoit, pour me le donner; mais soit qu'il le fist par ostentation, ou qu'il crût faire vn peché, de donner connoissance à vne personne de ma Religion des libéralitez pieuses de ses Princes, il me dit qu'elles estoient en si grand nombre, que l'extrait en feroit vn gros volume, & que cette connoissance seule, estoit l'estude & l'occupation toute entiére de ceux qui sont employez à cela. Mais quoiqu'il en soit, j'ai esté assûré par des personnes qui le sçavent tres-bien, & qui ne grossissent pas les choses plus qu'il ne faut; que le revenu de cette Mosquée monte à plus de cent mille Sequins par an, qui se levent dans l'enceinte des murailles de Constantinople. Le Sultan en releve, & luy paye par redevance mille & vn Aspre par jour, pour le fonds sur lequel est bâti le Serrail, qui faisoit du tems des Empereurs Chrêtiens, vne partie des jardins de cette Eglise magnifique, & que les Turcs crûrent vn sacrilege de séparer tout-à-fait du service divin, auquel il estoit destiné, quoique son admirable situation ne permît pas qu'il servît à autre chose, qu'à bâtir la demeure du Sultan. Ils ont ajoûté vn Aspre de plus pour faire voir que les mille ne suffisoient pas pour l'vsage que l'on faisoit des terres de l'Eglise, & que l'on pouvoit les augmenter, selon

que la pieté & la devotion des Empereurs qui viendroient aprés, les y porteroit.

Les Turcs disent que Constantinople fut pris vn Mercredi, & que le Vendredi d'aprés, qui est leur Dimanche, le Sultan victorieux, qui fut appellé pour la premiére fois Empereur, alla en pompe rendre graces à Dieu de sa victoire dans le temple de Sainte Sophie: Et que son bâtiment superbe & magnifique, luy plût si fort que sur le champ il ajoûta vne rente de mille Sequins par an, à ses autres revenus, pour servir à entretenir des *Imans* des Docteurs de la Loy, des *Talismans*, & d'autres gens qui ont soin de l'education de la jeunesse, & qui leur apprennent à lire, à écrire, & les principes de leur Loy & de leur Religion.

Depuis ce tems-là, d'autres Empereurs ont bâti auprés de cette Eglise, des *Turbes*, ou des Chapelles pour leur servir de tombeaux, dans l'vne desquelles est enterré Sultan *Selim*, surnommé *Sarbose* ou l'yvrogne, avec ses cent enfans; à quoy ils ont ajoûté vn fonds pour servir à l'entretien des lampes & des chandelles qui y brûlent nuit & jour, & à celuy des pauvres, qui prient pour leurs ames; car la plupart des Turcs, comme je l'ai déja dit, sont persuadez que cela leur sert aprés la mort; quoiqu'on ne le presche pas, & que l'on n'oblige personne à le croire comme article de foy. Outre les fonds dont nous venons de parler, il y en a qui sont destinez pour nourrir vn grand nombre de pauvres, qui se trouvent tous les jours à de certaines heures aux portes de cette Eglise, où on donne à chacun la portion qui leur est destinée; mais quoique ces dépenses soient excessives, on ne laisse pas de mettre tous les ans de grandes sommes de deniers dans le Tresor de la Mosquée, que l'on garde pour les necessitez de l'Eglise, comme pour les reparations, & pour les bâtimens qu'il faudroit faire, s'il

arrivoit quelque incendie, ou quelque autre fâcheux accident.

Outre les edifices somptueux & magnifiques, qui composent le corps des Mosquées royales, on y a joint de certains colleges pour des écoliers en la loy, que l'on appelle *Themele*, des dehors pour des cuisines, où on apprește les viandes pour les pauvres, des hôpitaux que l'on appelle *Timarhanclar*, des *Hans*, ou maisons pour les étrangers, ou voyageurs, des fontaines publiques, des boutiques pour des artisans, & des ruës toutes entiéres de logemens pour la demeure des pauvres, qui n'ont pas moyen de se loger mieux.

Toutes ces dépendances apportent quelque revenu à la Mosquée, qui est mis entre les mains de celuy qui en est le Directeur, que l'on appelle *Mutevelli*. Mais parce que cela ne suffit pas pour l'entretenir, il y a plusieurs terres, plusieurs villages, plusieurs montagnes, plusieurs bois, & des païs entiers qui sont assignez pour cela, que l'on appelle *Wakfi*, & que l'on donne à ferme pour vn certain prix au profit de la Mosquée: il y a des rentes qui se payent en bled, d'autres en huile, & d'autres en d'autres sortes de denrées. On affecte vne partie des païs nouvellement conquis, pour l'entretien des Mosquées qui sont bâties depuis peu; comme, par exemple, de celuy conquis aux environs de Neuhauzel, dont deux mille villages payent contribution au Turc, comme je l'ai appris de celuy qui en donna le compte au Grand-Seigneur; on a assigné de certaines terres pour augmenter le revenu de la Mosquée, que la mere du Grand-Seigneur d'aujourd'huy a bâtie à Constantinople. Ces revenus-là se levent quelquefois par forme de decimes: ce n'est pas que les Turcs se servent des dismes pour l'entretien des personnes, des lieux, & des choses qui sont destinées au service divin; mais ils les levent ainsi en quel-

ques lieux, à cause de la commodité qu'ils trouvent de s'en faire payer. Ces sortes de païs & de villages que l'on appelle *Wakfi*, sont bien-heureux en comparaison des autres; parce que les habitans, en vertu de cela, ne joüissent pas seulement de certains privileges, & de certaines franchises extraordinaires; mais parce aussi qu'ils sont exempts de l'oppression des Bachas, & des logemens des gens de guerre Turcs, & dispensez de recevoir chez eux les personnes de grande qualité, & leur train, quand ils vont d'vne Province à l'autre; lesquels s'en détournent exprés, de peur d'incommoder les habitans, par le respect qu'ils ont pour des lieux destinez à vn vsage divin.

Les Mosquées de moindre qualité, fondées par des particuliers, du consentement des *Deruises*, ou autres Ordres Religieux, & qui ne peuvent avoir leur revenu en terres, comme les Mosquées royales, ont leur bien en argent, provenant des legs testamentaires, ou des dons que leur font les personnes vivantes. Ils prestent cét argent à dix-huit pour cent par an, & s'en font vn revenu asseuré. Car, quoique l'intérest soit défendu par la loy de Mahomet, on ne laisse pas de le souffrir, quand c'est pour l'entretien des Mosquées, & des orphelins: en toute autre chose il est *Haram*, c'est-à-dire, abominable. Mais parce qu'il est en quelque façon necessaire d'emprunter de l'argent pour faire aller le commerce, & que personne n'en veut prester sans en tirer du profit, voici comme on en vse d'ordinaire. On emprunte de l'argent, payable dans vn certain tems, & dans l'obligation on reconnoist avoir reçû autant que la somme, à quoy se monte le principal & l'intérest, qui est quelquefois aussi grand que le principal. On met cét argent-là dans vn sac sans le compter; le preteur dit qu'il y a tant d'argent, & celuy qui emprunte en demeure d'accord en la presence des témoins; leur seul témoignage suffit pour

en demander le payement, quand le tems de la debte est échû. Mais en voilà assez pour ce qui regarde les fondations & les revenus des Mosquées des Turcs, d'où il ne sera pas mal aisé de juger des autres choses de pareille nature.

CHAPITRE VIII.

De la nature de la prédestination selon les Docteurs des Turcs.

LES Turcs croyent la prédestination, sans aucune reserve, & de la maniére la plus positive du monde. Les sçavans d'entre eux se servent pour soûtenir leur opinion, des passages de l'Ecriture sainte, qui semblent la favoriser, comme sont ceux-ci, *Le vaisseau dira-t-il au Potier, pourquoy m'as-tu fait ainsi? J'endurcirai le cœur de Pharaon? J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esau?* & d'autres semblables. Car les Turcs ont beaucoup de respect pour le vieux Testament, & considérent fort son autorité, parce qu'ils croyent qu'il a esté inspiré de Dieu, & écrit par son commandement. Mais ils disent que l'Alcoran, qui est venu depuis, marquant plus précisément & plus parfaitement la volonté de Dieu, le premier a esté abrogé, & l'autre mis en sa place.

Il y en a parmi eux qui affirment cette opinion avec tant de hardiesse, qu'ils ne craignent pas de dire; que Dieu est auteur du mal, sans se servir d'aucune distinction, ni d'aucun adoucissement, pour mettre à couvert la pureté de Dieu de la soüillure du peché, ressemblant en cela aux herétiques Manicheens. Ils ont encore vne autre opinion, dont il n'y a personne parmi eux qui ne soit persuadé, qui est, que Dieu est auteur de tout ce qui arrive heureusement. Cela fut cause qu'ils ne firent pas mourir les enfans de Bajazet, du tems qu'il faisoit la guerre à Selym son frere,

parce qu'ils attendoient, comme vne marque infaillible de la volonté de Dieu, quelle seroit la fortune du pere. Sur ce principe, ils concluent à cause de leurs conquestes & de leur prosperité presente, que leur Religion est la meilleure, & que Dieu approuve tout ce qu'ils font.

Ils croyent que la destinée de chaque particulier est écrite sur son front, qu'ils appellent *Narsip*, ou *Tactir*, qui est le livre écrit au Ciel de la bonne ou mauvaise fortune d'vn chacun, laquelle il ne peut éviter, ni par sa prudence, ni par quelque effort qu'il fasse au-contraire. Cette opinion est tellement imprimée dans l'esprit du peuple, que les soldats ne font point de difficulté d'exposer hardiment leurs vies dans les occasions les plus dangereuses & les plus desesperées; & qu'ils abandonnent leurs corps, comme de la terre, pour remplir les tranchées de l'ennemi. On peut dire avec verité, que cette opinion reçûë comme elle est parmi les Turcs, a autant servi à l'agrandissement de leur Empire, qu'aucunes de leurs autres maximes politiques. Personne ne craint la peste, ni ne la fuit, Mahomet leur ayant commandé de ne point abandonner les maisons qu'ils ont dans le lieu où elle est, parce que Dieu a compté leurs jours, & qu'il a prédestiné ce qu'ils doivent devenir; de-sorte qu'ils visitent aussi familiérement les pestiférez que nous faisons nos amis qui ont la goutte, la pierre, ou la fiévre. Et quoiqu'ils voyent manifestement que les Chrêtiens qui se retirent dans vn meilleur air, & dans des lieux éloignez, s'exemptent de ce mal contagieux, dans le mesme tems que des villes en sont depeuplées; ils dépoüillent, tant ils sont prévenus de cette opinion, ceux qui en meurent, & se revétent de leurs habits sur le champ. Et comme c'est la coûtume chez les personnes de grande qualité, de faire coucher plusieurs de leurs domestiques dans vne mesme chambre sur des paillasses, & que les sains & les

malades couchent ensemble indifféremment, il est arrivé souvent, que les trois quarts de la famille d'vn Bacha, composée peut-estre de deux cens personnes, jeunes & sains, sont morts de la peste, pendant les grandes chaleurs de Juillet & d'Aoust. Il perit ainsi plusieurs familles entiéres tous les estez, dont il ne reste personne capable de recueïllir la succession, ce qui tourne au profit du Grand-Seigneur, qui en devient le maître & le proprietaire.

Quoique la Religion de Mahomet oblige les Turcs à ne point abandonner la ville, ni les maisons qu'ils y ont, & à ne point fuïr la conversation de ceux qui sont attaquez de la peste dans les lieux où les affaires les obligent d'estre; ils sont neantmoins conseillez de ne pas frequenter les lieux infectez, où il n'y a point d'affaires legitimes qui les appellent. Mais j'ai remarqué dans le tems d'vne peste extraordinaire, que les Turcs ne se fient pas trop aux preceptes de leur Prophete, & qu'ils n'ont pas assez de courage pour soûtenir l'effort de cette cruelle maladie. Car ils se retiroient sous divers prétextes dans des villages éloignez, particuliérement les *Cadis*, ou gens de la loy, qui ayans l'esprit plus fort & plus éclairé que le commun peuple, ont reconnu par la raison & par l'expérience, que le bon air conservoit la vie, & que ceux qui s'estoient servis de ce reméde, estoient revenus fort sains dans leurs maisons, & avoient survécu leurs voisins, que leur ignorance & leur obstination brutale avoit fait mourir. C'est-là l'opinion la plus commune des Turcs, que l'on appelle *Jebares*: il y en a parmi eux vne autre sorte, que l'on appelle *Caderes*.

CHAPITRE IX.

Des différentes sectes qui sont parmi les Turcs en général, & de leurs différens sentimens en matiére de Religion.

IL n'y a rien de plus étonnant, ni de plus impenétrable, que la diversité des Religions qui sont au monde ; ni rien de si difficile à concevoir, que la maniére dont l'ame raisonnable qui est presque égale en tous les hommes, a pu produire vne si grande différence de croyance, & se former des idées de la divinité, aussi extravagantes que celles qui ont causé tant de sortes de superstitions. Mais ce qui surprend davantage, c'est que de tant de millions d'hommes, qui sont d'accord des principes certains & infaillibles de leur Religion, & qui bâtissent tous sur les mesmes fondemens, il y en ait la plus grande partie qui ne bâtit que de chaume & de paille, & si peu, de matiére solide & de durée, dont on ne peut rendre d'autre raison à mon avis, si ce n'est que le Diable a aveuglé les cœurs de ceux qui ne croyent pas, *afin qu'ils ne soient point éclairez par la lumiére de l'Evangile, de la gloire de* JESUS-CHRIST *qui est l'image de Dieu.*

La Religion Mahometane est vne des plus prodigieuses productions de l'esprit humain, & qui n'a rien de bon ni de raisonnable en soy, que la profession qu'elle fait de croire vn seul Dieu ; encore est-elle partagée là-dessus en plusieurs sectes, qui ont leurs patrons & leurs protecteurs, qui les défendent avec chaleur, & avec animosité, jusques à se séparer les vns des autres, & à se traiter de profanes & d'impies. Je rapporterai le détail de toutes ces sectes, & de toutes ces opinions, autant que je l'ai pu apprendre ; m'estant appliqué d'autant plus soigneusement à m'en instruire, que

je n'ai jamais lû aucun Auteur qui m'ait ſatisfait, ni rendu bon compte des ſectes qui ſe ſont formées parmi eux dans ces derniers tems.

C'eſt vne opinion commune, qu'il y a ſoixante & dix ſectes parmi les Turcs; mais il y a bien de l'apparence qu'il s'en trouveroit davantage, ſi la choſe eſtoit bien connuë & exactement examinée. Les Docteurs Turcs s'imaginent que les ſoixante & douze nations auſquelles le monde fut partagé à la confuſion des langues de la tour de *Babel*, qu'ils appellent *Temish ekec Melet*, eſtoit la figure des diviſions qui devoient arriver dans les ſiécles ſuivans, aux trois principales Religions du monde. Sur ce principe-là, ils comptent ſoixante & dix ſectes différentes parmi les Juïfs, ſoixante & onze parmi les Chrêtiens, & parmi eux ſoixante & douze. Ils s'en donnent vne plus qu'aux Chrêtiens, parce, diſent-ils, que la Religion de Mahomet eſt la derniére, qu'elle comprend en ſoy toutes les veritez, & met fin à ce myſtére d'iniquité, qui a détourné les hommes du chemin du ſalut.

Les Turcs ont entre eux, auſſi-bien que les autres Religions, des ſectes & des héreſies de dangereuſe conſéquence, qui augmentent tous les jours par le mêlange qu'ils font de la doctrine Chrêtienne, avec leurs extravagances, dont nous parlerons à fond dans ſon propre lieu. Ils avoient auſſi autrefois parmi eux vne eſpece de Mahometans viſionnaires, qui s'aſſembloient au commencement, ſous prétexte de preſcher & de faire d'autres exercices de pieté; mais qui parurent enfin en campagne, & qui prirent les armes contre le gouvernement de l'Empire.

Je me contenterai d'en rapporter ici vn exemple. *Scheiches Bedredin* Preſident à *Muſa*, & frere de Mahomet cinquiéme Roy des Turcs, ayant eſté relegué aprés la mort

de ſon maître à Nice en Aſie, ſe mit à conſulter avec ſon valet *Burgluzes Muſtapha*, comment il pourroit exciter quelque ſedition, & recommencer vne ſeconde guerre. Aprés y avoir bien penſé, ils demeurérent d'accord, que le plus ſeur moyen eſtoit d'inventer vne nouvelle Religion, & de perſuader au peuple quelque choſe contraire à l'ancienne ſuperſtition de Mahomet. Pour executer ce deſſein, *Burgluzes* contrefaiſant le ſaint homme, s'en alla à *Aydinin*, que l'on appelle autrement *Caria*, où il preſcha vne doctrine conforme à l'humeur & à l'eſprit de ce peuple-là, ne parlant que de liberté de conſcience, de revelations myſtérieuſes, & autres choſes ſemblables, n'oubliant aucun artifice pour leur inſinuer dans l'eſprit tout ce qui peut porter des ſujets à la revolte contre leur Prince legitime; de-ſorte qu'en peu de tems il eut plus de diſciples qu'il n'en eut oſé eſperer. *Bedredin* ayant appris que ſon ſerviteur réüſſiſſoit ſi bien par ſa maniére de preſcher, quitta le lieu de ſon exil, & de Nice s'en alla en Valachie, où faiſant le ſaint homme, comme luy, il ſe retira dans vne foreſt. Il n'y eut pas eſté long-tems, qu'il fit vn grand nombre de Proſelytes, compoſez de larrons, de faineans & de vagabonds. Il les inſtruiſit à ſa mode des principes de ſa Religion, & les envoya enſuite en divers lieux comme des Apôtres, pour preſcher & annoncer au peuple, que *Bedredin* eſtoit choiſi & envoyé de Dieu, pour eſtre le Roy de Juſtice, & pour commander à toute la terre, & que ſa doctrine eſtoit reçûë dans toute l'Aſie. Le peuple enchanté de ces nouveautez, ſe rendit en foule auprés de *Bedredin*, qui ſe croyant aſſez fort pour tenir la campagne, ſortit de ſon deſert, avec vne armée fort nombreuſe, le tambour battant, & les enſeignes déployées. Il fut aſſez hardi pour donner bataille avec ſa multitude abuſée, à l'armée que Mahomet avoit envoyée contre luy ſous la conduite de ſon.

son fils Amurath; les rebelles furent entiérement défaits, *Bedredin* fut pris prisonnier, & sa pretenduë sainteté ne put l'empescher d'estre pendu.

On void par-là, que le nom de la cause de Dieu, les revelations, la liberté des peuples, & autres choses semblables, ont esté de tout tems des prétextes pour tromper le monde, & que les Infidéles & les Mahometans s'en servent aussi-bien que les Chrêtiens.

CHAPITRE X.

Des deux principales sectes de Mahomet *& de* Hali, *c'est-à-dire, des Turcs & des Persans : Erreurs des Persans rapportées & refutées par le* Moufti *de Constantinople.*

IL y a deux grandes sectes qui partagent les Mahometans, & qui fait qu'ils se haïssent mortellement, à quoy contribuë beaucoup leur maniére d'education différente, & les intérests de leurs Princes. L'vne est embrassée & soûtenuë par les Turcs, & l'autre par les Persans; les premiers disent que Mahomet a esté le plus considérable & le dernier de tous les Prophetes, & les autres luy preférent *Hali*, quoiqu'il fût son disciple, & qu'il luy ait succedé. Ils soûtiennent qu'il a eu de plus grandes & de plus fréquentes inspirations que Mahomet, & que toutes les interprétations qu'il a données à la loy, sont absolument parfaites & divines.

Les Turcs de leur costé accusent les Persans d'avoir corrompu l'Alcoran, d'y avoir changé des mots, & d'avoir mal placé les ponctuations & les virgules, ce qui fait que le sens en est douteux & ambigu en plusieurs endroits. C'est-pourquoy tous les Alcorans que l'on apporta de Babylone à Constantinople, aprés l'avoir conquise, furent mis à part

dans vn lieu du grand Serrail, & défenſe faite à toutes ſortes de perſonnes de les lire, ſur peine d'eſtre maudits. Les Turcs appellent les Perſans abandonnez de Dieu, abominables & blaſphemateurs du nom du Saint Prophete; deſorte que Selym Premier, quand il fit la guerre en Perſe, nomma ſa cauſe, la cauſe de Dieu, & fit publier par tout qu'il ne l'avoit entrepriſe que pour venger le Prophete, pour ſoûtenir ſes intereſts, & pour punir les Perſans des blaſphêmes qu'ils avoient proférez contre luy. La haine & l'averſion que les Turcs ont pour eux, eſt ſi grande, qu'encore que la jeuneſſe de toutes les nations du monde puiſſe eſtre reçuë dans les écoles du Serrail, ils n'y veulent point ſouffrir de Perſans, ils les regardent comme des gens tellement apoſtaſiez de la véritable croyance, qu'ils ont paſſé de la véritable Religion, dans vne héreſie ſi abominable, qu'ils croyent abſolument impoſſible qu'ils puiſſent jamais rentrer dans le bon chemin; ce qui fait qu'ils ne leur donnent aucun quartier dans la guerre, & qu'ils les eſtiment indignes de vivre & de ſervir d'eſclaves.

Les Perſans de leur coſté n'aiment pas mieux les Turcs; ils s'écartent autant qu'ils peuvent de leur maniére de vivre, de leurs coûtumes, & de leur doctrine; & rejettent comme apocryphes, & ſans autorité, les trois grands Docteurs de la loy Mahometane, c'eſt à ſçavoir, *Ebbubeker*, *Oſman*, & *Omar*. C'eſt vne coûtume parmi eux, quand ils ſe marient, de mettre les figures de ces trois Docteurs, faites de paſte ou de ſucre, à l'entrée de la chambre des nouveaux mariez, afin que les invitez en les regardant y laiſſent tout le venin dont ils les pourroient infecter. Car les Orientaux ſont perſuadez, qu'il y a des gens qui ont naturellement le pouvoir d'enſorceler par les yeux, & qu'en regardant quelqu'vn fixement, comme on fait ordinairement les nouveaux mariez, ils empeſchent la conſommation du maria-

ge. C'est-pourquoy aussi-tost que les conviez sont entrez dans la chambre, & que la malignité de leurs regards a esté corrigée en s'arrestant sur ces statuës, ils les rompent & les mettent en pieces.

Mais pour mieux faire connoître les points de Religion qui sont le plus contestez parmi eux, & les anathêmes qu'ils prononcent les vns contre les autres, je rapporterai ici la Sentence renduë par le *Moufti Esad Efendi* contre *Schab Abbas* Gouverneur de *Sary*, *Halife* Roy de Perse, & contre tous les Persans en général, que j'ai extraite d'vn livre autorisé à Constantinople, & qui sert d'vn témoignage authentique de l'inimitié, & de la haine irreconciliable qui est entre ces deux nations.

« Quand vous n'auriez point, dit-il, d'autre hérésie, que celle de mépriser ces illustres amis de Mahomet, *Omar*, *Osman*, & *Ebbubeker*, vostre crime ne laisseroit pas d'estre si grand, que vous ne le pourriez expier par des priéres de mille ans, ni par des pelerinages continuels ; & vous ne laisseriez pas d'estre condamnez à estre jettez dans le fond de l'enfer, & à estre pour jamais privez des benedictions celestes. Cette sentence que je prononce contre vous, est confirmée par les quatre *Imans*, qui sont *Iman Azem*, *Iman Schafi*, *Iman Malick*, & *Iman Hambeli*. C'est-pourquoy je vous exhorte en amitié de vous en corriger, & d'en corriger aussi le Roy *Abbas* vostre disciple.

« Mais ce n'est pas assez de cette simple erreur, qui vous a fait donner le nom de *Kisilbaschi*, c'est-à-dire, d'héretiques Persans : vous estes devenus aussi abominables que les *Durgis* : vous avez acquis vne réputation infâme, & vous estes corrompus vous-mesmes dans tous les points de la doctrine, aussi-bien que dans les mœurs ; de-sorte que je ne sçaurois me dispenser de prononcer contre vous, par les motifs d'vn zele divin, qu'il est permis de vous tuer &

C'est vn peuple qui demeure aux environs du Mont *Liban*.

„ de vous exterminer pour le ſervice de Dieu, vos opinions
„ erronées ayant eſté pleinement refutées par *Giafen Efendi*,
„ qui a marqué les Perſans comme Payens, avec vne marque
„ de feu, & qui a fait voir par ſoixante & deux endroits de
„ l'Alcoran, & par les propres paroles de Mahomet, que leur
„ doctrine eſt fauſſe.

„ Si les Chrêtiens ſont condamnez à perdre la vie & le
„ bien, pour avoir dit qu'il y a vne Trinité en Dieu, quel
„ droit ont les Perſans d'eſperer qu'on les traite mieux, vous
„ qui eſtes notez comme héretiques, en ſoixante & dix en-
„ droits de l'Alcoran? L'vne de vos opinions deteſtables, &
„ qui tient le premier rang entre les autres, eſt que vous croyez
„ bien eſtre obligez de vous aſſembler dans les Moſquées,
„ mais non pas d'y prier Dieu; car à quoy ſervent vos aſſem-
„ blées, ſi vous n'y priez point? Mahomet dit luy-meſme,
„ que celuy qui va aux aſſemblées ſans deſſein de prier, eſt
„ vn hypocrite, qu'il eſt maudit de Dieu, que Dieu ne le be-
„ nira ni luy ni ſa famille, que les bons Anges l'abandonne-
„ ront, qu'il ſera livré au Diable, & qu'il ne proſperera ja-
„ mais, ni en ce monde-ci, ni en l'autre.

„ Vous répondez à cela, que l'ancien ordre des Preſtres eſt
„ éteint, que vous n'avez perſonne qu'vne vie pieuſe & exem-
„ plaire rende capable de vous preſcher, de vous inſtruire &
„ de vous conduire aux priéres publiques. Eſt-il poſſible qu'il
„ n'y ait point de perſonnes ſaintes & de bonne vie parmi
„ vous de la race de Mahomet? S'il y en a, pourquoy ne les
„ imitez-vous pas? Mais vous n'avez garde, car vous eſtes
„ ennemis, & faites vne guerre ouverte à la famille de Maho-
„ met, & prenez prétexte de ne vous ſervir pas de Preſtres,
„ ou d'*Imans*, de ce que leur innocence n'eſt pas pareille à
„ celle des enfans. Il eſt vray qu'en ce point-là vous avez
„ quelque ſorte de raiſon, car vos *Imans* ne ſont pas ſeule-
„ ment infidéles en leur doctrine, mais ils ſont auſſi corrom-

pus dans leurs mœurs, & dans leur converſation. Voſtre Roy qui eſt voſtre Souverain Preſtre, fréquente les bordels, & les lieux de plaiſir infâme; il ravit les femmes chaſtes, & bien faites d'entre les bras de leurs maris, & ce qui eſt de plus horrible, c'eſt qu'il le fait publiquement, & qu'il vit en concubinage avec elles, à la veuë de tout le monde. Où l'exemple du Prince rend ces choſes-là legitimes, il ne faut pas s'étonner ſi ſes ſujets, tant ceux qui ſont profeſſion des armes, que les gens de loy, imitent ſans ſcrupule ſes actions.

Vous niez que le verſét appellé le *Couvercle*, qui eſt dans l'Alcoran, ſoit authentique. Vous rejettez les dix-huit verſets qui nous ont eſté revelez pour l'amour de Sainte *Aiſche*.

Chapitre ainſi appellé.

La femme de *Mahomet* s'appelloit ainſi.

A l'*Abdeſt*, ou lavement, vous ne croyez pas qu'il ſoit permis de laver le pied tout nud, mais ſeulement de paſſer legérement l'eau par-deſſus.

Vous ne coupez jamais vos mouſtaches, mais ſeulement la barbe du menton, qui eſt le plus honneſte ornement de l'homme, & qui le pare le plus, & vous la coupez comme il vous plaiſt.

Vous mettez à vos ſouliers & à vos chauſſes, en mépris du Prophete, la ſainte couleur verte, conſacrée à la Baniére de Mahomet, profanant par cét vſage impie, vne choſe qui ne doit orner que les parties les plus nobles de l'homme.

Vous beuvez hardiment ſans aucun remord de conſcience, du vin qui eſt en abomination à tous les véritables obſervateurs de la loy; & à l'égard des viandes, vous ne mettez point de différence entre celles qui ſont pures, & celles qui ne le ſont pas, mais vous mangez de toutes indifféremment. Si je voulois rapporter ici les ſoixante & dix points, dans leſquels vous errez, & qui ſont tout-à-fait corrompus,

» & falſifiez, je ferois de mon écrit vn gros volume, ſans arriver à la fin que je me ſuis propoſée, qui eſt la brieveté.

» Vous avez parmi vous vne autre méchante coûtume, c'eſt que vous ſouffrez que pluſieurs hommes habitent charnellement avec vne ſeule femme. Car auquel de tous peut-on juſtement donner le fruit qui en provient? quel livre, quelle loy, ou quel exemple pouvez-vous avoir qui autoriſe vne coûtume ſi honteuſe, & ſi contraire au droit naturel? combien doivent avoir l'eſprit bas & rampant des enfans qui viennent de tels peres? Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne ſe trouve parmi vous aucune perſonne digne du caractére de Preſtre ou de Juge.

» Mais vous ne pouvez pas eſtre ſi peu raiſonnables, que de nier qu'il eſt neceſſaire au ſervice de Dieu, de s'aſſembler dans les Moſquées pour prier. Mahomet prioit avec le peuple, il ſouffroit quelquefois qu'*Ebbubeker* fiſt le ſervice divin, & le ſuivoit comme les autres.

» Que ne demandez-vous à vos pelerins qui viennent de la Meque, ce que ſignifient les quatre autels qui ſont dans la Moſquée, où on fait des priéres pour les quatre différentes ſectes orthodoxes? que ne ſuivez-vous leur exemple? Mais vous eſtes des méchans & des obſtinez, ennemis de Dieu, & de ſon Prophete? Que répondrez-vous devant Mahomet, & ſes quatre amis, au jour du Jugement? de ce que depuis le tems qu'ils ſont morts, vous reſſuſcitez leurs cendres avec ignominie, en dreſſant leurs images faites de ſucre ou de paſte, quand vous vous mariez, pour les abbatre aprés avec mépris, & en divertir les nouveaux mariez, & leur compagnie.

» *Ebbubeker* n'a-t-il pas eſté le premier converti à la foy.

» *Omar*, n'eſtoit-il pas le plus vaillant défenſeur de la Religion Mahometane contre les Chrêtiens.

» N'eſt-ce pas le chaſte *Oſman*, qui a mis en ordre &

diſtingué les Chapitres de l'Alcoran. «

N'eſt-ce pas le brave & le tres-ſçavant *Hali*, qui portoit le *Zulfekar* ou l'épée à deux pointes ? & *Iman Haſſan*, & *Iman Huſein*, n'ont-ils pas eſté martyrs pour la foy dans le deſert de *Kerbela*. «

Mahomet n'a-t-il pas dit de ſa propre bouche. O *Hali*, il y a deux ſortes de gens prédeſtinez pour aller en Enfer, à cauſe de toy ; les vns qui t'aiment, & les autres qui ne t'aiment point ? Ne portez-vous pas le turban rouge, & ne meritez-vous pas d'eſtre condamnez pour voſtre mauvaiſe vie, & parce que vous n'eſtes pas amis du Prophete, ni de la famile des fidéles, comme il eſt écrit dans le livre que l'on appelle *Audik* ? Les Chrêtiens gardent avec ſoin la corne du pied de l'aſne, ſurquoy JESUS-CHRIST a monté. Ils la mettent dans des châſſes d'or & d'argent, & tiennent à grand honneur, quand leur viſage, leurs mains, & leur teſte peuvent toucher cette ſainte relique. «

Mais vous qui faites profeſſion d'eſtre diſciples du Prophete de Dieu, & de deſcendre de la famille de ſes amis, vous mépriſez vn titre ſi glorieux, & commandez que l'on prononce publiquement, aprés que vos priéres ſont achevées, c'eſt-à-dire, aprés l'*Ezan*, des blaſphêmes & des malediƈtions, contre les amis & les ſaints aſſociez du Prophete. «

De plus, vous dites & vous ſoûtenez dans vos livres, qu'il eſt permis de piller & de ruïner le païs des *Muſulmans*, d'emmener leurs femmes & leurs familles priſonniéres, & par vn principe de malice, & pour leur faire affront, de les promener toutes nuës dans les marchez, & de les expoſer en vente à qui en veut, ce que les Payens meſmes n'eſtiment pas honneſte. «

Cela fait voir evidemment que vous eſtes les plus inſolens & les plus irreconciliables ennemis que nous ayons au monde. Car certainement vous eſtes plus cruels envers «

» nous, que ne sont les *Sezidi*, les *Kiafirs*, les *Zindiki*, & les
» *Durzians;* & pour tout dire en peu de mots, vous estes l'é-
» gou de toutes sortes d'impureté & de peché. Un Chrêtien
» ou vn Juïf peut esperer de devenir véritable Croyant, mais
» vous ne le pouvez jamais. C'est-pourquoy en vertu de l'au-
» torité que j'ay reçuë de Mahomet mesme, & à cause de
» vos méchancetez, & de vostre incrédulité; je prononce
» hautement qu'il est permis à vn chacun des Croyans, de
» quelque nation qu'il soit, de vous tuer, de vous détruire,
» & de vous exterminer. Si celuy qui tuë vn Chrêtien rebé-
» le, fait vne chose agréable à Dieu, celuy qui tuë vn Per-
» san, en fait vne qui mérite vne récompense soixante & dix
» fois plus grande. J'espére aussi de la majesté divine, qu'au
» jour du Jugement elle vous fera servir d'asnes aux Juïfs,
» & que cette misérable nation qui est le mépris du monde,
» vous montera, & vous menera au trot en Enfer. J'espére
» aussi que dans peu de tems vous serez entiérement détruits
» par nous, par les Tartares, par les Indiens, & par les Ara-
» bes, nos freres & nos associez en vne mesme foy.

CHAPITRE XI.

Des Sectes, & des Héresies anciennes des Turcs.

IL y a quatre sectes qui partagent les Mahometans; qui passent pour orthodoxes.

La premiére est celle que l'on appelle *Haniffe*, dont on fait profession en Turquie, en Tartarie, dans l'*Eusbec*, & de l'autre costé de *Jehun*, du *Bactore*, & de l'*Oxus*.

La seconde est celle que l'on appelle *Scaffie*, que suivent les Arabes.

La troisiéme est celle que l'on appelle *Malechie*, dont font

font profession ceux de Tripoly, de Tunis, d'Alger, & quelques autres peuples d'Afrique.

La quatriéme est celle que l'on appelle *Hambelle*, dont fort peu de gens font profession, & qui n'est connuë qu'en quelques endroits de l'Arabie.

Ceux qui font profession de ces quatre Sectes sont estimez orthodoxes, & suivent les opinions de quelques-vns de leurs Docteurs, comme font parmi les Chrêtiens, les disciples de Saint Augustin, & de Saint Thomas. Ils ne différent entre eux que par quelques cérémonies, par quelques actions particuliéres qu'ils font dans leurs priéres, par leurs lavemens, & par quelques points de la loy civile. Ils se tolérent, & parlent fort charitablement les vns des autres; ils s'estiment tous véritables Croyans, & capables de jouïr des felicitez du Paradis, pourveu que leur vie réponde à leur doctrine & à leur profession.

Tous les Mahometans, selon les lieux où ils se trouvent, sont connus par l'vne de ces quatre Sectes. On ne laisse pourtant pas de leur donner d'autres noms, selon qu'ils sont attachez aux opinions de quelques prescheurs superstitieux & schismatiques. Il y en a d'autres qui pour n'estre pas d'accord entre eux, touchant la doctrine des Attributs, & de l'Unité de Dieu, de ses decrets & de ses jugemens, de ses promesses & de ses menaces, du don de prophetie, & de celuy de la foy, s'entredonnent le nom de leurs anciennes hérésies; mais de tous ceux-là il n'y en a point qui soyent plus opposez les vns aux autres, que le sont

Les	*Moatazali*,	aux	*Sephatii.*
	Kadari		*Giabari.*
	Morgii		*Waidi.*
	Shii		*Chawarigi.*

De ceux-là, comme d'autant de racines, il en est sorti tant

de branches, qu'elles composent, selon l'opinion des Docteurs Turcs, soixante & douze Sectes différentes.

Ceux qu'on appelle *Moatazali*, c'est-à-dire, Séparatistes, ont tiré leur nom d'vn certain *Albazan*, disciple de *Wasel Ebir Alir.* On demanda vn jour à ce *Wasel Ebir Alir*, si vn homme qui auroit commis d'énormes pechez ne pouvoit estre sauvé. Le disciple sans attendre la réponse de son Maître, sortit de l'assemblée, & en dit son sentiment en particulier à ceux de ses compagnons qui le suivirent, ce qui fit que l'on les appella depuis Séparatistes; mais entre eux ils s'appellent les défenseurs de la justice & de l'vnité de Dieu. Cependant quand il s'agit de s'en expliquer entre eux-mesmes, ils se trouvent partagez en vingt & deux Sectes, dont chacun soûtient son opinion avec tant de chaleur & de passion, qu'ils traitent les autres d'infidéles & d'incrédules. Le point de doctrine qui leur est commun, & dont les plus chicaneurs demeurent d'accord, est que Dieu est eternel & que l'eternité est vn attribut qui convient parfaitement à son Essence. Cependant ils rejettent cét attribut d'eternel, aussi-bien que celuy de sage & de puissant; Car ils ne veulent pas que Dieu soit eternel par son eternité: sage, par sa sagesse: ni puissant, par sa puissance; mais par luy-mesme, & par la simplicité de son essence, de-peur d'admettre la multiplicité en Dieu; ou de tomber dans l'erreur qu'ils reprochent aux Chrêtiens, qui deshonorent, disent-ils, la divinité, par l'idée qu'ils se sont faite de trois personnes dans la Trinité.

Il y a vne autre Secte qui vient de celle-là, que l'on appelle *Haietti.* Ceux qui la professent, tiennent que JESUS CHRIST a pris vn véritable corps, & qu'il a esté incarné, comme nous le croyons; & ils ont inséré vn article dans leur croyance, qui dit que CHRIST viendra au dernier jour pour juger le monde. Ils le prouvent par ce passage de

l'Alcoran, où il est dit, *Mahomet tu verras ton Seigneur revenir dans les nuës.* Car encore qu'ils n'osent pas l'appliquer ouvertement à JESUS CHRIST, ils soûtiennent pourtant que cela est prophetisé du Messie, & reconnoissent dans leurs discours particuliers, qu'il ne peut y en avoir d'autre que luy; ils disent aussi qu'il reviendra en chair juger le monde, qu'il regnera quarante ans sur la terre, qu'il confondra l'Antechrist, & qu'aprés cela le monde finira.

Les *Isi*, sont vne autre sorte de gens, qui font profession de la Secte de *Moatazali*: on les appelle ainsi de leur premier fondateur *Isa Merdad*. Ils soûtiennent que l'Alcoran a esté creé, quoique Mahomet anathématise tous ceux qui sont de cette opinion; car il dit en termes exprés, *que celuy-là soit estimé infidéle, qui croit que l'Alcoran a esté creé.* Mais pour accommoder cette opinion aux paroles de leur Prophete, ils disent que l'Alcoran que Mahomet a donné, n'est qu'vne copie de celuy que Dieu a écrit luy-mesme de sa propre main, & qui est dans le Ciel; & que lorsque le Prophete dit que l'Alcoran n'a pas esté creé, il entend parler de l'original, & non pas de la copie, qui a esté prise sur ce véritable & infaillible exemplaire.

Ceux-là nient aussi que l'elégance de l'Alcoran soit incomparable & inimitable, comme le croyent tous les Turcs, & soûtiennent que s'il estoit permis, on trouveroit aisément d'autres Auteurs Arabes qui le surpasseroient de beaucoup en raisonnement & en eloquence. Ce qui est, à mon avis, faire vn terrible affront à leur Prophete, qui se glorifie tant de l'exacte disposition, & de la claire signification de tous les mots de ce livre, qu'il ne l'estime pas moins charmant par l'agréable harmonie de ses periodes, que convainquant par la vérité & par la pureté de sa doctrine.

Les grands Antagonistes des *Moatazalis* sont les *Sephatis*.

Ils donnent des attributs eternels à Dieu, de connoissance, de vie, de puissance, &c. Et quelques-vns d'entre eux le font si grossiérement, qu'ils s'imaginent qu'il y a en Dieu des organes pour l'oüie, pour la veuë, & pour la parole, soûtenant que l'on doit entendre litteralement les façons de parler dont on se sert, quand on dit, Dieu est assis dans son thrône, que la création est l'ouvrage de ses mains, qu'il se met en colére contre les pecheurs, sans chercher d'autres explications subtiles, pour rendre la véritable notion de ces choses plus claire & plus intelligible; enquoy il semble neantmoins, que leurs Docteurs ne s'accordent pas. Il y en a quelques-vns qui disent, *qu'vn corps, & ce qui subsiste par soy-mesme, est la mesme chose;* soûtenant que ce n'est pas vne proprieté essencielle à vn corps, que d'estre fini & terminé. D'autres disent qu'il suffit de croire que Dieu est grand, sans s'amuser à rendre raison de sa circonscription, & sans vouloir determiner s'il est en vn certain lieu ou non. Ils ont vne infinité de semblables imaginations, qui ne sont bonnes qu'à faire voir la foiblesse de l'esprit humain. Ceux qui sont les plus sages entre leurs Docteurs, & qui veulent paroître plus raisonnables, & plus modérez que les autres, défendent absolument à leurs disciples de comparer les sens qui sont en Dieu, avec ceux des créatures; mais quand ils sont pressez par les *Moatazalis*, qui leur sont tout-à-fait opposez, ils sont forcez de s'expliquer plus nettement; ce qu'ils font en la maniére suivante. Ils disent que le Dieu qu'ils adorent a vne véritable figure, qu'il est visible, que cette figure est composée de parties spirituelles & corporelles, & que le mouvement local ne luy est pas contraire; mais que sa chair, son sang, ses yeux, ses oreilles, sa langue & ses mains ne ressemblent point aux substances creées, & qu'elles sont composées de telle maniére qu'elles ne sont sujettes à aucune alteration, ni à aucune corruption.

Pour prouver cela, ils se servent des paroles de Mahomet, qui dit, *que Dieu a creé l'homme à son image*, & d'autres passages de l'Ecriture sainte, où il a pleu à la bonté divine de s'accommoder par des façons de parler, familiéres à la foiblesse des hommes.

Cette Secte est suivie de celle des *Kadaris*, qui nient absolument les decrets de la Providence divine & la prédestination, soûtenant que l'homme est vn agent libre, & qu'il dépend de sa volonté comme d'vn principe certain de faire de bonnes ou de mauvaises actions ; & que si Dieu le récompense pour les bonnes, par des benedictions, il le punit aussi avec justice en ce monde, & en l'autre pour les mauvaises. Ils appellent cette doctrine, la doctrine d'equité & de justice, qu'ils disent estre la mesure & la regle de toutes les actions humaines, par laquelle les hommes se doivent conduire, pour ne se pas éloigner du modéle qui leur en a esté donné par la sagesse eternelle de Dieu. Cette opinion des *Kadaris*, est tout-à-fait rejettée par les Mahometans, comme hérétique & contraire aux principes de leur Religion ; cependant pour la soûtenir, ils se servent de l'autorité d'vn Auteur Arabe, qui introduit dans vn dialogue qu'il a fait, Moïse & Adam, plaidant leur cause devant Dieu. Moïse parle le premier, & reproche à Adam, que Dieu l'avoit creé immediatement de sa main, qu'il avoit soufflé en luy le souffle de vie, qu'il avoit fait les Anges pour l'adorer, qu'il l'avoit placé au milieu du Paradis terrestre, qu'il l'avoit rempli de graces actuelles, pour se défendre des mouvemens qui excitent les passions ; & que cependant par sa desobéïssance, & par son orgueil, il avoit fait décheoir tout le genre humain d'vn état si glorieux & si innocent, & que sa premiére perfection n'avoit servi qu'à augmenter la grandeur de son crime. A cela Adam répond de cette sorte. Dis-moy, Moïse, toy à qui Dieu a fait l'hon-

neur de parler face à face, & à qui il a revelé ſa volonté dans les tables qu'il t'a données gravées de ſa propre main, & où ſont contenuës toutes les véritez morales, combien trouves-tu qu'il y avoit d'années que la Loy fut écrite avant que je fuſſe creé? Quarante, répondit Moïſe. Trouves-tu, répliqua Adam, qu'Adam ſe ſoit revolté, & ait peché contre ſon Seigneur. Oüy, répondit Moïſe. Tu as tort de me reprocher d'avoir fait ce que Dieu avoit prédeſtiné que je devois faire quarante ans auparavant, non ſeulement quarante ans, mais pluſieurs millions de ſiécles avant que les cieux & la terre fuſſent créez.

Les principaux ennemis des *Kadaris*, & qui leur ſont diametralement oppoſez, ſont les *Jabaris*, ou *Giabaris*. Ils ſoûtiennent que l'homme n'a aucun pouvoir, ni ſur ſa volonté, ni ſur ſes actions, mais qu'il eſt abſolument conduit par vn agent ſuperieur, & que Dieu a vne puiſſance abſoluë ſur ſes créatures, par laquelle il les deſtine à eſtre heureux ou malheureux, ſelon qu'il le trouve à propos; & quand il s'agit d'expliquer ce qu'ils ont dit en général, ils le font d'vne maniére ſi dure, qu'ils diſent que l'homme eſt tellement forcé, & neceſſité à faire tout ce qu'il fait, que le choix & la volonté de faire bien ou de faire mal ne dépend aucunement de luy; mais que Dieu produit en luy ſes actions, comme il fait dans les créatures inanimées & dans les plantes, le principe de leur vie & de leur eſtre: & comme on dit que l'arbre produit du fruit, que l'eau court, & que la pierre ſe meut vers le bas, on peut dire la meſme choſe des actions des hommes pour leſquelles cependant ils veulent qu'il y ait neceſſairement des peines & des récompenſes deſtinées. Cette queſtion eſt ſubtilement traitée par les Docteurs Arabes, & ſuivie de tous les Turcs, comme nous le dirons plus particuliérement dans le Chapitre de la prédeſtination.

Les *Morgis* sont les grands défenseurs, & les grands protecteurs de la Religion Mahometane : ils soûtiennent qu'vn *Musulman*, quelque grand pecheur qu'il soit, n'est puni ni absous de ses pechez en ce monde, ni en l'autre, qu'aprés la resurrection, & au jour du jugement vniversel; & que comme l'impiété accompagnée d'vne véritable croyance, ne sera jamais punie, la pieté & les bonnes œuvres tout de mesme que produit vne foy fausse & erronée, ne servent de rien pour acquerir la possession & la joüissance du Paradis.

La Secte opposée à celle-là, est celle des W*aidis*, qui croyent qu'vn homme tombé dans quelque peché enorme, ou mortel, n'est pas d'vne meilleure condition, que celuy qui a abandonné la foy, quelque profession qu'il fasse de la véritable croyance, & qu'il sera puni pour ses pechez par les peines eternelles de l'Enfer, sans aucune espérance de salut, mais que ses peines & ses souffrances sont moindres que celles des infidéles. Cependant l'opinion estimée orthodoxe parmi les Turcs sur ce point-là, est que le plus grand pecheur du monde, quand il meurt sans repentance, doit estre laissé absolument en la disposition de Dieu, qui luy pardonne quand il luy plaist, ou par sa seule miséricorde, ou par l'intercession du Prophete Mahomet, suivant ce qu'il en a dit dans l'Alcoran ; *Mon intercession sera pour ceux de mon peuple, qui ont grandement peché, afin qu'estant premiérement punis selon la grandeur de leurs iniquitez, ils puissent ensuite estre reçûs par miséricorde en Paradis ; parce qu'il est impossible qu'ils demeurent pour toûjours dans les flâmes eternelles avec les infidéles. Car il nous a esté revelé, que celuy à qui il reste le poids d'vn atome de foy dans le cœur, sera delivré en tems convenable des peines & des souffrances du feu.*

C'est-pourquoy il y a des Sectes parmi les Turcs qui font des priéres pour les morts, & qui placent toûjours

leurs cimetiéres ſur le bord des grands chemins, pour faire ſouvenir ceux qui paſſent par-là, qu'ils ſont mortels, & les obliger à prier Dieu pour les ames des trépaſſez ; mais nous aurons occaſion de parler plus amplement de cela cy-aprés. L'idée que les Mahometans ſe font de l'Enfer, eſt auſſi ridicule que celle qu'ils ſe font du Paradis. Car ils s'imaginent que lorſque Mahomet les appellera de ce prétendu Purgatoire, pour ſe trouver au jour du jugement, ils ſeront obligez de paſſer par vn chemin fait de barres de fer toutes rouges, & qu'il n'y aura point d'autre moyen pour ſe garentir d'en eſtre brûlez, & d'en reſſentir vivement la douleur, qu'en les couvrant du papier qu'ils auront empeſché pendant leur vie d'eſtre foulé aux pieds par les hommes ou par les bêtes. C'eſt-pourquoy les Turcs ne voyent jamais vn morceau de papier à terre, qu'ils ne s'empreſſent de le ramaſſer & de le ſerrer dans quelque trou de muraille, où on ne puiſſe marcher deſſus ; diſant qu'il y a de la honte à ſouffrir que l'on deshonnore de la ſorte, du papier ſur lequel on peut écrire le nom de Dieu, s'il n'y eſt déja écrit. A quoy on peut ajoûter l'eſperance qu'ils ont de s'en ſervir, comme nous venons de dire, pour empeſcher que ces fers chauds ne leur brûlent la plante des pieds, quand il faudra paſſer par-deſſus.

Ils ont auſſi le meſme reſpect pour les feüilles de roſes, parce qu'ils croyent que la roſe a eſté faite de la ſueur de Mahomet.

La Secte des *Shiis*, eſt celle dont nous avons déja parlé, elle eſt combatuë par tous les Turcs qui ſont ſujets à l'Empire Ottoman, & eſtimée la plus hérétique de toutes, parce qu'ils preférent *Hali* à Mahomet, en ce qui regarde le don de prophetie, que ces gens-là renferment dans tous ceux qui viennent d'*Hali* en droite ligne ; & en ce qu'ils ſoûtiennent que tout homme qui eſt dans le peché,

quelque

quelque leger qu'il puisse estre, n'est pas digne de porter la qualité de Prophete. Quelques-vns de ceux qui sont de cette Secte, nommez *Almasairis*, soûtiennent que Dieu parut sous la figure de *Hali*, & que par sa propre bouche il annonça aux hommes les mystéres les plus cachez de la Religion. Il y en a d'autres qui ont esté encore plus loin, & qui ont attribué des honneurs divins à leurs Prophetes, soûtenant qu'ils sont au-dessus de la condition des choses creées. Ceux-là disent que leur Prophete *Hali* reviendra dans les nuës, & ont fait de cette croyance, vn article de foy ; ce qui a fait que le peuple s'imagine que les Turcs croyent que Mahomet reviendra encore vne fois au monde.

A cette Secte sont opposez les *Chavarigi*, qui disent qu'il n'y a jamais eu, & qu'il n'y aura jamais de fonction de Prophete en aucun particulier autorisée de Dieu ; & que qui que ce soit n'a jamais esté envoyé au monde, revétu du pouvoir d'infaillibilité, ni de celuy de resoudre les choses douteuses, & de donner de nouvelles loix aux hommes, & que si cela est necessaire quelque jour, cette dignité & cette fonction ne pourra estre renfermée dans vne seule famille, & qu'il n'importe pourveu que la personne soit fidéle & juste, qu'il soit serf ou libre, *Nabathean*, ou *Koraschite*, c'est-à-dire, noble ou roturier entre les Arabes.

Voilà les anciennes Sectes qui ont esté en vogue parmi ceux qui font profession de la Religion Mahometane, & qui en ont produit tant d'autres, que par la confession mesme des Docteurs Turcs, elles en composent soixante & treize ; mais comme la recherche plus exacte en seroit ennuyeuse & inutile au Lecteur, je me contente de luy en avoir fait voir vn échantillon, par lequel il pourra juger du reste, & de ce que peut l'extravagante imagination des hommes.

Je luy repreſenteray maintenant la peine que l'on s'eſt donnée dans ces derniers tems à Conſtantinople, pour ſe former des opinions nouvelles dans la Religion. Ce qui fait voir que l'Angleterre n'eſt pas le ſeul païs, comme on le dit, le plus ſujet à innover en matiére de Religion, & par conſéquent que cela ne vient, ni de la diſpoſition de l'air, ni du climat.

CHAPITRE XII.

Des Sectes, & des Héréſies modernes des Turcs.

IL n'y a point de ſiécle qui n'ait produit quelque héréſie nouvelle dans chaque Religion. Et cela eſtant arrivé dans la Mahometane, comme dans les autres, je me trouve obligé d'en rapporter quelques-vnes.

Ceux qui font profeſſion de la Secte des *Zeilis*, diſent que Dieu envoyera au monde vn Prophete choiſi d'entre les Perſans, avec vne nouvelle loy, qui abrogera celle de Mahomet.

Il y en a vne autre qui vient de celle des *Moatazalis*, & qui ſuit immediatement la précédente. Ceux qui en font profeſſion, diſent que l'on ne peut donner en ce monde, à aucun homme, la qualité de Saint, ſi ce n'eſt aux Prophetes qui ont eſté ſans peché; & que les véritables fidéles verront Dieu en l'autre monde, auſſi à découvert, que nous voyons la Lune, quand elle eſt dans ſon plein, ce qui ne s'accorde pas avec la doctrine de Mahomet, qui dit expreſſément *que Dieu nous ſera inviſible en l'autre monde, comme en celuy-ci.*

Il y a encore vne autre Secte que l'on appelle des *Malymigis:* ceux-là ſoûtiennent que l'on peut parfaitement bien connoître Dieu en ce monde, & que ſuivant ce pré-

cepte, *connois-toy toy-mesme*, la créature peut parvenir à la parfaite connoissance de son Créateur.

La Secte des *Mezzachuliens* est tout-à-fait opposée à celle-là : ceux qui en font profession, disent qu'il s'agit pour gagner le Paradis, de connoître Dieu en ce monde par quelque rayon de son essence & de sa gloire, mettant au nombre des fidéles ceux à qui cela arrive.

Il y a vne autre Secte de ceux que l'on appelle *Jabajahi* : ils nient la toute science de Dieu, & disent qu'il gouverne le monde selon les occasions, sans avoir sçû de toute eternité ou avant la création, ce qui devoit arriver dans les affaires particuliéres, mais qu'il en a acquis la connoissance, comme font les hommes par l'vsage & par l'expérience.

Je ne m'arresterai pas plus long-tems à augmenter le nombre de ces Sectes, y en ayant presque autant parmi les Turcs, qu'il y a de Maîtres d'écoles ; car il n'y a point d'*Hogia*, c'est-à-dire, d'homme tant soit peu au-dessus du pedant, & qui sçache lire les fables des Auteurs Arabes, qui ne s'estime vn misérable, s'il ne s'éleve au-dessus des autres, en inspirant à ses disciples quelque opinion singuliére. Cependant quelque chose qu'ils fassent, ils prennent bien garde que leurs imaginations ne chocquent aucun des cinq points de pratique, & vn de foy, dont nous avons parlé dans le premier Chapitre de ce livre, & qui font vn véritable Mahometan, qu'elles ne blessent point l'autorité de ceux qui gouvernent, & qu'elles ne puissent exciter de trouble ni de sedition dans l'Etat.

Mais il s'est élevé d'autres Sectes parmi les Turcs en ces derniers tems, qui semblent plus dangereuses, & qui pourroient, s'il arrivoit quelque changement dans l'Etat, rompre l'vnion qui a esté jusques à present entre eux, & donner occasion à des esprits remuans, de se mettre à la teste de ceux qui font profession de leur doctrine.

Il y en a vne que l'on appelle des *KadeZadalis;* elle commença du tems de Sultan Morat, elle fut fort soûtenuë & avancée par vn nommé *Birgali Effendi*, qui inventa plusieurs cérémonies dont ils se servent aux enterremens, & quand ils prient pour les ames des trespassez. Ceux qui font profession de cette Secte, obligent leurs *Imaums* de crier dans l'oreille du corps mort, qu'il se souvienne qu'il n'y a qu'vn Dieu, & que son Prophete n'est qu'vn. Les Russiens, & les autres renegats Chrêtiens, sont fort attachez à cette Secte, à cause des notions confuses qui leur restent du Purgatoire, & de la priére pour les morts.

Cependant l'opinion commune, & qui passe pour orthodoxe parmi les Turcs, est qu'aucun Mahometan ne va en Enfer pour y demeurer toûjours, mais qu'il en sort aprés vn certain nombre d'années, & qu'il va delà en Paradis. Ils font deux sortes de punitions aprés la mort. La premiére est celle qu'ils appellent *Azabe-Kaberi*, ou du tombeau, qui estant le lit des méchans, presse tellement de sa terre leur corps, qu'il en brise les os, qu'il en bouche les pores, & qu'il en ferme toutes les fentes, par lesquelles ils pourroient regarder au Ciel; au-lieu que les corps des bons ont cette consolation, d'avoir dans leur sombre prison, vne fenêtre de laquelle ils peuvent voir en Paradis, & joüir de la veuë de Dieu & de sa gloire. L'autre punition est celle de l'Enfer, où les ames demeurent jusques à ce qu'elles ayent souffert toutes les peines qui leur ont esté ordonnées pour satisfaire à la justice divine.

Il s'est introduit depuis quelques années parmi les Turcs, vne opinion nouvelle, qui est suivie & appuyée principalement par les plus beaux esprits du Serrail, & qui est assez commune à Constantinople. Ceux qui en font profession s'appellent *Chapmessahis*, ou les bons disciples du Messie. Ils soûtiennent que Jesus Christ est Dieu, & le vé-

ritable Redempteur du monde. Les jeunes écoliers qui ſont à la Cour du Grand-Seigneur, ſont tous fort affectionnez à cette opinion ; mais particuliérement les plus honneſtes, les plus civils, & ceux qui ont les plus belles diſpoſitions naturelles, de-ſorte que lorſqu'ils veulent louër quelqu'vn d'entre eux qui a toutes ces qualitez, & le faire par vn ſeul mot, ils l'appellent *Chapmeſſahiſen*, qui veut dire, vous eſtes vn honneſte homme, généreux, obligeant & civil, comme doit eſtre celuy qui fait profeſſion de reconnoître & de ſuivre le véritable Meſſie.

Il y a grand nombre de ces gens-là à Conſtantinople, & il s'en eſt trouvé quelques-vns, qui ont ſoûtenu cette opinion avec tant de fermeté, qu'ils en ont ſouffert le martyre ; ce qui n'empeſche pas que preſque tous ceux qui portent le turban blanc, n'en faſſent profeſſion ſecretement : de-ſorte que ſi par quelque rencontre favorable cette opinion pouvoit obtenir quelque tolérance, ou cauſer quelque ſoûlevement, elle feroit plus de progrés que l'on ne penſe, & prépareroit vn chemin aiſé pour planter l'Evangile parmi ceux qui ſont de cette opinion. Mais nous en parlerons cy-aprés plus amplement en ſon propre lieu.

Et comme c'eſt noſtre deſſein, de rapporter ici les différentes Sectes qui ſont parmi les Turcs, il ne ſera pas hors de propos de faire voir à l'imitation des Peintres, qui relevent le blanc avec le noir, juſques à quel point l'Atheiſme s'eſt introduit en ce païs-là ; n'y ayant rien de ſi contraire à la pluralité des Religions, que de n'en avoir point du tout.

Ceux donc qui ſont profeſſion de l'Atheiſme, s'appellent entre eux *Muſerins*, c'eſt-à-dire, nous avons le véritable ſecret, & ce ſecret n'eſt autre choſe, que de nier abſolument la Divinité, de ſoûtenir affirmativement que c'eſt la nature ou le principe intérieur de chaque individu, qui dirige le cours ordinaire de toutes les choſes que nous voyons,

& que nous admirons; que c'eſt de-là que les cieux, le ſoleil, la lune, les étoiles ont leur origine, & leur mouvement, & que l'homme pouſſe, verdit, & flêtrit comme les herbes, & comme les fleurs. C'eſt vne choſe ſurprenante, de voir le grand nombre de perſonnes qui ſont de cette opinion dans Conſtantinople, dont la pluſpart ſont *Cadis*, & ſçavans dans les écrits des Arabes. Les autres ſont des Renegats Chrêtiens, qui convaincus en leur conſcience du crime d'apoſtaſie, ſouhaittent que toutes choſes finiſſent avec le monde.

Un homme de cette Secte, riche & bien verſé dans la connoiſſance des ſciences Orientales, nommé *Mahomet Effendi*, fut executé de mon tems à Conſtantinople, pour avoir inſolemment proferé pluſieurs blaſphêmes contre l'exiſtence de Dieu. Il ſe ſervoit d'ordinaire de cét argument pour prouver ſon opinion impie: *Ou il n'y a point de Dieu*, diſoit-il; *ou il n'eſt pas ſi habile, ni ſi ſage que nos Docteurs nous le veulent perſuader: car ſi cela eſtoit, il ne m'auroit pas laiſſé vivre ſi long-tems, moy qui ſuis le plus grand ennemi de ſon exiſtence, qui ait jamais eſté au monde, & qui en parle avec le plus de mépris*. Ce que je trouve de plus étonnant, c'eſt que pouvant ſauver ſa vie en deſavoüant ſa doctrine, & en promettant d'en ſuivre à l'avenir vne meilleure, il aima mieux mourir dans ſon impiété, que de ſe retracter, diſant que l'amour qu'il avoit pour la verité l'obligeoit à ſouffrir le martyre, quoiqu'il fût aſſûré qu'il n'avoit aucune récompenſe à eſperer.

J'avouë que juſques alors je n'avois pu croire qu'il y eut de véritable Atheiſme au monde, perſuadé, comme je ſuis, que l'exiſtence de Dieu ſe peut demonſtrer par la lumiére naturelle, & par la raiſon; mais cette obſtination invincible me fit connoître qu'il y a des hommes qui ont éteint dans leurs cœurs, d'vne maniére épouvantable, ces vives

lumiéres de la nature & de la raiſon. Le poiſon de cette doctrine eſt ſi ſubtil, qu'il a penétré juſques dans les chambres du Serrail, dans l'appartement des Femmes & des Eunuques, & infecté les Bachas & toute leur Cour. Ceux qui font profeſſion de cette Secte, s'entre-aiment & ſe protégent fort les vns les autres; ils ſont obligeans & hoſpitaliers, & quand il ſe trouve chez eux quelqu'vn de leur opinion, ils l'entretiennent à cœur ouvert, & aprés luy avoir fait bonne chere, ils luy donnent la nuit pour compagnie vne perſonne bien faite du ſexe qu'il aime le mieux.

Ils ſont francs & généreux les vns envers les autres, & prompts à ſe rendre ſervice juſques à l'excés. On dit que Sultan Morat appuyoit fort cette opinion à la Cour, & parmi les gens de guerre, quoiqu'il eut pour but d'avancer celle des *Kadezadalis*, parmi le peuple, afin que ces gens-là qui ſont chagrins, ſevéres, & avares puſſent s'enrichir & luy amaſſer de l'argent par leur vie retirée, & par leur ménage. Cette Secte des *Kadezadalis*, dont nous parlons, a quelque choſe de Stoïcien & de melancolique; ceux qui en font profeſſion, n'aiment ni la muſique, ni les bons mots, ils ſont toûjours graves & ſerieux, auſſi-bien en public qu'en particulier, ils parlent toûjours de Dieu, & ne ſe laſſent jamais de dire ces paroles *Ilahe ila Ellah*, qui veut dire, Je confeſſe qu'il y a vn Dieu. Il y en a quelques-vns parmi eux, qui paſſent des nuits entiéres aſſis & le corps courbé, à repeter les meſmes paroles d'vne maniére plaintive & pitoyable; ils obſervent tres-exactement les regles & les préceptes de leur Religion; ils s'appliquent généralement à l'eſtude de leur loy civile, & diſputent pour & contre, afin de ne laiſſer aucun point indecis, & ſans eſtre bien expliqué. En vn mot, ce ſont des Phariſiens Turcs au ſouverain degré dans toute leur conduite. Ils ſont grands admirateurs d'eux meſmes, ils mépriſent ceux qui

ne ſont pas de leur opinion, ils ne les ſaluënt pas, & à peine les ſouffrent-ils dans leur compagnie, & ne veulent pas que leurs fils ſe marient dans les familles qui ont d'autres cérémonies que les leurs ; ils admoneſtent entre eux ceux qui ne vivent pas comme il faut, & qui cauſent du ſcandale par leurs deſordres, & s'ils ne ſe corrigent pas, ils les excommunient & les banniſſent de leur ſocieté. Ils ſont la pluſpart artiſans & gens de boutique, dont la vie ſedentaire fournit de matiére à leur melancolie, & à leur imagination dereglée.

Il y a d'autres perſonnes de cette Secte, qui font vn étrange mêlange du Chriſtianiſme & du Mahometiſme : ils ſont la pluſpart ſoldats, qui demeurent ſur les frontiéres de Hongrie & de Moravie. Ils liſent le nouveau Teſtament en langue Sclavone, qu'on leur apporte de Moravie & de Raguſe. Ils ſont curieux d'apprendre les myſtéres de l'Alcoran, & de les lire en Arabe, & ils affectent meſme, pour ne paroître pas groſſiers & ignorans, de ſçavoir le Perſan, qui eſt vne langue de Cour. Ils boivent du vin dans le mois du jeuſne, qu'ils appellent *Ramazan ;* mais pour éviter le ſcandale, ils n'y mettent point de canelle ni d'autres épiceries, & l'appellent *Harlalis*, aprés quoy il paſſe pour vne liqueur permiſe ; ils ne laiſſent pourtant pas, tout ſçavans qu'ils penſent eſtre, de croire que Mahomet eſt le Saint Eſprit, qui a eſté promis par JESUS CHRIST, & que la deſcente qui s'en fit le jour de la Pentecoſte, en eſtoit le type & la figure, interprétant dans toutes ſortes de rencontres le mot de *Paraclete* de leur Prophete, à qui le pigeon blanc a revelé ſi ſouvent à l'oreille les moyens infaillibles de gagner le Paradis, & de joüir des felicitez qui y ſont promiſes. Les *Potares* de Boſnie ſont tous de cette Secte, mais ils payent des taxes comme les Chrêtiens : ils ont en veneration les images & le ſigne de la Croix, ils ſe circonciſent

Potares peuple de Boſnie.

concisent, & se servent de l'exemple de JESUS-CHRIST pour autoriser cette cérémonie, qui a esté long-tems en vsage parmi les *Cophtes*, qui est vne Secte de l'Eglise Grecque en Egypte; mais on m'a dit qu'ils ont quitté depuis peu cette coûtume.

Une autre question subtile touchant les attributs de la Divinité, a fait parmi les Janissaires la Secte que l'on appelle *Bektachis* d'vn certain *Bektak*, qui en est l'auteur, quoiqu'il semble que la matiére dont il est question estant purement metaphysique, soit vn sujet mal propre à embarrasser des testes aussi grossiéres que les leurs. Elle commença, à ce qu'on dit, du tems de Solyman le Magnifique: quelques-vns appellent ceux qui en font profession, *Zerakis*, c'est-à-dire, gens qui se mêlent charnellement avec leurs plus proches parens; mais le commun peuple les appelle *Murasconduren*, c'est-à-dire, ceux qui éteignent la chandelle. Ils observent tous la loy de Mahomet, en ce qui regarde le culte divin, & d'vne maniére si sevére, & si superstitieuse, qu'elle va au delà de ce que la Religion demande; mais ils soûtiennent qu'il ne faut ajoûter aucun attribut à la Divinité, ni dire en parlant de Dieu, qu'il est grand, qu'il est miséricordieux, tout puissant, &c. parce que sa nature, qui est infinie & incomprehensible, ne peut estre l'objet de la foible, & imparfaite connoissance de l'entendement humain, qui ne se peut rien imaginer qui ait du rapport & de la conformité avec son essence, & encore moins s'y appliquer. Il y avoit parmi les Turcs vn Poëte illustre de cette Secte nommé *Nernisi*, qui fut écorché tout vif, pour avoir dit à *l'Emaum*, qui appelloit le peuple à la priére du haut du clocher, *tu as menti*, lorsqu'il prononçoit ces paroles ordinaires, en se servant de *Allah Elber*, Dieu est vn, supposant qu'on ne pouvoit donner aucune epithete à Dieu.

Il y a encore aujourd'huy vn grand nombre des princi-

paux Officiers des Janissaires qui sont de cette Secte; mais il y en avoit bien davantage du tems de *Bechtash Aga*, *Kul Kahya*, *Mahomet Aga*, & autres qui furent executez à Constantinople à cause de leur rebellion pendant la minorité de l'Empereur qui regne à present, comme nous l'avons dit cy-devant. Ces gens-là contre l'instinct ordinaire de la nature, & sans avoir aucun égard à la proximité du sang, se mêlent charnellement avec leurs plus proches parens, & les peres mesmes avec leurs fils, & avec leurs filles. Pour excuser ce mêlange brutal & illegitime, ils disent que celuy qui a planté vne vigne, & qui a greffé vn arbre, doit plûtost en manger le fruit, que d'en laisser joüir vn autre. Ils rendent aisément faux témoignage contre qui que ce soit, en faveur de ceux de leur Secte, de-sorte qu'ils s'estoient enrichis extraordinairement par ce moyen-là, en s'emparant du bien d'autruy; mais ils déchûrent fort par la mort de *Bektaches*, & par la perte du credit & du pouvoir de ceux qui les soûtenoient. Quoiqu'ils se fussent vn peu relevez depuis, par le moyen de *Sudgi Beker*, Enseigne des Janissaires, homme riche & sçavant, ils ont souffert vn second échec par l'autorité du Premier Visir *Kiuperli Mahomet*, qui luy fit perdre la vie, tant à cause des sentimens differens qu'il avoit dans la Religion, qu'à cause qu'il avoit du bien. On ne voulut pourtant pas pousser cette Secte à bout en ce tems-là, à cause du grand nombre de personnes qui en faisoient profession à Constantinople. Et parce aussi que la Politique vouloit pour d'autres raisons que celle de la Religion, que l'on répandit du sang en plusieurs endroits de l'Empire.

Quoique ceux qui sont de la Secte que l'on appelle *Sabin*, soient Mahometans, il semble neantmoins qu'ils s'éloignent de l'opinion commune, à l'égard de l'idolatrie, dont tous les autres se vantent d'estre les ennemis jurez; car ils croyent à cause de l'influence qu'ont le Soleil & la

Lune ſur toutes les créatures d'ici bas, qu'il y a quelque divinité dans ces deux grands luminaires du monde.

Il y a quelques Aſtrologues & quelques Naturaliſtes qui font profeſſion de cette Secte à Conſtantinople ; mais il y en a vn fort grand nombre parmi les Parthes & les Medes ; où les hommes adorent ordinairement le Soleil, & les femmes la Lune, & quelques autres le Pole Artique ; ces gens-là ne ſont pas fort ſevéres dans leur maniére de vivre, ni fort exacts obſervateurs des cérémonies de leur loy, mais ils vivent moralement bien, & ſe conduiſent fort ſagement en toutes choſes. Ils ont de la peine à croire que l'ame ſoit immortelle, & que le vice ou la vertu ſoient punis ou récompenſez en l'autre monde. Ils ne ſe vengent guere des injures que l'on leur fait, ni des paroles inſolentes qu'on leur dit, ni de la pluſpart des méchantes actions que font les hommes ; parce qu'ils regardent cela comme des effets naturels de l'influence des aſtres, & ne s'en fâchent non plus que nous faiſons, quand quelque groſſe pluye nous moüille, ou quand le Soleil de la Canicule nous échauffe trop.

Ceux que l'on appelle *Munaſihi*, ſont proprement Pythagoriciens, ils croyent la Metempſychoſe ou la tranſmigration des ames, & il s'en trouve quelques-vns à Conſtantinople. Un certain *Albertus Robovius* Polonois de nation, mais élevé dans le Serrail, homme ſçavant dans toute la literature des Turcs, & de qui j'ay appris la pluſpart des choſes particuliéres que je rapporte, m'a raconté vn plaiſant entretien qu'il eût ſur ce ſujet avec vn Marchand Droguiſte de Conſtantinople. Il dit qu'allant aſſez ſouvent à ſa boutique, parce que c'eſtoit vn homme qui avoit quelque étude, vn jour qu'il faiſoit collation avec luy, aprés s'eſtre entretenus familiérement de pluſieurs choſes, il donna vn coup de pied à vn chien noir, qui les incommodoit dans

leur petit feſtin; ce qui ayant fait changer de couleur au Droguiſte, *Albertus* jugea à ſa mine que cela l'avoit fâché, ce qui l'obligea à luy en faire excuſe, & à luy demander pardon s'il l'avoit offenſé en frapant ſon chien. Le Droguiſte ſatisfait de la civilité de ſon hoſte, luy dit que ce n'eſtoit pas à luy, mais à Dieu qu'il devoit demander pardon, parce que ce qu'il venoit de faire n'eſtoit pas vn petit peché. Pendant qu'ils s'entretenoient de la ſorte, on portoit en terre vn *Moufti*, nommé *Behai Efend*; ce qui leur donna occaſion de parler de l'ame du *Moufti*, auſſi-bien que de celle du chien. Le Droguiſte demanda à ſon hoſte, s'il croyoit que l'ame de ce *Moufti*, que l'on portoit en terre fuſt prédeſtinée à demeurer dans le tombeau juſques au jour de la reſurrection. A quoy *Albertus* feignant de ne pouvoir répondre, pour l'obliger à reſoudre luy-meſme la queſtion, le Droguiſte prit la parole, & luy dit nettement que les ames des hommes entroient aprés la mort dans le corps des beſtes qui avoient le plus de rapport à l'humeur & au tempérament de ceux qu'elles animoient auparavant, & que par exemple, l'ame d'vn gourmand entroit dans le corps d'vn cochon, celle d'vn homme laſcif dans le corps d'vn bouc, celle d'vn homme généreux dans le corps d'vn cheval, celle d'vn homme vigilant dans le corps d'vn chien, & ainſi des autres; & pour prouver cela, il luy fit voir vn livre qui traitoit de tous les différens naturels des hommes, & des lieux où leurs ames devoient habiter aprés leur mort. A quoy il ajoûta enſuite, en ſe plaignant qu'il y eut ſi peu de perſonnes de cette opinion dans Conſtantinople; qu'il y en avoit à la verité quelques-vns preſque tous de ſa profeſſion; mais qu'il y en avoit vn fort grand nombre au Caire; que pour luy il prioit Dieu continuellement, comme faiſoient tous ceux de ſon meſtier, que leurs ames euſſent l'honneur, aprés la mort, d'entrer dans le corps d'vn

chameau ; parce que c'eſt vn animal laborieux, doux, patient, qui boit peu, & qui apporte toutes leurs drogues des lieux les plus éloignez de l'Orient ; & qu'il ne doutoit point qu'aprés le tour de trois mille trois cens ſoixante-cinq ans que ſon ame auroit voyagé par tout le monde, & paſſé du corps d'vn chameau pour en animer vn autre, avec le tems elle ne rentraſt dans celuy d'vn homme, bien plus pure, & bien plus parfaite qu'elle n'avoit jamais eſté. Voilà quelle eſtoit la croyance de ce Droguiſte, qui eſt, à ce que l'on dit, celle de preſque tous les Chinois.

La Secte de ceux que l'on appelle *Eſchraki*, ou Illuminez eſt purement Pythagoricienne ; ceux qui en ſont profeſſion s'appliquent principalement à la contemplation de l'idée de Dieu, & des nombres qui ſont en luy. Car encore qu'ils ſoient perſuadez de ſon vnité, ils ne nient pourtant pas la Trinité, qu'ils conſidérent comme vn nombre qui procéde de l'vnité : & pour mieux faire entendre leur penſée, ils ſe ſervent ordinairement de la comparaiſon de trois plis dans vn mouchoir, qui peut bien ſouffrir la dénomination du nombre de trois, quoiqu'en effet ce ne ſoit qu'vn ſeul morceau de toile, quand il eſt déployé. Ces gens-là ne ſont pas grands admirateurs de la compoſition de l'Alcoran, quoiqu'ils ſe ſervent des endroits qui s'y trouvent conformes à leurs principes, & qui peuvent ſervir à prouver la verité de leur doctrine ; ceux qui ſont difficiles, & que l'on a de la peine à accorder, ils les rejettent, & diſent qu'ils ſont abrogez. Et parce qu'ils croyent que la véritable felicité, & toutes les joies du Paradis conſiſtent à contempler la perfection, la grandeur & la majeſté de Dieu, ils ſe mocquent & mépriſent toutes les fictions groſſiéres, & le plan ridicule du Ciel, que Mahomet a inventé pour gagner les eſprits terreſtres & materiels. Les *Schecs*, ou les habiles Prédicateurs des Moſquées ou

des Eglises royales sont de cette Secte. Ceux qui en font profession, sont assidus & constans dans leurs devotions, sobres dans leur boire & dans leur manger, d'vn port agréable, & d'vn visage ouvert; ils sont grands amateurs de la musique, & assez bons Poëtes, & composent des hymnes en vers, dont ils entretiennent leur auditoire. Ils sont fort généreux, & ont beaucoup de tendresse & de compassion pour la foiblesse humaine; ils ne sont ni avares, ni severes, ni présomptueux ; ce qui fait que tout le monde les estime à Constantinople. Ils prennent grand plaisir à trouver dans la jeunesse de la beauté, & quelque chose qui marque de l'esprit & de l'ingenuité, prenant occasion de là de penser à l'excellence infinie de la beauté increée. Ils ont vne grande disposition à aimer charitablement leurs prochains, parce, disent-ils, qu'ils sont les créatures de Dieu, & que cét amour les conduit à celle du Créateur. Ils font tout leur possible pour avoir des écoliers bien faits, & d'vne mine majestueuse & agréable tout ensemble, ils les instruisent avec soin à l'abstinence, à la modération, & aux autres vertus, qui ont le plus de rapport avec leur Secte. Ces gens-là méritent plus que tous les autres Turcs d'estre marquez d'vn honneste caractére, & je les plains de n'étre pas nez dans l'Eglise Chrêtienne, & de n'avoir pas esté instruits dans les mystéres de nostre Religion.

Il y a vne Secte tout-à-fait opposée à celle-là, que l'on appelle des *Hairetis*, ou des étonnez. Ils doutent de toutes choses, & dans les disputes, ils ne determinent jamais rien, ils souffrent tout sans rien contredire, & ne se mettent pas en peine de faire des questions pour trouver la vérité : Ils ne se mêlent jamais de persuader, ou de dissuader, & disent, comme les Academiciens, que le mensonge peut estre si bien paré par la subtilité de l'esprit humain, qu'on ne sçauroit le reconnoître d'avec la verité, & qu'au contraire on

peut tellement déguiser la verité par des sophismes, & par des illusions, qu'elle paroîtra aussi laide que le mensonge : d'où ils concluent que toutes questions sont seulement probables ; mais qu'elles ne sont point demonstratives, & se contentent de dire dans les choses douteuses, & qui ne sont pas evidentes, *Allah bilur*, Dieu le sçait, & *bize haranuk*, nous ne le sçavons pas, sans se mettre en peine de penétrer plus avant dans les arts & dans les sciences. Ils ne laissent pourtant pas d'y avoir des Prédicateurs parmi eux, qui parviennent par degrez à estre *Moufiis*, mais ils se gouvernent dans cette charge-là, comme ils font ailleurs, c'est-à-dire, avec beaucoup d'indifférence, & sont toûjours prests à signer des Sentences en faveur de celuy qui demande, ou ils ajoûtent ces paroles, W*ell ahu calem bissenah*, Dieu sçait bien ce qui est meilleur.

Leur maniére de vivre est aisée & commode, ils observent exactement les choses qui regardent la Religion, & se conforment entiérement à ce qu'ordonnent les loix civiles, quoiqu'ils ayent toûjours du penchant à suivre leur inclination naturelle. Ils boivent du vin quand ils sont en compagnie, pour ne paroître pas de mauvaise humeur ; mais dans le particulier, & entre eux, ils se servent de compositions dans lesquelles il entre de l'*Opium*, ce qui contribuë beaucoup à entretenir & à augmenter leur engourdissement d'esprit : quand ils sont étourdis de cette vapeur, ils demeurent d'accord de tout ce que l'on propose, quelque contradictoire qu'il puisse estre, non pas, disent-ils, parce qu'ils soyent plûtost persuadez de la verité d'vne opinion, que de celle d'vne autre ; mais parce qu'ils ont de la complaisance pour leurs amis, dont effectivement cette Secte se picque fort. Quoiqu'ils appellent les *Eschrakis*, dogmatistes obstinez, on a remarqué que ceux de cette Secte-là, qui sont entrez dans la charge de

Moufti, s'en ſont acquitez plus heureuſement que ceux de la Secte des *Hairetis*, parce qu'agiſſant ſur des principes certains, ils ſe précautionnoient en ſignant les *Feſtas*, ou Sentences, qui regardoient les affaires importantes de l'Etat, aimant mieux, en de certaines occaſions, quiter leurs charges, que de trahir leurs véritables ſentimens : au-lieu que les autres eſtant naturellement negligens, les ont ſignées, comme ſi la fortune leur eut fait plûtoſt prendre parti, que la ſolidité du jugement, de-ſorte que les evenemens ne répondans pas toûjours à leurs avis, on en a attribué le mauvais ſuccés aux *Mouftis*, qui ont eſté expoſez pour cela au banniſſement & à la mort, bien plus ſouvent que les autres.

Je ne m'arréterai pas à faire vn catalogue exact de toutes les Sectes qui ſont parmi les Turcs. Je dirai ſeulement avant que de finir ce Chapitre, qu'il y en a autant qu'il y a de villes & d'écoles dans l'Empire, & qu'il n'y a point de Prédicateur, tant ſoit peu adroit & ambitieux, qui n'en faſſe quelqu'vne, & qui ne trouve des diſciples. En vn mot, la diverſité d'opinions, en matiére de Religion, eſt preſque infinie parmi les Turcs, & plus grande, ſans comparaiſon, que parmi les Chrétiens, de quelque nation qu'ils ſoient ; quoiqu'ils n'ayent pas ordinairement pour but, comme les autres de ſe venger de leurs ennemis, & de troubler le repos de l'Etat : de-ſorte que je ne puis attribuer cela à autre choſe qu'à la diverſité des peuples, qui ſont entrez, ou volontairement, ou par force, ou par intéreſt, dans la ſuperſtition Mahometane. Et comme les Grecs en font la meilleure partie, & qu'ils ne ſont pas ſatisfaits de toutes les reſveries de l'Alcoran, ayant eſté autrefois les maîtres des ſciences, dont il leur eſt reſté quelque lumiére confuſe ; ils ont ajoûté à leur nouvelle Religioh, de vieilles traditions, & quelques opinions des anciens

anciens Philosophes, qui ont fait vne partie de la diversité d'opinions dont nous parlons. Les autres sont des Russiens, des Circasiens & des Moscovites, qui y ont aussi ajoûté chacun quelque chose de la leur; de-sorte qu'avec le tems ce mêlange ridicule s'est presque multiplié à l'infini.

CHAPITRE XIII.

Des Dervis.



IL n'y a personne qui ne sçache que la Religion des Turcs est vn composé extravagant de celle des Chrêtiens & de celle des Juïfs; & il ne faut pas douter que ce ne soit sur le modéle des premiers, qu'ils se sont fait des Monastéres & des Ordres religieux. Ces Religieux à l'imitation des Chrêtiens qui vivoient il y a mille ans, sont

profession d'vne vie austére & retirée, du mépris des honneurs, & des plaisirs du monde, & d'vne application toute entiére aux choses divines; mais on peut dire que ce sont de méchantes copies d'excellens originaux.

Je me suis engagé à rechercher curieusement tout ce que j'ai pû apprendre des coûtumes, des institutions & de la doctrine de ces Religieux Mahometans, parce que le peu que j'en ai vû par-ci par-là dans les relations imprimées, ne m'a pas satisfait, pour estre rapporté fort confusément, & avec peu de verité. De-sorte que le Lecteur peut estre assûré que je ne luy en dirai rien, que je ne sçache de tres-bonne part, & que je n'aye appris de la propre bouche des *Seighs*, ou Prédicateurs, qui en sont les Chefs & les Superieurs.

Les Docteurs de la loy de Mahomet m'ont assûré, que les Maisons & les Ordres de ces Religieux, sont aussi anciens que Mahomet; qu'il est l'auteur de toutes les regles générales qu'ils observent, & qu'elles sont venuës à eux par son disciple *Hali*; mais nostre Histoire des Turcs, ni les autres registres que j'ai vûs, ne parlent de ces Monastéres que depuis environ trois cens cinquante ans, c'est-à-dire, depuis *Orchanes* second Roy des Turcs, qui passe pour les avoir fondé le premier.

Chalveti, & *Nakshendi* sont les premiers d'entre les Mahometans, qui ont fait des regles pour ces sortes de Religieux, & ils passent parmi les Turcs, aprés Mahomet, pour les deux sources, dont sont sortis, avec le tems, les autres Ordres suivans : c'est-à-sçavoir de *Chalveti*,

Les	*Nimetulahi*	de *Nimetula*	Premiers fondateurs & Maîtres de ces Ordres.
	Kadri	de *Kadri*	
	Kalenderi,	de *Kalender*	
	Edhemi	de *Edhem*	
	Hizrevi	de *Hizr*	
	Bektassee	de *Bektass*	

& de *Nakſbendi*,

Les { *Ebrbuharis* de *Ebrbuhar* } leurs premiers Fondateurs.
{ *Mevelevi* de *Mevelava* }

Nou parlerons de tous ces différens Ordres ſeparément; mais nous commencerons par celuy de *Mevelevi*, & en parlerons plus amplement que des autres, quoiqu'ils ſoient placez ici les derniers, parce qu'ils ſont les plus eſtimez & les premiers en reputation parmi les Turcs.

Les *Mevelevis*, que l'on appelle ordinairement *Dervis*, c'eſt-à-dire, pauvres, & qui ont renoncé au monde, ont leur principale maiſon à *Cogny*, dans laquelle il y en a plus de quatre cens. Cette maiſon commande à toutes les autres du meſme Ordre, qui ſont dans l'Empire du Turc, en vertu du privilege qui luy a eſté accordé autrefois par Ottoman premier Roy des Mahometans. Ce Prince avoit tant de venération pour cette Religion, qu'il fit vn jour monter ſur ſon thrône leur Superieur, qui avoit eſté autrefois ſon gouverneur, & qui luy avoit mis l'épée au coſté quand il fut couronné Roy: ce Prince luy donna en meſme tems & à ſes ſucceſſeurs, le pouvoir de commander abſolument à tous ceux de cét Ordre.

Ces gens-là affectent de paroître patiens, humbles, modeſtes, & charitables; ils ſont toûjours dans vn profond ſilence, en preſence de leurs Superieurs & des étrangers; les yeux fichez en terre, la teſte baiſſée & le corps courbé. Ils portent des chemiſes de la plus groſſe toile que l'on puiſſe faire, & s'envelopent le corps d'vne couverture, ou d'vne eſpece de manteau blanc; mais la pluſpart s'habillent d'vn meſchant drap de laine brune fait à *Cogny*, ou en Anatolie. Leurs bonnets ou ce qu'ils portent ſur la teſte, eſt fait comme vn chapeau fort haut, & fort large qui n'a point de bord, faits de gros poil de chameau, & tirant ſur le blanc; ils ont toûjours les jambes nuës, & la

poitrine découverte, que quelques-vns se brûlent avec des fers chauds, pour marque de devotion. Ils se ceignent le corps d'vne ceinture de cuir, au-devant de laquelle ils mettent toûjours proche de la boucle qui la serre, quelque pierre luisante de marbre, de porphyre, ou d'yvoire.

Outre le jeusne du *Ramazan*, ils en observent encore vn tous les Jeudis de chaque semaine, pendant lequel il n'est permis à personne de manger avant que le soleil soit couché, si ce n'est pour quelque maladie, ou pour quelque autre cause legitime.

Tous les Mardis & tous les Vendredis, le Superieur du Convent fait vn sermon, ou explique quelque verset de l'Alcoran, ou quelque passage des écrits de leur Fondateur, ou de quelqu'vn des plus célébres Docteurs de la Loy de Mahomet. Quand le sermon est fini, tous les *Dervis* font la reverence, en s'inclinant avec beaucoup de modestie, à leur Superieur, & se mettent à tourner en rond avec tant de vîtesse, qu'il y en a dont on peut à peine voir le visage, pendant quoy quelqu'vn d'eux joüe d'vne flûte faite de roseau. Dés qu'il cesse, ils s'arrestent tous si promptement, & demeurent si fermes, que cela n'est pas croyable, & sans que la teste leur tourne. Ils s'accoûtument à cét exercice dés leur jeunesse, de-sorte que ce tournoyement leur devient en peu d'années, aussi naturel, & leur incommode aussi peu la teste & l'estomach que la promenade, ou quelque autre exercice agréable. Ils disent qu'ils font cela par devotion à l'imitation de leur premier Fondateur *Mevelava*, qui tourna de la sorte quinze jours durant, sans prendre aucune nourriture, tandis que son ami *Haraze* joüoit de la flûte, & que tombant enfin en extase, il eut des revelations merveilleuses, & reçut du Ciel toutes les regles de son Ordre. Ils croyent que la musique de la flûte dont ils se servent, est sainte, & tres-ancienne; & que

Jacob & les autres Patriarches du vieux Teſtament s'en ſervoient pour loüer Dieu.

Cette muſique a quelque choſe de melancolique, & de plaintif: cependant par le long vſage & l'application continuelle, ils l'ont renduë autant muſicale que le peut ſouffrir cét inſtrument. On dit que leurs meilleures flûtes viennent de *Cogny*, & qu'elles coûtent vingt-cinq écus la piéce. Au-reſte les Turcs meſmes n'approuvent pas cette devotion qui ſe fait au ſon des inſtrumens ; & ſoûtiennent que leur premier Fondateur, qui eſtoit ſi ſpirituel, ne s'eſt jamais ſervi de muſique en tournant, & qu'il n'a pas ordonné à ſes ſucceſſeurs de s'en ſervir, parce que l'Alcoran défend expreſſément de loüer Dieu avec des inſtrumens, mais avec la voix ſeulement. C'eſt pour cette raiſon qu'ils ne ſe ſervent point de cloches, mais de la voix d'vn homme, pour appeller le peuple aux priéres ordinaires ; & je me ſouviens que de mon tems on en défendit l'vſage aux *Dervis* par vn Edit public. Ils ſoûtiennent au-contraire qu'elle eſt divine & tres-ancienne; & pour le prouver, & juſtifier leur tournoyement, ils ſe ſervent de l'exemple de David, qui danſoit devant l'Arche : de-ſorte que par le moyen de la protection de quelques perſonnes de credit & d'autorité affectionnées à cette ſorte de devotion, ils ont conſervé cette inſtitution de leur premier Fondateur, quoiqu'vn nommé *Vanni*, grand *Scheig*, ou Prédicateur, & eſtimé du Grand-Seigneur, & de toute la Cour, ait fait tout ce qu'il a pû pour reformer cét abus.

Ils ſont profeſſion de pauvreté, de chaſteté & d'obéïſſance, comme les Capucins & les autres Religieux de l'Ordre de Saint François. Mais s'il s'en trouve quelqu'vn qui n'ait pas le don de continence, il obtient aiſément la permiſſion de ſortir du convent & de ſe marier. Cependant ils ont remarqué, à ce qu'ils diſent, que ceux qui ont ainſi

quité le ſervice de Dieu, pour ſe mettre dans le monde, n'ont jamais proſperé.

Les Novices ſont employez aux choſes les plus baſſes, & avec le tems il en vient d'autres qui prennent leur place ; Ils couchent deux à deux dans vne cellule, & il y en a quelques-vns qui s'occupent à apprendre à lire & à écrire le Turc, l'Arabe & le Perſan ; mais la pluſpart ſuivent leur témpérament, & ſe laiſſent emporter à la pareſſe à laquelle ils ſont naturellement enclins. Et comme la nature de l'homme ne peut demeurer en repos, & qu'il faut qu'elle faſſe de bonnes ou de mauvaiſes actions, quelques-vns apprennent à faire des tours de main pour amuſer le peuple ; & d'autres par le moyen des eſprits familiers s'appliquent à la ſorcellerie & aux conjurations. Buſbec dit pluſieurs choſes ſurprenantes d'vn de ces *Dervis* de ſa connoiſſance, & entre autres choſes, qu'il ſe frapoit ſi rudement la poitrine, ſans ſe faire mal, avec vne pierre ſi groſſe, qu'elle euſt eſté capable d'aſſommer vn bœuf, & de briſer les os d'vn geant ; & qu'il luy avoit vû tenir dans ſa bouche vne barre de fer rouge, ſans ſe brûler, ni ſans ſe faire aucun mal, quoique l'on vît ſa ſalive bouillir deſſus, & qu'il la retiroit ſans ſe brûler.

Il n'y a de tous les Turcs, que ces gens-là qui boivent ordinairement du vin, de l'eau de vie, & d'autres ſortes de liqueurs qui enyvrent. Ils mangent de l'*Opium*, en ſi grande quantité, s'y eſtant accoûtumez petit à petit, qu'il n'y a point de Charlatan capable de digerer la moitié de ce qu'ils en prennent. Le premier effet que cette drogue produit, quand ils en ont mangé, c'eſt de les porter à vne gayeté qui tient de l'yvreſſe & de la folie ; & de les jetter enſuite, quand les vapeurs ſubtiles en ſont diſſipées, dans vn aſſoupiſſement qui tient de la bêtiſe & de la ſtupidité. Ils appellent cela eſtre en extaſe, comme eſtoit leur premier

Fondateur, qui se mettoit souvent en cét état-là. Ce qui fait que tout ce qui peut produire les effets dont nous venons de parler, est permis à ceux de cét Ordre-là.

Ces *Dervis* ont vn convent de grande réputation en Egypte, où ils invoquent, comme Saint, vn certain *Kederli*, qui doit estre Saint Georges, de la maniére qu'ils en parlent; car ils disent que ç'a esté vn vaillant Cavalier, qui pendant sa vie tuoit les dragons & toutes sortes de bestes venimeuses, & que depuis sa mort, Dieu luy a donné pour la conservation des gens de bien, le pouvoir de délivrer ceux qui implorent son secours, quand ils sont dans l'affliction & dans le danger; mais particuliérement ceux qui sont prests à faire naufrage sur mer: Que pour cét effet il vole en vn clin d'œil, d'vn bout du monde à l'autre, afin d'estre present par tout.

Ces *Dervis*-là prétendent de pouvoir charmer les serpens & les viperes par la vertu que *Kederli* leur a communiquée, & les manient aussi hardiment que nous faisons les bestes les moins venimeuses. Mais cette science, comme je l'ai appris de bonne part, n'est pas particuliére aux *Dervis* qui sont en Egypte; car il y a d'autres personnes qui ne craignent point les morsures des viperes, ni des autres serpens, & qui les tirent avec la main, des sacs où ils les ont enfermez, comme vn autre feroit des vers de terre. Il y en a d'autres qui charment les serpens d'vne seule parole, & qui les arrétent tout court, lorsqu'ils rampent le long des bancs de la riviére du Nil; quelques-vns de ces gens-là prétendent que cela est héréditaire dans leur famille, & passe de pere en fils; d'autres disent que cela leur est accordé de Dieu en considération de leur vertu & de leur sainteté. Les *Dervis* d'Egypte ont canonisé le Cheval de Saint Georges, & l'ont logé en Paradis, avec les trois autres animaux que les Turcs ont en venération, qui sont l'Asne sur lequel

JESUS CHRIST a monté, le Chameau de Mahomet, & le Chien des ſept dormans.

Ces *Dervis* ont des Monaſtéres dans les plus conſidérables endroits de l'Empire Ottoman, qui ſervent d'auberges, & de retraite aux Pelerins de leur ordre qui voyagent; car il n'y a point de Religieux parmi les Turcs, qui voyagent tant qu'eux, dans les lieux où on fait profeſſion de la religion de Mahomet, ſous prétexte d'avancer la foy : deſorte qu'ils font leurs voyages en Perſe, à la Chine, & au Mogol, aux dépens de leurs Monaſtéres, & de la charité des autres, & deviennent les meilleurs eſpions de tout l'Orient.

Je me ſouviens d'avoir vû, eſtant à Andrinople, les ruines d'vn Monaſtére de *Dervis*, ſitué ſur vne agréable montagne, en bon air, & d'où on découvroit la ville & toutes les belles plaines d'alentour. J'appris que le fameux Viſir *Kupriuli* l'avoit fait raſer juſques aux fondemens, parce que l'on découvrit qu'il ſervoit de rendez-vous aux femmes débauchées de la ville; & que les jeunes galands y corrompoient celles des plus riches Turcs, à qui les maris donnoient la liberté, à cauſe de la prétenduë ſainteté du lieu, de ſe trouver ſouvent à la devotion de ces bons Religieux.

CHAPITRE XIV.

De l'Ordre des Religieux Turcs, que l'on appelle Ebrbuharis.

L'ORDRE de ces Religieux a eſté inſtitué par *Ebrbuhar* leur Fondateur, dont ils retiennent le nom, qui ſuivit en cela les regles & les maximes de ſon Maître *Nakſbendi*, duquel eſt auſſi venu l'Ordre de *Melevi*, ou des *Dervis*. Mais comme je ne ſçaurois mieux faire connoître au

au Lecteur l'origine des coûtumes, & la maniére de vivre de ces gens-là, que par ce qui m'en a esté donné par vn *Hadgi*, ou Pelerin, estimé sçavant parmi les Turcs, je le transcrirai ici mot pour mot.

Sultan BajaZet, dit-il, *en l'année neuf cens onze de Mahomet, fit bâtir vne Mosquée & vn Convent à Constantinople, qu'il dédia au Saint* Emir Ebrbuhar, *sur lequel est la misericorde du Créateur. Cét homme autant par ses actions exterieures, & qui paroissoient à tout le monde, que par la devotion intérieure de son ame, estoit en fort grande réputation, à cause des miracles qu'il faisoit. Sultan Selim donna depuis à ce Convent vne fontaine d'eau.*

Cét Ebrbuhar *disciple de* Naesbendi, *prenant pour le seconder* Ahhullad, Ilahi, *&* Vefa, *Prédicateurs & Superieurs d'autres Convens, sortit avec eux pour travailler à l'avancement de leur doctrine dans l'Europe.*

Leurs actions estoient pleines de douceur, de gravité, & de silence; ils s'appliquoient vniquement aux choses de pieté, sans s'arréter aux devotions superstitieuses. Leur entretien familier n'avoit rien de mondain, & tous leurs discours n'estoient que de ce qui regarde la vie à venir. La pluspart de ces pauvres Religieux jeusnent le Lundy & le Jeudy. Ils ne mangent, ni ceux qui ont de la devotion pour leur Ordre, aucune viande qui ait l'odeur forte ou desagréable. De-sorte que ces personnes devotes acquiérent par l'abstinence, par leurs bonnes œuvres, par la meditation continuelle des choses divines, & par les priéres qu'ils font incessamment à Dieu de leur faire misericorde, & par d'autres exercices de devotion, vne sainte disposition pour estre faits participans de la gloire celeste.

Pour le Saint Emir Ebrbuhar, *dont Dieu veuille sanctifier la vie mystérieuse en nous; il se nourrissoit de pain d'orge, d'huile d'olive, de miel & de raisins, & s'abstenoit de tout ce qui avoit l'odeur ou le goust fort. Il ne mangeoit que trois fois l'année, & se donnoit tout entier au jeusne & à la priére; c'estoit vn homme tres-saint,*

& qui avoit ſouvent des revelations : ſa vertu charmante plaiſoit à tout le monde ; on apportoit à ſes pieds de divers païs, pluſieurs perſonnes malades, qui s'en retournoient chez eux en parfaite ſanté. Ce ſont-là les propres paroles de mon Docteur, qui eſtoit vn grand admirateur de la Religion Mahometane.

En l'honneur des Religieux de cét Ordre, on a fait les vers ſuivans en langue Perſane,

Gher hakiki jahi der gehan bulendi
Nakſchibendi kiun nakſchibendi,

C'eſt-à-dire, *Si tu veux trouver vn parfait Héros dans le monde, fais-toy vn* Nakſchibendi, *car c'eſt le véritable modéle d'vn ſerviteur de Dieu.*

Mais toute cette ſainteté, & toute cette pureté prétenduë n'empeſche pas qu'ils ne paſſent pour hérétiques parmi la pluſpart des Turcs, parce qu'ils ſe diſpenſent d'aller en pelerinage à la Meque, à cauſe, diſent-ils, que leur pureté d'ame, & leurs tranſports Seraphiques qui les élevent au-deſſus des autres, leur rend ce ſaint lieu de la Meque auſſi preſent dans leurs cellules, que s'ils y eſtoient en effet.

CHAPITRE XV.

Des Nimetulahis.

CET Ordre eſt du nombre de ceux de *Chalveti ;* il commença en l'année ſept cens ſoixante & dix-ſept de Mahomet, & ceux qui en ſont profeſſion, ſont appellez ainſi d'vn particulier du meſme nom, qui vivoit du tems de Sultan Mahomet, fils de Bajazet, ſurnommé par les Turcs *Ilderim*, ou fils du Tonnerre. Ce Religieux eſtoit en grande réputation pour ſa doctrine, & pour la vie auſtére qu'il menoit, il eſtoit excellent Medecin, & fort eſti-

mé de tout le monde à cause de sa vertu : mais afin que le Lecteur en sçache mieux l'histoire, je rapporterai ce que m'en a dit vn Religieux de son Ordre.

« C'estoit vn homme, disoit-il avec admiration, qui préchoit hautement la vérité, qui mortifioit son corps, qui ne se laissoit point emporter à ses passions, ni aux appetits de la chair, qui avoit vne connoissance parfaite de la nature intérieure de toutes sortes de créatures, qui prioit & loüoit incessamment son Créateur, qui se donnoit tout entier à la méditation, & qui y demeuroit si long-tems qu'il estoit enfin ravi en extase, & avoit souvent le bonheur de parler à Dieu, quand il estoit en cét état-là.

« Il mangeoit de toutes les choses dont Dieu a permis à l'homme de se nourrir, sans observer aucun jeusne étroitement, & sans se contraindre en façon du monde, dans son boire & dans son manger ; mais pour ses devotions, il y vaquoit jour & nuit, & quand il dormoit, il n'estendoit pas ses pieds, comme les bestes qui mangent du bled & du foin dans l'étable. La crainte qu'il avoit de Dieu le faisoit quelquefois trembler, & dans ce tems-là il devenoit pâle & défait, par la crainte qu'il avoit de la majesté Divine, & jamais personne n'a eu vne connoissance si parfaite que luy, des secrets les plus cachez de Dieu.

« Ceux qui font profession de cét Ordre, s'assemblent tous les Lundis la nuit, pour loüer par des cantiques, l'vnité de la nature de Dieu, & glorifier son nom. Ceux qui veulent y estre reçûs, sont obligez de faire auparavant vne quarantaine, c'est-à-dire, de demeurer seuls enfermez dans vne chambre quarante jours, & de ne manger que trois onces de toute nourriture par jour. Pendant qu'ils font cette retraite, ils voyent Dieu face à face, & toute la gloire du Paradis, & louënt & adorent incessamment le Créateur de l'vnivers. Quand leur tems est expiré, les autres freres vien-

» nent les tirer de cette chambre, & se prenans tous par la
» main, ils dansent dans vn pré, & si en dansant, ces novi-
» ces ont quelque vision, ils jettent leurs manteaux en arrié-
» re, & se laissent tomber sur le visage, comme s'ils estoient
» frappez du tonnerre ou tombez en apoplexie. Ils demeurent
» en cét état-là, jusques à ce que leur Superieur vienne &
» fasse quelques priéres pour eux; aprés quoy le sentiment
» leur estant revenu, ils se relévent les yeux rouges & éga-
» rez, & demeurent assez long-tems comme des yvrognes &
» des fous. Ensuite dequoy leurs esprits qui estoient écartez,
» s'estant rassemblez, le Superieur leur demande en secret
» quelles visions & quelles revelations ils ont eües; ce qu'ils
» ne refusent jamais de luy dire, ou à quelque autre person-
» ne sage & sçavante dans les mystéres de leur Religion.

CHAPITRE XVI.

Des Kadris.

L'Ordre des *Kadris*, est encore vne des six Religions qui viennent de *Chalveti*. Leur premier Fondateur a esté vn nommé *Abdul Kadri Ghilani*, fort estimé à cause de sa sagesse & de son abstinence; son tombeau est hors les portes de Babylone, où la pluspart de ceux qui entrent dans ces Ordres religieux, vont en pelerinage.

Tous ceux qui font profession de cét Ordre, sont obligez de faire par degrez vn noviciat de jeusne & d'abstinence. C'est-pourquoy on leur donne en y entrant vn petit fouët de bois de saule, pesant quatre cens dragmes, quand il est frais cueilli, qu'ils portent incessamment pendu à leur ceinture, & reglent la nourriture qu'ils prennent chaque jour selon son poids, de-sorte que leur portion de pain diminuë à mesure qu'il se déseiche, & qu'il devient plus leger.

Outre les priéres que tous les Turcs font cinq fois le jour, ceux-ci sont obligez de passer la nuit entiére, ou du moins la meilleure partie à tourner en rond au son d'vne petite flûte, & de prononcer incessamment le mot *Hai*, qui veut dire vivant, qui est vn des attributs de Dieu; ils font cela, à ce qu'ils disent, à l'exemple de leur Fondateur, qui prononçoit ce mot si souvent, & avec tant de violence, que les veines de sa poitrine s'ouvrant, il en jallissoit du sang, qui marquoit le mot *Hai* contre la muraille. De-sorte que pour imiter leur Maître, ils se prennent tous par la main, & tournant en rond, le repétent si souvent, & avec tant de vehemence, qu'ils tombent comme morts & sans mouvement sur la place. Ceux qui sont les plus robustes, & qui resistent le plus à vn si violent exercice, prennent ceux qui sont tombez, & les emportent dans vne chambre où ils les couchent, jusques à ce qu'ils ayent repris leurs esprits: ils dansent ainsi tous les Vendredis la nuit. Chacun de ces Religieux en particulier, est obligé de faire vne retraite de quarante jours, vne fois l'an, dans vne petite cellule, où il ne voit qui que ce soit; pendant ce tems-là il s'applique à la meditation, & s'occupe à observer les songes qu'il fait, dont ils rendent compte ensuite à leur Superieur, qui les explique comme il l'entend, & qui devine par-là les choses à venir. Ils obtiennent assez souvent permission de leur Superieur de s'enyvrer, ou de s'étourdir avec de l'eau de vie, de l'*Opium*, & autres drogues semblables, afin de pouvoir achever leur danse ridicule, avec plus de force & de vigueur.

Ces compagnons ont l'esprit fin & subtil, ils sont grands sophistes, & grands hypocrites; ils ne communiquent jamais leur secret, qu'à ceux de leur profession, & trompent aisément par ce moyen les autres Religieux. Il leur est permis de se marier: mais quand cela arrive, on les fait sortir

du Convent, & ils peuvent porter tel habit qu'il leur plaist; mais pour se faire connoître, ils y mettent des boutons noirs. Ceux qui vivent dans le Convent, portent vne couverture blanche de fort gros drap, ils ne se rasent point la teste, & ne se la couvrent dequoy que ce soit, & ont toûjours les pieds nuds. Ces Religieux ont vn Convent à *Tophana* dans Constantinople, & on les appelle *Kadris*.

Le Fondateur de cét Ordre, appellé comme nous l'avons dit cy-dessus *Abdul Kadri Ghilani*, nâquit en l'Hegire ou année de Mahomet, cinq cens soixante & vn, & mourut en l'année six cens cinquante-sept; il estoit en réputation d'estre & Legiste & Philosophe tout ensemble. Son Maître ou celuy qui l'avoit instruit, s'appelloit *Abdul Mumin Gazeli*, qui composa deux livres, l'vn appellé *Mugrib*, ou la Grammaire Arabe, & l'autre *Andalus*. Au tems que *Helakin*, fils de *Genahiz Han* vint à Babylone, il l'obligea de tuer vn nommé *Alkami*, qui estoit alors Vice-Roy de cette ville, parce qu'il estoit de la Secte des Persans, que les Turcs appellent *Rafizi*, ou Hérétiques, parce qu'ils rejettent *Abubecher*, *Omar*, & *Osman*, comme Auteurs apocryphes, & ne leur rendent pas l'honneur dû aux Saints, comme font les Turcs.

Les Superieurs du Convent de cét Ordre enseignent à leurs disciples vne certaine priére, qu'ils leur disent tout bas à l'oreille, afin qu'elle ne soit entenduë, ni connuë de personne; ils sont obligez de la dire & de la repeter incessamment & sans intermission, si ce n'est aux heures qui sont destinées pour satisfaire à la nature: ils disent que cette priére a tant de vertu, que par son moyen ils joüissent de la veuë de Dieu, & ont des revelations celestes.

Ils sont ordinairement assis comme les autres Religieux Mahometans, la teste baissée & le nez sur la poitrine, ce qu'ils appellent en Turc *Murakabi*; ils se tiennent, disent-

ils, en cette posture, afin de n'estre point distraits de leurs meditations par des objets étrangers, & par la vanité de satisfaire aux appetits de la chair.

Entre plusieurs miracles qu'ils racontent de leur Maître, celuy-ci en est vn. Ils disent qu'estant vn jour allé en Babylone pour y demeurer, les personnes superstitieuses, & les Santons de cette ville, sçachant qu'il en approchoit, allérent au-devant de luy, l'vn d'eux tenant à sa main vn plat plein d'eau, voulant luy faire connoître que comme ce plat estoit plein jusques au bord & que l'on n'y pouvoit rien adjoûter; leur ville estoit si pleine d'hommes sçavans & religieux, qu'elle n'en pouvoit contenir davantage, & qu'il n'y avoit point de place pour luy. Ce subtil sophiste sans rien répondre à ce hiéroglyphe, par lequel ils prétendoient se dispenser du droit de l'hospitalité, leva d'abord les mains au ciel, & se baissant ensuite, ramassa vne feuille de rose qui estoit à terre, & la mit dans le plat où estoit l'eau; leur faisant voir qu'elle y trouvoit sa place, encore qu'il fût tout plein; ce qui parut si ingenieux & si plein d'esprit aux grossiers & incivils Babyloniens, qu'ils le regardérent comme vn miracle de sagesse, & le menérent en triomphe dans leur ville, où ils le firent Superieur de tous leurs Ordres religieux.

CHAPITRE XVII.

De l'Ordre des Kalenderis.



CEux qui font profeſſion de cét Ordre, méritent mieux d'eſtre appellez Epicuriens, que perſonnes retirées du monde pour mortifier leurs paſſions, comme font tous les autres Religieux Turcs. Cependant ces phanatiques prétendent par vne voie toute oppoſée à celle des autres, eſtre de bons Religieux en s'abandonnant au libertinage & au relâchement; ce qu'ils font ſi publiquement, qu'ils n'ont pas honte d'avouër des coûtumes auſſi impures, que je les vas décrire.

Ils diſent que ſur le point que *Mahomet Manſur*, fils de *Melkaſis Ohoma*, fils de *Silahlir*, eſtoit preſt à rendre l'ame, &

& qu'il laissa par son testament à son fils *Mahomet Melik Kiamel* le Gouvernement du Caire, & toutes les autres parties du Royaume d'Egypte; Damas, & Jérusalem à son fils *Isa Melik Muazin*, & *Harbekir* à son troisiéme fils *Eschref-musa*. Il y avoit vn certain *Santon*, qui proféroit à tous momens le nom de Dieu, au son de sa flûte, & qui n'avoit point d'autre divertissement, jour & nuit, que cette musique, quoiqu'elle ne fût pas gaye, ni enjoüée : car les tons en estoient tristes & melancoliques, & il les accompagnoit ordinairement de larmes & de soûpirs. Il estoit excellent Medecin, & sçavant Philosophe, & possedoit des vertus surnaturelles, par le moyen desquelles il faisoit des miracles manifestes & connus de tout le monde. Il estoit de ces Hermites, que l'on appelle en Arabe *Abdal:* il alloit la teste nuë, & le corps plein de playes, il n'avoit point de chemise, ni d'autre habit pour se couvrir, que la peau d'vne beste sauvage sur les épaules. Il avoit à sa ceinture quelque pierre bien polie, & à ses bras, au lieu de diamans & de rubis, des pierres fausses qui avoient beaucoup d'éclat. Il s'appelloit *Santon Kalenderi*, il chantoit incessamment des sonnets en Arabe, sur des airs qui leur convenoient admirablement bien, & faisoit des compositions en musique si admirables, qu'il passoit pour vn autre David : mais quelque sage & honneste que fut ce *Santon*, ses disciples & ceux qui font profession de le suivre, ne luy ressemblent pas; ils aiment la joie & le plaisir; ils chassent la melancolie & la tristesse autant qu'ils peuvent, ils vivent sans souci, sans passion, & sans embarras d'esprit, & disent d'ordinaire entre eux, *Aujourd'huy est à nous, demain est à luy, qui sçait qui en joüira?* Suivant cette maxime, ils ne perdent jamais l'occasion de se donner du plaisir, & employent tout leur tems à boire & à manger; & pour satisfaire à leur gourmandise, ils vendent les pierres de leurs ceintures, leurs

bracelets, & leurs pendans d'oreilles. Quand ils ſont chez des perſonnes riches ou de qualité, ils s'accommodent à leur humeur, & ſe rendent agréables à tous ceux de la maiſon, par leurs contes & leurs plaiſanteries, afin qu'on leur faſſe bonne chére; ils croyent la taverne auſſi ſainte que la Moſquée, & penſent auſſi bien ſervir Dieu dans la deſbauche, & en ſe ſervant, comme ils diſent, librement de ſes créatures, que font les autres en jeuſnant & en ſe mortifiant.

Les Turcs diſent que les Chrêtiens ſe rendirent maîtres de Jéruſalem en l'année ſix cens quinze de Mahomet, parce que le Fondateur de cét Ordre, qui avoit grand part au gouvernement de la ville, eſtoit yvre quand on donna l'aſſaut.

CHAPITRE XVIII.

Des Edhemis.



LE premier Fondateur de cét Ordre, estoit vn nommé *Ibrahim Edhem*, dont les disciples & les sectateurs mesme parlent fort obscurement. Ils disent que son pere estoit esclave, & Abissin de nation, qu'il alla vn jour au fort *Horonan*, pour s'entretenir avec *Ibnimelik* Roy du Caire, que c'estoit vn homme bien fait, fort honneste, & agréable dans sa conversation, soigneux de plaire à Dieu, & qui passoit les jours & les nuits dans les Mosquées à lire l'Alcoran le visage en terre, & à prononcer souvent ces paroles. O Dieu! tu m'as donné tant de sagesse, que je con- «
nois évidemment, que tu prens soin de ma conduite, & «

» que je ſuis en ta protection. C'eſt-pourquoy, ô Dieu, mé-
» priſant toute ſorte de puiſſance & de domination, je me
» vouë à la meditation de la Philoſophie, & me reſous à me-
» ner vne ſainte vie, afin de t'eſtre agréable.

Ses ſerviteurs & ſes domeſtiques voyant ſa maniére de vivre, devote & auſtére, s'appliquérent volontairement à l'imiter, & quittant le monde & ſes vanitez, ne ſongérent plus qu'à la ſolitude & à la mortification, donnant aux pauvres & à ceux qui en avoient beſoin leurs habits ſuperflus.

Ceux qui font profeſſion de cette Secte, ſe nourriſſent de pain d'orge, ils prient & jeuſnent ſouvent, & leurs Superieurs s'étudient fort à devenir habiles Prédicateurs. Leurs principaux convents ſont dans les villes de Perſe, & principalement à *Choroſa*. Leurs habits ſont de gros drap épais, ils portent vn bonnet de laine, & vn turban autour, & à leur col vn drap blanc marqué de taches rouges. Ils vivent dans les deſerts avec les tigres & les lions, ils les apprivoiſent; & par vn effet miraculeux de l'aſſiſtance divine, ils s'entretiennent, & parlent avec Enoch. Ils font vne infinité de ſemblables contes ridicules de cét *Edhem*: mais parce qu'il y a peu de Religieux de ſon Ordre à Conſtantinople, & que cela regarde plûtoſt la Perſe que la Turquie; je n'ai pû eſtre ſi particuliérement informé de leurs regles & de leurs coûtumes, que de celles des autres.

CHAPITRE XIX.

De l'Ordre des Bectasses.

LE Fondateur de cét Ordre n'est pas fort ancien, & n'a point esté élevé parmi les *Santons* d'Arabie, d'où viennent la plupart de ces prétendus devots. Il estoit prédicateur d'armée, & sçavoit aussi-bien combatre que prier Dieu. Voici ce que m'en a dit mon sçavant *Hogia.*

Lorsque le vaillant & victorieux Sultan Amurath passa en Servie, qu'il vainquit Lazare Despot de ce païs-là, & le tua dans un combat, Bechtasch *estoit son Prédicateur, & l'avertit entre autres choses de ne se point fier aux Serviens. Mais Amurath, se confiant en son courage, en sa sagesse & en sa puissance, souffrit qu'un certain Gentilhomme Servien, nommé* Vilvo, *s'approchast de luy sous prétexte de luy rendre hommage, & de luy baiser la main, mais ce scelerat ayant un poignard caché, il en donna un coup à Amurath dans le cœur, & par ce coup fatal en fit un Martyr. Quoique* Bechtasch *connut bien que la mort tragique de son Prince luy devoit coûter la vie, pour avoir esté si proche de sa personne, & pour avoir prédit ce funeste coup, il ne se mit pourtant pas en peine de s'en garentir; mais il se prépara à la mort. Pour cét effet il fit provision d'une robe blanche, avec de longues manches, & la presenta à ses proselytes pour la baiser, comme une marque d'obéïssance & de soûmission, à luy & à son institution, & c'est de là qu'est venu la coûtume de baiser les manches du Grand-Seigneur. Les Religieux de cét Ordre portent des bonnets blancs faits de plusieurs piéces avec des turbans de laine tortillée en forme de corde; ils observent fort reguliérement les heures destinées aux priéres, & les font entre eux. Ils sont habillez de blanc, & honorent particuliérement l'unité de Dieu, en criant,* Hu, *c'est-à-dire, qu'il vive, & obtiennent par ce moyen des graces particuliéres de Dieu.*

Ce Santon *avoit plusieurs millions de disciples & de sectateurs, aujourd'huy tous les Janissaires de la Porte Ottomane, font profession de sa Religion. Ce* Bechtasch *en mourant, coupa vne manche de sa robe, & la mit de telle sorte sur la teste d'vn de ses Religieux, qu'vn des bouts pendoit sur ses épaules; luy disant, vous serez cy-aprés Janissaire, c'est-à-dire, vne nouvelle milice: & dés ce temslà leur institution commença. C'est-pourquoy les Janissaires portent des bonnets qui pendent par derriére, comme vne manche, que l'on appelle* Ketche. *Ce* Agi Bechtasch, *estoit d'vne charmante conversation, saint jusques à l'admiration, de grand mérite, & majestueux dans toutes ses actions. Il est enterré dans la ville de* Kir, *où ceux de son Ordre ont plusieurs Convents & plusieurs Religieux qui louënt & qui prient Dieu incessamment, voilà ce que m'en a dit mon* Hogia.

Mais quoiqu'il en dise, les *Kadizadelis*, ont cét Ordre en abomination, plus qu'aucun autre, parce que *Bechtasch* donna à ses disciples la liberté d'observer ou de n'observer pas reguliérement les heures destinées aux priéres; ce qui fait que les Janissaires, qui comme les autres soldats, n'ont pas beaucoup de devotion, s'appliquent avec peu de soin aux exercices de piété. Dans quelques Cantiques que *Bechtasch* a composez, il dit en plusieurs endroits que personne n'a connu Dieu, parce que personne ne l'a vû; ce qui est cause que les plus zélez Mahometans appellent les Janissaires *Keferedis*, c'est-à-dire, gens sans foy. Un certain *Moufti*, nommé *Ebusuad*, à qui on avoit demandé quelle punition méritoit vn *Musulman*, selon la loy, qui auroit appellé vn Janissaire Payen; il répondit par sa *Festa*, ou Sentence, que celuy-là est vn infidéle, qui croit qu'vn Janissaire est vn véritable croyant.

Quelques Religieux de cét Ordre marchent ordinairement dans les cérémonies publiques, leurs poignards nuds à la main auprés du Janissaire *Aga*, criant à haute voix

Hu, Hu. Ces gens-là ſont fort libertins & grands Sodomites, ce qui fait que les plus ignorans, & les plus corrompus Janiſſaires les imitent, & deviennent aiſément leurs diſciples. Ils ſont maintenant en ſi grand nombre, qu'il eſt preſque impoſſible de les exterminer, & leurs vices auſſi. Ce n'eſt pas que l'on n'employe des remédes violens pour arréter cette gangrenne qui gâte & qui corrompt cette milice; mais elle ne laiſſe pas de faire progrés inſenſiblement, comme nous le dirons plus amplement dans le livre ſuivant, où nous parlerons de la Milice des Turcs.

CHAPITRE XX.

De l'Ordre des Herevis, *ou* Hizrevis.

D*U tems d'*Orchanes *ſecond Roy des Turcs, qui gouverna trente-cinq ans, qui en vécut quatre-vingts trois, & qui mourut en l'*Hegire *de Mahomet, ſept cens ſeize; il y avoit à Pruſe, qui eſtoit alors le ſiege de l'Empire, un* Santon *de grande réputation, que l'on appelloit* Herevi. *Il alloit ordinairement de coſté & d'autre acheter les foyes, & les poumons des moutons, des bœufs, & des veaux, pour en nourrir des chats & des chiens. Il faiſoit profeſſion de pauvreté, il mortifioit ſon corps par le jeuſne, & pleuroit & ſoûpiroit avec tant d'ardeur & de force, que les Anges quittoient le ciel pour venir eſtre témoins de ſon auſterité, & de ſa ſainte penitence:* Orchanes *qui en oüit parler avec admiration, fut curieux de le voir, & d'apprendre de luy-meſme, l'hiſtoire de ſa vie.* Herevi *qui s'en apperçut, luy dit qu'il avoit eſté autrefois un Roy deſcendu de la race de Mahomet, qu'il avoit conquis de ſes armes toutes les terres qu'arroſent le Nil, l'Euphrate & le Tigre, qu'il avoit gouverné des Provinces, & par ſa juſtice, & par ſon épée, qu'il avoit paru publiquement armé d'armes éclatantes, & chargé de pierreries, & qu'il avoit fait trembler tout le monde au*

ſeul bruit de ſon nom. Mais qu'enfin faiſant reflexion ſur la vanité du monde, il reſolut de le quitter, de renoncer à toutes ſes folies, de mépriſer ſes richeſſes, & ſes vains honneurs, & de mener vne vie ſainte & ſolitaire. Sultan Orchanes *fut ſurpris de ce diſcours, & dit, Je vois bien que nous ne devons pas mépriſer les perſonnes, qui ſous l'apparence de fous & d'extravagans, courent le monde, leurs vertus ſont rares, & en cét homme particuliérement, où je trouve tant de ſainteté, que je ne crois pas eſtre digne de paſſer pour vn de ſes ſerviteurs. C'eſt pour cela que les Turcs ont toûjours fait honneur aux fous & aux extravagans, & qu'ils les conſidérent comme des perſonnes que les revelations divines, & les enthouſiaſmes mettent hors du tempérament ordinaire des hommes.*

Ce Herevi *eſtoit fort ſçavant en Chymie, & donnoit de l'or au lieu d'Aſpres, à ceux qui entroient dans ſon Ordre, & qui faiſoient profeſſion de ſa Religion. Il portoit vne veſte verte, il vivoit fort ſobrement, racommodoit ſes habits luy-meſme, & préparoit les viandes pour ſon Convent. Il donna de grands fonds à des Moſquées, & fonda plusieurs maiſons de charité au grand Caire, & à Babylone. Son tombeau eſt à Pruſe, il eſt viſité par vne infinité de pelerins, & enrichi des libéralitez de ceux qui ont de la venération pour ſa memoire.* Voilà ce que j'en ay appris d'vn de leurs *Scheigs* ou Prédicateurs, Superieur de cét Ordre. Ils ont vn Monaſtére à Conſtantinople, auſſi-bien que les autres, dont nous avons parlé, & je n'ay point remarqué, ni dans cette ville capitale, ni en aucun endroit des terres que le Turc poſſede en Europe, qu'il y ait d'autres *Tekes* ou maiſons Religieuſes, que de ces Ordres-là. Il peut y en avoir aux environs de Babylone dans l'Egypte, & aux parties les plus éloignées de l'Aſie, dont je n'ay pas rapporté ici le nom, ni les regles, & qui ont, comme on me l'a dit, vn culte encore plus ſuperſtitieux & plus extravagant, que celuy des autres, dont j'ay eu vne parfaite connoiſſance dans mes voyages. Au-reſte, il eſt bon de remarquer qu'il n'y a pas

vn

vn de ces Ordres, qui ne fasse profession de pauvreté, & qui ne croye que c'est le chemin & le plus court, & le plus assûré pour aller en Paradis. Mais je remarque tant de negligence dans leurs *Tekes*, & dans celles principalement qui sont éloignées des villes, que cela marque aussi-bien leur faineantise que leur pauvreté ; car ils laissent tout en confusion, & ne se soucient ni d'ordre ni de propreté. Ils ne ressemblent pas en cela aux Capucins, qui n'ayant rien à faire qu'à prier Dieu & à cultiver leurs jardins, font valoir jusques aux moindres choses, si agréablement, qu'ils rendent la pauvreté aimable. Ce qui oblige les personnes de bon sens à demeurer d'accord qu'il y a plus de plaisir & de satisfaction à joüir de peu de chose en repos, que de posseder avec inquiétude les honneurs & les richesses du monde. Je ne dirai point que ces *Santons* mettent toûjours au-devant de leurs Eglises, de leurs jardins, & sur les portes de leurs maisons, des ornemens ridicules, qui font voir leur extravagance. Ils parent les tombeaux de chapelets, de cornes, de rubans, & de morceaux de tafetas, de brocard, &c. s'imaginans qu'il faut estre hypocondriaque, & avoir la cervelle démontée pour bien servir Dieu, & qu'on ne le sçauroit faire autrement. Mais il est tems de finir ce Chapitre, de-peur de fatiguer le Lecteur, & de le dégoûter par des relations fades & insipides.

CHAPITRE XXI.

Des Mariages, des Divorces, & jusques où le concubinage est souffert parmi les Turcs.



LE mariage est estimé parmi les Turcs, vne chose sainte & honneste, & vn moyen legitime d'augmenter le nombre des hommes, & de le conserver. Cependant leurs Prestres, si je les puis appeller ainsi, ont la moindre part à la solemnité qui se pratique en cette rencontre. L'affaire est traitée devant le *Cadis*, comme si c'estoit vne chose purement civile, de-sorte qu'à parler proprement, c'est vne declaration & vn engagement, par lequel le mari s'oblige en presence du Juge, de prendre vne telle, ou vne telle personne pour sa femme, & de luy donner en cas de mort

ou de divorce, vn doüaire fixe, dont elle pourra diſpoſer abſolument. Quand cela ſe fait, la femme n'eſt pas preſente, mais ſon pere, ſon frere, ou ſon plus proche parent y eſt pour elle; & quand la convention eſt faite, on la mene à cheval ſous vn dais, couverte d'vn voile & ſuivie de pluſieurs femmes, en la maiſon du marié, qui attend à la porte les bras ouverts pour la recevoir. Il ſe fait dans ces occaſions des feſtins & des réjoüiſſances la veille du jour que la femme doit eſtre menée à ſon mari. Mais dés que cela eſt fait, on n'entend aucun bruit dans la maiſon, & tout y eſt dans vn profond ſilence; la mariée eſt conduite dans vne chambre par vn Eunuque, ſi elle eſt de qualité, & par vne femme de ſes plus proches, ſi elle n'en eſt pas, & miſe entre les mains de ſon mari, qui la deshabille luy-meſme, & qui la met en état de ſe mettre au lict.

La polygamie eſt permiſe aux Turcs par leur Religion, & ils peuvent avoir juſques à quatre femmes, contre le bruit commun, qui dit qu'vn Turc en peut avoir autant qu'il en peut nourrir. Ce n'eſt pas que Mahomet n'en eut neuf, & *Hali* quatorze; mais comme c'eſtoient des hommes divins & élevez au-deſſus du commun, ils avoient des privileges pour ce qui regarde les plaiſirs de la chair, que les autres n'ont pas.

Il eſt vray que cette limitation de femmes au nombre de quatre, n'eſt pas vn précepte de Religion. C'eſt vne loy qui y a eſté ajoûtée pour quelque raiſon politique. Par exemple, que le trop grand nombre de femmes augmente la dépenſe & diminuë le bien des hommes, à cauſe du doüaire qu'ils ſont obligez de leur donner. Que cela pouvoit cauſer du deſordre dans les familles, à cauſe des jalouſies inévitables qui ſe rencontrent entre tant de femmes rivales d'vn ſeul mari, qui doit par la loy & par ſon contract les contenter toutes, & ſe partager également entre elles, &

autres choſes ſemblables. Mais afin que cette reſtriction ne ſemble pas choquer la liberté qu'ils diſent que Dieu a donnée aux hommes de ſe ſervir des femmes, il leur eſt permis de ſe divertir avec leurs eſclaves, & d'en avoir autant qu'ils en peuvent acheter & nourrir ; cette ſorte de concubinage ne donnant point de jalouſie aux femmes, pourveu qu'elles ayent toûjours ce qui leur eſt legitimement dû, & vne part raiſonnable dans le lict de leur mari, qui eſt vne fois la ſemaine, ſelon la loy. S'il arrive qu'il ſoit vne ſemaine entiére ſans en ſervir quelqu'vne, elle demande le Jeudi de la ſemaine ſuivante, comme vne choſe qui luy eſt dûë de droit, & qui leur eſt accordée par la loy. Mais ſi elle eſt aſſez modeſte pour ne pas pourſuivre ſon mari en juſtice, parce qu'il luy a manqué vne ſemaine entiére, elle ne manque pas d'adreſſe pour ſe faire juſtice elle-meſme, & pour ſe ſatisfaire d'ailleurs. Car comme ces femmes ſont élevées d'vne maniére fort retirée, qu'elles ne voyent preſque jamais les hommes, qu'elles n'ont aucune vertu morale qui les porte à la modeſtie & à l'honneſteté, qui fait toute la gloire de leur ſexe, & qu'elles n'ont point de principes de Religion qui leur faſſe eſperer en l'autre vie des récompenſes pour leurs bonnes actions, & qui leur faſſe appréhender des châtimens pour les mauvaiſes, elles ſont, à ce qu'on dit, les plus laſcives femmes du monde, & les plus ſubtiles à inventer les moyens de contenter leur paſſion.

C'eſt-pourquoy, au lieu que parmi les Chrêtiens le mari ſouffre la honte de l'incontinence de ſa femme, cela rejallit parmi les Turcs ſur ſon pere, ſur ſes freres, & ſur ſes proches parens ; de-ſorte que le mari en obtenant le divorce, qui ne luy eſt jamais refuſé, ſe défait & de ſa femme & du deshonneur tout enſemble.

Il ne faut pas douter que le premier auteur de cette Re-

ligion aiſée, n'ait eu pour but aprés celuy de ſatisfaire à ſa propre inclination, & à l'amour qu'il avoit pour les femmes, d'augmenter le nombre de ſes ſujets par la polygamie. Il ſçavoit bien que la grandeur des Princes & des Empires, conſiſte plus dans le nombre des hommes, que dans la grande étenduë de leurs terres, quand elles ne ſont pas peuplées. Cette liberté, ſi on la peut appeller ainſi, a eſté accordée aux hommes au commencement du monde, pour faciliter la propagation du genre humain, & aux Juïfs à cauſe de leurs paſſions emportées. Nous liſons meſme dans les Hiſtoires, que les parties Orientales du monde ont eſté remplies d'vn grand nombre d'enfans qui n'avoient qu'vn ſeul pere, & pluſieurs meres; & qu'aſſez ſouvent en Egypte, vne perſonne de qualité menoit avec luy à la guerre cent de ſes fils, tous en âge de porter les armes, & de ſervir vtilement en toutes ſortes d'occaſions. Mais on ne voit pas que cette pluralité de femmes produiſe maintenant le meſme effet parmi les Turcs; ſoit que cela vienne de leur maudit & abominable peché de Sodomie, ou que Dieu ne beniſſe pas cét vſage, qui ſembloit eſtre neceſſaire, lorſque le nombre des hommes eſtoit ſi petit.

Il n'y a pourtant rien, à mon avis, qui contribuë tant au peu d'enfans qu'ont les Turcs, que la jalouſie mortelle qui eſt entre leurs femmes: car comme les ſortileges & les malefices ſont ordinaires en ce païs-là, elles ne manquent jamais de s'en ſervir les vnes contre les autres. De-ſorte que quand elles ſont groſſes, ou elles avortent, ou ſi leurs enfans viennent à terme, ils ſeichent petit à petit, & meurent en peu de tems comme des ſquelettes; ce qui fait que ceux qui ont pluſieurs femmes, ne ſont pas ſi riches en enfans, que ceux qui n'en ont qu'vne, & dont la famille eſt bien reglée, & ſans bruit. Ces querelles de femmes ſont auſſi cauſe qu'il y a pluſieurs hommes, quoique voluptueux, qui ne

veulent pas s'engager dans vn ſi grand embarras, & j'en ai connu meſme, qui ont mieux aimé vivre avec vne ſeule femme, ſans enfans, que d'en prendre pluſieurs, preférant leur repos à la paſſion qu'ils avoient d'en avoir.

Ils conſidérent autant les enfans qu'ils ont de leurs eſclaves, que ceux qu'ils ont de leurs femmes. *Car les Turcs*, dit Buſbec, *ne portent pas moins d'honneur aux enfans qu'ils ont de leurs concubines & de leurs eſclaves, qu'à ceux qu'ils ont de leurs femmes, & ils n'ont pas moins de droit qu'eux, dans la ſucceſſion de leurs peres.* La loy y met pourtant cette différence, c'eſt que ſi le pere ne les met pas en liberté par ſon teſtament, & qu'il ne leur laiſſe pas du bien de quoy vivre; ils ſont à la miſéricorde de l'aîné des enfans de ſa femme, & deviennent ſes eſclaves, & luy leur ſeigneur : de-ſorte qu'vn meſme pere peut laiſſer des enfans, dont les vns ſont libres, & les autres d'vne condition ſervile.

Les Turcs ont auſſi parmi eux vne eſpece de demi mariage, qu'ils appellent *Kabin.* C'eſt quand vn homme prend vne femme pour vn mois, pour deux mois, ou pour quelque autre tems fixe & limité, dont les parties ayant convenu, ils s'accommodent du prix en la preſence du *Cadis.* Les étrangers qui n'ont pas le don de continence, & qui veulent avoir des femmes par tout, ſe ſervent fort de cette ſorte de mariage, qui eſt la meſme choſe que celuy que l'on appelle en Eſpagne eſtre *Emancibado*, ou *Caſado de media carta*, avec cette différence neantmoins, que ce dernier n'eſt pas permis comme l'autre par la loy.

Ils ont encore vne autre ſorte de mariage parmi eux, ſi on luy peut donner vn nom ſi honneſte; c'eſt d'vn Eunuque avec vne femme, j'entends vn Eunuque à qui il ne reſte rien du tout; cependant ils prennent pluſieurs femmes, & pratiquent avec elles vne ſorte de volupté brutale & inconnuë.

Il y a vne exception dans la Religion des Turcs, touchant le mariage, qui mérite d'estre remarquée. C'est qu'vn Mahometan se peut marier avec quelque femme que ce soit, encore qu'elle soit estimée infidéle, comme avec vne Chrêtienne, avec vne Juïfve, ou avec vne autre de telle Religion qu'il luy plaira, pourveu que ce soit vne Religion sçavante, & qu'il y ait eu des livres écrits pour la défendre, & pour la soûtenir: mais il ne luy est pas permis d'en prendre aucune qui soit d'vne Religion qui n'a rien de sçavant ni d'écrit, comme sont celles de la Secte de *Mejuzer*, qui adorent le feu, & qui le gardent toûjours allumé dans leurs temples. Il y en a beaucoup en Perse, mais encore plus sur les terres du *Mogol*: Il est aussi défendu aux Turcs de se marier à ces femmes vagabondes, que nous appellons Egyptiennes, qui sont sans loy & sans religion, & dont il y a grand nombre en Turquie, où on les regarde comme des personnes abominables. Bien que le Sultan soit au-dessus de toutes les loix, il n'a pourtant pas la liberté de se marier, qu'a le moindre de ses sujets. Ce n'est pas qu'il n'ait autant de femmes qu'il luy en faut pour le contenter, quelque voluptueux qu'il soit, & pour faire paroître à la maniére des Princes Orientaux, la magnificence & la grandeur de sa Cour. Cette coûtume de ne point marier le Sultan, se pratique depuis Bajazet, & est considérée par les Turcs, comme vn dês secrets de l'Empire: on en rapporte plusieurs raisons. Busbec dit qu'entre toutes les disgraces qui arrivérent à Bajazet, aprés avoir esté vaincu & défait par Tamerlan, il n'y en eut point qui luy fût si sensible que celle de voir sa femme *Despina*, qu'il aimoit tendrement, entre les mains de son ennemi, qui abusant de sa bonne fortune, la traitoit indignement en sa presence: & que depuis ce tems-là les Sultans pour ne s'exposer pas à vn semblable malheur, ne prennent point de femmes, pour lesquelles ils

s'intéreſſent plus que pour la perte ou de leurs eſclaves, ou de leurs biens. Mais je ſuis perſuadé que cette maxime a vn fondement plus politique, qu'vne choſe qui dépend purement du hazard, & qui peut n'arriver jamais, encore qu'elle ſoit poſſible. Car comme je l'ai ouï dire, le Sultan ne fait point d'autre cérémonie quand il prend vne femme, que de luy donner du bien qui réponde à ſa condition & à ſa qualité, ce qui ne s'appelle pas *Kabin*, ou Doüaire, mais *Pachmalack*, c'eſt-à-dire, de l'argent pour ſes ſouliers; & qu'outre les preſens qu'il luy fait en pierreries & en habits, elle doit avoir vn train magnifique, & vn revenu égal à celuy de la *Valede*, ou mere du Grand-Seigneur, qui eſt ordinairement de quatre ou cinq cens mille écus par an: de-ſorte que ſi cette coûtume de marier le Sultan ſe pratiquoit, & qu'vne femme trouvaſt vn Prince amoureux & prodigue, le principal revenu de l'Empire, ſe conſommeroit à entretenir le luxe de ſes femmes, au-lieu d'eſtre employé au bien de l'Etat. De plus ſi les Sultans prenoient des femmes, cela ſeroit contre la Politique des Turcs, qui eſt d'empeſcher que leur Prince ne faſſe des alliances avec les étrangers. Cela fut cauſe de la mort de Sultan *Oſman*, dixiéme Empereur des Turcs; car les gens de guerre qui le firent mourir l'accuſérent principalement d'avoir épouſé vne femme, & fait des alliances étrangéres contre les loix fondamentales de l'Empire.

Voilà comme ſe font les mariages parmi les Turcs; la femme ne ſe peut jamais dégager, tant que ſon mari luy donne du pain, du beurre, du ris, du bois & de la filaſſe pour filer dequoy ſe faire des habits; la loy ſuppoſant qu'elle eſt aſſez bonne ménagére pour ſubvenir à cette neceſſité par ſon travail. Elle peut quelquefois demander le divorce pour de certaines raiſons, comme d'impuiſſance, de froideur, &c. Mais les maris ne manquent jamaïs de moyens

&

& de raisons pour s'en défendre, de-sorte que cela arrive rarement.

Il y a parmi les Turcs trois sortes de divorces, qui se font tous en presence du Juge, dont il dresse les actes, & qu'il enregistre luy-mesme. Le premier ne fait que séparer le mari & la femme d'vne mesme maison, & d'vn mesme lict, le mari continuant tóûjours de l'entretenir de toutes les choses necessaires. Le second ne les sépare pas seulement ainsi : mais le mari est obligé de donner à sa femme son doüaire ; de-sorte qu'elle n'a plus rien à prétendre, ni en sa personne, ni en son bien, & peut, si elle veut, se remarier à vn autre. Le troisiéme, que l'on appelle *Ouch Talac*, se fait d'vne maniére plus éclatante, & avec des conditions plus dures. Quand cela arrive, si le mari se repent d'avoir quité sa femme, & qu'il la veuïlle reprendre, il ne le peut, qu'il ne consente auparavant volontairement qu'vn autre en jouïsse en sa presence. C'est vne condition que la loy a imposée pour punir l'inconstance & la legéreté des maris ; & pour faire voir que si elle a de l'indulgence pour le choix des femmes, elle ne laisse pas de punir par vne infamie publique, ceux qui abusent de cette liberté. Cela n'empéche pas qu'il n'y en ait eu, qui pour ravoir leurs femmes, aprés avoir demandé le divorce, n'ayent choisi quelque jeune homme bien fait pour coucher avec elle : à propos dequoy on fait vn plaisant conte à Constantinople. On dit qu'vn homme se trouvant vn jour fort embarrassé dans vne pareille rencontre, se resolut pour cacher sa honte, de prendre vne personne inconnuë, qui ne la put publier à ceux de sa connoissance, & qu'il prit pour cét effet le premier qu'il trouva dans les ruës, qui estoit par hazard vn *Bajogi*, ou Batelier : mais sa femme, selon toute apparence, se trouva si bien avec son nouvel amant, qu'elle ne voulut point retourner avec son premier mari. Il y en a pourtant

peu, qui se repentans de leur divorce, se veüillent resoudre à reprendre leurs femmes à des conditions si honteuses, car cette action passe pour abominable entre eux : de-sorte que quand ils veulent signifier vne chose contre toute apparence, ils l'appellent *Ouch Talac*, c'est-à-dire, vne chose qu'on ne sçauroit souhaiter sans peché, & sans profanation.

CHAPITRE XXII.

Des autres parties de la Religion des Turcs.

De la Circoncision.

LA Circoncision n'est pas du nombre des cinq points principaux qui font vn veritable Mahometan : elle n'est qu'vne épreuve, comme nous l'avons déja remarqué, de l'obeïssance qu'ils doivent rendre aux autres choses plus essencielles de la loy. La cérémonie n'en est pas reçûë parmi les Turcs, comme vne chose de foy, qui se trouve expressément dans l'Alcoran, mais comme vne ancienne tradition, qui estoit en vsage parmi les Arabes, qui se disent descendus d'Ismaël, bien long-tems avant Mahomet; & les Docteurs Arabes mesme disent qu'il vint au monde circoncis, afin de le mettre en paralelle avec Moïse, & quelques autres Patriarches dont les Juïfs disent la mesme chose. Ce n'est pas, à mon avis, qu'il soit extraordinaire de voir naître des enfans en cét état-là, dans vn païs où la Circoncision est ordinairement en vsage. Ils appellent ces enfans, les enfans de la Lune, c'est-à-dire, des enfans sur lesquels la Lune a plus d'influence & de pouvoir, que sur les autres.

Car les anciens Arabes, dit *Pocook* dans ses notes sur les mœurs des Arabes, croyoient que ceux qui venoient au

monde, la Lune eſtant dans ſon plein, avoient le prépuce racourci & circoncis.

Les Turcs ne circonciſent jamais leurs enfans qu'à l'âge de ſept ans & au-deſſus; ils font faire l'opération par vn Chirurgien, ne croyant pas que cela appartienne proprement à l'*Emaum*, ou au Preſtre; parce que comme nous l'avons déja dit, ils ne font point de différence, quant au caractére, entre vn Clerc, & vn Laïque; vn particulier pouvant aujourd'huy monter au haut du clocher d'vne Moſquée, en appeller le peuple aux priéres, y conduire toute l'aſſemblée, comme Paſteur, monter en chaire, & leur expoſer l'Alcoran, & faire le lendemain toute ſorte d'autres fonctions. Les cérémonies que les Turcs pratiquent dans la circonciſion, ſont différentes ſelon le païs, & le lieu où elles ſe font; mais d'ordinaire ils mettent l'enfant habillé de nuit, ſur vn cheval, & le font ſuivre par ſes compagnons d'école, qui repetent ſouvent à haute voix, quelques paroles de l'Alcoran. La circonciſion eſtant faite, on prend grand ſoin de le faire guerir, & en meſme tems on fait vn feſtin à ceux qui l'ont accompagné, & qui ont eſté invitez à la cérémonie. Si ceux qui ſe font Mahometans ſont plus avancez en âge, on les promene par la ville en de certains lieux, ſur vn cheval, avec vn dard à la main, la pointe tournée du coſté du cœur; pour faire voir qu'ils ſouffriront plûtoſt d'en eſtre percez, que de quitter la Religion qu'ils embraſſent. La circonciſion parmi eux, comme parmi les Juïfs, & le Bapteſme parmi les Chrêtiens, eſt vne marque que l'on eſt reçû au nombre des Fidéles.

CHAPITRE XXIII.

Des cinq points qui sont necessaires pour faire un véritable Mahometan.

I. *De leurs lavemens.*

ENCORE que Mahomet dise dans l'Alcoran, que sa Religion consiste en la netteté, & qu'elle fait la meilleure partie de sa loy; il est certain neantmoins que les Arabes qui se disent descendus d'Ismaël, & qui pour cela s'appellent Ismaëlites, se servoient de lavemens bien long tems avant luy : de-sorte qu'il n'a rien ajoûté à cette invention, que son autorité, qui la rend necessaire à ceux qui font profession de sa Secte. Il est vray que les Turcs sont fort propres dans leurs maniéres de vivre exterieure, & exacts & ponctuels, jusques à la superstition, dans leurs lavemens, & dans tous les exercices de pieté, qui leur sont ordonnez. Ils croyent presque tous, que l'eau dont ils se servent dans leurs lavemens, les purifie de la souillure de leurs pechez, comme elle les nettoye de la saleté de leurs corps. Ils ont trois sortes de lavemens.

Le premier, qui s'appelle *Abdest*, est pour se préparer à prier Dieu, à entrer dans la Mosquée, ou pour lire l'Alcoran, ce qu'ils font en la maniére suivante. Ils se lavent premiérement les mains & les bras, & ensuite le front, le sommet de la teste, les oreilles, les dents, le visage, le dessous du nez, & les pieds; mais il suffit quand le tems est froid, & qu'ils ne se peuvent découvrir sans danger, de marquer cela par quelque signe exterieur.

Le second s'appelle *Gusul*, c'est lorsqu'ils se nettoyent par le bain aprés avoir eu la connoissance de leurs femmes, ou

quelques pollutions nocturnes ; jusques à ce que cela soit fait, ils appellent celuy qui est en cét état *Giunab*, c'est-à-dire, vn homme dont les priéres sont en abomination devant Dieu, & que les autres ne doivent point frequenter.

Le troisiéme s'appelle *Tabaret*, c'est quand ils se lavent aprés les commoditez & les evacuations naturelles ; ils employent pour faire cét office domestique les trois derniers doigts de la main gauche ; & parce que les Chrêtiens ne le font pas, ils les regardent comme des *Tabaratsis*, c'est-à-dire, comme des personnes souïllées & impures. C'est vne chose si fréquente parmi eux de se laver tant avant, qu'aprés le repas, qu'ils disent en commun proverbe, que Dieu a creé les viandes, afin de donner occasion aux hommes de se laver souvent les mains.

II. *De leurs priéres.*

APRE's les lavemens, viennent les priéres, que Mahomet pour en faire mieux comprendre la force & la vertu à ses Disciples, appelle dans l'Alcoran les colomnes de la Religion, & les clefs du Paradis. Il leur a ordonné de les faire cinq fois en vingt-quatre heures ; c'est à sçavoir, la premiére entre la pointe du jour & le lever du Soleil, qu'ils appellent *Sabanamasi;* la seconde à midi, qu'ils appellent *Vlenamasi;* la troisiéme à l'heure qui est entre le midi, & le Soleil couchant, qu'ils appellent *Kindinamasi;* la quatriéme, quand le Soleil est couché, qu'ils appellent *Achanamasi ;* & la cinquiéme à vne heure & demie de nuit. Ils font tout cela avec beaucoup de respect & de devotion, & sont persuadez qu'il faut estre tellement attaché à la meditation pendant ce devoir religieux qu'ils rendent à Dieu, qu'il n'y a rien au monde qui les en doive détourner, quand mesme il s'agiroit d'executer les ordres du Sultan,

d'éteindre le feu qui auroit pris dans leur chambre, ou de repousser l'ennemi qui prendroit la ville d'assaut ou autrement. En verité, c'est vne chose surprenante de voir des infidéles touchez si sensiblement de crainte & de respect pour la Majesté divine, dans le tems qu'ils luy addressent leurs priéres; & de voir vn nombre infini de Chrêtiens qui dans vne pareille occasion, les quittent & les interrompent pour s'entretenir d'autre chose, & ceux-là sur tout, qui sont obligez de le faire avec plus d'attention.

Le formulaire de leurs priéres n'est pas pris de l'Alcoran; on en a tiré seulement quelques Sentences, qui regardent les attributs de Dieu, *comme au nom de Dieu tout puissant, Dieu est miséricordieux, juste*, &c. Le reste a esté compilé par les quatre Docteurs, dont nous avons parlé; c'est à sçavoir, *Ebubecher, Omar, Osman*, & *Hali*, dont les noms sont écrits en lettres d'or contre la pluspart des Mosquées. Ils font plusieurs postures en priant, ils mettent leurs mains l'vne dans l'autre sur l'estomach, ils se ployent le corps, ils s'agenoüillent, ils touchent la terre avec le front, ils panchent la teste d'vn costé & d'autre, & autres actions semblables; de-sorte qu'il est difficile parmi vn si grand nombre de postures différentes, de reconnoître celles que Mahomet a ordonnées, d'avec celles qui estoient en vsage avant luy parmi les anciens Arabes. Mais afin que l'on voye mieux de quelle maniére ils prient, je rapporterai ici ce que Busbec, qui avoit vû l'armée des Turcs toute entiére en cét état-là, nous en a laissé par écrit dans sa troisiéme lettre. *Je vis*, dit-il, *au milieu d'vne plaine, vne grande multitude de testes couvertes de turbans, qui écoutoient avec vn profond respect, les paroles d'vn de leurs Prestres; chacun avoit pris sa place par rang & par files, les Chefs occupoient les premiéres places, leurs habits estoient de couleurs claires & voyantes, & cette diversité de couleurs faisoit vn spectacle tres-agréable à la veuë. Ils estoient tellement immo-*

biles, qu'ils sembloient avoir pris racine en ce lieu-là. On ne les entendoit ni tousser, ni cracher, ni parler, ils ne remuoient pas mesme la teste, & ne regardoient de costé ni d'autre. Quand le Prestre prononçoit le nom de Mahomet, ils baissoient tous la teste en mesme tems jusques sur les genoux; & quand il prononçoit celuy de Dieu, ils se prosternoient avec respect, le visage en terre & la baisoient. Les Turcs font leurs devotions avec beaucoup de cérémonie & d'application, & croyent que leurs priéres seroient inutiles, & infructueuses, s'ils les avoient interrompuës en se gratant la teste, en se frotant les mains, ou en faisant quelque autre action qui n'y est pas essencielle.

Au reste, de toutes les nations du monde, il n'y en a point de si hypocrites. Ils sont de ces gens qui aiment à prier dans les marchez & au coin des ruës, afin qu'on les voye, & qu'on les louë; & c'est vne chose à remarquer, que là où les Turcs voyent quantité de personnes qui les regardent, & particuliérement des Chrêtiens, ils y étendent leur mouchoir, quelque incommode que soit le lieu, pour y faire leurs priéres. Elles consistent principalement à louër Dieu dans tous ses attributs; à quoy ils ajoûtent en quelques endroits, des priéres pour la vie de leur Prince, pour le bien de ses Etats, & pour obtenir la division & la guerre parmi les Chrêtiens. Comme ils jugent des choses par les evénemens, ils croyent que Dieu les a fort exaucez à cét égard, & que tous les desordres que l'on voit dans la Chrêtienté, sont des effets de la bonté que Dieu a pour eux, & pour ce qu'ils luy demandent. Ils sçavent par expérience ce que rapporte Tacite de la Politique des Romains, *que l'on doit se réjouïr des desordres qui sont hors de l'Etat, & les fomenter autant qu'on peut.* Les Turcs depuis plusieurs années retardent la conqueste entiére qu'ils auroient pû faire des Provinces de Transylvanie, de Moldavie, & de Valachie, parce qu'ils les considérent comme des plaines fatales, où

les Hongrois, les Polonois, les Allemans, & les peuples voisins, en se détruisant les vns les autres, luy préparent vn chemin aisé pour s'en rendre les maîtres.

III. *De leur Ramazan.*

LE troisiéme point necessaire de leur Religion, c'est l'observation du mois *Ramazan*, ou du jeusne qui dure tout ce mois-là. Il ne leur est pas permis pendant ce tems-là de boire, ni de manger, ni de mettre quoique ce soit dans leur bouche, tant que le Soleil est sur l'horison; mais lorsqu'il est couché, & que l'*Emaum* a allumé les lampes qui sont à l'entour du clocher des Mosquées, ils ont la permission de manger. Ils employent la pluspart de la nuit en festins & à faire bonne chére, & gardent ordinairement leurs meilleures provisions, & ce qu'ils ont de plus délicat chez eux, pour le manger pendant ce jeusne. Ils font presque toutes leurs affaires la nuit, & employent le jour à dormir & à se reposer; de-sorte qu'à proprement parler, leur jeusne n'est autre chose qu'vn changement du jour à la nuit. Ils appellent ce mois saint & sacré, & disent que pendant ce tems-là, les portes du Paradis sont ouvertes, & celles de l'enfer fermées; ce jeusne leur est commandé avec tant de severité, que si vn Turc l'avoit rompu, il luy en coûteroit la vie. C'est vn si grand crime de boire du vin dans ce mois-là, qu'ils croyent qu'il ne se peut expier; de-sorte que ceux qui prennent cette liberté en d'autres tems, s'en abstiennent quatorze jours auparavant, pour ne point donner de scandale. Les femmes & les superstitieux commencent ce jeusne quinze jours avant le tems ordonné par leur Prophete. Ceux qui sont malades ou incommodez, & ceux qui voyagent ont permission de manger; mais c'est à condition de tenir compte des jours du *Ramazan*, dont ils sont

ſont obligez de s'acquiter par la loy, lorſque leur ſanté & leurs affaires le permettent. Mahomet inſtitua luy-meſme ce mois *Ramazan*, dans la ſeconde année de ſa fonction prophetique, qu'il ne voulut exercer qu'à l'âge de quarante ans accomplis. Il avoit auparavant ordonné vn autre jeuſne aux Arabes, à l'imitation de celuy des Juïfs, *Ashura*, dont il eſt parlé dans le Levitique chapitre ſeize verſet vingt-neuf, ordonné en memoire de la ruine de Pharaon, & de ſon armée dans la mer rouge. Mais apprehendant enſuite qu'on ne luy reprochaſt comme vne choſe honteuſe, qu'il avoit emprunté cela des Juifs, il inſtitua le *Ramazan*, dont le tems eſt reglé par le cours de la Lune, & vient toutes les années dix jours plûtoſt qu'il ne faiſoit l'année précedente; de-ſorte qu'avec le tems ce jeuſne parcourt tous les mois de l'année. Il eſt plus commode pour les Turcs, quand il ſe rencontre aux courts jours de l'hyver, que quand il vient l'eſté, que les jours ſont longs & chauds; car alors il eſt fort incommode pour le menu peuple, qui eſtant obligé par neceſſité à travailler, n'oſe pourtant mettre vne goutte d'eau dans ſa bouche pour ſe rafraîchir.

IV. *De leur Zacat.*

LE *Zacat* eſt encore vn des points neceſſaires pour faire vn vray Mahometan. Il conſiſte à faire des aumônes conformément à de certaines regles qui leur ſont preſcrites par quatre des principaux Docteurs de leur loy. Ce mot ſignifie autant que croître & augmenter, parce, diſent-ils, que les aumônes attirent la benediction de Dieu, & augmentent le bien de ceux qui ſont tendres & pitoyables. Chaque particulier eſt obligé par ce commandement de donner vn pour cent de tout ſon bien, pour en aider les pauvres; mais l'avarice & la politique prévalent telle-

ment parmi les Turcs, que les riches n'en font rien, quoique cela soit ordonné comme vne chose essencielle à leur religion. L'avarice les empesche de se priver d'vne partie si considérable de leur bien ; & la Politique ne veut pas qu'on sçache en quoy il consiste, comme on feroit par le calcul exact du *Zacat*. De-sorte qu'il n'y a que les pauvres qui s'aquitent bien de ce devoir ; les autres soûtenans que ce commandement est superflu, & que ce n'a jamais esté le dessein de Dieu, qu'en l'accomplissant ils courussent fortune de perdre la vie & le bien.

V. *De leur Pelerinage à la Meque.*

CE pelerinage est ordonné à tous ceux qui ont du bien, & que les grandes charges de l'Etat n'empeschent point de le faire, les Turcs le considérant comme la figure ou le type de leur passage de ce monde ici en l'autre. Le nombre des Pelerins qui font ce voyage tous les ans est incertain. Cependant il y en a d'ordinaire plus de cinquante mille enregistrez, qui y vont de divers lieux, où l'on fait profession de la Religion Mahometane. Ces Pelerins partent de Constantinople vers la fin du mois de May, & se rencontrent à Damas avec ceux de l'Anatolie, de la Caramanie, & des environs de ces quartiers-là ; ceux de Perse s'assemblent à Babylone, & ceux de l'Egypte au grand Caire, & tous ensemble se joignent sur le mont Ararat. Ils observent plusieurs cérémonies quand ils sont là, & font vn *Corban* ou sacrifice, en memoire de ce qu'Abraham y voulut sacrifier son fils Isaac. Ce sacrifice consiste à tuer des moutons, à en envoyer par present à leurs amis, & à en distribuer aux pauvres. Ils quitent aussi leurs habits ordinaires, & s'envelopent d'vne couverture blanche, & font le tour de la montagne en procession, marquant par-là,

qu'ils doivent quiter leurs pechez, & renoncer à tous les plaiſirs du monde.

Celuy qui commande ces Pelerins en chef, car il faut qu'il y ait quelque ordre parmi vn ſi grand nombre de gens, s'appelle *Sur-Emini* : le Grand-Seigneur le nomme, & c'eſt par luy qu'il envoye tous les ans cinq cens ſequins, vn Alcoran couvert d'or, porté ſur vn chameau, & autant de drap noir qu'il en faut pour ſervir de tenture aux Moſquées de la Meque. Quand on met ces nouvelles tentures, on oſte celle de l'année précedente, les Pelerins les déchirent en pieces; & il n'y en a point qui n'en rapportent vn morceau petit ou grand chez luy, comme vne relique, & comme vne marque certaine de leur pelerinage, ce qui leur tient lieu de *Caab*, vers lequel ils tournent le viſage, quand ils font leurs priéres. Le Chameau qui a ſervi à porter l'Alcoran, eſt paré de fleurs & d'autres ornemens à ſon retour, & quand il a fait ce ſaint voyage, il eſt exempt pour toute ſa vie de travailler.

CHAPITRE XXIV.

Du Bairam, & des civilitez que les principaux Officiers rendent en ce tems-là au Grand-Seigneur.

LE *Bairam* eſt vn tems de réjouïſſance pour les Turcs; il y en a deux par an. L'vn qui ſuit immediatement le jeuſne du *Ramazan*, comme noſtre Paſque fait le Careſme, & que l'on appelle le grand *Bairam*; l'autre s'appelle le petit *Bairam*, & vient ſoixante & dix jours ou environ aprés le premier. En ce tems-là chacun quite le travail pour trois jours, les particuliers s'envoyent des preſens les vns aux autres, & ne ſongent qu'à ſe réjouïr avec plus de liberté qu'en vn autre tems. Il eſt aiſé de juger que Mahomet a inventé

ces festes, autant pour délasser & donner du repos aux corps & aux esprits de ses Sectateurs, que pour imiter celles des Chrêtiens.

Le *Bairam* doit commencer ordinairement aussi-tost que la Lune d'aprés le *Ramazan* commence à paroître; ce n'est pas qu'il ne retarde quelquefois d'vn jour, quand le tems est si couvert, qu'on ne la peut pas appercevoir. Mais si les nuages la cachent plus long-tems, on suppose selon son cours ordinaire, qu'elle est nouvelle, & alors le *Bairam* commence aussi. On publie cette feste à Constantinople par la décharge de tout le canon qui est à la pointe du Serrail du costé de la mer. Pendant ce tems-là on éteint ou on n'allume point les lampes qui sont aux clochers des Mosquées; on bat le tambour, on sonne de la trompete dans toutes les places publiques, & dans toutes les maisons des grands Seigneurs, & chacun ne pense qu'à la réjouïssance & au divertissement. Mais il n'y a rien qui mérite plus d'étre remarqué par le Lecteur, que les cérémonies qui se font pendant cette feste dans le Serrail, tant à l'égard des Ministres envers le Grand-Seigneur, qu'à l'égard des Ministres entre eux-mesmes; car cela se fait avec tant d'exactitude, jusques aux moindres mouvemens du corps, qu'il ne faut que cela pour faire voir que c'est à tort que l'on veut faire passer les Turcs dans le monde pour des gens grossiers, incivils, & sans politesse. C'est-pourquoy je rapporterai ici en peu de mots, ce que j'en ai pû apprendre de plus particulier.

La veille du *Bairam*, on pare le vestibule qui mene aux logemens du *Kapa Agasi*, ou Chef des Eunuques des Pages, de riches tapis, de carreaux, & d'autres ornemens à leur mode; tous les premiers Officiers de l'Etat qui se trouvent à Constantinople, se rendent au Serrail trois ou quatre heures avant le jour. Dés que le jour paroît, le Grand Sei-

gneur passe à cheval au milieu d'eux, & va à la Mosquée de Sainte Sophie, faire ses priéres du matin, & retourne au Serrail aussi-tost qu'elles sont faites. A son retour de la Mosquée, il entre dans le *Hosada*, ou dans la chambre royale, & se met sur son thrône, ayant à sa main gauche le Chef des Eunuques des Pages. Les fils du *Han* des Tartares, qui demeurent d'ordinaire comme des ostages à la Cour du Sultan, aussi-tost qu'on leur a fait signe, viennent les premiers luy souhaitter vne heureuse feste; & à ce que j'ai ouï dire, le Grand-Seigneur va trois pas au-devant d'eux, ils se prosternent en terre, & luy disent en Turc, *Eiami scherif*, c'est-à-dire, ces jours ici vous soient heureux; aprés s'estre relevez, ils luy baisent la main & se retirent. Ensuite vient le Premier Visir qui est à sa droite, à la teste de tous les *Beiglerbeigs*, des *Bachas*, & des autres grands Officiers de l'Empire, il luy fait son compliment vn genouïl en terre, & quand il est fini, il s'en approche vn peu davantage, & luy baise la main, aprés quoy il se releve, & se met à la place du *Kapa Agasi*, ou Chef des Eunuques des Pages. Le *Moufti*, qui est à la main gauche, à la teste des principaux Officiers de la loy, comme sont les *Cadilesquers*, ou premiers Presidens de l'Anatolie & de la Grece; Le *Nakib Eschref*, ou Chef de la race de Mahomet, les *Mollaes*, les Prédicateurs, que l'on appelle *Seighs*, & autres viennent ensuite. Le *Moufti* ayant la teste baissée jusques en terre, & les mains dans sa ceinture, baise l'épaule du Grand-Seigneur, qui fait vn pas en avant pour le recevoir; aprés quoy il se remet en sa place. Ceux qui accompagnent le *Moufti*, vont les vns aprés les autres faire leur compliment, selon leur rang & leur qualité, & le Grand-Seigneur les reçoit, & les traite comme il en a esté instruit par le Premier Visir; car il y en a qui luy baisent la main, d'autres le bord de sa veste, d'autres ses manches, & d'au-

tres sa poitrine, selon leur dignité. Il seroit ennuyeux de rapporter par le menu toutes les circonstances de ces cérémonies, qui sont en si grand nombre, qu'il y a vn assez gros livre fait exprés, qui ne traite d'autre chose. Le Janissaire *Agasi*, ou le Général des Janissaires est appellé le dernier pour faire ses civilitez au Grand-Seigneur.

Quand cette action est achevée, le Sultan se retire dans vne chambre plus particuliére, où les *Arz*, *Agalars* ou les quatre premiers Pages, viennent les premiers luy faire la revérence, & l'asseurer de leur obéïssance, & aprés eux les Eunuques & les autres Pages. Pendant tout ce tems on prépare vn superbe festin dans la chambre du Divan, où les principaux Officiers de l'Empire vont, aprés avoir fait leur cour, dîner aux dépens du Grand-Seigneur. Quand ce repas est achevé, le Sultan fait present à seize des principaux Officiers de l'Etat, d'vne veste de martre sibiline, aprés quoy la cérémonie finit.

On fait ensuite entrer dans le Serrail les carrosses des Sultanes. Ces Dames aprés avoir esté enfermées vn an entier, sont bien aise à la feste du *Bairam*, d'avoir occasion de rendre visite, premiérement au Grand-Seigneur, comme ses parentes, & puis à la Reine, à la Reine mere, & aux autres Sultanes & Dames du Serrail : elles y peuvent demeurer trois jours à se divertir & à faire bonne chére.

On peut juger par ce que nous venons de dire, combien on se trompe, quand on juge de la civilité des Turcs par ce qu'en disent ordinairement les voyageurs qui les font passer pour rudes, pour grossiers, & pour de fort mauvais courtisans, en comparaison des Chrêtiens. Il est vray que leur maniére d'agir avec les Chrêtiens de ces païs-là, est barbare & insolente, & que les plus misérables artisans & de la lie du peuple n'ont aucun égard pour les plus considérables d'entre eux. Mais cela vient plûtost d'vn certain or-

gueil, & d'vne averſion horrible que leur Religion leur inſpire pour nous, que du manque de connoiſſance de ce qu'ils doivent à leurs Superieurs. Car quant à leur maniére de vivre les vns avec les autres, ils obſervent les regles de la civilité, auſſi exactement que l'on fait à Rome, & dans les païs les plus polis de la Chrêtienté. Entre les principaux Miniſtres, on prend bien garde de ne paſſer jamais les bornes des cérémonies & des civilitez que l'on ſe doit, de-peur que cette ſoûmiſſion extraordinaire ne faſſe tort à leur qualité, ou qu'elle ne paſſe dans l'eſprit du monde pour vn baſſe flaterie. C'eſt-pourquoy vn Ambaſſadeur Chrêtien qui eſt à la Cour Ottomane, doit eſtre particuliérement informé de quelle maniére il faut qu'il ſe conduiſe à l'égard des premiers & des principaux Miniſtres, quand il a affaire à eux. Car par exemple, c'eſt leur faire affront que de ſe découvrir devant eux, quoique ce ſoit vne marque de reſpect parmi les Chrêtiens; & ils regardent les petites révérences & les fréquentes inclinations du corps qu'on leur fait, comme vne marque de la différence qui eſt entre les Princes qui les envoyent. De-ſorte que la meilleure conduite que puiſſe ſuivre vn Ambaſſadeur Chrêtien, c'eſt de faire peu de cérémonie en entrant & en ſortant, & d'avoir toûjours la mine fiére & aſſeurée, quand il parle ou qu'il negocie quelque traité. Car les Turcs prennent cela pour vn effet de la bonne opinion qu'il a de luy-meſme; & il eſt certain qu'il y en a eu pluſieurs, qui pour avoir fait le contraire, ont perdu parmi eux beaucoup de leur réputation, quoiqu'ils fuſſent d'ailleurs tres-ſages, & tres-habiles à négocier les points les plus importans, & les plus eſſenciels des affaires.

CHAPITRE XXV.

De la défense de manger de la chair de pourceau, & de boire du vin.

LES cinq articles dont nous avons parlé, sont absolument necessaires & essenciels, comme nous l'avons déja dit, pour faire vn véritable Mahometan. Les autres choses sont considérées comme des preuves & des marques de leur obeïssance. De toutes ces choses il n'y en a point qui leur soit plus expressément défenduë que l'vsage du vin & de la chair de pourceau, qu'ils appellent *Haram*, c'est-à-dire, des choses abominables & défenduës. Quant à la chair de pourceau, ils l'ont effectivement en horreur, & elle leur est aussi insupportable que l'est celle des hommes à des peuples civilisez. Le vin, quoique défendu par leur loy, a trouvé plus de credit parmi eux, & tout maudit qu'il est, ils en trouvent la tentation si forte, qu'ils sont persuadez qu'elle en diminuë le peché, & qu'elle le rend plus pardonnable; de-sorte qu'ils ne laissent pas d'en boire, quoique l'Alcoran l'ait défendu positivement, & que ceux qui l'ont commenté, l'ayent tellement décrié, qu'ils ont dit que si on en avoit répandu sur la terre, & qu'il y vînt de l'herbe, les bœufs, les moutons, ou les autres bestiaux qui s'en nourriroient, deviendroient *Haram*, c'est-à-dire, aussi impurs, & aussi abominables, que la chair de pourceau mesme. Mais toutes ces défenses n'empeschent pas que le vin n'y soit si commun, qu'on en boit publiquement sans se cacher, & sans craindre de donner scandale à personne. Ceux qui sont dans les charges & dans les emplois publics, sont plus reservez que les autres, & cachent autant qu'ils peuvent aux yeux du monde, le plaisir qu'ils prennent à en boire;

boire ; de-peur que l'on ne croye que les fautes qu'ils font, viennent de ce qu'ils se servent d'vne liqueur, dont l'excés trouble la raison, & qu'on ne les croye indignes des charges dont ils sont revétus, & de la confiance que l'on prend en eux ; car les Turcs sont persuadez, qu'il est impossible de boire du vin avec modération. Ils ne sçavent ce que c'est que de s'en servir pour fortifier l'estomach, & pour en corriger les cruditez ; ils s'étonnent de voir que les Anglois, les François & les Italiens y mettent de l'eau ; car ils n'en boivent jamais qu'à pleine tasse, & autant qu'il en faut pour les mettre dans leur *Kaif*, comme ils disent, c'est-à-dire, dans vne gayeté qui tient de l'extravagance d'vn yvrogne. Sans cela, ils disent qu'il ne vaut pas la peine qu'on en boive, & que d'en prendre moderément, c'est chatoüiller l'appetit, & en augmenter le desir, plûtost que de le sâtisfaire. Mais ceux qui veulent paroître plus religieux que les autres, & qui sont superstitieux, chagrins & ennemis des Chrêtiens, ne boivent point du tout de vin ; ils boivent de l'eau avec du *Coffé*; & comme ils sont ordinairement d'vn naturel sevére & melancolique, ils ne s'entretiennent en beuvant, que des affaires d'Etat ; ils critiquent la conduite des Ministres & des premiers Officiers de l'Empire, & ne laissent échaper aucun evénement considérable, sans y faire des reflexions, & sans en attribuer le mauvais succés à ceux qui gouvernent. C'est pour cela que lorsque le Grand-Visir *Kiuperli* abolit à Constantinople les maisons où on vendoit du *Coffé*, il ne toucha point aux cabarets où on vendoit du vin ; considérant les premiéres, comme des rendez-vous, où on jettoit des semences de sedition par des discours politiques, & que dans les autres, on ne parloit que de se réjouïr & de se mettre en bonne humeur, sans rien dire qui pût luy faire d'ombrage, ni nuire à sa personne.

Quand il arrive aux jeunes hommes de boire du vin par excés, on met cela au nombre des folies de la jeuneſſe; mais quand cela arrive aux vieillards, c'eſt vn ſujet de ſcandale. Voici, à ce qu'on dit, l'occaſion qui obligea Mahomet de défendre ſi étroitement l'vſage du vin à ſes diſciples. Ce Prophete ayant vn jour eſté invité par vn de ſes amis, d'aller manger chez luy, ſe rencontra par hazard en y allant, en vn lieu où on faiſoit des noces; il vid que les gens de cette noce, excitez par la chaleur du vin, eſtoient de la plus belle humeur du monde, qu'ils ſe careſſoient & s'embraſſoient les vns les autres avec des témoignages pleins d'affection & de tendreſſe: ce qu'attribuant au vin qu'ils avoient bû, il le benit comme vne choſe ſainte. Mais il fut bien ſurpris, quand il vid le ſoir à ſon retour la meſme maiſon en confuſion, & les gens qu'il avoit vûs s'embraſſer ſi tendrement, s'entrebatre & s'entrequereller à outrance: ce qu'attribuant encore au vin, il changea ſa premiére benediction, & maudit vne liqueur, qui en ſi peu de tems produiſoit des effets ſi différens, & voulut qu'à jamais le vin fût *Haram*, c'eſt-à-dire, en abomination à ſes diſciples.

CHAPITRE XXVI.

De leur vertu morale, de leurs bonnes œuvres, & de quelques-vnes de leurs loix, qui méritent d'eſtre remarquées.

DE tout ce que nous avons dit juſques ici, il eſt difficile de faire vn portrait avantageux de la vertu morale des Turcs. Cependant, comme Dieu a imprimé dans le cœur de tous les hommes, quelque barbares qu'ils ſoient, des loix naturelles, qui les portent, pour la conſervation du genre humain, à faire juſtice à leurs prochains; il ne

faut pas s'étonner, si elles se rencontrent parmi les Turcs. Les victoires & les courses qu'ils ont faites chez les nations étrangéres, y ont aussi contribué; car la conversation qu'ils ont euë avec elles, a adouci la rudesse qu'ils avoient apportée de Scythie. Et les guerres & les traitez qu'ils ont faits avec les Chrêtiens, les ont rendu si fins & si deliez, qu'il ne faut pas trouver étrange s'il y a eu de tems en tems de si grands hommes parmi eux.

Je ne sçaurois pourtant approuver les grandes loüanges que leur donnent plusieurs voyageurs dans leurs relations: estant non seulement persuadé, mais convaincu par expérience, que les Turcs n'ont rien qui approche des bonnes mœurs & de l'esprit des Chrêtiens. Mais quoiqu'il en soit, il ne sera pas desagréable, ni inutile, de rapporter ici en quoy ils font consister la plus grande partie de leur charité & de leurs bonnes œuvres.

Ils croyent premiérement que c'est vne œuvre pieuse, que de faire bâtir des maisons, quoiqu'ils en tirent du profit, parce que ce sont des retraites pour ceux qui n'ont ni terres, ni argent pour en avoir. Mais de tous ces bâtimens, on met au premier rang, ceux qu'ils appellent *Chans*, ou auberges, que font bâtir les Princes & les Grands-Seigneurs, pour servir de retraite la nuit aux voyageurs, qui prient Dieu pour ceux qui les ont fondez, & qui par leur libéralité les font joüir du repos dont ils ont besoin. Les Turcs sont magnifiques en ces sortes de bâtimens, dont il se trouve vn grand nombre en plusieurs lieux de l'Empire. Il y en a, où ils ont joint des Mosquées, des bains, & des boutiques de marchands & d'artisans, qui fournissent aux voyageurs les choses qui leur sont necessaires. Il y en a mesme qui ont de si grands revenus, que toutes les nuits on y défraye d'vn bon souper ceux qui s'y retirent, sans qu'il leur en coûte rien, quelque grand

nombre qu'ils puissent estre, c'est-à-dire, autant que le *Chan* est capable d'en contenir.

La forme de ces bâtimens est communément pareille à celle de nos plus hautes & de nos plus belles hales. Ils sont couverts de plomb, mais leur toict n'est pas tout à fait si haut que les nostres; ce n'est pas que je n'en aye vû quelques-vns qui estoient tout-à-fait magnifiques, tant pour leur longueur que pour leur largeur, & qui ne cedoient qu'en hauteur aux autres bâtimens plus parfaits, & mieux proportionnez. Quoiqu'il y en ait peu où il y ait des appartemens séparez pour des compagniez différentes, chacun ne laisse pourtant pas d'estre assez en son particulier, & d'avoir de distance en distance vne cheminée pour faire sa cuisine, & pour se chauffer en hyver. La plus grande incommodité qu'on reçoive en ces lieux-là, c'est de ne pouvoir reposer, à moins que d'estre accoûtumé de dormir au bruit, ou d'estre accablé de sommeil & de fatigue, comme il m'est arrivé assez souvent; cela vient des différentes compagnies qui s'y rencontrent, dont les vns sortent ordinairement quand les autres entrent, & de ce que pendant la nuit, les vns s'occupent à raccommoder leurs chariots, & les autres à appréter leur boire & leur manger. Ces beaux *Chans*, ou ces auberges magnifiques, & les Mosquées qui sont les seuls bâtimens durables de l'Empire, ont esté données au public par des Grands-Seigneurs; qui de-peur d'estre dépoüillez de leurs richesses par vne mort violente & précipitée, s'ils entreprenoient de les faire passer par succession à leur postérité, ont mieux aimé asseurer leur fortune, & immortaliser leur nom par ces ouvrages publics, que de s'exposer au hazard de perdre la vie & le bien, en voulant enrichir leurs enfans.

Ceux qui veulent paroître parmi les Turcs d'vn naturel tendre & pitoyable, croyent faire vne action de piété d'a-

cheter vn oiseau enfermé dans vne cage, pour le mettre en liberté : ils croyent aussi que c'est vne action de charité, que d'acheter du pain pour nourrir des chiens qui n'ont point de maître, & qui sont malades & estropiez, dont il y a vn tres-grand nombre dans toutes les ruës de Constantinople; ce qui, sans doute, ne contribuë pas peu à engendrer la peste, qui est si commune & si ordinaire dans la plusspart des villes de Turquie. Le soin que les Turcs ont pour les chiens, est si considérable parmi eux, qu'il y a des loix faites exprés pour les protéger & pour les nourrir; & c'est vn bien moindre crime de refuser du pain à vn pauvre Chrêtien qui est dans les fers, qu'à vn vilain chien qui court les ruës, & qui ne sert qu'à corrompre l'air & empester vne ville. Il y en a qui font vœu de donner vne certaine quantité de pain par jour pour les chiens, & d'autres qui en mourant laissent vn fonds pour cela par leur testament. Ces personnes charitables ont soin d'empécher qu'il ne vienne dans leur quartier d'autres chiens sans aveu, que ceux qui y sont nez, & qui y ont esté nourris; & pour cela, ils conviennent entre eux de certaines bornes & de certains limites.

Le chameau est vne autre sorte de beste, pour qui les Turcs n'ont pas seulement de l'amitié, mais de la venération. Ils croyent que c'est vn grand peché de les trop charger, & de les faire plus travailler qu'vn cheval : parce, disent-ils, que c'est vn animal fort commun dans les lieux saints de l'Arabie, & que c'est luy qui porte l'Alcoran, quand on va en pelerinage à la Meque. J'ai remarqué que ceux qui les gouvernent, aprés les avoir fait boire dans vn bassin, prennent la bave qui sort de leur bouche, & s'en frotent la barbe avec beaucoup de devotion, comme si c'estoit quelque baume rare & prétieux ; prononçant souvent ces paroles d'vn ton religieux, *Hadgibaba, Hadgibaba,*

c'eſt-à-dire, ô pere Pelerin ! ô pere Pelerin ! Juſques ici nous avons parlé ce me ſemble aſſez amplement & autant qu'il eſt neceſſaire, des points principaux de la Religion des Turcs. Il faut maintenant parler de leurs Armes, & de leur Milice, parce que c'eſt plûtoſt par-là que leur Empire ſe conſerve & s'agrandit, que par la Religion ou par les loix politiques.



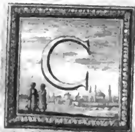
HISTOIRE
DE L'ETAT PRESENT DE L'EMPIRE OTTOMAN.

LIVRE TROISIE'ME.

Où il est traité de la Milice des Turcs.

CHAPITRE I.

De l'état present de la discipline Militaire des Turcs en général.



Eux qui ont quelque connoissance de l'Empire des Turcs, & qui liront avec tant soit peu d'application, ce que nous avons dit dans les livres précédens, verront bien que sa principale force consiste dans les *Spahis*, dans les Janissaires, & dans les autres

troupes auxiliaires. Ils verront auſſi qu'ils ne ſe ſont pas mis en poſſeſſion de ce grand Empire, comme d'vn païs deſert & abandonné, ou comme on fait ordinairement des terres nouvellement découvertes, où plusieurs nations vont planter des colonies : ils verront encore que les Princes Grecs ne les y ont pas appellez à cauſe de leur voiſinage, ou du profit qu'ils pouvoient tirer de leur commerce ; mais au contraire, que les Turcs s'en ſont rendus maîtres l'épée à la main, & par la ſeule force des armes : ce qui fait que leurs loix, leurs coûtumes, & leur maniére de vivre ont vn parfait rapport à vn gouvernement militaire, & que toutes choſes s'executent parmi eux d'vne maniére violente & précipitée. De-ſorte que ſi cét axiome eſt véritable, que toutes choſes ſe conſervent & s'entretiennent par les meſmes choſes qui les ont produites ; il doit s'enſuivre neceſſairement que cét Empire, qui a eſté engendré par les armes, ne peut eſtre nourri & conſervé par les maximes & par les douceurs de la paix.

Mais ceux-là ſe tromperoient fort, qui voudroient juger du gouvernement & de la puiſſance moderne des Turcs, ſur ce qu'ils ont lû dans les Hiſtoires, de leur ancienne ſévérité, & de l'exactitude de leur diſcipline, de la valeur de leurs gens de guerre, & des grandes actions qui ſe ſont faites du tems de Sultan Selim, & de Soliman le Magnifique ; car cette grandeur d'ame, & cette haute majeſté des premiers Empereurs Turcs a beaucoup perdu de ſon éclat & de ſa beauté. Depuis quelque tems leurs forces de terre ſont diminuées, celles de mer ont eſté reduites en vn pitoyable état, par le mauvais ſuccés, & par l'ignorance des gens de mer ; les Provinces ſont dépeuplées, & le revenu des Sultans fort diminué. Il ne reſte plus rien de la grande quantité de munitions de guerre qu'ils avoient autrefois ; l'ancienne diſcipline a eſté negligée pendant la paix auſſi-

bien

bien que l'obſervation de leurs loix & de leur religion. On ne conſidére plus aujourd'huy les gens de guerre, que le tems a rendu mols & effeminez. La Cour Ottomane ne récompenſe plus, comme elle faiſoit autrefois, les ſervices, & les grandes actions, & ne conſidére plus le corps des Janiſſaires, ce qui les rend mépriſables. En vn mot, c'eſt vn gouvernement où il n'y a plus rien d'honneſte, de juſte, ni de loüable, & où on ne trouve ni obeïſſance, ni vnion, ni fidélité.

Cependant, quoique cét Empire ait tous ces defauts, qu'il commence à s'y faire des factions, que les particuliers y aiment le repos, & qu'ils évitent, autant qu'ils peuvent, les occaſions de faire la guerre: Les Turcs ne laiſſent pas de conſerver l'étenduë toute entiere de leur Empire; s'ils perdent, comme la mer, quelque morceau de terre d'vn coſté, ils le regagnent de l'autre: quand les Perſans ont pris ſur eux, *Rivan*, *Schirvan*, *Tibris*, *Lyris*, & *Ghenge*, ils ont repris ce qui leur appartenoit: ſi on les a chaſſez d'*Alen* en Ethiopie, & de quelques autres lieux de l'Arabie heureuſe, ils ſe ſont récompenſez en Europe, par les conqueſtes qu'ils ont faites en Candie, & par les priſes de Neuhauſel & de Novigrade en Hongrie, & Janova & Varadin en Tranſylvanie.

Mais cét Empire, quelque grand qu'il ſoit, ne laiſſe pas d'eſtre dépeuplé en pluſieurs endroits, les villages y ſont abandonnez; & des provinces auſſi agréables & fertiles, que Tempé, ou la Theſſalie, ſont deſertes & ſans eſtre cultivées. Ces deſolations viennent de la tyrannie & de l'avarice inſatiable des *Beiglerbeys* & des *Bachas*, qui dans les voyages qu'ils font pour aller ſe mettre en poſſeſſion de leurs Gouvernemens, ou quand ils en reviennent; expoſent les pauvres habitans aux inſultes & aux violences de leurs gens, qui les traitent comme des ennemis, & comme s'ils eſtoient dans vn païs conquis.

L'insolence de la Cavalerie & de l'Infanterie, n'est pas moins insupportable. Les Officiers souffrent, quand ils vont d'vne province à l'autre, qu'il se détache des partis de vingt & trente chevaux, qui font des courses de costé & d'autre, & qui aprés avoir vécu à discretion chez les païsans, leur font donner par force de l'argent & des habits, & emmenent leurs enfans, qu'ils vendent pour esclaves. Ceux des Bulgariens, des Serviens, & des habitans de la Bosnie & de l'Albanie, sont plus sujets à cela que les autres, parce que ne sçachant pas la langue Turque, on les vend pour des Rusliens, pour des Hongrois, ou pour des Moscovites. Ces violences sont cause que ceux qui demeurent à la campagne, aiment mieux abandonner leurs maisons, & se retirer dans les villes, dans les montagnes, ou dans les bois du païs, que de se voir exposez à la fureur brutale des gens de guerre. Car encore qu'en général, ce soit la mesme chose qu'autrefois, à l'égard des charges militaires & de la milice ; ceux qui les possedent y ont introduit tant d'abus, & tant de licence, que tout ce qui se pratique aujourd'huy, n'a rien de l'ancienne discipline. Les Officiers pour le moindre sujet font des *Ostorakes*, c'est-à-dire, des gens qui ont la paye, & les privileges de soldats, & qui sont cependant dispensez d'aller à la guerre. Cela s'obtient facilement pour vn peu d'argent, ou pour quelque petite playe qu'ils auront reçûë autrefois ; ce qui est pourtant tout-à-fait contraire à leur premiére institution, qui avoit destiné ces sortes de graces pour les soldats estropiez, & hors d'état de servir. On voit par-là qu'il y a maintenant parmi les Turcs vn nombre prodigieux de soldats, sains & vigoureux, sous le nom de mortes-payes, qui ne servent qu'à épuiser les finances du Grand-Seigneur, & à en diminuer les forces.

Les Janissaires se marient avec toute sorte de liberté, ils se dispensent du devoir de leurs chambres, pour s'appli-

quer à des meſtiers, qui puiſſent leur fournir dequoy faire ſubſiſter leurs familles, qu'ils ne peuvent nourrir du peu d'Aſpres qu'on leur donne, ce qui les attendrit, & leur fait perdre les penſées de la guerre. J'ai vû de mon tems qu'ils l'avoient tellement en horreur, que pluſieurs offroient des preſens aſſez conſidérables pour ſe diſpenſer d'aller ſervir en Candie & en Hongrie. Ces deſordres ſont cauſe qu'ils ont vne telle averſion pour la guerre, que le bruit de celles dont nous venons de parler, cauſa vn mécontentement ſi général à Conſtantinople, que ſi on n'y eût remédié de bonne heure, il auroit cauſé vn ſoûlevement parmi les gens de guerre.

L'avarice des Officiers a encore introduit parmi eux vne autre ſorte de corruption fort dangereuſe, qui eſt de recevoir au nombre des Spahis & des Janiſſaires, pluſieurs perſonnes qui ne ſont point enrôlez ſur le regiſtre des autres ſoldats. Ce qui fait qu'vne infinité de vagabonds & de ſcelerats ſont protegez, comme s'ils eſtoient actuellement dans le ſervice, & que l'honneur militaire que l'on rendoit autrefois aux véritables ſoldats, eſt entiérement proſtitué.

Ce que nous venons de dire en général, ſuffit pour faire voir quel eſt l'état preſent de la milice des Turcs. Voyons maintenant quel nombre de gens de guerre ils peuvent mettre ſur pied, & d'où ils les tirent.

CHAPITRE II.

De la Milice des Turcs.

NOus avons examiné dans le douziéme Chapitre du premier livre, en quoy consiste le revenu & les richesses de tous les *Beiglerbeys*, & de tous les *Bachas*, qui sont sous la domination du Grand-Seigneur, par où on peut voir, jusques à vn homme, combien ces Seigneurs peuvent mener d'hommes à la guerre. Il est tems maintenant de faire vn compte exact de toutes les forces de l'Etat en particulier, & de dire d'où se tirent les différens ordres militaires qui font la véritable force de l'Empire Ottoman. Elle est si grande & si nombreuse, qu'ils ont eu raison d'en faire vn proverbe, qui dit *qu'il ne croist point d'herbe où la cavalerie des Turcs a vne fois mis le pied.* Cette supputation est absolument necessaire, pour bien sçavoir de quelle maniére vn Etat se gouverne; car les loix martiales font la meilleure partie de la science politique; les civiles n'ont point d'autorité ni de vigueur, que celle qu'elles reçoivent de l'épée; & les grands Ministres, & ceux qui gouvernent, estudient inutilement la Geographie des païs de leurs ennemis, s'ils ignorent quelles forces par mer & par terre ils en peuvent tirer.

Nous parlerons donc de toutes ces choses avec autant de briéveté que le sujet nous le pourra permettre, & avec autant de certitude que l'on en peut avoir des instructions qui m'en ont esté données par vn des plus habiles, & des plus experimentez Commissaires généraux des guerres, qui soit parmi les Turcs, & qui est dépositaire de tous les rôlles & de tous les registres des gens de guerre.

Toute la milice des Turcs est de deux sortes; l'vne qui

tire ſa ſubſiſtance de certaines terres, ou de certaines fermes que leur donne le Grand-Seigneur ; & l'autre qui reçoit ſa paye en argent comptant.

La premiére eſt le nerf principal de l'Empire des Turcs : elle eſt compoſée de *Zaims*, qui ſont comme des Barons en de certains païs, & de *Timariots*, que l'on peut comparer à ceux que les Romains appelloient *Decumani*. La ſeconde qui ſe paye de l'Eſpargne du Grand-Seigneur, eſt compoſée de Spahis, de Janiſſaires, d'Armuriers, de Canoniers, & de ſoldats de mer. Ces derniers ne ſont pas toûjours payez ni mis au nombre des ordres militaires : on les louë ordinairement quand on en a beſoin, & on leur donne cinq ou ſix mille Aſpres pour leur voyage, & à leur retour on les caſſe.

Des Zaims *&* des Timariots.

LES *Zaims*, & les *Timariots*, ſont d'vne meſme nature, & ont eſté inſtituez pour vne meſme fin ; la ſeule différence qu'il y a entre eux, eſt dans leurs Lettres patentes, qui ſont comme les titres des terres qu'ils tiennent du Grand-Seigneur. Le revenu d'vn *Zaim*, eſt depuis vingt mille Aſpres, juſques à quatre-vingts dix-neuf mille neuf cens quatre-vingts dix-neuf, & pas plus, parce que ſi on y ajoûte vn Aſpre, il devient le revenu d'vn *Sangiacbey*, que l'on appelle vn *Bacha*, qui eſt depuis cent mille Aſpres, juſques à cent quatre-vingts dix-neuf mille neuf cens quatre-vingts dix-neuf ; car en ajoûtant vn Aſpre de plus, il devient le revenu d'vn *Beiglerbey*.

Les *Timariots* ſont de deux ſortes, il y en a vne que l'on appelle *Tezkerebir :* ceux-là reçoivent les proviſions de leurs terres de la Cour du Grand-Seigneur ; leur revenu eſt depuis cinq ou ſix mille Aſpres, juſques à dix-neuf mille neuf

cens quatre-vingts dix-neuf ; car si on y en ajoûte encore vn, ils entrent au nombre des *Zaims.* L'autre sorte s'appelle *Teskeretis*, qui prend ses Lettres du *Beiglerbey* du païs, dont le revenu est depuis trois mille Aspres, jusques à six mille. Dans toutes les expéditions de guerre, les *Zaims* sont obligez de servir avec leurs tentes, qui doivent estre accompagnées de cuisines, d'écuries & d'autres appartemens necessaires, proportionnez à leur bien & à leur qualité. Ils doivent mettre en campagne vn cavalier, que l'on appelle en Turc *Gebelu*, pour chaque cinq mille Aspres que le Grand-Seigneur leur donne de revenu. Celuy qui a trente mille Aspres en doit amener six, & celuy qui en a quatre-vingts dix mille, dix-huit, & les autres à proportion. Chaque *Zaim* est appellé *Kuliz*, ou épée ; de-sorte que quand les Turcs font le compte des troupes qu'vn *Beiglerbey* est capable de mettre en campagne pour le service du Prince, ils le font sur tant de *Zaims*, & de *Timariots*, qu'ils appellent autant d'épées, sans faire le calcul des hommes qu'ils amenent avec eux.

Les *Timariots* sont obligez de servir avec des tentes plus petites que les *Zaims*, & d'avoir trois ou quatre panniers pour chaque homme qui les accompagne. Car outre qu'ils doivent combattre comme les *Zaims*, les *Timariots*, & les *Spahis*, il faut qu'ils portent de la terre & des pierres pour faire les trenchées & les bateries, pendant que les Janissaires sont aux mains avec l'ennemi. Les *Timariots* sont taxez à mettre en campagne vn Cavalier pour chaque trois mille Aspres de revenu qu'ils ont, comme les *Zaims* le sont pour chaque cinq mille.

Les *Zaims*, & les *Timariots* sont l'vn & l'autre disposez par regimens que commandent les Colonels, que l'on appelle *Alai-Begler.* Quand ils marchent, ils ont des drapeaux & des timbales, que l'on nomme en Turc *Tabel Alem.* Le

Bacha & le *Sangiacbey*, commandent à ces Colonels, & les premiers ſont commandez par le *Beiglerbey*; quand toutes ſes troupes ſont en vn corps, elles ſe trouvent au rendez-vous qui leur eſt marqué par le Général, que l'on appelle en Turc *Seraiker*; c'eſt ordinairement le Grand-Seigneur, le *Viſir Azem*, ou quelque autre perſonne eminente, qui à la qualité de Viſir.

Ces deux ſortes de gens de guerre ne ſont pas deſtinez ſeulement pour ſervir par terre; il y en a quelques-vns qui ſervent ſur mer, leſquels on appelle *Deria Kaleminde*. Mais d'ordinaire les *Zaims* ſont diſpenſez de ſervir ſur mer en perſonne, en payant autant d'argent qu'ils ſont taxez ſur les livres des Seigneurs; de cét argent on leve des ſoldats que l'on enrôlle dans les regiſtres de l'Arſenal. Pour les *Timariots*, ils ne peuvent jamais eſtre diſpenſez de ſervir en perſonne à la guerre avec toute leur ſuite, & avec les ſoldats qu'ils doivent fournir à proportion de ce que valent leurs terres. Mais les vns ni les autres ne ſont point diſpenſez de ſervir en perſonne par terre, n'y ayant point d'excuſe qui ſoit recevable, quand le Grand-Seigneur fait la guerre. S'ils ſont malades, on les porte ſur des lits dans des litiéres: ſi ce ſont des enfans, on les porte dans des panniers ſur des chevaux, & dés le berceau on les accoûtume à la fatigue, au danger, & à la diſcipline militaire. Ce que nous venons de dire ſuffit, pour faire voir en gros quelle eſt la nature des *Zaims* & des *Timariots*, qui ſont compris ſous la dénomination générale des *Spahis*, & qui font la meilleure partie de l'armée des Turcs. Nous allons faire voir maintenant autant que le calcul le peut raiſonnablement ſouffrir, le nombre de Cavalerie qui compoſe ces puiſſantes armées qui ont occupé vne ſi grande partie du monde.

CHAPITRE III.

Calcul des forces que l'on tire des Zaims, *&* *des* Timariots.

CE seroit vn ouvrage trop penible, si on considére le peu de plaisir & de satisfaction qu'en recevroit le Lecteur, que de vouloir décrire avec exactitude le nombre de ceux que ces *Zaims* & ces *Timariots* menent à la guerre. Il suffit de remarquer que les *Zaims* n'en doivent pas mener moins que quatre, que c'est le plus qu'en doit fournir vn *Timariot*, que le moindre d'entre eux est obligé d'en fournir vn, & que le plus considérable *Timariot* est obligé d'en avoir dix-neuf. C'est-pourquoy ceux qui voudront prendre connoissance de cette milice, en doivent faire le compte par estimation du plus au moins.

Ce qui rend cette supputation encore plus difficile, c'est la fripponnerie des Commissaires que l'Empereur nomme pour en faire les monstres & les enrôlemens, car ils s'entendent aussi-bien à en faire de fausses, que l'on fait parmi les Chrêtiens. Peut-estre aussi qu'il y a de la Politique, & que l'on le souffre pour faire paroître les armées plus nombreuses qu'elles ne sont effectivement. Car les Turcs n'ont jamais plus de joie, quand ils en parlent, que de dire *Asker rend deria misal*, c'est-à-dire, elles sont innombrables comme le sable de la mer. Mais cela n'empêsche pas qu'il n'y ait plus de bruit que d'effet, & que celuy qui voudroit entreprendre d'en faire le compte, n'en vînt aisément about. Ce qui fait paroître ses armées si grandes aux yeux du peuple, c'est la vaste étenduë des païs qu'occupent leurs tentes, le grand embarras de leur bagage, & le nombre prodigieux de valets qui suivent l'armée. Ces armées reçoivent encore vn notable accroissement, & vne notable diminution

par

par la prodigieuſe quantité de paſſevolans dont ſe ſervent les *Zaims*, à vn jour de montre pour ſe faire honneur, & pour remplir le nombre des hommes qu'ils ſont obligez de fournir ; ce qui fait que le camp des Turcs diminuë tout d'vn coup, quand ils ſe retirent.

Le grand & fameux Viſir *Kiuperli* employa toute la ſévérité imaginable pour reformer cét abus, dans le voyage qu'il fit pour reprendre *Tenedos* & *Lemnos*, & dans la conqueſte de *Janova* en Tranſylvanie. Mais il luy fût impoſſible, parce qu'vn ſeul homme ne peut voir ni reconnoiſtre tous les deſordres qui ſe commettent, & ſur tout ceux que les Turcs appellent *Ain oun*, c'eſt-à-dire, vne tromperie ſecrete.

Mais ce qui fait le plus grand changement & la plus grande différence en ces choſes-là, c'eſt la mort des *Zaims* & des *Timariots*, dont quelques-vns ne tenant qu'vn bien à vie ſeulement, & d'autres mourans ſans enfans legitimes, leurs terres retournent à la Couronne. Ces biens-là eſtant ordinairement augmentez de beaucoup par l'induſtrie de ceux qui les poſſédoient, le Prince les donne à d'autres, ſur le pied de ce qu'ils valent effectivement, qui eſt quelquefois le double de ce qu'ils eſtoient eſtimez auparavant ſur les regiſtres de l'Empire. Par ce moyen le Grand-Seigneur augmente le nombre de ſes ſoldats, & il eſt à remarquer, qu'au lieu que les autres Princes perdent à la mort de leurs ſujets, il eſt le ſeul qui en profite; car plus il y en a de tuez en vne bataille, & plus il luy en revient de bien, dans la diſpoſition duquel il obſerve cette maxime d'en gratifier pluſieurs de la portion qui appartenoit à vn ſeul.

Mais pour faire voir le détail des *Zaims* & des *Timariots*, qui ſont dans les Etats du Sultan. Je rapporterai ici le compte que j'en ai extrait des regiſtres de l'Empire & des rôles du Grand-Seigneur, ſelon les Gouvernemens.

On compte dans le Gouvernement d'Anatolie, *ceux qui suivent, c'est à sçavoir dans les*

Zaim est la personne, le *Ziamet* est la terre affectée pour l'entretien du *Zaim*.

80 Aspres font vn écu blanc.

	Sangiacs	Ziamets	Timariots
De	*Kiotahia*	39	948
	Saruhan	41	674
	Aidin	19	572
	Kastamoni	24	570
	Hudawendighiar	42	1005
	Boli	14	551
	Mentesche	52	381
	Angura	10	257
	Karahuiar	10	615
	Teke ili	7	257
	Kiiangri	7	381
	Hamid	9	585
	Sultan Ughi	7	392
	Karesi	7	240
	Tenige huiar	7	12

De-sorte que comptant selon la plus basse estimation quatre *Gebelus* pour chaque *Zaim*, cela doit faire avec luy & ceux qui le suivent. 1180.

Et si on double le nombre des *Timariots* sur la plus basse estimation, cela sera 14880.

Et en tout 16060.

Pour l'entretien de laquelle armée, le revenu, suivant l'état du Grand-Seigneur, est de 37310700 Aspres.

Total des *Ziamets* 297. & 7440. des *Timariots*.

On entretenoit autrefois outre cela environ six mille neuf cens hommes destinez pour tenir les chemins nets, & pour porter des provisions & servir l'artillerie. Il y avoit aussi vn fonds affecté pour le payement de douze cens quatre-vingts Vivandiers suivans l'armée, & pour cent vingt-huit Trompettes & Tambours qui estoient Egyptiens. Ce qui se pratiquoit du tems que l'Anatolie estoit frontiére des Chrêtiens, & qu'elle estoit pour cela mieux fortifiée & mieux garnie; mais depuis qu'elle ne l'est plus, ce revenu a esté donné aux *Zaims*, & aux *Timariots*, de-sorte qu'il s'en est fait vne

augmentation de trois cens trente *Ziamets*, & d'onze cens trente-ſix *Timariots*.

On compte dans le Gouvernement de Caramanie

7. Sangiacs	Ziamets	Timariots
Iconium	18	512
Nighde	11	355
Kaiſairi	12	144
Jeniſcheher	13	244
Akſcheher	6	122
Kirſcheher	4	430
Akſerai	9	358
Ce qui fait	73	2165

Les *Gebelus* des *Zaims* ſont au plus bas 292

Des *Timariots* ſur le meſme pied 4600

Le revenu, ſuivant l'état du Grand-Seigneur eſt de 10500175 Aſpres.

Dans le Gouvernement de *Diarbekir*, on compte douze *Sangiacs* outre ceux de *Kiurdiſtam*, & de *Gurdie*, qui ſont à ce que l'on dit dix-huit cens hommes, mais je n'en trouve que neuf, marquez pour les *Ziamets*, & les *Timariots*, c'eſt-à-ſçavoir

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Armed	9	167
Charpurt	70	163
Ezani	10	122
Sipurtek	0	1
Neſbin	1	5
Chaſenghif	5	30
Tehemeſcherek	2	7
Kuteb	3	24
Sangiar	6	21
Ce qui fait	106	540

Les *Gebelus* des *Zaims* ſont au plus bas 424

Les *Gebelus* des *Timariots* ſur le meſme pied, ſont 1080

1504

Le revenu de ce païs n'eſt pas écrit dans l'état du Grand-Seigneur.

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de Damas, appellé en Turc* Scham, *il y a ſept* Sangiacs.

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Damas	87	337
Jeruſalem	9	161
Aglun	4	61
Bahura	9	39
Sifad	5	123
Gaza	7	108
Nabolos	7	44
Ce qui fait	128	873

Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation 512

Les *Gebelus* des *Timariots* 1746

En tout 2258

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Liwas

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Liwas	48	928
Amaſia	19	249
Tchurum	16	310
Buzadick	15	731
Demurki	1	310
Gianik	7	348
Arebkir	2	153
Ce qui fait	108	3029

Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation 432

Les *Timariots* 6058

En tout 6490

Le revenu pour leur entretien 13087327 Aſpres.

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Erzrum *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Erzrum	56	2214
Karahizar-ſcharki	32	904
Kieiſi	8	229
Paſin	9	654
Hanes Eſber	2	435

Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation ſont 488

Les *Timariots* 11096

En tout 11584

Tortum	10	491
Mamervan	4	96
Melazkerd	0	272
Tekman	1	253
	122	5548

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Wan *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Wan	48	147
Adilgewar	29	101
Ergisch	0	14
Senuteghiul	32	203
Tchobanlu	2	36
Ghiokiche	36	160
Derekgher	27	79
Ghiorluk	7	61
Fanijazi	4	25
	185	826

Les *Gebelus* des *Zaims* sont suivant la précédente estimation 740

Les *Timariots* 1652

En tout 2392

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Marasch *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Marasch	10	118
Malatia	8	276
Asab	9	118
	27	512

Les *Gebelus* des *Zaims* suivant la précédente estimation 108

Les *Timariots.* 1024

En tout 1132

Le revenu pour les entretenir est de 9420317 d'Aspres.

Dans le Gouvernement de Cypre *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots		
Itchili	16	60		
Alaine	0	115	Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation	160
Cypre	9	308		
Schii	2	156		
Tarſus	13	428	Les *Timariots*	2134
	40	1067	En tout	2294

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de Tripoli en Syrie, il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots		
Tripoli	12	87		
Hams	15	169	Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation font	250
Gebele	9	91		
Selemie	4	52		
Hamaz	23	571	Les *Timariots*	1140
	63	570	En tout	1390

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Rika, *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots		
Rika	30	143	Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation font	240
Serug	9	291		
Biregek	15	109		
Ane	6	123	Et les *Timariots*	1332
	60	666	En tout	1572

Dans le Gouvernement du *Beglerbey* de Trebiſonde, il n'y a point de *Sangiacs*, comme nous l'avons dit dans le premier livre; mais dans l'étenduë de la ville, il y a cinquante-ſix *Ziamets*, & trois cens quatre-vingts dix-huit *Timariots*,

de-ſorte que le compte que l'on en fait, eſt de neuf cens vingt hommes.

Dans le Gouvernement du Beglerbey *d'*Alep, *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Alep	37	295
Adana	11	191
Kelis	17	295
Azir	2	91
Balis	7	86
Mearte	7	86
	117	1044

Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation, font 468
Des *Timariots* 2088
En tout 2556

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Tchilder, *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Olti	3	123
Erdehamburck	9	86
Hagrek	2	23
Hartus	13	39
Ardnug	4	149
Puſenhaf	11	18
Penbek	8	54
Tarchir	2	4
Luri	9	10
Uſtucha	1	7
Achanklulk	11	37
Achtala	6	6
Aſin	4	14
Penbeck	14	89
Pertekrek	9	0
	106	659

Les *Gebelus* des *Zaims* ſuivant la précédente eſtimation font 424
Et des *Timariots* 1380
En tout 1742

Dans le Gouvernement du Capitaine Bacha *ou Admiral, il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots
Negrepont	12	188
Mitylene	4	83
Kogia ile	25	187
Sifla	32	235
Karlili	11	119
Galipoli	14	32
Rhodes	5	71
Betgai	5	146
Mezestra	16	91
	124	1152

Les *Gebelus* des *Zaims* sont suivant la précédente estimation 500
Les *Timariots* 2304

2804.

Pour l'entretien desquels le revenu est couché sur l'état du Grand-Seigneur à 10800000 Aspres.

Dans le Gouvernement du Beglerbey *de* Rumeli, *ou de* Romanie, *il y a*

Sangiacs	Ziamets	Timariots.
Sophia	337	1788
Kiostendil	48	1017
Morea	100	242
Alexandrie d'Epire	19	205
Tirhala	26	525
Silistra	75	432
Nigheboli	60	544
Uchri	60	342
Aulona	68	489
Jania	62	345
Ilbasan	18	138
Tchirmen	20	130
Salonica	36	262
Wize	20	79

Les *Zaims* avec leurs *Gebelus*, sont suivant la précédente estimation 4300
Les *Timariots* 16388

Et selon la plus basse estimation 20688

Mais la supputation ordinaire des *Zaims* & des *Timariots* en ce lieu-là, avec leurs *Gebelus* est environ de 30000 hommes combattans, ou peu s'en faut, à quoy on ajoûte les soldats des *Beglerbeys*, *Sancgiacbeys*,

Delunia

Delunia	24	165
Uskiup	20	344
Kerklesa	1	18
Dukakin	10	53
Widin	17	225
Alagehizar	27	509
Sezerin	17	225
Waltcarin	10	317
	1075	8194

& autres Officiers, qui montent ordinairement à 2500. hommes. De-sorte que la milice entretenuë des terres du païs, peut estre de 32700. ou 33000. hommes

Outre cette milice de la Romanie, il y a vne autre sorte de milice que l'on appelle *Jureghian*, ou *Juruklер*, ceux-là tiennent leur bien en fief de pere en fils ; on en compte environ mille deux cens quatre-vingts quatorze familles ; il y en a encore vne autre dans la Province de Dobridge, que l'on appelle *Ogiacks*, c'est-à-dire, cheminées, qui font bien quatre mille maisons. Dans celle de *Kisilgé*, il y en a deux cens ; dans *Tchirmen*, il y en a trois cens cinquante & vn de *Cinganis*, qui sont ce que nous appellons Egyptiens ; & dans *Wize*, il y en a cent soixante & dix. De-sorte que que le nombre entier des *Ogiacks*, peut aller à quatre mille sept cens vingt & vn, ou au plus à cinq mille. Ces gens-là sont obligez de tirer tous les ans cinq personnes de chaque trentaine, que l'on appelle *Eschkingi* ou volontaires, qui doivent se joindre aux Tartares, pour faire des courses dans la Russie, dans la Pologne. ou en d'autres lieux ; ils se relevent les vns les autres chaque année. Les vingt-cinq qui demeurent sont appellez *Jamak*, & ne sont pas obligez de servir en personne à la guerre quand la necessité les y appelle : mais en ce cas-là il faut qu'ils y envoyent vn homme pour chaque cinq mille Aspres de revenu qu'ils ont des terres du Grand-Seigneur, & celuy-là

sert à la place de celuy qui devoit aller en course avec les Tartares cette année-là.

Le principal employ de ces gens-là est de servir l'artillerie, d'avoir soin du bagage & des munitions, de tenir les chemins nets, & de raccommoder les ponts pour le passage de l'armée. Il y a quelques familles des Bulgariens, qui sont obligées de rendre vn pareil service, & de porter du foin, ou de couper de l'herbe pour la cavalerie, selon la saison de l'année.

Je ne trouve point marqué précisément dans les registres du Sultan, le nombre des *Zaims*, & des *Timariots*, qui sont dans les Gouvernemens des *Beiglerbeys* de Bude, de Temiswar, & de Bosnie; mais quoiqu'il en soit, cette milice des frontiéres de l'Empire, que l'on appelle *Serhalli*, se monte, autant que je l'ai pû apprendre de personnes intelligentes, à soixante & dix mille hommes qui sont payez du revenu des *Sangiacs* de ces païs-là. La milice de Bude n'est pas de fort vieille datte sur les registres de Constantinople, parce qu'elle passe pour vne Principauté indépendante, à cause de son importance, de ses revenus, & de sa grande étenduë; on ne laisse pourtant pas de tenir dans la ville vn registre fort exact de toutes ses forces, les Turcs la considérant comme vne garnison frontiére de la derniére consequence, & comme la clef de la Hongrie; sa milice, comme je l'ai appris d'vn des principaux Officiers, pendant que j'y estois, estoit suivant le compte exact qu'il en faisoit, de

Janissaires	12000
Spahis	1500
Zaims & *Timariots*	2200
Azaps, qui sont les moindres soldats	1800
Ceux du château de *Bude*	1200
Jebegis ou Armuriers	1900

La garde des portes que l'on appelle *Cuchu Cappa*	500	de Fantassins	300
Topgis ou Canoniers	500	Soldats qui gardent les poudres	280
Les *Martolois*, où espece		Soldats qui sont serviteurs du *Bacha*	3000

En tout vingt-deux mille cent quatre-vingts, à quoy ajoûtant la milice de Bosnie, & des autres parties de la Sclavonie, celle des lisiéres des provinces frontiéres, qui ont plus de huit cens milles Angloises d'étenduë, le nombre ne peut aller à moins que de soixante & dix mille hommes combattans. Mais nous ne parlons ici que du nombre des *Zaims*, & des *Timariots*, dont le total se monte à dix mille neuf cens quarante-huit *Zaims*, & à soixante & douze mille quatre cens trente-six *Timariots*. Comme ce compte est fait sur la plus basse estimation, on peut fort bien y ajoûter vn tiers de plus, sans y comprendre les autres milices du Caire, ni les autres ordres militaires, dont nous parlerons dans les Chapitres suivans.

Ces partages, ou ces divisions furent faites premiérement par Solyman le Magnifique, comme vn excellent moyen de tenir en ordre les gens de guerre, qui sont le plus puissant soûtien de la Monarchie Ottomane. Mais comme la corruption s'introduit avec le tems, par l'avarice & par l'ambition des Officiers, dans les choses les mieux ordonnées, on a corrompu le véritable vsage de ces revenus-là. Car les *Beglerbeys*, les *Bachas*, les Tresoriers & les autres Officiers, au-lieu de les partager entre les soldats, selon le mérite de leurs services & de leur valeur, les gardent pour en gratifier leurs domestiques & leurs pages,

qu'ils obligent en cette considération de leur rendre plusieurs services. Ceux qui demeurent à Constantinople, ou proche de la mer, d'entretenir des bateaux pour porter les provisions dont ils ont besoin pour leurs familles. Ceux qui vivent à la campagne, s'accommodent avec les Tresoriers des gens de guerre; & sans avoir égard aux véritables héritiers, ils vendent ces revenus au plus offrant & dernier encherisseur : de-sorte que quand le *Bacha* dans le tems de la recolte, envoye ses Officiers pour recevoir les droits des pauvres *Timariots*, cela fait vne infinité de querelles & de procez, qui se terminant pardevant des Juges interessez, la sentence se donne toûjours en faveur de celuy qui a le plus de pouvoir, & le plus d'argent.

Le compte que nous avons fait ci-dessus des *Zaims* & des *Timariots*, est le plus raisonnable que l'on en puisse donner. Et parce que nous les avons comptez sur la plus basse estimation, ne faisant fonds que pour l'entretien de quatre-vingts trois mille trois cens quatre-vingts hommes, cette sorte de milice peut aller jusques à cent mille hommes combattans, qui est, comme je l'ai ouï dire, le plus haut où on la puisse porter.

CHAPITRE IV.

De certaines coûtumes qui se pratiquent parmi les Ziamets *& les* Timariots.

ON mêle en ce tems de guerre, avec les troupes des *Ziamets* & des *Timariots*, des Volontaires ou Avanturiers, que les Turcs appellent *Gionullu*: ils s'entretiennent à leurs dépends, dans l'espérance d'obtenir par quelque action signalée, la place de quelque *Zaim*, ou de quelque *Timariot* mort à la guerre. Ces gens-là sont ordinairement

braves, & propres à entreprendre les choses les plus desesperées; à quoy ils sont portez par l'espérance d'en estre récompensez, & par la persuasion qu'ils ont, qu'au pis aller, mourant dans vne guerre contre les Chrêtiens, ils deviennent martyrs de la Religion Mahometane. J'ai oüi dire, que l'on donna huit fois en vn seul jour, la terre d'vn *Timariot* à huit de ces braves, dont sept furent tuez l'vn aprés l'autre, à vn assaut que donnérent les Turcs à *Serinuar* ou au nouveau fort du Comte de Serin, & qu'elle demeura enfin au huitiéme qui en échappa, les autres n'en ayant eu que le nom.

Quant les *Zaims* ou les *Timariots* sont vieux ou impotens, ils peuvent pendant leur vie resigner leurs terres à leurs fils ou à leurs plus proches.

Il n'est pas permis à vn païsan de se servir à la guerre de son cheval, ni de porter l'épée comme vn *Spahis*, s'il n'a esté quelque tems auparavant au service d'vn *Bacha*, & nourri dans sa famille, ou dans celle de quelque autre personne de qualité. Mais s'il demeure sur les frontiéres de l'Empire, & qu'il ait donné quelques marques de son courage, il peut pretendre à la terre vacante d'vn *Zaim*, ou d'vn *Timariot*.

C'est la coûtume en Romanie, quand vn *Zaim* ou vn *Timariot* meurt à la guerre, de partager les revenus de son *Ziamet* en autant de fermes de *Timariots* qu'il a de fils; mais quand vn *Timariot* n'a que trois mille Aspres de revenu, il passe tout entier à son fils aîné, & s'il en a davantage, il est partagé par portions égales entre le reste de ses enfans. Si les *Zaims* & les *Timariots* meurent de mort naturelle dans leurs maisons, le *Beiglerbey* de la province dispose de leurs terres, & les donne s'il veut à leurs héritiers, ou à quelques-vns de ses domestiques, ou les vend à ceux qui luy en donnent le plus.

Mais dans l'Anatolie il y a plusieurs *Zaims & Timariots*, dont les biens passent par succession des peres aux enfans. Ils ne sont pas obligez d'aller en personne à la guerre, il suffit qu'ils y envoyent leurs *Gebelus* ou des serviteurs, à proportion de la valeur des terres qu'ils possédent ; mais s'ils y manquent, on confisque au profit de l'Empereur, le revenu de cette année-là, & on le porte à l'Epargne. Cette sorte de biens va au plus proche parent, soit du costé du mari, ou du costé de la femme.

CHAPITRE V.

De l'état de la Milice du Grand-Caire, & de l'Egypte.

ON confie le Royaume d'Egypte à douze *Beys*, dont quelques-vns viennent de l'ancienne race des *Mamelus*, que le Sultan Selim conserva, quand il prit le Caire. Ils ont le commandement absolu de toute la Milice entre leurs mains, ce qui les a rendus fiers, puissans & mutins, jusques à se revolter pour le moindre mécontentement. Chacun de ces *Beys* entretient cinq cens hommes de guerre, vaillans & adroits, qui leur servent de gardes, & qui font vne partie de leur suite. Ces gens-là les suivent, quand ils voyagent, quand ils vont à la chasse, ou quand ils se trouvent à quelque cérémonie publique. Ces douze Capitaines commandent à vingt mille chevaux entretenus aux dépens du païs. Les cavaliers sont obligez d'escorter tour à tour les Pelerins qui vont à la Meque, & de conduire seurement à la Cour Ottomane le tribut de six cens mille sequins, que l'on y envoye tous les ans, soit par mer, ou par terre. Cette milice du païs n'est obligée à aucun autre service, qu'à ceux dont nous venons de parler, si ce n'est d'empescher les invasions des Afriquains qui habitent dans

les montagnes, & qui ſortent ſouvent de leurs rochers ſecs & arides, pour faire des courſes dans les terres graſſes & fertiles de l'Egypte. On compte outre cette milice, dix-huit mille *Timariots*, deſquels on envoye ordinairement tous les ans deux mille cinq cens, ou trois mille hommes en Candie. Mais je n'ai pas ouï dire qu'on en envoye dans des lieux plus éloignez, comme en Hongrie & ailleurs.

Ces douze *Beys* d'Egypte ſont de race noble, & poſſédent des biens en propre, qui paſſent des peres aux enfans. Ces biens joints au commandement qu'ils ont d'vne puiſſante armée, les a rendus ſi formidables & ſi inſolens, qu'ils prennent aſſez ſouvent la hardieſſe d'empriſonner le *Bacha*, de le priver de ſa charge, & de le dépoüiller de toutes les richeſſes qu'il a amaſſées pendant les trois années de ſon Gouvernement. Cela eſt cauſe que les *Bachas* & les *Beys* ſont en perpetuelle jalouſie, les vns des autres, & qu'ils ont ſouvent des démêlez enſemble, qui ne valent guére mieux que des revoltes. En l'année mil ſix cens ſoixante-quatre, ils mirent en priſon Ibrahim Bacha, qui n'en ſortit qu'en leur donnant ſix cens bourſes d'argent, qui valent au Caire environ cent mille écus. Ils mirent enſuite ſon frere priſonnier, ſous prétexte qu'il avoit eu part aux affaires du *Bacha*. Mais le Grand Eſcuyer, appellé en Turc *Embra hore*, que le Sultan envoya exprés en Egypte, pour accommoder cette affaire, le fit mettre en liberté dés qu'il y fut arrivé. Ces broüilleries allérent en ce tems-là ſi avant, qu'elles auroient paſſé pour vne revolte, s'ils n'en euſſent fait quelque ſatisfaction au Grand-Seigneur, en luy envoyant par ſon Grand-Eſcuyer, vn nommé *Sulficar Bey*, que le Sultan fit étrangler à Andrinople au mois de Février mil ſix cens ſoixante-quatre en ſa preſence. Le Turc a toûjours diſſimulé ces ſortes de deſordres, ſçachant bien qu'il eſt difficile de les corriger, & que ce ſeroit ſe mettre au hazard

de perdre ce Royaume-là, que de vouloir se servir de remédes violens.

Troupes auxiliaires des Turcs, qu'il faut ajoûter aux précédentes.

Les Tartares, les Valaches, les Moldaves, & les Transylvains, sont obligez de fournir des gens de guerre au Grand-Seigneur, toutes les fois qu'il leur commande. Les Tartares de Crim, cent mille hommes, avec le *Tartarhan* à leur teste, quand le Sultan marche en personne; mais si son armée n'est commandée que par le Visir, il y envoye son fils, ou s'il n'en a point, son premier Ministre, avec quarante ou cinquante mille hommes. Pour les Princes de Valachie, de Moldavie, & de Transylvanie, ils ne sont jamais dispensez de servir en personne, & doivent mener chacun sept ou huit mille hommes. Car encore qu'Apafi Prince de Transylvanie ne soit pas sorti de son païs dans la derniére guerre que les Turcs eurent avec l'Empereur, ce ne fut pas par dispense de servir dans l'armée du Visir, mais pour défendre son poste des irruptions de l'ennemi.

CHA-

CHAPITRE VI.

Des Spahis.



NOus avons parlé jusques ici de la Cavalerie des Turcs, qui s'entretient du revenu des fermes & des terres que leur donne le Grand-Seigneur. Il faut parler maintenant de celle qui est payée de son Espargne, que l'on appelle ordinairement *Spahis*, qui peuvent passer pour la Noblesse du païs, parce qu'ils sont mieux élevez, & plus civilisez que le reste des Turcs. Ils sont en tout douze milles. Les *Spahis* sont de deux sortes, on appelle ceux de la premiére *Silhatari*, qui portent vne cornette jaune quand ils marchent, & ceux de la seconde *Spahaoglari*, ou serviteurs des *Spahis*, qui en portent vne rouge. Ces serviteurs

ſont aujourd'huy plus conſidérez que leurs Maîtres, quoique les *Silhatari* ſoient fort anciens, & qu'ils ayent eſté inſtituez, à ce qu'ils diſent, par *Hali*, qui eſtoit vn des quatre compagnons de Mahomet, & en voici la raiſon. Sultan Mahomet troiſiéme, voyant vn jour de bataille en Hongrie, les *Silhatari* s'enfuïr en deſordre, fit tous ſes efforts pour les arréter & pour les rallier, mais inutilement, tant l'épouvante eſtoit grande parmi eux; ce qui l'obligea d'aller à la teſte de l'eſcadron de leurs valets, qui n'avoient point branſlé, & qui eſtoient demeurez en corps. Il les exhorta à reparer la faute de leurs Maîtres, & à charger les ennemis. Les paroles du Sultan eurent tant de pouvoir ſur leur eſprit, qu'ils allérent vigoureuſement à la charge, pouſſérent les ennemis, & furent aſſez heureux pour eſtre cauſe du gain de la bataille. En reconnoiſſance d'vn ſervice ſi ſignalé, le Sultan, qui eſt le diſpenſateur des honneurs, preféra les ſerviteurs à leurs Maîtres, & ce nouvel ordre de *Spahis* a toûjours ſubſiſté depuis.

Ces Cavaliers ont pour armes, vn cimetére, & vne lance, qu'ils appellent *Miſrak*, & quelques-vns portent vn *Gerit* à la main, qui eſt vne eſpece de dard, de deux pieds de long, ferré par vn bout, & que je m'imagine eſtre la meſme choſe que les *Pila* des Romains. Ils dardent ce javelot avec beaucoup de force & d'adreſſe, & quelquefois ils le jettent devant eux, en courant à toute bride, & le ramaſſent ſans ſortir de la ſelle & ſans s'arréter. Ils ont auſſi vne épée attachée à coſté de la ſelle de leurs chevaux, qu'ils appellent *Caddare*, dont la lame eſt large & droite; ils ſe ſervent de cette épée ou de leur cimetére, ſelon qu'ils le jugent à propos, quand ils ſont aux priſes avec leurs ennemis. Il y en a parmi eux qui portent des arcs, des flêches, des piſtolets & des carabines, quoiqu'ils n'eſtiment pas beaucoup les armes à feu, eſtant perſuadez qu'en plai-

ne campagne elles font plus de bruit que d'execution ; d'autres portent des cottes de maille, & des pots de fer, qui sont peints de la couleur des cornettes de leurs esquadrons. Quand ils vont au combat, ils crient de toute leur force *Allah, Allah*, & font tous leurs efforts pour rompre les rangs des ennemis ; mais s'ils ne réüssissent pas aprés les avoir chargez trois fois, ils se retirent.

Les *Spahis* d'Asie sont bien mieux montez que ceux d'Europe ; mais les derniers sont plus adroits & plus vaillans, à cause des guerres qu'ils ont continuellement avec les Chrêtiens. Les *Spahis* d'Asie estoient autrefois bien plus puissans qu'ils ne sont à present ; ils ne venoient jamais à l'armée, qu'ils ne fussent suivis de trente ou quarente hommes chacun, sans leurs chevaux de main, leurs tentes, & leur bagage, qui estoit proportionné à la grandeur de leur train. Mais cét équipage ne plut pas au Visir *Kupriuli*, qui le trouvoit trop superbe pour de simples Cavaliers ; & comme il sçavoit qu'ils avoient l'esprit porté à la rebellion, & à la faction qui regnoit en ce tems-là parmi la pluspart des Grands de l'Empire, il fit perir leurs Chefs l'vn aprés l'autre, & n'a point eu de cesse qu'il ne les ait entiérement ruïnez. De-sorte que ceux qui restent aujourd'huy, sont si pauvres & si misérables, qu'ils sont réduits à se mettre dix ou douze ensemble, pour entretenir vne méchante tente, deux ou trois chevaux, & vne mule, qui sert à porter leur bagage & leurs provisions.

Ils sont fort souples, & tellement réduits, qu'ils souffrent qu'on les batte sous la plante des pieds, comme on fait les Janissaires sur les fesses ; ce qui se fait ainsi, afin que les Fantassins ne soient point incommodez par la partie qui leur sert à marcher, & les autres par celle qui leur sert à se tenir à cheval. Voilà de quelle maniére on punit les vns & les autres, pour les crimes ordinaires ; mais quand ils sont capitaux, le Grand-Visir les envoye querir par vn *Chiaoux*,

& aprés les avoir condamnez, il les fait étrangler ſous les murailles du Serrail ; & deux ou trois heures aprés que le ſoleil eſt couché, on jette leurs corps dans la mer, ſans autre cérémonie, que de tirer trois coups de canon, qui ſervent d'avertiſſement à leurs camarades.

La paye des *Spahis* eſt différente ; mais en général elle va depuis douze Aſpres juſques à cent par jour. Ceux que l'on tire des Serrails de Pera, d'Ibrahim Bacha, & d'Andrinople, qui ſont autant de ſeminaires où on apprend à la jeuneſſe les principes de la guerre & des lettres, ou qui ont eſté cuiſiniers, qui eſt vn office conſidérable dans ces ſocietez, ou *Baltagis*, ou fendeurs de bois dans le Serrail du Grand-Seigneur, & qui en ſortent pour devenir *Spahis*, n'ont pas moins de douze Aſpres de paye par jour ; mais ceux que l'on tire de la petite ou de la grande chambre du Serrail du Grand-Seigneur, que l'on appelle *Seniſerai*, en ont dix-neuf ; & s'ils ſont aſſez heureux pour avoir poſſédé quelque petite charge, on leur augmente de deux ou de trois. Ceux que l'on tire des autres chambres plus eminentes pour les employer à la guerre, comme de la lavanderie, du lieu où on fait les turbans, du Laboratoire, de la Treſorerie, de la Fauconnerie, & des autres lieux dont nous avons parlé en faiſant la deſcription du Serrail, ont d'abord trente Aſpres de paye par jour. Cette paye augmente aſſez ſouvent de deux Aſpres, à cauſe des ſervices extraordinaires qu'ils rendent à la guerre, par la faveur du Viſir, ou de celuy qui tient les regiſtres : elle augmente auſſi de deux Aſpres pour chaque teſte qu'ils apportent de leurs ennemis, & d'autant pour les avis qu'ils donnent de la mort d'vn *Spahis*, qui ſe prend ſur la paye du deffunt. Le Grand-Seigneur fait cela, afin de n'eſtre point trompé, en continuant de payer les appointemens d'vn homme mort. A l'avénement à l'Empire, ou au couronnement du Grand-

Seigneur, on augmente par forme de gratification du Sultan, la paye de l'armée entiére des *Spahis*. Par ces divers moyens, il y a des cavaliers qui portent leur paye jusques à cent Aspres par jour, qui est le plus haut où elle puisse jamais aller. On les paye de quartier en quartier, & ils peuvent estre neuf mois sans recevoir leur paye; mais s'ils attendent que l'année se passe, ils ne peuvent demander de l'argent que pour neuf mois; & le quatriéme quartier, ou plus, s'il est dû, est confisqué au profit du Prince, & porté à l'Espargne. On les paye à present dans la salle du Visir, & en sa presence, ce qui se faisoit auparavant dans la maison de leurs Tresoriers. Cét ordre a esté changé par le Visir *Kupriuli*, à cause de la friponerie de ces Officiers, qui causoit souvent des desordres parmi les gens de guerre. Car les riches *Spahis* des provinces éloignées de la Cour, traitoient avec leurs Tresoriers, pour ne pas estre obligez de venir à Constantinople, & leur remettoient vne partie de leur paye, à la charge de leur faire tenir le reste chez eux, de quartier en quartier. Ces gens-là qui voyoient que ce profit estoit aisé & considérable pour eux, traitoient avec d'autres *Spahis*, qui venoient à Constantinople, afin de les payer par preférence; & comme les payemens ne se faisoient que les Mercredis & les Samedis de chaque semaine, cela obligeoit les autres qui ne vouloient point faire de remise, à attendre long-tems, & à se consumer en dépense : de-sorte que le chagrin les prenant, ils commencérent premiérement à murmurer, & ensuite à menacer les Tresoriers. Leur insolence, ou plûtost leur ressentiment, alla enfin jusques à la mutinerie, ils forcérent les portes de leurs Officiers, ils rompirent leurs fenêtres, & auroient fait quelque chose de pis, si le Visir *Kupriuli* n'y eût remédié, en ordonnant, comme nous venons de le dire, que l'argent se distriburoit en sa presence, & que l'on payeroit tous les jours

de la semaine, jusques à ce que tout fût achevé.

Les fils des *Spahis* peuvent se presenter au Grand-Visir, & luy demander & obtenir le privilege d'estre enrôllez sur les registres du Grand-Seigneur, ce qu'il leur accorde assez souvent; mais leur paye qui est au moins de douze Aspres par jour, se prend sur la part de leur pere. Quand ils sont ainsi enrôllez, ils sont en passe de s'avancer par leurs services, s'ils ont du bonheur & de l'industrie. Outre les moyens dont nous venons de parler, par lesquels les *Spahis* peuvent augmenter leur paye, j'ai ouï dire qu'ils avoient autrefois vn certain profit, appellé *Gulampie*, qui veut dire convoy d'argent. C'estoit vn pour cent, que l'on donnoit à ceux qui estoient choisis par les Receveurs du Grand-Seigneur, pour conduire sûrement l'argent de leur recepte à Constantinople, & qu'outre cela on les défrayoit eux & leurs chevaux pendant le voyage. Mais comme ce droit diminuoit le revenu du Sultan, il a esté enfin supprimé au grand regret des *Spahis*.

Quand le Grand-Seigneur va en personne à la guerre, il fait selon la coûtume des anciens Sultans, vn present de cinq mille Aspres à chaque *Spahis*: on appelle cette libéralité *Sadack Akchiasi*, ou don pour achetter des arcs & des flêches; il fait la mesme gratification aux Janissaires, comme nous le dirons cy-aprés.

Cette armée de *Spahis* pendant la guerre n'est autre chose qu'vne multitude confuse d'hommes sans conduite. Ils ne sont distribuez ni en compagnies ni en regimens, ils marchent par pelotons, & combattent sans aucun ordre. Ils ne se mettent guere en peine d'estre ou de n'estre pas au camp; mais on casse & raye de dessus les registres du Grand-Seigneur, ceux qui ne se trouvent pas, quand on fait la paye au mois de Novembre, appellé en Turc *Kassam Ulefesi*, à moins qu'ils soient protegez par leurs Officiers.

On les met en garde à cheval avec vn Janiſſaire, à chaque bout des cordes qui ſoûtiennent le pavillon du Grand-Seigneur, & celuy du Viſir. Leurs armes ſont vn cimetére, vn arc & des flêches, & vne lance; & celles du Janiſſaire qui eſt à pied, vne épée & vn mouſquet. On les employe auſſi quand on marche, à garder le fonds deſtiné pour le payement de l'armée.

On eſtimoit fort autrefois dans tout l'Empire, cette ſorte de gens de guerre, tant à cauſe de leur ſçavoir, & de ce qu'ils avoient eſté élevez à la Cour de l'Empereur, qu'à cauſe qu'ils eſtoient familiérement connus de tous les grands Seigneurs de l'Empire, & qu'ils eſtoient en paſſe de parvenir aux plus grands emplois. Quand le Grand-Seigneur marchoit en campagne, les *Silhatari* le couvroient à gauche, & les *Spahaoglari* à droite, & compoſoient toûjours le corps de reſerve, comme s'ils euſſent eſté les gardes du Sultan; mais ne ſçachans ſe conduire dans leur bonne fortune, ils devinrent inſolens & ambitieux, ils voulurent avoir part au Gouvernement, ils ſe liguérent avec les Janiſſaires, & conſpirérent contre la vie de leur legitime Souverain, Sultan Oſman: ce qui leur fit perdre, avec juſtice, la faveur de Sultan Morat & de Sultan Ibrahim. Sultan Mahomet, qui regne à preſent, ſe reſſouvenant de la peur qu'ils luy avoient faite, quand ils entreprirent contre ſa vie, & contre celle de ſa mere, les abaiſſe autant qu'il peut, & comme il les mépriſe, on n'en fait preſque point d'état.

D'autres revoltes ont achevé de les perdre de réputation, mais entre autres, celle que je m'en vais rapporter. Le Viſir Mahomet-*Kupriuli* allant en Tranſylvanie contre Janova, manda aux *Spahis* de ſe trouver au rendez-vous, qu'il leur avoit donné en Hongrie; au-lieu d'obéir à leur Général, ils ſe firent vn nouveau Chef d'vn *Spahis* de leur ordre, nommé *Haſſan Aaga*, qui avoit eſté fait Bacha d'Alep; ſon

nom fit en ce tems-là grand bruit parmi les Chrêtiens, qui croyoient que ces divisions donneroient des affaires aux Turcs. Cette revolte en Asie, fomentée par les ennemis secrets du Visir *Kupriuli*, l'obligérent d'abandonner le dessein qu'il avoit sur la Transylvanie. Il fit promptement la paix, à des conditions assez honnestes & assez raisonnables, & s'appliqua vniquement à prevenir vn mal qui menaçoit tout l'Empire. *Hassan Bacha* cependant marchoit avec son armée vers la ville capitale. Quand il fut arrivé proche de Scutari, il envoya vne requeste au Grand-Seigneur, dans laquelle il luy representoit qu'il avoit entrepris vne longue & penible marche, par vn pur motif de zéle & d'affection pour son service & pour le bien de son Etat; qu'il estoit necessaire qu'il fût informé des abus qui se commettoient dans le Gouvernement, par la corruption & par la mauvaise conduite de ses Ministres, que son bas âge ne luy permettoit pas de découvrir par luy-mesme. Il insinuoit adroitement ensuite, que tous les mécontentemens des gens de guerre venoient de la cruauté & de l'humeur violente de *Kupriuli*, qu'il ne nommoit pourtant pas, mais qu'il designoit assez bien pour le faire connoître; & concluoit enfin, qu'il n'avoit point d'autre but que de défendre l'honneur de son Prince, & la liberté de ses sujets. Le Visir eut bien de la joie de voir que *Hassan Bacha* mettoit les affaires en negociation, & que dans vne entreprise de cette importance, il faisoit scrupule de donner vne bataille, & de répandre le sang des Mahometans; cette tendresse luy paroissant fort incompatible avec la condition d'vn sujet rebelle, qui doit violer toutes sortes de loix divines & humaines, pour se soûtenir, quand il a esté assez impie pour tirer l'épée contre son Souverain. Les allées & les venuës qui se faisoient de Scutari à Constantinople, donnérent lieu à *Kupriuli* de perdre son ennemi. On envoya ordre pendant ce tems-là à

Mortaza

Mortaza Bacha de Babylone, de ſe rendre maître de la ville d'Alep, ce qu'il fit. On promit enſuite à *Haſſan Bacha* de la part du Grand-Seigneur & du Viſir, tout ce qu'il voulut, aprés quoy on le perſuada de retourner à Alep pour regler les conditions du traité avec *Mortaza*, qui avoit plein pouvoir de luy accorder tout ce qu'il demanderoit, pourveu que l'honneur du Sultan fût à couvert. *Haſſan Bacha* content d'vne réponſe ſi favorable, décampa de Scutari, & marcha avec ſes troupes vers Alep, proche de laquelle il fit faire alte à ſon armée, & envoya dire à *Mortaza* qu'il avoit à negocier avec luy. *Mortaza* qui ſçavoit ce qu'il devoit faire, fit tant par ſon adreſſe, à quoy la crédulité du *Bacha* contribua beaucoup, qu'il l'engagea à le venir trouver dans ſa tente, où il ne fut pas plûtoſt arrivé, qu'il luy fit couper la teſte. L'armée des *Spahis* ayant appris la mort de ſon Chef, ſe débanda auſſi-toſt, à la reſerve de trois cens, que *Mortaza* fit arréter, & qu'il envoya à Conſtantinople, leſquels le Grand-Seigneur fit tous executer en ſa preſence, dans l'enclos des murailles du Serrail de Scutari. Depuis ce tems-là l'orgueil & la fierté des *Spahis* d'Aſie a fort diminué, & les peuples les ont ſi fort en horreur, qu'au moindre mot ils les aſſommeroient à coups de pierre; de-ſorte qu'il ne leur reſte quaſi plus rien de leur premiére reputation.

Outre les deux ſortes de *Spahis* dont nous venons de parler, il y en a encore quatre autres; la premiére s'appelle *Sag Uleſigi*, ceux-là marchent ordinairement à la droite des *Spahaoglani*, ils portent des cornettes blanches & rouges. La ſeconde s'appelle *Sol Uleſigi*, ceux-là marchent à la gauche des *Silharari*, & portent des cornettes blanches & jaunes. La troiſiéme s'appelle *Sagureba*, c'eſt-à-dire, ſoldats de fortune, ils marchent à la droite des *Uleſigi*, & portent des cornettes vertes. La quatriéme s'appelle *Sol Gureba*, & marche à la gauche des *Uleſigi*, ils portent des cornettes

blanches. Ces quatre ſortes de *Spahis* ſe levent ſelon la neceſſité & le beſoin que l'on en a, quand on veut faire la guerre : ils ſont obligez à toutes ſortes de ſervices, & peuvent parvenir par leur mérite aux plus grandes charges militaires : leur paye eſt depuis douze Aſpres juſques à vingt par jour. Il y a encore vne autre ſorte de *Spahis* plus conſidérez que tous ceux dont nous venons de parler, que l'on appelle *Mutafaraca :* ils ſortent du Serrail avec plus de faveur que les autres, & ſont quatre ou cinq cens en tout : leur paye ordinaire eſt de quarante Aſpres par jour. Leur principale fonction eſt de ſuivre & de ſervir le Grand-Seigneur dans les promenades qu'il fait pour ſon divertiſſement de village en village.

Ce que nous venons de dire ſuffit pour faire voir au Lecteur quelle eſt l'inſtitution & la diſcipline des *Spahis*, ou de la cavalerie des Turcs ; nous parlerons maintenant de leur infanterie.

CHAPITRE VII.

Des Janissaires.



APRE'S les *Spahis*, les Janiſſaires ſont la plus conſidérable force de l'Empire Ottoman. On les appelle la nouvelle milice, quoiqu'ils tirent leur origine d'Ottoman Premier; mais parce qu'Amurath Troiſiéme leur accorda de grands privileges, l'Hiſtoire des Turcs ne les compte que depuis ce tems-là. Ce fut luy, à la verité, qui fit des loix pour leur education & pour leur entretien.

Par le conſeil de Catradin, que l'on appelle autrement *Kara Ruthenes*, ſon Premier Viſir, il ordonna que pour augmenter cette milice, le cinquiéme de tous les priſonniers que l'on feroit ſur les Chrêtiens au deſſus de quinze ans,

appartiendroit au Sultan, qui les faisoit distribuer ensuite chez les païsans d'Asie, pour y apprendre la langue & la Religion des Turcs.

Les Janissaires n'estoient pas au commencement plus de six ou sept mille; mais ils ont augmenté avec le tems, & aujourd'huy il y en a vingt mille effectifs. Ce n'est pas que l'on n'en trouve plus de cent mille, si on y veut comprendre ceux qui en prennent la qualité, & qui joüissent de leurs privileges, sans en recevoir la paye; car on en fait passer ordinairement six ou sept sous le nom d'vn seul. Ces gens-là pour s'exempter de payer plusieurs taxes, & pour se décharger de quelques devoirs publics, donnent quelque somme d'argent, ou quelques presens tous les ans aux Officiers qui les protegent, & qui les font passer pour Janissaires. Les Janissaires sont habillez comme on le voit dans la figure qui est à la teste de ce Chapitre : ils ne portent point de barbe, & n'ont que des moustaches. Quelques-vns disent qu'ils ont appris cela des Italiens; mais cette coûtume se pratiquoit bien long-tems avant qu'ils fussent voisins de l'Italie; & la verité est que la maniére de raser ainsi, est dans toute la Turquie vne marque de servitude. Tous les Pages, tous les Jardiniers, tous les *Baltagis* ou porteurs de haches, & tous les Officiers du Serrail, aussi-bien que ceux des Grands-Seigneurs, sont rasez de la sorte, pour faire voir qu'ils sont sujets à vn maître. Mais aussi-tost que les Janissaires sont dispensez d'aller à la guerre, qu'ils sont pourveus de quelque charge, ou qu'ils sont libres, ils laissent croître leur barbe, comme vne marque de leur liberté.

Cette milice n'estoit composée autrefois que d'enfans de Chrêtiens instruits dans la religion Mahometane; mais depuis quelque tems, cela ne se fait plus. Il y en a qui disent que ce changement vient de ce qu'il se trouve assez

de Turcs naturels pour en faire autant de soldats que le Prince en a besoin. Mais je ne suis pas de cette opinion, car je n'ai pas vû dans tous mes voyages, que la Turquie fût si peuplée, que les Historiens & les voyageurs nous le veulent faire croire ; & suis persuadé que cela vient de la corruption des Officiers, & du relâchement de leur discipline.

Quoique ce ne soit plus la coûtume de prendre des enfans de Chrêtiens, pour en faire des Janissaires, c'est-à-dire, de Chrêtiens de l'Europe, car ceux d'Asie en ont toûjours esté exempts: il faut pourtant que ceux que l'on choisit pour cela, quels qu'ils soient, fassent leur apprentissage comme les nouveaux soldats Romains, avant que d'estre enrôllez au nombre des Janissaires ; si ce n'est que la necessité pressante de la guerre ne puisse souffrir ce retardement. On les appelle *Agiamoglans*, & leur Chef *Stambol Agasi*. Il a soin principalement de les occuper à toutes sortes d'exercices penibles, & qui peuvent endurcir le corps au travail, comme à couper & à fendre du bois, à porter des fardeaux pesans, à souffrir le froid & le chaud, à estre souples, obéissans, vigilans & patiens; & en vn mot, à toutes les choses qui peuvent les rendre capables de supporter toutes les fatigues de la guerre.

La plusspart de ces *Agiamoglans* ont leurs quartiers dans les loges des jardins du Serrail du Grand-Seigneur, dont il y a grand nombre à Constantinople, & aux environs; on les occupe-là à cultiver la terre, à planter des arbres, à faire le ménage de la campagne, & si l'occasion le requiert, à faire les choses les plus basses & les plus penibles. Il y en a d'autres dans les Serrails de *Pera*, d'*Ibrahim Bacha*, & d'Andrinople ; dont nous avons parlé dans le Chapitre des *Spahis*: ceux-là s'occupent principalement à planter des arbres en allées pour la promenade, & des petits bois pour se

mettre à l'ombre du Soleil, & à faire des grottes, & des fontaines pour réjouïr la veuë; mais quoique la pluſpart ne faſſent que cela, il n'y en a preſque point parmi eux qui entendent la fine agriculture, & qui ſçachent autre choſe que planter des choux & des artichaux. Ils n'ont aucune connoiſſance des ornemens dont on pare les jardins en Europe, quoiqu'ils en ayent ruiné tant de beaux qui appartenoient aux Chrêtiens; & ceux-là meſme du Grand-Seigneur à Conſtantinople, ſont à proprement parler plûtoſt des deſerts que des jardins.

On prend de ces *Agiamoglans* pour en faire des *Baltagis*, ou porteurs de haches, qui ſervent à couper du bois pour le Serrail; on fait de ceux qui ſçavent parler Turc, & qui ſont inſtruits dans la Religion Mahometane, des Cuiſiniers & des petits Officiers de cuiſine; & on envoye ceux qui ne le ſçavent pas dans les lieux les plus éloignez de l'Anatolie, où les Janiſſaires ont des terres en propre: comme à *Kiotahia*, où le Lieutenant Général des Janiſſaires, que l'on appelle en Turc *Kiahaia-Beg*, a du bien; à *Karahiſar*, & *Angura* où le *Stambol Agaſi* a la premiére autorité; à *Menteſche*, *Sultan Vahi*, & *Karoſi*, où le *Turnagibatchi*, & le *Jajabachi* qui ſont des principaux Officiers des Janiſſaires, ont des revenus annexez à leurs charges. Les *Agiamoglans* que l'on envoye en ces quartiers-là, ſont employez comme les autres à cultiver la terre, & à faire toutes ſortes d'exercices penibles, juſques à ce que le beſoin que l'on en a pour la guerre, oblige leurs Officiers de les en tirer. Quand cela arrive on les loge dans les chambres des Janiſſaires, qui ſont à Conſtantinople. Pour les y recevoir on ne fait point d'autre cérémonie que de les appeller par leur nom, en preſence du Commiſſaire qui les enrôlle ſur les regiſtres du Grand-Seigneur. Quand ils viennent, ils marchent les vns aprés les autres, les plus âgez marchans toûjours les premiers, &

chacun d'eux tenant le bas de la veste de son compagnon; Aussi-tost que leur nom est enregistré, ils courent de toute leur force vers leur *Odabachi*, ou Maître de leur chambre, qui leur donne à chacun vn coup derriére l'oreille, à mesure qu'ils passent devant luy, pour faire connoître qu'ils luy sont soûmis. Voilà de quelle maniére on fait vn Janissaire.

Quand on enrôlle ces *Agiamoglans*, il y en a qui n'ont d'abord qu'vn Aspre de paye par jour, d'autres en ont quatre ou cinq, & quelques-vns sept & demi. Cette paye augmente de tems en tems par la faveur des Officiers, jusques à douze, qui est la plus haute à quoy puisse prétendre vn Janissaire. Aprés cela il ne doit rien espérer, à moins que sa bonne fortune l'éleve à la charge de *Kiahaia Beg*, c'est-à-dire, de Lieutenant Général des Janissaires, ou à quelque autre employ considérable.

Outre leur paye ordinaire, ils sont nourris aux dépens du Grand-Seigneur. A de certaines heures reglées on leur donne à chacun du ris, quatre onces deux gros de chair, & huit onces quatre gros de pain. Ils mangent chacun dans leurs refectoirs particuliers, comme font les Moines dans les Convens, & les écoliers dans les Colleges. Outre la paye & la nourriture, le Sultan leur donne tous les ans à chacun vn juste-au-corps de drap de Salonique, fait de grosse laine, fort chaud & fort commode. On distribuë ces juste-au-corps-là dans toutes les chambres au mois du *Ramazan*; de-sorte que ces gens-là ne manquent de rien, ni pour la nourriture, ni pour le vestement, & sont beaucoup mieux traitez que la plus leste infanterie de l'Europe. Comme ils ne manquent de rien, cela les rend insolens, mutins, & prests à exciter des seditions, toutes les fois que le moindre mécontentement de leurs Officiers leur en fournit l'occasion. Quand cela arrive, ils commencent d'or-

dinaire à faire éclater leur ressentiment dans l'assemblée publique du Divan, où ils doivent reglément se trouver quatre ou cinq cens, tous les Samedis, tous les Dimanches, tous les Lundis, & tous les Mardis de chaque semaine, pour accompagner le *Janisar Agasi*, ou leur Général.

Ces jours-là on a accoûtumé de leur donner à manger de la cuisine du Grand-Seigneur: s'ils sont en bonne humeur ils disnent paisiblement; mais s'ils ne sont pas contens, ils poussent les plats du pied, ils les renversent, & témoignent qu'ils ont plus d'envie de se venger des Ministres, que de faire bonne chére; ces actions sont ordinairement suivies de discours plus insolens. Le Sultan & ses principaux Ministres qui ont remarqué que ces mutineries ont souvent de mauvaises suites, ne manquent jamais de les appaiser d'abord, ou par de belles promesses, ou en leur donnant quelque legére satisfaction.

Le Général de cette milice s'appelle *Janisar Agasi*, on le tire toûjours de l'*Hasoda*, ou chambre du Grand-Seigneur, parce qu'il est important de ne confier cette charge qu'à des personnes tres-fidéles. Par ce moyen on a étouffé plusieurs mutineries des Janissaires dans leur naissance, & découvert plusieurs de leurs desseins, que l'on n'auroit pas sçûs autrement, le Général ayant gagné pour les Ministres ses principaux Officiers. Quand le *Janisar Agasi* meurt de mort naturelle, ou quand il est executé par l'ordre du Grand-Seigneur, ou du Magistrat, ses biens ne sont pas confisquez au profit du Sultan, comme ceux des autres *Bachas*, ils entrent dans le tresor commun des Janissaires. Les Princes Ottomans ont reconnu en plusieurs occasions, qu'il est dangereux, pour le repos de l'Etat, d'avoir vne milice reglée, dont les Officiers possédent beaucoup de bien en propre, comme nous avons fait voir que ceux-là en ont dans

l'Ana-

l'Anatolie; mais avec toute leur autorité absoluë, ils n'y ont pû remédier jusques à present.

Le second Officier des Janissaires est le *Kiahia Begh*, ou le Lieutenant Général.

Le troisiéme est le *Seghan Bachi*, ou le Maître des chariots qui portent le bagage des Janissaires.

Le quatriéme est le *Turnagi Bachi*, ou celuy qui garde les gruës du Grand-Seigneur.

Le cinquiéme est le *Samsongi Bachi*, ou le Maître des grands chiens du Sultan.

Le sixiéme est le *Zagargi Bachi*, ou le Maître des épagneuls.

Le septiéme est le *Solack Bachi*, ou le Capitaine des Archers, c'est-à-dire, des Janissaires qui portent des arcs, & des flêches.

Le huitiéme est le *Subaschi* & l'*Assasbachi*, ou les Capitaines des Baillifs, qui marchent aux costez du cheval du Grand-Seigneur, quand il va à quelque cérémonie publique.



Vn SOL..K, ou valet de pied du .. and Seigneur | Vn PAIOK, ou autre sorte de valet de pied.

Le neufiéme eſt le *Peikbaſchi*, ou celuy qui commande aux *Peighs*, c'eſt vne ſorte de Pages qui portent des bonnets d'or battu : ils ne ſont que ſoixante en tout, & marchent aux jours de cérémonie avec les *Solacks*, tout auprés de la perſonne du Grand-Seigneur.

Le dixiéme eſt le *Mezuraga*, ou le Grand-Prevoſt des Janiſſaires.

Les huit derniers ſont tirez d'entre les Janiſſaires, & les commandent chacun ſeparément ; mais pour augmenter leur pouvoir & leur autorité, le Grand-Seigneur leur donne du bien, & d'autres charges. Les Janiſſaires n'ont point de chambres ailleurs qu'à Conſtantinople. Il y en a cent ſoixante & deux en tout. Quatre-vingts ſont d'ancienne fondation, que l'on appelle *Eskai Odalar*, on appelle les quatre-vingts deux autres *Jeni Odalar*, ou les nouvelles chambres, dans la pluſpart de ces chambres, il y a vn

Tchorbagi, ou Capitaine. Ceux qui ne ſont pas mariez y ont leur logement, & on leur y donne deux fois à manger par jour, comme nous l'avons déja dit. De-ſorte que l'on peut dire que le Turc entretient des ſocietez de ſoldats, que l'on éleve ſagement & d'vne maniére ſevére, comme l'on fait ailleurs des compagnies de Religieux dans des Monaſtéres.

Les principaux Officiers de ces chambres, ſont

PREMIEREMENT l'*Odabachi*, ou Maître de la chambre, qui fait à la guerre la fonction de Lieutenant de la compagnie.

Le ſecond eſt le *Wekilharg*, ou celuy qui fait la dépenſe pour l'entretien de la chambre.

Le troiſiéme eſt le *Bairacktar*, ou le Porte-enſeigne.

Le quatriéme eſt le *Ashgi*, ou Cuiſinier de la chambre.

Le cinquiéme eſt le *Karakullukagi*, ou Sous-cuiſinier.

Le ſixiéme eſt le *Saka*, ou le Porteur-d'eau.

Le Cuiſinier n'eſt pas vn Officier qui ait ſeulement ſoin d'acheter les proviſions, & d'apporter à manger aux Janiſſaires, c'eſt luy qui les obſerve, qui les corrige, & qui les punit quand ils font quelque faute. Le Sous-cuiſinier outre la fonction ordinaire, eſt prépoſé pour avertir les Janiſſaires mariez qui demeurent dans la ville de Conſtantinople, de ſe rendre auprés de leurs Officiers toutes les fois qu'ils en ont beſoin.

La pluſpart des Janiſſaires ne ſe marient point, quoiqu'on ne les en empeſche jamais ; mais quand ils le font, c'eſt vn obſtacle invincible qui les empeſche de pouſſer leur fortune plus loin, ni de parvenir à aucunes charges, quelques ſervices qu'ils ayent. On eſt perſuadé à la Porte, que l'embarras d'vne famille ne s'accommode pas bien

avec le ſervice du Grand-Seigneur : durant la paix ils ſont diſpenſez de tous devoirs, ſi ce n'eſt de venir tous les Vendredis à leur chambre, & de ſe faire voir à leurs Officiers.

En tems de guerre les Turcs conſidérent cette milice comme la plus vaillante & la mieux diſciplinée de toute l'armée. C'eſt-pourquoi quand elle marche, les Janiſſaires font toûjours le principal corps. En tems de paix on les change ſouvent de quartier pour les occuper. Tantoſt on les envoye de Bude à Kaniſe, de Kaniſe à Temeiſwar, à Rhodes, à la Canée, & ailleurs. On en met quelques-vns dans des corps de gardes, qui ſont aux portes & aux avenuës de Conſtantinople, pour empeſcher les violences que leurs compagnons pourroient faire dans les ruës, aux Chrêtiens, aux Juïfs, & à d'autres perſonnes. Car ils ont eſté ſouvent juſques à cét excés d'inſolence, que de forcer des femmes en plein marché, pendant que d'autres Janiſſaires les défendoient avec leurs *Haniarres*, ou poignards à la main de la juſte colére du peuple. Pour remédier à ces deſordres, le *Janiar Agaſi*, va d'ordinaire à cheval par les ruës, ſuivi d'environ quarante *Mumgis*, ou Prevoſts des Janiſſaires. Et quand il en trouve quelqu'vn convaincu de ces crimes, ou de ces ſortes d'excez, il le fait arréter, & mener à ſa Juriſdiction, où aprés avoir examiné ſon crime, il le condamne à eſtre battu, ou s'il eſt grand, à eſtre étranglé, ou couſu dans vn ſac. & jetté dans la mer; mais quand cela arrive, l'execution ne s'en fait jamais qu'en ſecret, parce qu'ils craignent que cela n'excite quelque ſedition.

Dans chaque province les Janiſſaires ont leurs *Serdars*, qui ſont Colonels ou Chefs des Janiſſaires, qui ſont dans l'étenduë de cette Juriſdiction. Ces gens-là abuſent fort de leur autorité en protegeant, & faiſant joüir des privileges des Janiſſaires, tous ceux qui leur font des preſens, & qui

leur donnent de l'argent. Ce qui fait qu'ils deviennent si riches & si puissans, qu'il n'y a pas long-tems que la maniére de gouverner l'Empire Ottoman dépendoit de cette milice. Les armes ordinaires des Janissaires, sont l'épée & le mousquet. Ils combattent confusément & sans ordre, comme les *Spahis*, à la reserve qu'ils forment quelquefois des bataillons faits en triangle, à la maniére de ceux que les Romains appelloient *Cunei*.

Ce que nous venons de dire suffit pour faire voir quelle est l'institution & la discipline des Janissaires. Nous dirons maintenant de quelle maniére ils sont décheus de leur premiére grandeur, & pourquoy on ne les y a pas conservez.

CHAPITRE VIII.

S'il est de la Politique moderne des Turcs d'entretenir vne armée de Janissaires, qui soit conforme à leur premiére institution.

BUSBEC dit en quelque endroit de sa troisiéme Lettre, où il parle d'vn démêlé qu'eurent ses gens avec des Janissaires qui se baignoient; que s'en estant plaint à Rustan Bacha, Premier Visir, il luy répondit en ami, qu'il faloit accommoder cette affaire & la dissimuler, que dans vn tems de guerre, où on a besoin de soldats, on ne les châtioit pas comme on vouloit, & qu'il n'y avoit rien que Solyman qui regnoit alors, craignit tant au milieu de sa grande puissance, que l'insolence & la perfidie des Janissaires. D'où il conclud fort bien, que comme il est advantageux à vn Prince d'avoir toûjours sur pied vn corps de vieux soldats, aguerris & bien disciplinez. Il est aussi tres-dangereux, pour sa propre seureté, & pour le repos de son

Etat, d'entretenir vne milice qui n'a pas la soûmission & le respect qu'elle doit avoir pour son Souverain.

Comme l'Empire Ottoman a esté fondé, & s'est agrandi par la seule force des armes, & aux dépens de la vie de plusieurs braves Capitaines ; les Empereurs ont esté contraints de donner de grands privileges aux gens de guerre, & d'exciter de tems en tems leur courage, par les récompenses, par des marques d'honneur, & par vne indulgence forcée pour leurs crimes. Cette impunité a enfin perdu ces gens-là, qui d'ailleurs n'avoient aucun principe de vertu. Elle les a rendus si insolens, qu'ils ont souvent attenté à la personne des principaux Ministres de l'Etat, & quelquefois à celle de leur Prince legitime.

Les Ministres des Sultans, ayant reconnu par ces funestes expériences, combien il estoit dangereux d'avoir dans la ville capitale de l'Empire, vne armée insolente, qui estoit rarement bien avec la Cour, dont les principaux Officiers avoient de grandes terres, & de grands revenus dans l'Anatolie, & vn tresor commun à tout le corps, devenu si grand par les biens du Janissaire *Aga*, qui y sont portez aprés sa mort, que personne n'en peut sçavoir la valeur, ils se sont appliquez vniquement à diminuer peu à peu la puissance de cette milice en faisant perir les vieux soldats, & en les perdant de réputation dans le monde.

Les moyens dont on se sert pour ruiner les Janissaires sont évidens & manifestes. Premiérement on les employe dans toutes sortes de services bas & serviles, ce qui leur oste le cœur, & on les expose dans toutes les occasions les plus hazardeuses, afin de les y faire perir. C'est ainsi que les plus braves soldats de cette milice sont peris dans la guerre, & quantité d'autres sur la mer, où ils n'avoient pas accoûtumé de servir.

En second lieu, la ruine de l'ancienne milice a causé vn

desordre dans leur discipline, qui ne leur est pas moins funeste que le premier. C'est que les *Agiamoglans* qui estoient obligez autrefois de faire vn noviciat de six ou sept années, en sont quittes maintenant pour vn d'vn an, ou d'vn an & demy. Parce qu'autrement on ne pourroit pas fournir à ce qu'il en faut à la guerre. J'en ai connu que l'on a fait tout d'vn coup Janissaires pour envoyer en Candie, que j'avois vû vn peu auparavant porte-faix & fendeurs de bois dans l'Arsenal, & exercer différens métiers bas & méchaniques, sans avoir appris à manier vn mousquet, ou à faire le moindre exercice des armes.

En troisiéme lieu, pour ne pas dépeupler les endroits de l'Europe, qui sont sous la domination du Turc, en prenant tous les trois ans les enfans de tribut pour le service du Grand-Seigneur, que les Turcs appellent *Deuschinme*. On a abandonné cette ancienne coûtume, en quoy consistoit la principale conservation des Janissaires & de leur discipline. Au-lieu de cela on prend aujourd'huy des vagabonds d'Asie, & d'ailleurs qui se produisent eux-mesmes, & on en fait des Janissaires, quand ils ont fait six mois de noviciat. Comme ces gens-là ne sont pas accoûtumez au travail, ils ne peuvent souffrir la fatigue de la guerre, & desertent à la premiére occasion favorable qui se presente.

En quatriéme lieu. Les Princes ont fait mourir ou pour leurs crimes, ou pour la jalousie qu'ils en avoient, les anciens Officiers de ce corps-là, qui estoient parvenus par degrez & par les voies d'honneur, de simples soldats, aux charges considérables, & ont rempli leurs places d'enfans de Constantinople, élevez dans la molesse & dans la faineantise : à quoy on peut ajoûter, qu'ils achetent des premiers Officiers, à force d'argent ou de presens, les premiéres places, qui ne se donnoient qu'au service & à la valeur.

En cinquiéme lieu, afin de hâter la ruine de ce vieux corps, & luy faire perdre sa fierté & son courage, on n'oblige plus si sevérement, que l'on faisoit autrefois les Janissaires, à demeurer dans leurs chambres. Au-contraire, on les en dispense sous prétexte de pauvreté, & que leur paye ne suffit pas pour entretenir & faire subsister leurs familles, & on leur permet de travailler de toutes sortes de métiers, & de faire des bassesses, pour peu d'argent, qui leur font negliger l'exercice des armes, & perdre tout-à-fait les pensées qu'ils peuvent avoir pour la guerre.

En sixiéme lieu, l'espoir de la récompense, & la crainte des châtimens qui servent à encourager les hommes à faire de bonnes actions, & qui les empeschent d'en faire de mauvaises, ne se pratiquent plus aujourd'huy à l'égard des Janissaires. Il n'y en a aucun qui puisse esperer d'estre avancé, s'il ne donne de l'argent à ses Officiers, ni qui puisse obtenir dispense d'aller à la guerre, & de joüir de ses gages ordinaires, comme *Otarak*, ou veteran, quoique couvert de playes & accablé de vieillesse. Les enfans des Officiers, au-contraire, sont assez souvent faits *Otarak* dans le berceau, & des soldats jeunes & vigoureux, dispensez pour de l'argent, ou par faveur, d'aller à la guerre, quoiqu'ils soient payez pour cela.

Mais comme si tout ce que nous venons de dire ne suffisoit pas pour faire perdre à ces gens-là le courage & la réputation, on croit que le grand *Kupriuli*, avant sa mort, n'entreprit la derniére guerre d'Allemagne, qu'il conseilla à son fils de continuer, que pour achever de ruiner entiérement les anciens *Spahis*, & les anciens Janissaires, comme vn des plus grands biens qui pouvoit arriver à l'Empire. Parce que la ruine de ces vieux soldats, donneroit lieu à vne nouvelle milice, qui seroit plus obéïssante, & plus aisée à gouverner.

Ce

Ce deſſein a ſi bien réüſſi dans la derniére guerre d'Hongrie de l'année mil ſix cens ſoixante-quatre, qu'il s'y eſt fait vne furieuſe tuërie des *Spahis*, & des Janiſſaires, que l'on commandoit en tous les lieux, d'où on croyoit qu'ils ne devoient point revenir. Les plus vaillans couroient à leur ruine, penſant faire voir leur courage, & vne bonne partie des meilleurs Officiers des troupes frontiéres périrent avec eux. Cela diminuë aſſurément beaucoup les forces de l'Empire; mais le Premier Viſir execute ce qu'il s'eſt propoſé, & ce que ſon pere, à ce qu'on dit, luy a conſeillé avant que de mourir. Quoique la fierté des Janiſſaires ſoit fort mortifiée, & qu'ils ſoient maintenant réduits à ſouffrir que l'on les gouverne, le Sultan qui regne à preſent, ne peut pourtant oublier la peur qu'ils luy ont faite dans ſon enfance, & ſelon toute apparence, il ne ſe fiera jamais à eux, & demeurera le moins qu'il pourra à Conſtantinople, à cauſe des chambres qu'ils y ont, où ſe ſont formées toutes les entrepriſes, & toutes les conſpirations qui ont eſté faites contre luy, contre ſon pere, & contre ſes prédeceſſeurs.

CHAPITRE IX.

Des Chiaoux.



COMME les *Chiaoux* portent des armes offensives, aussi-bien que deffensives, j'ai crû qu'on pouvoit raisonnablement les mettre au nombre des gens de guerre : on peut neantmoins les appeller à cause de leur fonction ordinaire, Huissiers ou Sergens, parce qu'ils sont employez principalement dans les affaires civiles, que les particuliers ont les vns contre les autres. Ils sont environ cinq ou six cens en tout. Leur paye ordinaire est depuis douze Aspres par jour, jusques à quarente. Leur Chef s'appelle *Chiaoux Bachi*, & c'est en sa garde que l'on met les prisonniers de qualité. Le palais du Premier Visir est le lieu où ils s'as-

ſemblent, afin de receuoir ſes ordres, & porter les dépeſches qu'il leur donne en diuers lieux de l'Empire. On admet ordinairement à ces charges les Chrêtiens renegats, autant pour leur donner moyen de ſubſiſter, & en exciter d'autres à changer de Religion, que parce qu'ils ſont plus propres que les Turcs naturels, à enuoyer dans les païs étrangers, à cauſe de la diuerſité des langues qu'ils parlent. On enuoye quelquefois ces *Chiaoux*, en qualité d'Ambaſſadeurs, comme nous en auons vû vn depuis peu en France, en Angleterre, & en Hollande. Leurs armes ſont vn cimeterre, vn arc, des flêches, & vn bâton court, auec vn gros bouton au bout, que les Turcs appellent *Topous*. Ceux qui ſeruent le Premier Viſir, & les *Beiglerbeys*, couurent ce bâton d'argent, & les Turcs l'appellent alors *Tcheughian* : les autres qui ne ſeruent que des ſimples *Bachas*, ne le portent que de bois.

Les plus grands profits de ces gens-là viennent des procez que les particuliers ont les vns auec les autres. C'eſt eux qui ont ordre de les aſſigner, & de les faire venir deuant les Juges. Mais s'ils trouuent les affaires diſpoſées à ſe terminer par accommodement, ils en deuiennent les entremetteurs, & tâchent de perſuader les parties à ſe rendre à la raiſon; ce qui ne ſe fait jamais, qu'il ne leur en reuienne quelque profit.

CHAPITRE X.

Des autres parties de la Milice des Turcs.

Des Topchis.

LEs *Topchis*, ſont des Canoniers, on les appelle ainſi du mot *Tope*, qui ſignifie en Turc vn canon. Ils ſont environ douze cens, diſtribuez dans cinquante-deux chambres. Leur quartier eſt à *Tophana*, ou à la place des canons, dans les Fauxbourgs de Conſtantinople. Il y en a fort peu d'habiles en leur métier, & qui connoiſſent les ſecrets de l'artillerie; s'ils l'eſtoient autant que pluſieurs autres ingenieurs, ils feroient beaucoup plus de mal aux Chrêtiens qu'ils ne font, veu le grand nombre d'artillerie qu'ils ont dans leur camp & dans leurs tranchées. Les Turcs connoiſſent fort bien que cela leur manque; c'eſt-pourquoi ils traittent beaucoup plus doucement les Canoniers Chrêtiens, qu'ils ne font les autres priſonniers. Ils les logent avec les *Topchis*, dans les chambres & dans les quartiers qui leur ſont deſtinez, & leur donnent huit ou dix Aſpres de paye par jour; mais comme cela ne ſuffit pas pour arréter des perſonnes qui ont d'autres ſentimens de Religion qu'eux, la pluſpart deſertent, & quittent le ſervice quand l'occaſion s'en preſente, pour retourner chez eux.

Les Officiers des Topchis, *ſont*

1. LE *Topgibachi*, ou Grand-Maître de l'Artillerie.

2. Le *Dukigibaſchi*, ou Maître de ceux qui fondent les grandes pieces.
3. Le *Odabaſchi*, ou Capitaine de toutes les chambres des Canoniers, qui ſont dans les Fauxbourgs de Conſtantinople.
4. Le *Kiatib*, ou le Commiſſaire qui fait faire la montre aux Canoniers, celuy-là eſt toûjours vn *Spahis*.

Leurs piéces ſont auſſi grandes, auſſi belles & auſſi bien jettées, qu'il y en ait au monde. On en fit porter quarente pour la derniére guerre d'Hongrie. Elles furent embarquées ſur la mer noire, & conduites enſuite ſur le Danube juſques à Belgrade, & à Bude. On fait fort peu de poudre à canon aux environs de Conſtantinople, la pluſpart vient de l'Europe & d'ailleurs; mais ils eſtiment celle de Damas la meilleure. Leurs plus gros boulets ont depuis trente-ſix juſques à quarente pouces de diametre; mais d'ordinaire ils ſont de pierre; ils ne ſe ſervent de ces boulets, que dans les châteaux qui ſont ſur la mer, comme ſont ceux de l'Helleſpont, que l'on appelle *Seſtos*, & *Abydos*, & dans les forts qui gardent l'entrée de la mer noire. Un Anglois, Canonier d'vn vaiſſeau, qui eſtoit pour lors à Conſtantinople, eut la curioſité & la hardieſſe de meſurer vn de ces boulets. Il fût pris ſur le fait, & empriſonné comme vn eſpion, & mis enſuite en liberté, à la ſollicitation de l'Ambaſſadeur d'Angleterre; ce qui ne ſe fit pas ſans peine & ſans argent.

Des Gebegis.

LES *Gebegis*, ſont des Armuriers. On les appelle ainſi du mot *Gebes*, qui ſignifie en Turc vn corps de cuiraſſe. Il y en a ſix cens trente, qui ſont diſtribuez en ſoixante chambres, ils ont leur quartier auprés de Sainte So-

phie à Conſtantinople. Ils ſont employez à nettoyer les armes du tems paſſé, à les huiler & à empeſcher qu'elles ne ſe roüillent, parce que les Turcs les regardent, comme des trophées de leurs conqueſtes. Leur paye eſt depuis huit Aſpres par jour juſques à douze. Leurs Officiers ſont celuy qui les commande en chef, que l'on appelle *Gebegibaſchi*, & leurs *Odabaſchis*, ou maîtres de leurs chambres. Ces Armuriers ſont neceſſaires dans toutes les expeditions militaires, & aux jours de bataille, ils diſtribuent aſſez ſouvent aux Janiſſaires les armes qu'ils ont en garde. Ceux d'entre ces gens-là, qui ſont vn peu accommodez, & qui ont des amis & de la faveur, joüiſſent paiſiblement de leur paye ſans ſortir de chez eux, & comme les autres **Ogiaks*, peuvent devenir *Oturaks*, & conſerver leur penſion, ſans aller à la guerre.

* *Ogiak* ſignifie vne famille, & auſſi vne famille militaire, ainſi on dit *Spahi Ogiaki*, l'ordre des *Spahis*; *Seniſcheri Ogiaki*, la milice des Janiſſaires, & ainſi des autres.

Des Delis.



LE mot de *Deli*, ſignifie en Turc, vn fou. Les *Delis* ſont les gardes du Premier Viſir. Il en a ordinairement depuis cent juſques à quatre cens, ſelon qu'il eſt plus ou moins magnifique: leur paye eſt depuis douze juſques à quinze Aſpres par jour. Ils ſont tous de Boſnie, ou d'Albanie. Leur habit eſt ridicule, comme il paroiſt dans cette figure. Ils ſont fort robuſtes & de grande taille. Ils parlent fiérement, & ne s'entretiennent que de combats, de rencontres, & d'autres actions de bravoure; mais avec tout cela, on ne croit pas que leur courage réponde à leur grande taille, & à leurs diſcours fanfarons. Ils marchent à pied dans la ville, devant le premier Viſir, & luy font faire place quand il va au Divan. Quand ils le ſuivent à la campagne,

ils ſont fort bien montez, & d'vne maniére qui répond à la grandeur de leur taille, & à la peſanteur de leurs corps. On appelle leur Chef *Delibachi*. Leurs armes ſont vne lance à la Hongroiſe, vne épée & vne hache d'armes ; quelques-vns portent encore avec cela des piſtolets à leur ceinture ; ils ſont naturellement plus fidéles que les Turcs, & comme ils eſtoient affectionnez au Viſir *Kupriuli*, à cauſe qu'il eſtoit de leur païs, il en entretenoit ordinairement deux mille pour ſa garde. Ce qui tenoit tellement en bride les Janiſſaires & les autres ſoldats, qu'ils n'ont jamais pu executer aucune conſpiration contre luy. Son fils qui eſt Viſir aujourd'huy, ſuit les maximes de ſon pere, & on peut dire qu'aprés la faveur du Sultan, ſa conſervation dépend de-là.

Des Segbans, *&* *des* Serigias.

IL eſt bon de remarquer ici que les *Beiglerbeys*, & les *Bachas*, entretiennent en tout tems vne certaine milice de *Segbans*, & de *Serigias ;* les premiers gardent le bagage de la Cavalerie, & les derniers celuy de l'Infanterie. Les *Serigias*, ſervent à pied avec l'épée & le mouſquet, comme les Janiſſaires, & les *Segbans* à cheval, comme nos dragons. Leur paye, outre leur nourriture, eſt de trois ou quatre écus par mois.

Les *Beiglerbeys* dans leurs revoltes, ont aſſez ſouvent fait des corps de ces gens-là, pour s'oppoſer aux Janiſſaires, & pour les combattre, & ſur tout dans ces derniers tems, *Ipchir Bacha*, *Haſan Bacha*, & *Murteza Bacha*. Mais le fameux Viſir *Kupriuli* pour leur donner de la terreur & les ruiner, fit publier par toute l'Aſie vn edit du Grand-Seigneur, qui ordonnoit d'en faire vne recherche exacte, & de les tuer par tout où on les trouveroit. Cela fut cauſe qu'il

qu'il y en eut vn grand nombre d'assommez, en divers lieux de l'Asie, & que trente mille se donnérent au Sophi de Perse.

Des Muhlagi, *&* *des* Besli.

Les *Muhlagi*, & les *Besli*, sont les serviteurs ou valets des *Beiglerbeys*, & des *Bachas*. Les premiers font profession d'estre bons hommes de cheval, & s'exercent à lancer le *Gilid*. C'est vn dard qui est fort en vsage parmi les Turcs, & dont on ne se peut bien servir qu'avec beaucoup d'adresse. Comme on donne des récompenses à ceux qui sont adroits à le lancer à cheval, les Turcs en font leur principale occupation. De tout tems les Sultans ont pris beaucoup de plaisir à voir faire cét exercice, & se sont trouvez assez souvent aux combats, que les *Bachas* faisoient faire entre leurs gens. Comme leurs domestiques sont ordinairement de différens païs, ils disputent avec tant de chaleur l'honneur du combat, en la presence de leur Prince à qui ils s'efforcent de plaire, que cela égale la cruauté des anciens gladiateurs. On donne ordinairement à ceux qui sont les plus adroits, vn *Zaim*, ou vn *Timariot*. Les *Beslis* sont des valets de pied, qui parce qu'ils sont dispos, & qu'ils courent bien, deviennent assez souvent Janissaires.

Ce que nous venons de dire de la Milice des Turcs, suffit pour faire voir quelle est leur institution & leur discipline, & de quels fonds elle est entretenuë.

CHAPITRE XI.

Quelques obſervations touchant le camp des Turcs, & le ſuccés de leur dernier combat avec les Chrêtiens.

En l'année mil ſix cens ſoixante-cinq, Monſieur le Comte de Winchiliſcy me commanda d'aller trouver le Premier Viſir, comme il revenoit de Hongrie, pour quelques affaires du Roy de la Grande Bretagne, & de la Compagnie des Marchands Anglois. N'eſtant pas bien informé de ſa marche, je fus obligé d'aller juſques à Belgrade. C'eſt vne ville de Servie, ſituée ſur les frontiéres de Hongrie, & à vingt-trois journées de Conſtantinople. Je trouvai auprés de cette ville la plus grande partie de l'armée des Turcs campée. Ce qui m'obligea pour mieux faire mes affaires; & avoir vne plus prompte expedition, de me loger dans le quartier des *Spahis*. J'y fis dreſſer ma tente le plus prés du Viſir & des principaux Officiers, que la bienſeance me le put permettre, & demeurai là ſept jours, au bout deſquels l'armée décampa, & commença à marcher vers Andrinople. Comme je n'avois pas achevé mes affaires dans le camp, je ſuivis encore l'armée treize jours, ce qui me donna occaſion de faire quelques remarques ſur l'ordre que tiennent les Turcs, quand ils marchent, & quand ils campent.

A la teſte de l'armée ſont logez les Janiſſaires, & tous ceux qui ſont deſtinez pour ſervir à pied; leurs tentes environnant de tous coſtez celle de leur *Aga*, ou Général. Dans le milieu du camp ſont dreſſez les pavillons magnifiques du Viſir, de ſon *Kahija*, ou Grand-Maître de ſa maiſon, du *Reis Effendi*, ou Chancelier, du *Teſterdar Bacha*, ou Grand-Treſorier, & du *Kapiſler Kahiaſi*, ou Maître des Cé-

rémonies. Ces pavillons occupent vn fort grand eſpace de terre, laiſſant au-milieu vn grand champ vuide, dans lequel eſt élevé vn ſuperbe dais, où on fait juſtice des criminels, & qui ſert à mettre à couvert du ſoleil & de la pluye, ceux qui ſont de la ſuite du Divan, ou qui ont affaire aux Miniſtres d'Etat. Dans le meſme lieu eſt placé le *Haſna*, ou treſor, enfermé dans de petits coffres, rangez en rond par pile les vns ſur les autres, auprés duquel quinze *Spahis* font garde toutes les nuits. Proche de ce quartier ſont les tentes des *Bachas*, des *Beis*, des *Agas*, & des perſonnes de qualité, qui font avec leur ſeule ſuite, vne partie conſidérable de l'armée. Derriére eux ſont les quartiers des *Spahis*, & de ceux qui ſont deſtinez pour ſervir la cavalerie, comme les *Segbans*, les *Sargias*, & autres. A la main droite du Viſir, hors du camp, ſont placées les munitions, & l'artillerie, qui n'eſtoit pas conſidérable en ce tems-là. Les grandes pieces eſtoient demeurées à Bude, & à Belgrade, il y en avoit ſeulement quarente ou quarente-cinq petites, tirées chacune par quatre chevaux qui ſuivoient l'armée & le Viſir, plûtoſt par bienſeance & par oſtentation, que par neceſſité.

Les pavillons du Grand-Viſir, & des autres perſonnes de qualité, méritent mieux le nom de palais, que celuy de tentes; ils ſont d'vne étenduë prodigieuſe, garnis par dedans de tapiſſeries de brocart d'or & d'argent, de meubles prétieux, & de tout ce que l'on pourroit ſouhaitter dans vne maiſon ſuperbement parée. Ils ſurpaſſent de beaucoup, à mon avis, toute la magnificence de leurs plus beaux bâtimens, & comme ils ne durent que peu d'années, la dépenſe en eſt plus grande, que celle des palais de marbre & de porphyre, qui durent pluſieurs ſiécles. Quoique ces palais portatifs, avec les poteaux qui les ſoûtiennent, & tout l'équipage qui en dépend, peſent beaucoup, &

ſoient fort embaraſſans, l'armée des Turcs ne laiſſe pas de marcher cinq ou ſix heures par jour. Ce bagage eſt porté par des chevaux, par des mules, & par des chameaux. Les perſonnes de qualité ont deux équipages de tentes. Quand le Viſir marche, ils en font partir vn le jour d'auparavant, de-ſorte qu'en quittant leurs tentes du matin, ils en trouvent d'autres le ſoir toutes preſtes. Ces grands équipages ſont cauſe qu'il y a tant de chevaux, tant de chameaux, tant de mules, & tant de chevaux de bagage dans le camp des Turcs, & tant de milliers d'hommes, qui en ont le ſoin, dont la dépenſe va à des ſommes immenſes. Ce qui fait mieux paroître, à mon avis, la grandeur de l'Empire Ottoman, que toute autre choſe.

Quoique pluſieurs Officiers qui ont fait la guerre contre les Turcs, diſent qu'ils font plus de progrés par le grand nombre d'hommes qui compoſent leurs armées, que par leur courage, & par la connoiſſance de l'art militaire: Il me ſemble neantmoins que les conqueſtes qu'ils font ſur les Chrêtiens, ſont des preuves évidentes qu'il y a dans leurs armées quelque ordre extraordinaire, qui ſupplée au defaut de cette prétenduë connoiſſance myſtérieuſe, qu'on dit qui leur manque. Je le fais conſiſter principalement, en ce que l'vſage du vin eſt interdit, ſur peine de la vie, aux ſoldats Turcs, tant qu'ils ſont en campagne; ayant vû executer deux hommes à mort, pendant que j'eſtois dans leur camp, pour y avoir apporté vn peu de vin: Car cette abſtinence du vin rend leurs ſoldats ſobres, vigilans, & obéïſſans, & fait que l'on n'entend pas le moindre bruit, ni la moindre querelle dans leur camp. Quand l'armée marche, on ne voit point les habitans des lieux par où elle paſſe, ſe plaindre qu'on les a pillez, qu'on a violé leurs femmes ou leurs filles, ou qu'on leur a fait le moindre déplaiſir. Les ſoldats marchandent ce qu'ils veulent avoir, & le

payent argent comptant, comme les voyageurs font ce qu'ils dépensent dans les hostelleries ; ce qui contribuë beaucoup, à mon avis, aux heureux succés de leurs armes, & à l'agrandissement de leur Empire. Les Turcs apprehendent si fort les desordres que peut causer l'vsage du vin dans leurs armées, que pour les prevenir ils envoyent deux ou trois jours avant qu'elle marche, des Officiers qui font fermer & seeller toutes les tavernes qui sont sur la route, & qui font défense à son de trompe, à qui que ce soit, de vendre du vin, pendant que l'armée passe, sur peine de la vie. Car les Turcs sont naturellement si yvrognes, quoique l'on leur défende l'vsage du vin, qu'à peine de dix s'en trouve-t-il vn qui ne le soit pas, comme nous l'avons remarqué dans le second livre de cét ouvrage.

Le camp des Turcs est toûjours si propre, & si net, que la ville du monde la mieux policée ne l'est pas davantage. On fait des trous en terre proche de chaque tente, pour aller à ses necessitez ordinaires ; ces trous sont environnez de treillis, soûtenus par des bâtons, & quand ils commencent à sentir mauvais, ou à s'emplir, on les couvre de terre, on en oste le treillis, & on en fait d'autres ailleurs ; desorte qu'il n'y a pas la moindre ordure dans le camp, qui puisse infecter l'air, & causer de la puanteur. Si l'armée marche en esté, & quand il fait chaud, on fait partir les bestes qui portent le bagage, à sept heures du soir. Les *Bachas* & le Premier Visir partent incontinent aprés minuit, & on porte tant de feux devant, & à l'entour d'eux, que leur clarté égale presque celle du jour. Ceux qui les portent sont des Arabes d'auprés d'Alep & de Damas, fort bons pietons. Les Turcs les appellent *Massalagiler*, & celuy qui les commande *Massalagibachi*. Le *Massalagibachi* a toute autorité sur eux ; & est responsable des desordres & des fautes qu'ils font. Les feux qu'ils portent,

ne sont ni des flambeaux, ni des torches, ce sont des especes de réchauts de fer, attachez au bout d'vn long bâton, dans lesquels ils allument vne sorte de bois gras & bitumineux. Ces instrumens ne ressemblent pas mal à ceux que l'on voit dans des tableaux, & dans des tapisseries antiques, où sont representées quelques histoires Romaines, arrivées la nuit.

Puisque j'ai commencé de dire quelque chose du camp des Turcs, il ne sera pas inutile de representer au Lecteur, avec quelle joie cette armée malheureuse s'en retournoit, & quel fut le motif qui obligea le Visir de n'entreprendre rien davantage sur les Chrêtiens. Aprés la prise du Fort de *Serinwar*, ou de Serin, qui fut la premiére cause de la guerre, & la défaite du *Bacha* de Bude, proche de Leve par le Comte de Suse Gouverneur de Gomorre, le Premier Visir fit diverses tentatives pour passer la riviére de Raab, afin d'entrer dans la Croatie, & dans la Stirie; mais tous ces efforts furent inutiles, à cause des forts qu'avoient bâti les Chrêtiens sur le bord de la riviére, de-sorte qu'il perdit beaucoup d'hommes & ne fit rien. Ces pertes, & le mauvais succés du *Bacha* de Bude, l'irritérent & l'obligérent à faire vn second effort le vingt-septiéme jour de Juillet de l'année mil six cens soixante-quatre. Il s'avança avec toute son armée, jusques à Kerment, qui est vne place située entre la riviére de Raab, & celle de Terne, pensant la passer plus heureusement en cét endroit-là qu'ailleurs. Mais il en fut repoussé par la valeur des Hongrois, soûtenus du Comte Montecuculli, & contraint de se retirer avec perte.

Le premier d'Aoust suivant, il fit encore vn autre effort considérable, & fit passer en vn certain endroit six mille soldats Janissaires & Albanois, & en vn autre où la riviére estoit guéable, & où elle n'avoit pas plus de dix pas de largeur, toute la Cavalerie des Turcs. Ce qui obligea les

Chrêtiens de rallier leurs forces, d'en faire vn corps, & de prendre du terrein pour se mettre en état de donner bataille aux ennemis.

La nuit d'aprés que l'armée des Turcs eut passé la riviére, il plut si furieusement, & tant de torrens d'eau coulérent des montagnes voisines, que la riviére qui estoit guéable le jour d'auparavant, se déborda de telle sorte, qu'il estoit impossible de la passer sans ponts ou sans bateaux. L'armée des Turcs n'eut pas plûtost passé la riviére, comme nous le venons de dire, que le Visir dépescha vn courier pour en porter la nouvelle au Grand-Seigneur, & pour luy donner avis de l'avantage qu'il croyoit avoir sur les Chrêtiens. Il sçavoit bien que ces nouvelles luy seroient agréables. Car le Sultan ne luy écrivoit jamais, qu'il ne luy commandast avec menaces, de passer cette riviére, à quelque prix que ce fût, ne pouvant souffrir qu'vn méchant petit ruisseau empeschât les progrez de l'armée Ottomane, que l'Ocean tout entier n'avoit jamais pû arréter. Le Grand-Seigneur, comme si la conqueste du monde eût dépendu du passage de cette riviére, n'en eut pas plûtost reçû la nouvelle, qu'il se laissa tellement emporter à la joie, qu'il creut estre le Maître absolu de la Hongrie & de l'Allemagne. Mais quand il eut appris par vn second courier, que ses troupes avoient défait vn parti de mille hommes des ennemis, il ne douta plus qu'ils n'en obtinssent vne victoire toute entiére. On en fut si fort touché à la Cour, que sans attendre les heureuses nouvelles, qui devoient suivre celles-là, le Grand-Seigneur ordonna que l'on celébrast vne feste de réjouïssance publique, pendant sept jours & sept nuits, que les Turcs appellent en leur langue *Dunalma.* Les trois premiéres nuits de cette feste furent employées à tirer des fusées, à faire jouër des feux d'artifices, à sonner de la trompette, & à battre le tambour. L'artillerie de

Conſtantinople fut déchargée pluſieurs fois, & il n'y eut point de particulier qui ne fît tout ſon poſſible pour témoigner ſa joie dans vne occaſion ſi importante. Mais ces trois nuits eſtoient à peine paſſées, que le Grand-Seigneur reçût nouvelles que les Chrêtiens avoient défait la meilleure partie de ſon armée; ce qui l'obligea honteuſement de commander que l'on éteignît toutes les chandelles qui avoient eſté allumées à l'entour des clochers, & dans toute la ville, de-ſorte que les quatre nuits ſuivantes de la feſte, ſe paſſérent dans la triſteſſe & dans l'obſcurité: & ce ne fut pas ſans raiſon, car il eſt certain que leur perte eſtoit grande. Aprés que leur armée eut paſſé la riviére, les Chrêtiens, comme nous l'avons dit, s'eſtant mis en bataille, on commença ſur les neuf heures du matin, vn furieux combat, qui dura juſques à quatre heures du ſoir, ſans que l'on puſt connoître de quel coſté panchoit la victoire. Mais enfin les Turcs ayant eſté vigoureuſement pouſſez par les Chrêtiens, qui leur eſtoient alors égaux en forces, ils furent contraints de ployer d'abord, & enſuite de s'enfuïr confuſément, laiſſant cinq mille de leurs meilleurs hommes ſur la place, & l'honneur de la journée aux Chrêtiens. Comme les Turcs ne ſe retirent jamais en ordre, ils s'empreſſérent tellement pour repaſſer la riviére, que la cavalerie fouloit aux pieds l'infanterie, & en eſtropioit beaucoup. L'infanterie, d'vn autre coſté, ſans en conſidérer la profondeur, & ſans ſe mettre en peine de chercher des endroits guéables, ſe jettoit dans l'eau avec précipitation. Ceux qui ſe noyoient, prenoient au corps ceux qui ſçavoient nager, & les faiſoient perir miſérablement avec eux; la rapidité du courant entrainoit vers le bas de la riviére, les hommes & les chevaux, qui ſe noyoient dans les endroits les plus larges & les plus profonds, de-ſorte que l'eau en fit perir beaucoup plus que l'épée.

Le

Le Premier Visir, comme vn homme enragé, estoit cependant de l'autre costé de la riviére, d'où il voyoit misérablement perir ses gens, sans les pouvoir secourir. Quoique cette défaite n'ait pas fait beaucoup de bruit parmi les Chrêtiens, parce que la riviére leur en cacha la meilleure partie; les Turcs ne laissent pas de demeurer d'accord que leur perte a esté bien plus grande que les gazettes de l'Europe ne l'ont dit, & confessent de bonne foy, qu'il ne leur est point arrivé de pareille disgrace, depuis que l'Empire Ottoman est dans sa force & dans sa grandeur. Les personnes de qualité que perdirent les Turcs, sont *Ismaël* dernier *Bacha* de Bude, & *Chimacam* de Constantinople, qui fut tué d'vn coup de canon, comme il vouloit passer la riviére; le *Spahis Lar Agasi*, ou Général des *Spahis*, & quelques autres, avec quinze pieces de canon, plusieurs tentes, & quantité de bagage.

Les Chrêtiens perdirent en cette occasion environ mille soldats, & de personnes de marque, le Comte de Nassau, le Comte Charles Bracanstorf, Capitaine des Gardes de Montecuculli, le Comte Fucher, Grand-Maître de l'artillerie, & quelques Gentils-hommes François, dont la valeur mérite d'estre à jamais marquée dans toutes les Histoires.

Cette défaite causa vne étrange agitation d'esprit parmi les gens de guerre, ils estoient plus disposez à se mutiner qu'à obeïr, & chacun prenant la liberté de parler, comme il arrive dans ces sortes de rencontres, ils disoient hautement que l'on avoit entrepris la guerre mal-à-propos, qu'elle n'estoit pas juste, qu'il avoit paru vne cométe, qui presageoit, que le succés n'en seroit pas heureux, & qu'vne eclipse entiére de toute la Lune, qui estoit arrivée vn peu auparavant, & qui est toûjours fatale aux Turcs, devoit avoir empesché les Généraux de l'armée, de s'engager

à cette entreprise, jusques à ce que la malignité en fust passée.

Ils se ressouvenoient, disoient-ils, d'avoir ouï dire, que Solyman le Magnifique avoit fait vn serment solemnel, quand il fit la paix avec l'Empereur, de ne passer jamais la riviére de Raab, sans qu'il luy en eut donné vn sujet legitime. Ils concluoient de-là, que cette infraction estoit vn affront à la memoire de cét excellent Empereur, & que cette guerre ne pouvoit qu'estre funeste aux *Musulmans*, & honteuse à l'Empire. A ces bruits-là on ajoûtoit que le Premier Visir avoit esté cause de la déroute de l'armée, parce qu'il avoit commandé aux troupes de se retirer aprés s'estre engagées au combat, sur vn faux avis qu'on luy avoit donné qu'vne partie de l'armée des Chrêtiens venoit à luy.

La moindre alarme donnoit de la terreur aux gens de guerre, ils croyoient avoir à tous momens les Chrêtiens sur les bras, & les *Spahis* d'Asie, & ceux qui avoient des femmes, des enfans, & du bien chez eux, n'avoient point de plus forte passion que d'y retourner promptement. De-sorte que dans cét état d'agitation, il n'y avoit rien capable de calmer les esprits, que la nouvelle de la paix, qui pouvoit faire toute seule ce qu'on ne pouvoit attendre, ni des promesses, ni des récompenses. Le Premier Visir estoit bien averti de la disposition où estoit l'armée, & ce fut le véritable motif du traité qu'il fit presque en vn moment avec l'Empereur, contre l'opinion de tout le monde, sur les propositions que luy en fit Monsieur Renenghen son Resident, qu'il avoit toûjours mené avec luy pendant la marche de l'armée, pour s'en servir selon l'occasion. Le Visir pour faire connoître à ce Resident, qu'il vouloit agir sincérement & de bonne foy, luy fit present d'vn fort beau cheval, d'vne veste de martre

Sibeline, & d'vne tente fort commode; & le traita fort civilement, pendant que l'on negocioit à Vienne ſur les articles qui y avoient eſté envoyez. Peu de tems aprés on en apporta la ratification, à la reſerve de quelques-vns, qui devoient eſtre reglez par l'Ambaſſadeur extraordinaire que l'Empereur devoit envoyer à la Porte, & qui ſe pouvoit rendre à la Cour Ottomane, à ce qu'on diſoit vers la fin du mois d'Avril. Cette nouvelle réjoüit fort les *Spahis* d'Aſie. Ils obtinrent la liberté de ſe retirer chez eux, & la pluſpart de l'autre milice ſe débanda.

Mais comme cét Ambaſſadeur fut vn mois plus tard à venir qu'on ne croyoit, ſon retardement remit les choſes dans vne étrange confuſion. J'eſtois alors dans le camp, chacun ſe diſoit à l'oreille, que le traité eſtoit rompu, que les Chrêtiens avoient trompé les Turcs, & qu'ils les avoient obligez à licencier la meilleure partie de leur armée, pour défaire le reſte plus aiſément, dont on rejettoit la faute ſur ceux qui gouvernoient, & ſur la trop grande crédulité du Viſir. Mais la nouvelle eſtant arrivée le vingt-huitiéme May mil ſix cens ſoixante-cinq, que l'Ambaſſadeur de l'Empereur eſtoit arrivé à Bude, le Premier Viſir partit de Belgrade le jour d'aprés, avec toute l'armée. Je le ſuivis juſques à Niſſe, qui eſt à neuf journées ou environ d'Andrinople, & comme j'avois achevé en ce lieu-là mes affaires, je pris congé de luy, afin de faire de plus grandes journées, & allai attendre la Cour à Andrinople.

Mais avant que de finir ce Chapitre, il ne ſera pas inutile de dire à mon Lecteur, ce que je remarquai dans mon voyage de Belgrade.

Le vingt-neufiéme Avril mil ſix cens ſoixante-cinq, je partis d'Andrinople pour aller à Belgrade, & le premier jour de May, qui eſtoit vn jour de feſte, j'arrivai au village de *Semeſgé*, habité par des Bulgariens Chrêtiens, où je

logeai. Les femmes de ce lieu à nostre arrivée, sortirent de leurs maisons, & nous apportérent des galetes cuites entre deux tuiles sur les charbons, qu'ils appellent en leur langue *Togatch*. D'autres nous apportérent des œufs, du lait & du vin à vendre, & en vn mot, tout ce que pouvoient fournir leurs petites cabanes. Ces femmes nous pressoient fort d'acheter de leurs rafraîchissemens, & les plus jeunes & les plus jolies prétendoient devoir estre preférées aux plus âgées, & aux moins bien-faites. Ces païsanes s'estoient parées ce jour-là de leurs plus beaux habits. En les voyant je me souvins de ces anciennes Bergéres d'Arcadie, que j'avois veuës autrefois representées dans de vieux tableaux. Leur habit est vne longue robbe, faite d'vne étofe de plusieurs couleurs, avec des manches pendantes. Les manches qui couvrent leurs bras, sont celles de leurs chemises, faites de grosse toile ouvragée à l'aiguille, avec de la soie de différentes couleurs. Elles ont les cheveux frisez & jettez en arriére, quelques-vnes les avoient parez de petites coquilles, qui se trouvent sur le bord de la mer, & nouëz par le bout de franges de soye avec des petites houpes d'argent. Les plus riches avoient la teste couverte de pieces d'argent monnoyé de diverses sortes, cousuës & attachées les vnes aux autres sur vn reseau de fil: leur gorge & leurs bras estoient parez de la mesme sorte. Tant que nous voyageâmes parmi ces gens-là, nous ne manquâmes point de tout ce qui est necessaire à la vie, & fumes reçûs par tout avec acclamation & avec joie. Ces peuples que l'on appelle Bulgariens, habitent tout le païs qui s'étend jusques aux frontiéres de Hongrie; ils cultivent la terre, ils nourrissent quantité de bestiaux, & entendent fort bien le ménage de la campagne. Cela fait, avec la liberté qu'ils ont pour le peu de Turcs qui sont parmi eux, qu'ils vivent doucement, & à leur aise.

Ils parlent l'ancien Illyrien ou Sclavon, qui approche fort du Ruſſien. On dit qu'ils viennent originairement des terres qui ſont au de-là de la riviére de Volga, & que c'eſt par corruption qu'on les appelle Bulgariens, au lieu de Volgariens.

Le troiſiéme jour de May, nous arrivâmes à Philippopolis, où nous fumes reçûs & traitez fort civilement dans le Monaſtére, ou dans la maiſon de l'Eveſque Grec de ce lieu-là. La riviére Hebrus paſſe tout auprés de cette ville, & vient de la montagne Rhodope, que nous vîmes en paſſant pour aller à Sophie.

La ville de Philippopolis eſt ſituée dans vne plaine de grande étenduë, ouverte de tous coſtez. Il y a dans cette plaine quantité de petites montagnes rondes, que les habitans du païs croyent eſtre les tombeaux des legions Romaines qui ont eſté autrefois tuées en ce païs-là. Un Grec melancholique ayant ſongé vn jour qu'il y avoit de riches treſors enterrez ſous vne de ces montagnes, il ſe mit tellement cette phantaiſie dans l'eſprit, qu'il ne penſoit à autre choſe jour & nuit. Pour ſe ſatisfaire il communiqua ſa penſée au *Naſir-Aga*, ou à celuy qui avoit l'intendance des fontaines, & des maiſons de plaiſir du Grand-Seigneur, en ce lieu-là, & le perſuada, autant qu'il put, de faire ouvrir la terre en cét endroit. Ce Turc avare, fut tenté par les perſuaſions du Grec viſionnaire; mais il n'oſa pas ouvrir cette montagne, ſans la permiſſion du Sultan. Il en écrivit à la Cour, d'où on luy envoya les ordres neceſſaires pour cela, & quelques Officiers qui devoient apporter ces prétendus treſors. Les païſans des environs furent mandez pour y travailler, & ſans perdre le tems on les mit en beſogne. Mais comme ces pauvres gens n'entendoient pas la maniére de travailler ſous terre, ils creuſérent ſi avant, que celle qui eſtoit au-deſſus n'ayant plus dequoi ſe ſoûtenir

tomba tout d'vn coup, & ensevelit sous ses ruines, soixante & dix de ces misérables, qui furent sacrifiez à la folie du Grec, & à l'avarice des Turcs. Une partie de cette ville est bâtie sur le penchant d'vne petite montagne, & tout auprés il y en a deux autres, qui semblent estre faites pour luy servir de bastions de ce costé-là, le reste du païs d'alentour est vne grande plaine toute vnie. Il n'y a rien qui paroisse fort ancien en ce lieu, si ce n'est la ruine de deux chapelles de brique, faites en forme de croix. Il y en a vne que les Grecs ont en grande venération, où ils disent que Saint Paul a presché plusieurs fois aux Philippiens. Sur cette croyance, ils y vont souvent faire leurs priéres; mais principalement aux jours de devotion. Les murailles de cette ville sont fort anciennes; au-dessus des portes, il y a quelque chose écrit en caractéres Grecs, mais le tems les a tellement effacez, qu'il me fut impossible de le lire.

Les Grecs sont si ignorans, & ceux mesmes qui sont nais dans la ville, que leurs Prestres & Caloyers, qui n'ont autre chose à faire qu'à prier Dieu, & à étudier, ne purent jamais nous rien dire de raisonnable, touchant l'origine & les fondateurs de leur ville, écoutant avec admiration, ce que nous en avions appris dans les histoires.

Je partis de là pour aller à Sophie, & passai la montagne que les Romains appelloient *Hæmus*, & que les Turcs appellent aujourd'huy *Capi Dervent*, c'est-à-dire, les portes du chemin étroit, parce qu'il est rude & difficile. Ce lieu-là est fort commode pour les voleurs, qui y ont des cavernes & des retraites si fortes, qu'ils se mocquent des troupes que l'on envoye contre eux pour les en chasser. Au haut de cette montagne, il y a vn village de Bulgariens. Les femmes y sont fort libres en paroles, à cause du grand nombre de voyageurs qui passent par-là, & ne reçoivent & n'entretiennent les étrangers, que lorsque leurs

maris ſont aux champs, ou auprés de leurs troupeaux, ou quand ils ſont en fuite, pour éviter le mauvais traitement des Turcs. On deſcend de cette montagne par vn chemin fort étroit, bordé de coſté & d'autre de hautes montagnes & de foreſts; ce chemin eſt ſombre & deſagréable, & dure pour le moins deux heures.

Les *Heidouts* ou *Heiduques*, comme les appelle le petit peuple, y viennent ſouvent en grand nombre de la Tranſylvanie, de la Moldavie, de la Hongrie & d'ailleurs pour voler les paſſans, qu'ils tuent à coups de fuſil, & qu'ils écraſent avec des groſſes pierres qu'ils roulent ſur eux du haut des montagnes, de-ſorte que les plus fortes Caravannes ne ſont pas à couvert de leurs inſultes. On m'a dit que dans vn de ces *Dervents*, car il y en a pluſieurs ſur le chemin de Belgrade, dix-huit voleurs avoient tué de cette ſorte plus de trois cens Marchands, & leur avoient pris tout leur argent, & tout leur bagage. Dans ces lieux que la nature a ainſi fortifiez, les habitans reſiſtérent long-tems aux Empereurs Grecs, & ce fut-là qu'ils tuérent Baudoüin Comte de Flandres, aprés qu'il ſe fut rendu maître de Conſtantinople.

Parmi ces Bulgariens il y a vne ſorte de gens qu'ils appellent Paulins, qui avoient autrefois vne étrange notion de la Religion Chrêtienne, ſous prétexte de ſuivre la doctrine de Saint Paul, ſe ſervant de feu dans le Bapteſme, & preférant cét Apôtre à Jesus Christ ſon Maître. Mais quelques Preſtres de l'Egliſe Romaine s'eſtant rencontrez en ces quartiers-là, & ayant reconnu l'ignorance de ce pauvre peuple, qui ne demandoit qu'à eſtre inſtruit; ils ſe ſervirent de cette occaſion pour les engager dans leur croyance, à laquelle ils ſont aujourd'huy attachez juſques à la ſuperſtition.

Par ces *Dervents*, ou chemins étroits dont nous venons

de parler, nous arrivâmes aprés trois journées de chemin fort fatigantes, à Sophie. C'eſt vne ville ſi abſolument Turque, que l'on n'y voit rien de plus ancien que les Turcs meſmes. Elle eſt ſituée dans vne agréable plaine, ou plûtoſt dans vne large vallée, qui eſt entre deux montagnes. La plus haute de ces montagnes eſt toûjours couverte de neige dans la plus grande chaleur de l'Eſté, ce qui fait que cette ville eſt fraîche & ſaine; mais l'air en eſt ſubtil & penétrant. Elle abonde en eaux ſaines & legéres, qui viennent de ces montagnes, & qui l'arroſent preſque par tout de petits ruiſſeaux tres-commodes. Il y en a qui diſent que ce ſont ces eaux-là qu'Orphée a tant cheries autrefois. Il y a auſſi des bains d'eau chaude dans cette ville, où les Turcs vont ſe baigner fort ſouvent; on dit qu'ils ont la meſme vertu, que ceux que nous avons en Angleterre. Nous fiſmes encore de-là neuf grandes journées de chemin juſques à Belgrade, pendant leſquelles je ne vis rien de conſidérable que l'extrême miſére du païs. Quand nous y fûmes arrivez, nous tendîmes nos tentes dans le camp, & aprés y avoir eſté ſix jours, nous nous en revînmes ſur nos pas avec l'armée, qui ne ſe pouvoit laſſer de témoigner la joie qu'elle avoit de s'en retourner, & de voir la guerre finie. On peut juger par-là, combien les Turcs ont dégénéré de l'ancienne valeur des Sarrazins.

CHAPITRE XII.

Des forces des Turcs par mer.

APRE'S avoir fait voir quelles ſont les forces des Turcs par terre, il eſt tems, comme nous l'avons promis, de faire voir quelles ſont leurs forces par mer. Car encore qu'elles ne ſoient pas ſi neceſſaires à ceux qui

habitent

habitent vn continent, qu'elles le ſont à ceux qui demeurent dans des iſles, & ſur le bord de la mer. Un Prince ne peut jamais paſſer pour véritablement puiſſant, qui n'eſt pas maître de l'vn & de l'autre elément.

Pour faire voir la verité de cette propoſition, il n'y a qu'à remarquer combien de fois les Turcs, tout formidables qu'ils ſont, ont eſté battus ſur la mer, par la petite République de Veniſe, pour n'avoir pas bien entendu la navigation, & pour n'avoir pas eu des gens qui ſceuſſent bien commander leurs flottes.

La puiſſance des Turcs ſur mer eſt fort diminuée depuis la guerre qu'ils ont en Candie; & ils ont tellement perdu l'eſperance d'y pouvoir bien réüſſir, qu'ils ont abandonné l'vſage des vaiſſeaux & des galeaſſes, qu'ils appellent *Mahames:* ſoit parce qu'ils manquent de pilotes & de matelots pour les bien conduire, ou qu'ils ne ſe ſentent pas capables de combattre les Venitiens par mer avec ſuccés. Depuis qu'ils ne ſe ſervent plus de ces grands vaiſſeaux, ils ne bâtiſſent que des galéres legéres; ce qui fait voir qu'ils ſe fient plus à leurs rames qu'à leurs bras. En l'année mil ſix cens ſoixante & vn ils perdirent dans la mer noire par la tempeſte vingt-huit galéres bien équipées, avec tous leurs hommes. Le Viſir *Kupriuli* pour réparer cette perte, en fit bâtir auſſi-toſt trente autres; mais le bois en eſtoit ſi vert, & ſi mal propre pour ces ſortes de bâtimens, que la pluſpart ne purent ſervir dés le premier voyage, parce qu'ils faiſoient trop d'eau. Le reſte au retour de la flotte, qui fut au mois d'Octobre ſuivant, fut mis au nombre des vieux vaiſſeaux.

Il eſt difficile de deviner pourquoy les Turcs ſont ſi foibles par mer; car ils ont chez eux en abondance toutes les choſes qui ſont neceſſaires pour bâtir des vaiſſeaux & équiper vne flotte. Les grandes & vaſtes foreſts qui ſont le long

de la mer noire, & dans le fonds du golphe de Nicomedie en Asie, leur fournissent du bois plus qu'il n'en faut; la poix, le gauderon & le suif leur viennent de l'Albanie & de la Valachie; le chanvre & la toile du grand-Caire, & le biscuit de tous les endroits du païs. La pluspart de leurs ports sont tres-commodes pour la construction des vaisseaux, & il y a dans l'Arsenal de Constantinople cent trente chambres ou *Voltas*, destinées pour cela, de-sorte que l'on en peut bâtir autant en mesme tems & sans embarras: Il y a encore vn autre Arsenal à Sinopi, ou Sinopolis, ou Sinabe, proche de Trebisonde, & d'autres à Midie & Anchiale qui sont des villes sur la mer noire. En plusieurs lieux du Propontide de l'Ellespont, & du Bosphore, il y a des ports si commodes pour les vaisseaux, qu'il semble que toutes choses ont conspiré pour rendre Constantinople non seulement heureuse; mais la terreur & la maîtresse de l'Ocean. Avec tout cela les Turcs, particuliérement depuis leur guerre de Candie, & les pertes qu'ils ont faites par mer, n'ont jamais pu équiper vne flotte de plus de cent galéres, dont il y en a quatorze qui sont entretenuës par les Beys de l'Archipel.

Les Turcs ne manquent point d'esclaves pour tirer à la rame, les Tartares leur en fournissant vn tres-grand nombre, outre qu'il y a plusieurs personnes à Constantinople, qui louënt de leurs esclaves pour vn esté, moyennant six mille Aspres pour leur voyage, lesquels on remet de bonne foy entre les mains de leur patron s'ils en reviennent. Si avec tout cela ils manquent de chiourme, comme l'appellent les Turcs, on leve des jeunes païsans forts & vigoureux dans de certaines provinces. Les Turcs les appellent *Ababs*, & les autres esclaves *Chakal*: de vingt maisons on en prend vn, & les dix-neuf sont obligez de payer les six mille Aspres qu'on leur donne pour leur voyage. Quand ils touchent leur argent, ils s'engagent & donnent caution de

bien ſervir & de ne point deſerter pendant le voyage. Mais comme ils ne ſont pas accoûtumez à la mer, ni à la rame, on n'en tire pas grand ſervice.

Les Turcs appellent *Levents*, les ſoldats qui s'enrôllent volontairement ſur les regiſtres de l'Arſenal, & qui s'obligent de ſervir ſur mer pendant l'eſté moyennant ſix mille Aſpres de paye & du biſcuit pour tout le voyage. Les plus braves de ces gens-là, ſont de certains montagnars des environs de Troye dans l'Anatolie, on les appelle ordinairement *Caſdaglii*. J'ai paſſé autrefois par leur païs, mais nous eſtions toûjours ſur nos gardes, parce qu'il y fait fort dangereux, & comme ils ſont tous voleurs, nous ne leur parlions jamais, que les armes à la main. Il y a auſſi des *Zaims*, & des *Timariots*, qui ſont obligez de ſervir ſur mer, & qui tiennent leurs terres à cette condition-là. Mais comme ils ne ſont pas obligez d'y aller en perſonne, ils y envoyent vn certain nombre de valets, que les Turcs appellent *Bedels*, à proportion de ce que valent leurs terres, comme nous l'avons dit dans le Chapitre des *Zaims*, & des *Timariots*. On prend auſſi quelques Janiſſaires pour ſervir ſur mer, & quelques *Spahis*, qui ſont des quatre derniéres cornettes. Et afin de ne point offenſer les vieux ſoldats, on n'en prend que des derniers enrôllez.

Les troupes auxiliaires dont ſe ſervent les Turcs dans leurs expeditions maritimes viennent de Tripoli, de Tunis, & d'Alger. Mais depuis quelques années, les pirates d'Alger ne les aident plus. Ce n'eſt pas qu'ils n'aillent aſſez ſouvent du coſté de l'Archipel & du Levant, mais c'eſt pour y faire des recruës de ſoldats, & de perſonnes propres à augmenter leurs colonies.

Les autres forces auxiliaires des Turcs, ſont celles des *Beys* de l'Archipel: ils ſont quatorze en tout, dont chacun commande & entretient vne galére, moyennant le revenu

de certaines isles de cette mer, que le Grand-Seigneur leur abandonne. Ces galéres sont mieux fournies d'hommes, & de toutes choses, que celles de Constantinople; mais ils ne les exposent pas volontiers au hazard d'vn combat, parce qu'ils les considérent comme la meilleure partie de leur bien. Ces *Beys* sont fort addonnez à leurs plaisirs, & se mettent plus en peine de satisfaire à leurs passions, qu'à acquerir de la réputation par les armes. Toutes les prises qu'ils font pendant l'esté, & tant qu'ils sont joints au gros de la flotte, appartiennent au Grand-Seigneur; mais celles qu'ils font en hyver leur appartiennent.

Les Canoniers qui servent sur la flotte des Turcs, sont fort ignorans. Ce sont ordinairement des Chrêtiens François, Anglois, Hollandois, ou autres; car ils s'imaginent qu'il suffit d'estre Chrêtien, pour estre bon Canonier, & pour bien manier toutes sortes d'armes à feu, quoique les pertes qu'ils ont faites par l'ignorance de ces gens-là, deussent les avoir détrompez.

L'Amiral ou le Généralissime de l'armée navale des Turcs s'appelle *Capitan Bacha*, son Lieutenant *Tershanu Kiahiasi*, & l'Intendant de l'Arsenal *Tersane Emini*: c'est luy qui a soin de pourvoir la flotte de toutes choses necessaires pour son équipage. Comme cette charge s'achéte, aussi bien que la pluspart des autres, cela l'oblige à dérober autant qu'il peut, pour s'acquitter de l'argent qu'il a emprunté pour l'avoir.

Les Capitaines des galéres font la mesme chose, de-sorte qu'il n'y a pas vn de ces Officiers qui ne vole son maître, quand l'occasion s'en presente. Ces Capitaines sont ordinairement des renegats Italiens, ou des gens qui en décendent, & qui ont esté élevez & nourris proche de l'Arsenal. Ces Officiers commandent à leur Chiourme en Italien corrompu, que les Turcs appellent *Franke*, & ces esclaves ont plus de biscuit par jour, que ceux qui servent dans l'armée des Venitiens.

Comme les Turcs voyent qu'il leur eſt impoſſible de devenir auſſi forts que les Chrêtiens ſur mer, ils bâtiſſent, comme nous l'avons dit, des vaiſſeaux legers qui leur ſervent à faire des courſes, à piller, à brûler & à incommoder leurs coſtes, & à tranſporter des ſoldats, des vivres & des munitions en Candie, & aux autres lieux, où ils ont depuis peu conquis des places maritimes.

Les Turcs eſtiment ſi fort l'Arſenal de Veniſe, qu'il ſemble qu'ils ne ſouhaittent la conqueſte de cette ville que pour cela. Et j'ai ouï dire à vne perſonne de grande qualité parmi eux, que s'ils l'avoient conquiſe, ils n'y demeureroient pas, parce qu'il n'y a point d'eau douce, dont ils ont beſoin pour leurs Moſquées, & pour les lavemens qu'ils font avant leurs priéres; mais qu'ils la laiſſeroient aux Venitiens, & que le Grand-Seigneur ſe contenteroit de l'Arſenal, & d'vn tribut aſſez leger.

Mais il n'y a pas d'apparence que cela arrive, tant qu'ils s'appliqueront avec ſi peu de ſoin, qu'ils font aux choſes de la mer. Pour excuſer leur negligence & pour ſe défendre des reproches qu'on leur fait d'avoir eſté ſi ſouvent battus ſur cét elément, ils diſent que *Dieu a donné la mer en pártage aux Chrêtiens, mais qu'il leur a donné la terre.* Il eſt à ſouhaitter pour le bien commun de la Chrêtienté, qu'ils ne ſe réveillent jamais de ce profond aſſoupiſſement; car s'il leur prenoit envie quelque jour de devenir puiſſans ſur mer, & qu'ils s'y appliquaſſent comme il faut, ils ſe rendroient formidables à toute la terre.

On peut voir parce que nous avons dit dans les trois livres précédens, de quelle maniére les Turcs ſont gouvernez aujourd'huy: Quelle eſt leur religion, & ce qui en dépend: Quelles ſont leurs forces par mer & par terre, & combien on doit craindre vn ennemi ſi puiſſant. Ce qui devroit exciter les Princes Chrêtiens à oublier leurs reſſentimens

particuliers, & à ſe joindre enſemble, pour s'oppoſer aux progrez qu'il fait tous les jours dans la Chrêtienté. J'ajoûterai encore avant que de finir ce diſcours, que le Grand-Seigneur entretient ſes armées de terre, ſans qu'il luy en coûte rien, ce qui eſt fort conſidérable; & qui ne ſe rencontre, que je ſçache, dans aucun autre Gouvernement. Les *Spahis*, & les Janiſſaires ſont payez également en tems de paix & en tems de guerre. Les *Zaims*, & les *Timariots*, s'entretiennent de leurs terres, & les autres milices ont chacune vn revenu certain dans le païs d'où elles ſont. Ce grand avantage, cependant, n'a pas empeſché que la dépenſe des armées navales, des équipages de mer, & des autres choſes ſemblables, à quoy les premiers fondateurs de cette Monarchie n'avoient pas pourveû, n'ait mis le revenu de l'Empire en vn tel deſordre, qu'il n'y en ait eu trois années d'engagées, & de diſſipées par avance, par la corruption & par le mauvais ménage des Officiers. Mais enfin il a eſté entiérement dégagé, & toutes choſes remiſes dans leur premier ordre, par les ſoins du ſage & du fameux Viſir *Kupriuli*, dont nous avons parlé ſi ſouvent dans cét ouvrage.

FIN.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé PIERRE BRIOT Nous a fait representer, qu'il desiroit faire imprimer l'*Histoire de l'état present de l'Empire Ottoman, contenant les maximes Politiques des Turcs, les principaux points de la Religion Mahometane, ses Sectes, ses Heresies, & leur discipline militaire, & une supputation exacte de leurs forces par mer & par terre;* qu'il a traduit de l'Anglois de Monsieur RYCAULT en François: mais il craint qu'aprés en avoir fait la dépense, d'autres entreprennent de les contrefaire, s'il n'a sur ce nos Lettres necessaires. A CES CAUSES, Nous luy avons permis & permettons par ces presentes, de faire imprimer ledit livre en vn ou plusieurs volumes, les vendre & debiter en tous lieux de Nostre obéïssance, & en telles marges, tels caractéres que bon luy semblera, pendant le tems de dix années, à compter du jour qu'il sera imprimé pour la premiere fois. Faisant tres-expresses défenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient d'en rien imprimer, vendre, ni debiter en aucun lieu de nostre obéïssance, sous prétexte d'augmentation, changement de titre, fausses marques ou autrement en quelque maniére que ce soit, sans le consentement dudit BRIOT, ou de ceux qui auront droit de luy: A peine de confiscation des exemplaires contrefaits, & des caractéres, presses & instrumens qui auront servi ausdites impressions contrefaites, de tous dépens, dommages & interests, & de trois mille livres d'amende, applicables vn tiers à Nous, vn tiers à l'Hospital General, & l'autre tiers audit Briot: à condition qu'il sera mis deux exemplaires desdits livres en nostre Bibliotheque publique, vn autre en nostre Cabinet du Louvre, & vn autre en celle de nostre tres-cher & feal le Comte de Gien, Chancelier de France, le Sieur SEGUIER, & de mettre és mains de nostre amé & feal Conseiller & Grand-Audiancier de France en quartier, les recepissez de nos Bibliothequaires, & du Sieur Mabre-Cramoisy, commis par nostre tres-cher Chancelier, à la délivrance actuelle desdits exemplaires, avant que de l'exposer en vente: Enjoignons au Syndic des Libraires de saisir ceux qui pourront avoir esté faits, faute d'avoir satisfait aux clauses portées par ces presentes, à peine de nullité. Du contenu desquelles nous voulons & vous mandons que vous fassiez jouyr plainement & paisiblement ledit Briot, & ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit donné aucun empeschement. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit livre, vn extrait des presentes, elles soient tenuës pour deuëment signifiées, & que foy y soit adjoûtée, & aux copies d'icelles collationnées par l'vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, comme à l'original. Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des presentes, tous exploits necessaires, sans demander autre permission, nonobstant oppositions ou appellations

quelconques, & sans préjudice d'icelles, Clameur de Haro, Chartre Normande, prise à partie, & Lettres à ce contraires. CAR tel est nostre plaisir. DONNE' à Saint Germain le trentiéme jour de Juin, l'an de grace mil six cens soixante-neuf, & de nostre regne le vingt-sept.

Signé, Par le Roy en son Conseil, DE COTTEBLANCHE.

Et Monsieur Briot a cedé le present Privilege au Sieur Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy, & Directeur de l'Imprimerie Royale du Louvre, le premier Juillet mil six cens soixante neuf.

Registré sur le livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de cette ville, suivant & conformément à l'Arrest de la Cour du huitiéme Avril mil six cens cinquante-trois, aux charges & conditions portées par le present Privilege. Fait ce septiéme Aoust mil six cens soixante-neuf.

Signé, ANDRE' SOUBRON, Syndic.

